



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 026 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 22 mars 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 mars 2004

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1100)

[Traduction]

LA MOTION N^O 479

La présidente suppléante (Mme Hinton): J'ai appris qu'une erreur administrative a été commise relativement à la motion M-479, inscrite dans l'ordre de priorité au nom de la députée de South Surrey—White Rock—Langley.

La motion demande à la Chambre de charger un comité législatif, aux termes de l'article 68(4)b) du Règlement, d'élaborer et de déposer un projet de loi. Or, lorsque la Chambre a adopté les nouvelles dispositions provisoires du Règlement concernant les affaires émanant des députés, le 17 mars 2003, elle a expressément suspendu l'application de l'article 68(4)b). La Direction des journaux aurait dû en aviser la députée.

Afin de respecter les dispositions provisoires du Règlement et par souci de justice envers la députée de South Surrey—White Rock—Langley, je donne instruction au greffier de modifier la motion M-479 de manière à ce qu'elle propose ce qui suit:

Que, de l'avis de la Chambre, tous les ministres, secrétaires d'État, ministres d'État, secrétaires parlementaires, titulaires de charge nommés par le gouverneur en conseil et titulaires d'une nomination ministérielle à temps plein devraient être obligés de déposer des états financiers trimestriels auprès du vérificateur général du Canada et que celui-ci devrait être tenu d'en faire l'examen et de présenter un rapport de ses conclusions à la Chambre des communes.

Je tiens à présenter mes excuses à tous les députés, et à la députée de South Surrey—White Rock—Langley en particulier, pour les incon vénients que cette erreur a pu causer.

Comme il est 11 h 5, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

• (1105)

LE CODE CRIMINEL

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC) propose: Que le projet de loi C-221, Loi modifiant le Code criminel (absence de libération conditionnelle en cas de condamnation à l'emprisonnement à perpétuité), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je suis heureux de parler aujourd'hui de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-221.

Je dois remonter à 1995 pour revenir à la première fois que j'ai présenté ce projet de loi à la Chambre. À l'époque, j'étais le porte-

parole de mon parti pour les questions touchant le solliciteur général et j'en avais certes assez de voir la façon dont le système des libérations conditionnelles fonctionnait, tout comme maintenant. Très peu de choses ont changé. De nombreux meurtriers sont encore libérés. Beaucoup ne purgent que 15 années de leur peine d'emprisonnement à perpétuité et même encore moins s'ils ont été condamnés pour un meurtre au deuxième degré.

Le projet de loi a pour but de modifier certaines dispositions du Code criminel relatives à l'emprisonnement à perpétuité. En fait, le projet de loi va éliminer les dispositions visant l'admissibilité à une libération conditionnelle dans le cas de tout criminel condamné à l'emprisonnement à perpétuité. En d'autres termes, les criminels condamnés à l'emprisonnement à perpétuité ne purgeraient pas 15 ou 25 années en prison, mais passeraient le reste de leur vie en prison. Une condamnation à perpétuité signifierait vraiment une condamnation à vie.

On entend les murmures et les plaintes de nos vis-à-vis lorsqu'on parle de cette question, de la nécessité pour les individus visés de purger leur peine d'emprisonnement à perpétuité, une peine que nos collègues d'en face trouvent trop sévère.

Le meurtre est un crime odieux. Je pense que de plus en plus de gens commencent à partager le point de vue voulant que les individus coupables de tels crimes doivent passer plus de temps en prison et, en fait, le reste de leur vie en prison.

Chose intéressante, en 2002, le *Sun* de Winnipeg a signalé qu'au Manitoba:

...le gouvernement Doer demande au gouvernement fédéral d'être plus sévère à l'égard des tueurs en faisant en sorte que les condamnations à perpétuité soient purgées jusqu'au bout.

Selon moi, un emprisonnement de 25 ans ne suffit pas à protéger la population, surtout dans le cas de gens condamnés pour avoir abattu des policiers.

C'est ce qu'a dit le premier ministre Gary Doer en réaction à une série de cas où on a fait feu sur des policiers.

Le ministre de la Justice [du Manitoba] Gord Mackintosh a déclaré qu'il fallait prévoir une nouvelle disposition aux termes du Code criminel fédéral pour permettre à un juge de condamner tout meurtrier de policier à passer le reste de ses jours en prison.

Selon moi, l'expression «la prison à perpétuité signifie bien la prison à perpétuité» ne doit pas s'appliquer qu'aux meurtriers de policiers. Je pense que cela doit viser tous les meurtriers condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité.

Ayant oeuvré durant 20 ans au service de police de Calgary, j'ai vu bon nombre de crimes. J'ai vu le visage ravagé d'êtres aimés. J'ai ressenti la douleur de personnes qui apprenaient qu'un être cher avait été tué. Je ne parle pas de décès dans un accident d'automobile ou de sport ou dans un incendie. Je parle de meurtre de sang froid.

Initiatives parlementaires

De telles situations se traduisent par un chagrin indicible chez les familles des victimes. J'ai entendu des personnes se demander si elles auraient pu épargner à cet être cher ce sort affreux en ayant fait ceci ou cela. Dans certains cas, des membres de la famille des victimes sont revenus chercher de l'aide pour traverser cette épreuve. Pourquoi tout cela? Pour une seule raison: souvent tout ne s'arrête pas à la condamnation du meurtrier. La douleur de la victime est tellement profonde qu'elle est souvent insupportable.

La première chose que devrait faire l'État, c'est d'envoyer un message clair aux criminels et à ceux qui envisagent d'enlever la vie à quelqu'un, le message qu'ils ne pourront jamais plus arpenter les rues de notre pays en étant libres. Ils seront enfermés pour le reste de leur vie sur terre.

• (1110)

Nos lois devraient être conçues de manière à contenir les personnes violentes ou rebelles. Les gens honnêtes ne subissent pas les rigueurs de la loi; ce sont plutôt les gens qui se rebellent contre l'autorité, contre la société, et qui commettent des gestes répréhensibles qui subissent les foudres de la loi. Ceux-ci doivent recevoir clairement le message qu'ils seront sévèrement punis pour leurs gestes. Il est vrai que certaines personnes vont se livrer à des crimes gratuits et commettre un geste irréparable sans se soucier des conséquences; néanmoins, nous espérons que le châtement imposé à de tels individus suffise à en décourager d'autres de faire de même.

En ce moment, j'entends davantage parler de la possibilité d'inscrire dans nos lois des mesures dissuasives, plus qu'au cours des 20 dernières années et, cela, de la part même de ceux qui ont rédigé nos lois très libérales en ce qui concerne les sanctions. De nombreux députés se rappelleront que, dans notre pays, la peine capitale était le châtement préféré contre un meurtrier; mais, en 1976, le gouvernement du premier ministre Pierre Elliott Trudeau a présenté le projet de loi C-84 qui a aboli la peine capitale et l'a remplacée par l'emprisonnement à vie. Deux nouvelles catégories de meurtres ont alors été créées, celles du premier et du deuxième degré, entraînant toutes deux comme peine minimale l'emprisonnement à vie.

Et cela ne s'est pas arrêté là. L'emprisonnement à perpétuité ne signifie pas qu'un criminel va passer le reste de ses jours en prison. C'était là l'objet de leur loi. Cela voulait tout simplement dire qu'un meurtrier ne pouvait pas faire une demande de libération conditionnelle avant d'avoir purgé 25 ans. Cette disposition s'appliquait aux personnes reconnues coupables de meurtre au premier degré. Celles qui étaient condamnées pour meurtre au deuxième degré devaient purger une peine de 10 ans. Le juge pouvait fixer une plus longue période, entre 10 et 25 ans.

C'est en 1976 que les libéraux ont élaboré cette mesure législative. Ils ont par la suite ajouté l'infâme article 745. Dans le Code criminel actuel, il s'agit de l'article 745.6, appelé aussi clause de la dernière chance. Cette disposition permet aux délinquants de demander une réduction de leur période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle après avoir purgé 15 années de leur peine d'emprisonnement.

Les cas de condamnés à perpétuité qui ont eu recours à la clause de la dernière chance pour sortir de prison plus tôt sont très nombreux. J'ai des exemples ici. Le premier a trait à un policier, avec lequel j'ai travaillé au service de police de Calgary. En 1977, un de mes collègues, l'agent William Shelever, a été abattu d'une balle dans la tête. Son assassin, Roy Glaremin, a aussi fait feu sur un autre policier ce soir-là et l'a blessé. En 1993, M. Glaremin a demandé une révision judiciaire en vertu de la clause de la dernière chance. Sa

demande de libération conditionnelle anticipée a été refusée; il a présenté une nouvelle demande, et ainsi de suite.

J'aimerais donner quelques statistiques à ce sujet pour la période s'échelonnant de 1987 à juin 2000. À l'échelle du pays, au cours de ces 13 années, on a entendu 103 demandes de réduction de la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle; de ce nombre 84 ont été accordées. En d'autres mots, 81,6 p. 100 des demandeurs ont vu leur peine réduite et ont été libérés plus tôt que prévu. Ces chiffres sont pour le moins phénoménaux compte tenu qu'on parle ici de meurtriers qui ont tué de sang froid. Cette situation ne devrait pas se produire. Le principe des peines réelles devrait être respecté.

Tout le monde sait que les députés de ce côté-ci de la Chambre prônent depuis longtemps l'abrogation de l'article 745.6 du Code criminel. Ce faisant, nous avons soulevé la colère de nombreux défenseurs des droits des criminels, qui ont fait valoir que mettre quelqu'un derrière les barreaux pendant 25 ans, c'est lui gâcher sa vie. Ils oublient le traumatisme que crée, dans une communauté, la perpétration d'un meurtre, peu importe que l'auteur soit âgé de 50 ou 70 ans ou de 15 ou 16 ans.

J'aimerais parler d'un cas qui s'est produit à Maple Ridge, en Colombie-Britannique, dont beaucoup de députés sont peut-être au courant. Colleen Findlay, une militante réputée dans sa communauté, mère de famille et épouse, a été brutalement agressée et tuée par un jeune contrevenant. Le cas a paru à la une de tous les journaux cette semaine. C'est un crime horrible. Les gens sont indignés.

• (1115)

Le sentiment d'indignation provient du fait que le contrevenant sera admissible, en raison de son jeune âge, à une libération conditionnelle dans sept ans. La peine infligée n'est pas à la mesure du crime. La prison à perpétuité devrait signifier la détention à vie, peu importe l'âge du contrevenant. Or, le Code criminel prévoit clairement que même pour un crime semblable, le contrevenant ne restera pas longtemps en prison, en raison de son jeune âge. Il est âgé de 15 ans. Il n'a peut-être pas agi seul. Cette terrible infraction a secoué toute la communauté, et même la province et le pays tout entier.

L'auteur de ce meurtre ne purgera qu'une partie de sa peine. Lui est toujours vivant, mais la victime et la famille, à Maple Ridge, vont continuer de souffrir parce que la loi actuelle n'effacera pas cette affaire. Le meurtrier peut retourner dans sa cellule. L'État pourvoira à ses besoins. Il peut communiquer avec qui il veut à l'extérieur. Il aura une télécouleur, et même un ordinateur.

Certains meurtriers se sont même mariés en prison. C'est notamment le cas de Roy Glaremin. Il a tiré sur un agent de police et l'a tué. Ces individus ont droit à des visites conjugales. Ils ont droit à l'éducation. Il s'agit là de meurtriers qui devraient passer le reste de leurs jours en prison. Or, ils ont le droit de recevoir des visiteurs. Ils sont très bien nourris, beaucoup mieux que de nombreux Canadiens qui triment dur et paient leurs impôts. Les proches des victimes, eux, ne peuvent leur rendre visite qu'au cimetière.

Nous avons déjà entendu ces arguments à la Chambre auparavant. Aux libéraux se sont joints d'autres groupes d'intérêts spéciaux convaincus qu'il faut donner à ces meurtriers un certain espoir, qu'il faut leur permettre de regarder vers l'avenir en disant «dans 15 ans, je pourrai sortir». Voilà la façon de penser des gens de ce côté de la Chambre, mais, du point de vue des victimes, ils ne semblent pas vouloir se pencher sur la douleur qui afflige tant de personnes lorsque de telles situations se produisent.

Initiatives parlementaires

La seule façon de nous assurer qu'un criminel paie pour son crime est de voir à ce que la communauté et le criminel lui-même sachent bien qu'il ne pourra jamais être libéré. Nous avons entendu les arguments des libéraux. Nous avons entendu les arguments de divers groupes de défense des victimes de tous les coins du pays. De ce côté-ci de la Chambre et dans notre parti, nous appuyons ceux qui souffrent déjà et ceux qui pourraient devenir des victimes parce que nos lois ne donnent pas les outils requis pour sévir contre les personnes violentes. Nous voulons que les criminels soient incarcérés non seulement pour le bien des victimes, mais pour le bien de ceux qui savent à quel point ils souffriraient si cette situation se produisait.

En terminant, je souligne que ce projet de loi d'initiative parlementaire reflète la pensée de ceux pour qui justice sera rendue uniquement lorsque les meurtriers trouvés coupables et condamnés à l'emprisonnement à perpétuité purgeront vraiment la peine complète imposée par les tribunaux. Pour les familles des victimes, une véritable peine d'emprisonnement à vie assure un certain apaisement en posant un point final. Mais c'est aussi une question de justice. Il faut transmettre un message clair affirmant que toute personne qui en tue une autre devra passer le reste de ses jours derrière les barreaux, sans aucune possibilité de libération conditionnelle. La peine d'emprisonnement à perpétuité signifiera un véritable emprisonnement pour le reste de la vie.

• (1120)

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours et de l'initiative qu'il a prise en soulevant cette question. Il nous a fait part de son expérience personnelle dans le corps de police de Calgary et de celle d'un collègue qui a été sauvagement assassiné. Il a mentionné ce qu'avait signifié non seulement pour notre collègue mais aussi pour la famille de la victime le fait que le contrevenant puisse faire appel et demander la libération conditionnelle à plusieurs reprises. Étant donné qu'une audience de libération conditionnelle a lieu pour chaque nouvelle demande, la pression est énorme pour la famille et ce n'est tout simplement pas correct.

Le député a fait aussi allusion à un crime horrible qui a été commis dans ma circonscription, à Maple Ridge. Une mère de famille a été sauvagement assaillie et tuée par un jeune contrevenant qui a plaidé coupable pour ce crime mais qui pouvait être libéré après une période aussi courte que quatre ans compte tenu du temps qu'il avait déjà purgé. C'est incroyable. C'est une histoire qui a fait la première page de tous les journaux du Canada la semaine dernière et qui met certainement en lumière le fait que le projet de loi de notre collègue est nécessaire.

Je demanderais au député s'il peut nous parler des répercussions personnelles que ce genre de terrible expérience a eu sur les gens qu'il a rencontrés et de ce qu'il a remarqué au cours de la même période qui, je crois, l'a poussé à présenter ce projet de loi.

M. Art Hanger: Je remercie mon collègue de sa question qui va directement à l'essentiel. Pour les victimes, pour les familles qu'elles laissent derrière, qu'il s'agisse de familles de policiers ou d'autres citoyens dont le destin a croisé celui de criminels violents, lorsque la vie d'un être cher a été enlevée, il n'y a pas seulement que la peine. Il y a la rage. Il y a le sentiment de culpabilité. Il y a le blâme. Il y a la haine et il y a la colère. Il y a la peine. Certains finissent par vivre reclus, dans la solitude.

Je donnerai l'exemple de la famille de mon collègue. Dans sa maison, Mme Shelever a une chambre qui est complètement aménagée avec les affaires personnelles de son mari. Elle a eu

tellement de mal à surmonter son décès. La vie lui a été enlevée avant même la naissance de sa fille et celle-ci n'a jamais connu son père. Mme Shelever a donc rassemblé les affaires personnelles de son époux et les a entreposées dans une chambre de sa maison. À ses yeux, cette pièce lui est consacrée. Il lui est très difficile de devoir revivre cette épreuve chaque fois que Glaremin se présente à une audience de libération conditionnelle. D'une certaine façon, elle vit la torture, car sa souffrance est chaque fois ravivée. Évidemment, certaines personnes vivent les mêmes expériences et reprennent leur vie, mais c'est facile à dire et très difficile à faire.

Mon collègue a mentionné la jeune mère de Maple Ridge. Cette famille vivra un incroyable bouleversement. Cette famille victimisée éprouvera toutes les émotions que je viens de décrire. L'État n'est d'aucune aide. Malheureusement, en effet, l'État perpétue cette situation par ses lois et son incohérence dans la recherche du bien. Les détenus ont en effet davantage de droits que les victimes.

Je m'associe à la peine de cette famille et de toutes les familles qui vivent une telle expérience. Je sais ce qu'elles vont vivre. En tant que policier, j'ai éprouvé un peu de leur douleur.

• (1125)

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Madame la Présidente, je remercie le député de présenter ce projet de loi, mais j'attire son attention sur la difficulté que nous avons, en tant que députés, lorsque, par exemple, nous parlons à des parents relativement à une affaire de pédophile. J'ai pris la parole à la Chambre au sujet d'un pédophile qui a perpétré une dixième infraction et a été envoyé en prison. Il a été libéré par la suite et j'ai demandé alors au ministre de la Justice: «Que dirai-je aux parents de la onzième victime?» Tous les experts avaient dit que ce pédophile récidiverait. Et il l'a fait durant l'année suivant sa libération. Il y a eu une onzième victime, puis une douzième.

De toute évidence, le système de justice a failli à la tâche pour ces deux couples. Le pédophile sera sans doute de nouveau libéré, et il continuera d'enfreindre la loi. Je me demande ce que le député pense de ce genre de situation.

M. Art Hanger: Madame la Présidente, nous avons tous une responsabilité en tant que députés. Nous avons été élus pour représenter nos électeurs. Nous avons également été élus pour veiller au maintien de l'ordre global dans notre pays. En notre qualité de députés, nous devons défendre ceux qui ont été des victimes. Nous avons cette responsabilité.

Certes, nous, de ce côté-ci, ne formons pas le gouvernement, mais viendra un jour où nous tiendrons les rênes de l'État.

Une voix: Bientôt.

M. Art Hanger: Très bientôt, madame la Présidente.

Le gouvernement devra bientôt rendre des comptes, et il sera frappé de plein fouet. J'espère que nous aurons sous peu l'occasion de redresser certaines des injustices commises par nos vis-à-vis.

[Français]

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-221. Par ce texte déposé par le député de Calgary-Nord-Est, il est proposé de modifier la partie XXIII du Code criminel concernant l'emprisonnement à perpétuité.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

Cela signifie que les contrevenants condamnés à l'emprisonnement à perpétuité ne seraient pas admissibles à la libération conditionnelle. Le projet de loi modifierait également les articles 745.6 à 745.64 du Code criminel qui autorisent le contrevenant à demander, après avoir purgé 15 ans de sa peine, une réduction du délai préalable à sa libération conditionnelle.

Il est important que les députés se rendent compte que le projet de loi ne concernerait pas uniquement les homicides, mais plus de 40 autres infractions au Code criminel passibles de la peine maximale, l'emprisonnement à vie. À titre d'exemple, citons le fait de maîtriser toute résistance dans le but de commettre un acte criminel; le vol qualifié; l'introduction par effraction relativement à une maison d'habitation; et l'extorsion. Il est peu probable que beaucoup de Canadiens conviendraient que les personnes reconnues coupables de tels crimes devraient nécessairement passer le reste de leur vie dans un pénitencier.

Bien que le ministre de la Justice n'appuie pas le projet de loi C-221, le gouvernement va continuer sur sa lancée et présenter des mesures législatives efficaces ayant pour objet de renforcer la sécurité des Canadiens tant chez eux que dans leur quartier.

Le concept de la libération conditionnelle fait partie du droit canadien depuis 1899. La libération conditionnelle reconnaît que l'incarcération n'est que l'un des aspects de la réforme d'un contrevenant et que sa réadaptation et sa réintégration dans la collectivité sont aussi des éléments nécessaires si l'on veut que les contrevenants deviennent des citoyens respectueux des lois lorsqu'ils sont remis en liberté. Nous croyons que réadapter les contrevenants est, à long terme, la meilleure façon de protéger la collectivité.

La libération conditionnelle, qui n'est pas une réduction de la peine, permet aux contrevenants de purger le reste de leur peine dans la collectivité, et ce, sous surveillance, facilitant ainsi leur réintégration progressive dans la société. La libération conditionnelle n'est pas automatique. Les contrevenants doivent répondre à des critères précis ayant pour objet de protéger la sécurité publique. La libération conditionnelle est refusée à certains contrevenants qui demeurent en prison pendant la totalité de leur peine.

Vu l'importance d'encourager la réadaptation de tous les contrevenants, le droit canadien rejette le concept de la condamnation à perpétuité sans admissibilité à la libération conditionnelle. Le Code criminel prévoit que, dans des cas exceptionnels, certains individus peuvent être désignés délinquants dangereux et condamnés à la prison pour une période indéterminée.

Les députés seront sans doute intéressés de savoir que la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle en cas de meurtre, qui est de 25 ans au Canada, est parmi les plus longues dans le monde occidental. Avant l'adoption de cette dernière, en 1976, dans le cadre de l'abolition de la peine de mort, la durée moyenne des peines purgées pour l'équivalent d'un meurtre au premier degré était de 15,8 ans. En 1994, la durée moyenne des peines purgées par les contrevenants pour meurtre au premier degré était, au Canada, de 28,5 ans. Ce qui est beaucoup plus que la moyenne dans plusieurs autres démocraties y compris l'Europe de l'Ouest, le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle Zélande et le Japon, soit 14,3 ans.

Aux États-Unis, dans les cas où la libération conditionnelle est possible, la durée moyenne de la peine qui est purgée est de 18,5 ans. Par contre, lorsque les meurtriers sont condamnés à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, la durée moyenne est d'environ 29 ans, ce qui est très proche des 28,5 ans du Canada.

Il importe de signaler aussi que le délinquant condamné à perpétuité qui bénéficie d'une libération conditionnelle est sous la surveillance de la Commission nationale des libérations conditionnelles jusqu'à sa mort. Sa liberté conditionnelle est révoquée, comme dans tous les autres cas, s'il manque aux conditions de sa libération, et il retourne en prison purger le reste de sa peine.

L'article 745.6 du Code criminel, la clause de la dernière chance, repose sur la conviction, partagée par beaucoup de Canadiens, mais non par tous, que même les personnes coupables d'actes terribles doivent avoir la possibilité d'assumer leurs crimes et de se réadapter. L'article 745.6 vise les cas exceptionnels où l'auteur d'un crime grave a déjà pu se reprendre en main.

En 1997, le gouvernement a modifié le Code criminel pour empêcher les auteurs de meurtres multiples de demander la révision de leur inadmissibilité à la libération conditionnelle en vertu de cette disposition. Comme tous les autres députés ministériels, j'ai appuyé cette modification. En outre, un nouveau mécanisme a été mis en place pour qu'un juge de la cour supérieure puisse écarter les demandes qui n'ont pas de chances raisonnables d'être retenues, et une nouvelle exigence a été ajoutée: le jury qui étudie la demande doit rendre une décision unanime pour que la période d'inadmissibilité soit réduite.

● (1130)

Ce sont les changements ayant déjà été apportés par notre gouvernement pour assurer un resserrement des règles, tout en respectant les concepts de la réadaptation et de l'imposition de sanctions adéquates.

Il est intéressant de noter que la plupart des délinquants reconnus coupables de meurtre ne présentent pas de demande de libération anticipée. Quelque 652 meurtriers ont passé plus de 15 ans dans les centres de détention, mais seulement 134 demandes de libération ont été transmises depuis 1976, au moment où la clause de la dernière chance a été adoptée, et 54 de ces détenus ont obtenu une libération conditionnelle totale.

Je suis d'avis que la loi doit prévoir des pénalités appropriées pour les crimes graves afin d'assurer la sécurité des Canadiens. Toutefois, les recherches démontrent que la prolongation de la période de détention ne suffit pas pour accroître la sécurité des Canadiens. Les dispositions proposées dans ce projet de loi accroîtraient le nombre de détenus sous responsabilité fédérale n'ayant aucun espoir de libération, ce qui aurait pour effet de compromettre gravement la sécurité du personnel du Service correctionnel du Canada, sans améliorer la sécurité du public.

Notre gouvernement tient à assurer la sécurité des Canadiens, tout en appuyant et en encourageant les efforts de réadaptation. Les preuves recueillies jusqu'à maintenant démontrent clairement que cette approche équilibrée constitue la meilleure façon de contribuer à l'accroissement de la sécurité dans les foyers et dans les rues. Les députés, tant du gouvernement que de l'opposition, se préoccupent des victimes et font preuve d'empathie à leur égard, mais nous le faisons d'une façon mesurée. Nous devons rendre des comptes au public pour ce qui est de notre système de justice et voir à ce qu'il nous permette de répondre le plus adéquatement à ces problèmes très graves.

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole, au nom du Bloc québécois, dans le débat au sujet du projet de loi C-221, présenté par mon collègue conservateur de Calgary-Nord-Est.

Initiatives parlementaires

Dès le départ, je me dois de dire que nous avons de très grosses réserves concernant ce projet de loi et que, malheureusement pour mon collègue, nous ne pourrions l'appuyer, et ce n'est pas que je sois contre les amendements relatifs aux peines appliquées à certains criminels. D'ailleurs, pas plus tard qu'aujourd'hui, je déposerai un projet de loi visant à être plus dur envers les prédateurs sexuels qui s'attaquent à nos enfants. Je déposerai un projet de loi qui ferait en sorte qu'on impose des peines minimales à ces prédateurs, ces pornographes, ces pédophiles.

Quand j'ai écrit le projet de loi en question, que je déposerai plus tard, je me suis posé la question suivante: dois-je enlever à ces gens la possibilité de libération conditionnelle? Après plusieurs heures de recherche, de discussions, de dialogues et d'études, j'en suis venu à la conclusion qu'il fallait y répondre non.

Il y a des cas où les criminels peuvent être réhabilités. Nous voyons la division de cette Chambre qui reprend un peu certaines lignes que l'on voyait lors du débat sur les jeunes contrevenants. À l'époque, nous, du Bloc québécois, avons été les défenseurs, les partisans d'une approche de réhabilitation des jeunes contrevenants, parce que nous croyons en la dignité de la personne humaine et nous croyons qu'une personne bien suivie et bien accompagnée peut changer. Ne serait-ce pas le plus grand succès du système de justice criminel de pouvoir contribuer à changer quelqu'un?

Tout cela pour dire que la détermination à savoir si on libère quelqu'un conditionnellement doit être faite au cas par cas. Cela doit être bien fait. Une attention particulière doit être apportée à tous les détails. Toutefois, le cas par cas doit prévaloir.

Nous avons déjà commencé, en comité, l'étude des peines avec sursis. J'espère que nous pourrions continuer cette étude, qui est, à mon avis, fondamentale pour notre système de justice en droit criminel. Je ne serais d'ailleurs pas du tout opposé à ce que l'étendue de cette étude soit élargie pour inclure l'ensemble de la problématique touchant aux peines, que ce soit les peines minimales, les peines avec sursis ou l'ensemble des facteurs déterminant la peine. Il ne serait pas trop tard, à mon avis, pour que les parlementaires de cette Chambre se penchent sur cet enjeu qui, on le sait, touche des milliers de Québécois et Québécoises, de Canadiens et Canadiennes.

Dans cette optique, nous devons aussi, bien entendu, prendre en compte ces victimes de crimes qui méritent d'être écoutées et entendues; il faut les écouter, leur prêter attention.

Je termine en réitérant la position du Bloc québécois. Nous nous opposerons au projet de loi C-221, pour les raisons que je viens d'expliquer.

● (1135)

[Traduction]

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Madame la Présidente, je félicite le député de Calgary-Nord-Est qui a présenté le projet de loi C-221 à la Chambre aujourd'hui. Cette question préoccupe beaucoup de Canadiens depuis des années. D'un bout à l'autre du pays, on me demande pourquoi une condamnation à perpétuité ne dure pas toute une vie. Pourquoi disons-nous que c'est une peine d'emprisonnement à perpétuité alors que ce n'est pas véritablement le cas?

Certaines personnes sont effectivement condamnées à vie et il s'agit des victimes de crimes odieux tel que le meurtre. Je peux vous assurer que les familles de ces victimes ne font que commencer à purger une peine à vie. Non seulement la personne tuée par l'assassin a-t-elle perdu la vie, mais ses parents, ses frères et soeurs, sa famille et ses amis, ainsi que la communauté dont elle est issue, sont aussi

condamnés à souffrir toute leur vie. La souffrance sera toujours présente. Ils sont condamnés à vie.

De nos jours, dans notre société, des personnes sont condamnées pour des meurtres multiples. Je pense à plusieurs personnes actuellement incarcérées dans des pénitenciers qui ont commis plus d'un meurtre. Je pense à une personne reconnue coupable de 11 chefs d'accusation de meurtre. Elle devrait purger une peine d'emprisonnement à perpétuité pour chacun de ces meurtres. Notre système prévoit une peine d'emprisonnement à perpétuité pour les personnes qui commettent plusieurs meurtres, mais elles deviennent admissibles à une libération conditionnelle après 25 ans. Il est même possible d'obtenir une libération conditionnelle après 15 ans.

Nous avons tous entendu des histoires du genre et parlé à des victimes. Je pense en particulier à cette fillette de Calgary âgée de cinq ans et sourde-muette. Elle a été enlevée par quelqu'un alors qu'elle jouait chez elle, dans la cour. Plus tard dans la soirée, on a découvert son corps dans une poubelle. On l'avait égorgée et violée. Le tueur a été arrêté et condamné à une peine d'emprisonnement à perpétuité.

Les gens ont pensé que quelque chose n'allait pas chez cet individu, et c'était certainement le cas. Je ne relaterai pas à la Chambre tout ce qui lui a été fourni en aide juridique et en traitements psychologiques. On a consacré de nombreuses heures à ce meurtrier d'enfant, pour l'aider à surmonter l'événement tragique qui était survenu. J'ai parlé à la mère et à des parents de la fillette; ils n'ont pas reçu un cent d'aide du gouvernement fédéral ou de tout autre palier d'administration pour surmonter cette crise terrible. Cette famille purge encore sa peine à perpétuité.

Je peux mentionner bien d'autres cas visant d'autres personnes. Je pense notamment à Melanie Carpenter, une jeune femme de la Colombie-Britannique qui a été kidnappée. Elle faisait ses premiers pas dans la vie, et une excellente carrière s'ouvrait à elle. Après plusieurs semaines de recherches, on a découvert son corps. Elle avait été assassinée par un individu qui venait de bénéficier d'une libération conditionnelle et de quitter un pénitencier où les travailleurs de première ligne, les agents chargés de son cas qui avaient travaillé de près avec lui avaient imploré la Commission des libérations conditionnelles de ne pas le remettre en liberté parce qu'ils le considéraient extrêmement dangereux et susceptible de tuer à nouveau. La seule différence, en l'occurrence, c'est qu'il s'est aussi enlevé la vie. J'imagine qu'il a décidé que le moment était venu de se punir pour ce qu'il avait fait au fil des ans.

Voilà un autre exemple de vie qui a été perdue tout simplement parce que la peine d'emprisonnement à perpétuité n'a pas été à perpétuité. Cet individu était censé être derrière les barreaux pour le reste de sa vie. On lui a accordé une libération conditionnelle en dépit des avis et de la sagesse des travailleurs de première ligne qui ont constamment recommandé à la Commission des libérations conditionnelles de ne pas le remettre en liberté sous condition.

● (1140)

Madame la Présidente, je sais que vous n'étiez pas ici à l'époque, mais beaucoup de députés y étaient et se souviendront du jour où les chauffeurs de taxi ont tenu une grosse manifestation parce qu'on n'avait pas imposé une peine plus sévère à l'individu qui avait battu, volé et assassiné un de leurs collègues.

Initiatives parlementaires

La plupart des chauffeurs de taxi et des autres personnes auxquelles j'ai parlé ces 11 dernières années sont originaires d'autres régions du monde. La question qu'ils posent plus fréquemment que toute autre lorsque nous parlons du gouvernement et de son action est la suivante : Pourquoi ne châtions-nous pas nos criminels au Canada? J'ai de la difficulté à leur expliquer notre système.

Cent fois j'ai entendu les députés d'en face déclarer que notre système fait l'envie du monde. Eh bien, j'ai des nouvelles drôlement choquantes pour eux. Je ne sais pas qui leur a dit que notre système fait l'envie du monde. Ils doivent avoir rêvé cela, parce qu'il ne fait sûrement pas l'envie du monde. Les députés devraient parler à n'importe quel immigrant dans notre pays et ils apprendront qu'il fait plutôt la risée du monde.

Mais c'est une bonne question. Comment expliquer que seules les victimes et leurs proches subissent une peine à perpétuité?

Quelle valeur accordons-nous à la vie? D'aucuns iraient jusqu'à dire que si on enlève une vie, on devrait accepter de donner la sienne. Mais cela est extrême. Même si cela se fait dans de nombreuses régions du monde, le présent gouvernement qualifierait cela d'extrême.

En plus de tout cela, il y a quelque chose qui me dérange vraiment à l'infini. J'étais à la Chambre lorsque John Nunziata, député libéral, a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire pour supprimer l'article 745, la disposition de la dernière chance. Je sais que plusieurs collègues ici présents se souviennent du jour où nous avons adopté ce projet de loi. La Chambre des communes a accepté que l'article 745 soit éliminé. Eh bien, cela ne s'est jamais fait.

Il a été accepté par notre Chambre dans ce merveilleux système démocratique. Quelle sorte d'organisme judiciaire avons-nous ici qui a adopté une loi disposant que cet article devrait être supprimé du Code criminel et, pourtant, cela n'a jamais été fait?

Il y a à peine un mois, cette Chambre a donné son consentement unanime en faveur d'une motion que j'ai présentée pour proposer l'élimination de tous les moyens de défense dans le cas de la pornographie juvénile. Elle a été acceptée. Quel est pourtant le projet de loi qui a été présenté? Un projet de loi qui ne contribue en rien à éliminer tous les moyens de défense. En fait, il ouvre même davantage la porte.

Que faisons-nous dans cette enceinte? Nous décidons d'une chose et l'on ne donne pas suite à cette décision. Quelqu'un d'autre décide à notre place. Pourquoi le gouvernement ne nous remplacerait-il pas par quelqu'un d'autre dans cette Chambre pour gouverner le pays? Cela nous permettrait de rentrer tous à la maison et d'épargner aux contribuables des millions de dollars. Il est certain que, si ce gouvernement rentrait chez lui, nous épargnerions des millions.

Comment se fait-il que nous ne puissions pas décider dans cette Chambre au sujet de très graves infractions et d'actes criminels? Lorsque nous prenons une décision, elle n'est jamais appliquée.

Cela fait 11 ans que je siège à la Chambre en attendant que quelque chose d'enthousiasmant s'y produise, quelque chose qui réjouisse toute la population du pays. Le projet de loi de John Nunziata a soulevé un tel intérêt et il a été adopté. Il a été accepté.

Une voix: C'est un déficit démocratique.

M. Myron Thompson: C'est un déficit démocratique, a dit mon collègue. Nous ferions certes bien de croire qu'il s'agit là d'un déficit démocratique.

Je ne sais même pas de quoi parle le nouveau premier ministre lorsqu'il dit avoir l'intention de régler le problème du déficit démocratique. Cela fait des années qu'il y a un déficit démocratique

sous ses yeux, lorsqu'il vote à la Chambre des communes en faveur de toutes ces choses qui ne voient jamais le jour.

Il est temps que nous écoutions les gens de la base. Ils veulent que l'on prenne des mesures concrètes face aux meurtriers du pays.

• (1145)

La vie est importante. Elle est précieuse. Nous devons lancer un message aux gens qui songent à prendre la vie de quelqu'un afin de leur dire qu'ils ont tout intérêt à y penser à deux fois. Le Canada est un pays où il est totalement inacceptable de poser un tel geste, geste qu'ils paieraient chèrement. C'est cette attitude que nous devons adopter si nous voulons que ce pays soit aussi sûr que le gouvernement prétend vouloir le rendre, alors qu'il ne fait rien en ce sens.

• (1150)

M. Paul Harold Macklin (Northumberland, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir au sujet de ce projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-221, Loi modifiant le Code criminel relativement à la condamnation à l'emprisonnement à perpétuité.

Je sais, comme la présidence le sait certainement, que le député de Calgary-Nord-Est a consacré beaucoup de temps et d'efforts en vue de la présentation de ce projet de loi. Je saisis l'occasion d'intervenir sur cette question de justice criminelle.

Le projet de loi C-221 a deux objectifs interdépendants.

Premièrement, le projet de loi propose que la condamnation à l'emprisonnement à perpétuité entraîne l'emprisonnement du contrevenant pour le reste de sa vie, sans admissibilité à la libération conditionnelle.

Deuxièmement, la mesure abroge les articles 745.6 à 745.64 du Code criminel, la disposition dite de la dernière chance, qui autorisent les contrevenants à demander, une fois qu'ils ont purgé quinze ans de leur peine, une réduction du délai préalable à leur libération conditionnelle.

Il est essentiel de ne jamais perdre de vue que la détermination de la peine est un aspect complexe d'un système où une seule minute peut avoir des conséquences imprévisibles graves. Le moindre aspect de ce système complexe doit fonctionner en interdépendance de manière à assurer la protection du public et la réinsertion sûre et efficace des contrevenants.

Dans les circonstances, il devient évident que l'emprisonnement du contrevenant pour le reste de sa vie est une proposition qui bafouerait l'objet et les principes fondamentaux de la détermination de la peine. Dans un domaine où l'on a besoin d'outils très précis, cette proposition m'apparaît comme un instrument rudimentaire.

Il convient de noter que la peine maximale d'emprisonnement à perpétuité ne s'applique pas uniquement aux infractions violentes prévues dans le Code criminel. En fait, ce projet de loi s'appliquerait à plus de 40 infractions. La diminution ou l'élimination du pouvoir discrétionnaire rend le système de justice pénale plus arbitraire et augmente inutilement les coûts de l'incarcération alors que d'autres mesures peuvent être moins onéreuses et plus efficaces.

Les principes directeurs de la détermination de la peine sont explicitement décrits dans le Code criminel. Selon la disposition la plus pertinente, l'article 718.1, la peine est proportionnelle à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du délinquant. En d'autres termes, la justice est mieux servie lorsque les juges ont le pouvoir discrétionnaire nécessaire de déterminer quelle peine correspond le mieux à une infraction donnée et au délinquant. De plus, le paragraphe 718.2d) du Code criminel prévoit «l'obligation, avant d'envisager la privation de liberté, d'examiner la possibilité de sanctions moins contraignantes lorsque les circonstances le justifient».

Un des éléments clés de l'efficacité de la détermination de la peine et du régime correctionnel réside dans la distinction entre les délinquants qu'il faut isoler de la société et ceux qu'on peut garder dans la collectivité grâce à un contrôle strict et sûr. La libération conditionnelle, accordée pour la première fois en 1899, est un moyen éprouvé d'appliquer ces principes et de réduire la récidive.

Les dispositions de ce projet de loi qui visent à enfermer les contrevenants pour de bon sont tout à fait contraires aux principes de la détermination de la peine, principes qui tiennent compte des valeurs des Canadiens et des résultats d'études sérieuses. Ces études ont établi que la prolongation de l'emprisonnement ne contribue pas en soi à réduire la criminalité. La plupart des Canadiens sont convaincus que nombreux sont les auteurs d'actes criminels qui peuvent devenir de bons citoyens et contribuer à la société.

Et ils ont raison. L'expérience nous a appris que la plupart des contrevenants sont plus susceptibles de devenir des citoyens respectueux de la loi s'ils participent à un programme de remise en liberté graduelle et supervisée.

● (1155)

Le Canada est déjà l'un des pays du monde occidental où les règles sont les plus sévères en ce qui concerne les criminels condamnés à l'emprisonnement à vie. En moyenne, une condamnation pour meurtre au premier degré entraîne l'emprisonnement pour 28,4 années, soit environ deux fois la peine purgée dans de nombreux autres pays.

Au Canada, une condamnation à perpétuité signifie vraiment pour toute la vie. Cette peine demeure en vigueur durant toute la vie des personnes condamnées et ces dernières n'ont pas accès à la libération d'office. Certains détenus purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité, ou désignés criminels dangereux, ne seront jamais remis en liberté. Lorsque la libération conditionnelle est accordée, le délinquant demeure sous surveillance pour le reste de sa vie et toute violation des conditions de sa libération peut entraîner la réincarcération, même si aucun autre crime n'a été commis.

Les modifications proposées dans le projet de loi feront augmenter le nombre de délinquants incarcérés dans les prisons fédérales qui n'auront jamais accès à la libération. Cette situation va gravement compromettre la sécurité dans les pénitenciers et faire grimper considérablement les coûts liés à l'augmentation de la population carcérale.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui demande aussi que les articles 745.6 à 745.64 du Code criminel, que l'on appelle clause de la dernière chance, soient abrogés car ils permettent à un contrevenant qui a purgé 15 ans de sa peine de demander à un juge et un jury de réduire le délai préalable à sa libération conditionnelle.

L'historique de ces dispositions commence en 1976, l'année où le Parlement a officiellement aboli la peine de mort et l'a remplacée par l'emprisonnement à perpétuité obligatoire dans les cas de haute trahison et de meurtre au premier et au deuxième degré. Le délai

Initiatives parlementaires

préalable à la libération conditionnelle avait alors été fixé à 25 ans pour les cas de haute trahison et de meurtre au premier degré, et à dix ans pour les cas de meurtre au deuxième degré, le juge ayant le pouvoir de porter ce délai à 25 ans au maximum.

À cette époque, le Parlement avait aussi ajouté la clause dite de la dernière chance pour les gens coupables de meurtre n'ayant pas droit à la libération conditionnelle avant plus de quinze ans. En fait, la plupart des meurtriers admissibles ne demandent pas la révision judiciaire. Entre la date d'adoption des dispositions sur la révision judiciaire, en 1976, et le mois de décembre 2003, 652 meurtriers ont purgé une peine de plus de 15 ans et seulement 134 d'entre eux ont demandé la révision judiciaire. De ces 134 demandes, 107 ont été accueillies et ont donné lieu à une réduction du délai préalable à la libération conditionnelle et 87 ont donné lieu à une véritable libération conditionnelle.

En 1977, le gouvernement a mis en oeuvre plusieurs mesures d'importance pour resserrer le processus de révision judiciaire à l'égard des détenus condamnés à l'emprisonnement à perpétuité. Aujourd'hui, les délinquants condamnés pour plusieurs meurtres sont exclus de la révision judiciaire et il est établi d'office qu'ils ne sont pas admissibles à la libération conditionnelle avant 25 ans. Il y a un processus de sélection qui permet aux juges de décider s'il est raisonnable de croire que la libération donnera un résultat positif ou s'il est préférable de ne pas accéder à la demande de libération. Alors que, auparavant, il fallait le consensus des deux tiers des membres du jury, aujourd'hui, la décision doit être unanime. De plus, toute information fournie par les victimes doit être prise en compte au moment de la révision judiciaire, le cas échéant.

Il doit être établi clairement que la révision judiciaire n'est pas une audience de libération conditionnelle anticipée et qu'elle n'entraîne pas la libération du délinquant. La révision judiciaire sert uniquement à établir si le délinquant peut présenter une demande à la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Le processus de révision judiciaire donne un degré d'espoir quant à la réhabilitation des meurtriers qui ont été reconnus coupables et, par conséquent, permet de protéger les gardiens de prison et reconnaît qu'il n'est pas dans l'intérêt public de garder des délinquants en prison au-delà du moment où ils peuvent être réinsérés de façon sécuritaire et graduelle dans la société.

Le gouvernement s'est pleinement engagé à améliorer les mécanismes visant à resserrer la protection des citoyens. Le gouvernement estime que cet objectif est d'une importance primordiale et il entend maintenir sa position à cet égard. Toutefois, les modifications proposées dans le projet de loi s'opposeraient aux principes et aux objectifs assurant l'efficacité de notre système de justice pénal. C'est pourquoi le projet de loi que nous examinons maintenant n'est pas la solution à retenir et ne devrait pas être appuyé.

● (1200)

[Français]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Madame la Présidente, c'est chaque fois un plaisir que de vous voir occuper le siège de la présidence ici, en cette Chambre.

Les crédits

[Traduction]

J'ai écouté avec un vif intérêt la secrétaire parlementaire du ministre de la Justice parler du fait que les peines d'emprisonnement à perpétuité étaient des peines d'emprisonnement à vie. Ayant déjà été procureur de la Couronne, je dois dire que ce n'est tout simplement pas le cas. En effet, il est rare qu'une peine d'emprisonnement soit purgée dans sa totalité, soit 25 ans, la peine maximale. S'il s'agit d'un jeune contrevenant, une peine de 25 ans ne constitue une peine d'emprisonnement à vie. En outre, ce n'est que dans le cas des contrevenants dangereux qu'est imposée la peine d'emprisonnement à perpétuité.

Pendant que la députée parlait, on m'a remis un article paru récemment. Il est écrit dans cet article que le gouvernement Doer du Manitoba a demandé au gouvernement canadien d'appliquer les peines d'emprisonnement à perpétuité dans leur totalité et de durcir les peines. Nous ne voulons pas miner l'important élément de réhabilitation de notre système de justice. Nous voulons simplement renforcer les éléments de dissuasion dont parlent tous les jours nos policiers qui travaillent d'arrache-pied, les membres de l'appareil judiciaire et les juges qui prononcent les peines. Les Canadiens ne devraient pas être trompés au sujet des peines d'emprisonnement à perpétuité pour les crimes les plus odieux. Il s'agit des articles du Code criminel qui traitent des crimes les plus odieux qui sont perpétrés dans notre pays, comme le meurtre, les agressions sexuelles et l'invasion de domicile, où des personnes sont blessées ou mutilées chez elles. Ce sont des infractions inqualifiables qui changent pour toujours la vie des victimes, voire entraînent leur mort.

Donc, si nous voulons avoir un système judiciaire qui soit crédible et qui assurent aux Canadiens qu'ils sont véritablement protégés et que la protection du public est la responsabilité première du gouvernement et du système judiciaire, alors il faut imposer des peines significatives.

Ce genre de modification, qui donne au juge, et au juge seulement, le pouvoir discrétionnaire d'imposer une peine d'emprisonnement à perpétuité qui correspond véritablement à une peine d'emprisonnement à perpétuité, constituerait une grande amélioration. Cela se traduirait par une meilleure protection. Il s'agirait là d'un changement judiciaire au sein de notre système judiciaire actuel et d'une mesure qui laisserait aux juges la latitude d'exercer leur pouvoir discrétionnaire dans tous les cas. Il ne s'agit pas d'entraver le travail des juges, mais plutôt d'ajouter un autre élément important à la panoplie des peines que peuvent actuellement imposer les juges dans le système judiciaire.

Le Parti conservateur appuie sans réserve les efforts visant à améliorer le système judiciaire afin de faire en sorte de protéger les Canadiens dans leur foyer et de les protéger d'abord et avant tout contre les crimes les plus ignobles. Nous appuyons les efforts visant à faire en sorte que le système judiciaire comporte un élément dissuasif pour que les juges aient la souplesse, les pouvoirs et les outils nécessaires pour imposer ce genre de peine qui vise à protéger d'abord et avant tout les Canadiens.

La présidente suppléante (Mme Hinton): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoluée. L'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—PROGRAMME LÉGISLATIF

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC) propose:

En l'absence de nouveau projet de loi présenté par le gouvernement libéral durant la troisième session de la présente législature, que la Chambre reconnaisse que le gouvernement en place n'est pas un nouveau gouvernement, mais celui qui a été étroitement mêlé, au cours de la dernière décennie, à des cas de mauvaise gestion, de corruption et d'incompétence, et que, par conséquent, il a perdu la confiance de la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Hinton): Comme c'est aujourd'hui le dernier jour désigné de la période des crédits se terminant le 26 mars 2004, la Chambre suivra la procédure habituelle pour examiner les projets de loi de crédits et en disposer.

Compte tenu des pratiques récentes, les députés sont-ils d'accord pour qu'on distribue maintenant les projets de loi?

Des voix: D'accord.

M. Peter MacKay: Madame la Présidente, je vous félicite de la façon dont vous vous acquittez de vos fonctions. Nous réjouissons toujours de vous voir là.

La motion de l'opposition est une motion fort opportune, présentée au nom du nouveau Parti conservateur, au moment où nous réintégrons cette auguste Chambre avec notre nouveau chef.

Je prendrai une minute du temps qui m'est alloué pour féliciter le nouveau chef du Parti conservateur. Je le félicite également des efforts qui lui ont permis de rassembler ce large appui et de remporter une victoire écrasante pendant la fin de semaine.

[Français]

Je prends juste une seconde pour offrir toutes mes félicitations au nouveau chef du Parti conservateur du Canada pour sa grande victoire. C'est une occasion importante pour le nouveau parti d'être représenté par un nouveau chef qui a beaucoup de capacités et de talents. Tous les membres du parti sont très enthousiastes de travailler avec lui dans ses fonctions de nouveau chef du parti.

● (1205)

[Traduction]

Pour la première fois en plus de dix ans, le gouvernement libéral fera face à un Parti conservateur très uni, très engagé et très déterminé. Ainsi, la motion dont la Chambre est saisie tient du truisme. Je vais la répéter encore une fois:

En l'absence de nouveau projet de loi présenté par le gouvernement libéral durant la troisième session de la présente législature, que la Chambre reconnaisse que le gouvernement en place n'est pas un nouveau gouvernement, mais celui qui a été étroitement mêlé, au cours de la dernière décennie, à des cas de mauvaise gestion, de corruption et d'incompétence, et que, par conséquent, il a perdu la confiance de la Chambre.

Je crois que ces mots font écho au sentiment que nous pourrions percevoir dans tous les Tim Horton, dans tous les centres commerciaux, dans toutes les salles paroissiales ou à la légion, partout au Canada où les Canadiens sont extrêmement troublés par la mauvaise gestion du gouvernement fédéral et le niveau de corruption mis au jour par la vérificatrice générale. L'information qui est communiquée à la Chambre du côté des Libéraux, ainsi que les réponses qui se font toujours attendre au comité, sont perturbantes et ébranlent la confiance des Canadiens envers leur gouvernement.

Les crédits

De plus, le rapport de la vérificatrice générale parle de centaines de millions de dollars qui ont disparu, ou, chose encore plus inquiétante, sont allés à ces agences proches des libéraux qui ont reçu ces contrats et qui dans bien des cas n'ont pas effectué le travail exigé ou se sont contentées de reproduire du travail déjà effectué.

En ce moment plus que jamais, alors que les Canadiens sont en train de remplir leurs déclarations de revenus, ils se demandent si oui ou non ils devraient envoyer leur argent à Ottawa, il est vraiment inquiétant d'être confrontés à ce type de scénario, ce type de corruption aux plus hauts échelons du gouvernement.

Le gouvernement est paralysé. Il fonctionne fondamentalement au ralenti depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau chef. On a déployé beaucoup d'efforts pour donner un nouveau visage au nouveau premier ministre du Canada, pour couper tous les liens qu'il aurait pu avoir avec le gouvernement Chrétien, alors qu'on sait bien entendu qu'il était le numéro deux au sein de ce gouvernement. Comme l'un de nos candidats à la direction l'a signalé, il était commandant en second du bon navire Chrétien et pas un passager clandestin.

En essayant de donner un nouveau visage au gouvernement, l'actuel premier ministre dit en fait aux Canadiens qu'il est un homme aux multiples visages. Il peut adopter le visage qu'ils souhaitent et tenter de satisfaire tout le monde, mais les Canadiens ne sont pas dupes. Bien plus que cela, ils sont furieux de voir la façon dont il a refusé d'assumer la moindre responsabilité pour ses propres actions et sa participation à la prise de décisions par le gouvernement précédent. Je n'ai pas à les énumérer longuement, mais je dirais que la plupart des Canadiens savent très bien que cet homme qui a rédigé le livre rouge a participé à toutes les décisions et à toutes les grandes promesses qu'on retrouve dans ce document honteux qui témoigne d'un revirement dans lequel les libéraux ont promis d'éliminer la TPS et de renégocier l'Accord de libre-échange. Ils devaient mettre de l'ordre dans le gouvernement. Les députés se rappellent-ils de cette grande promesse? Ils devaient ravivifier nos forces armées. Ils devaient corriger les problèmes affligeant le secteur de la santé. Ils devaient collaborer avec les provinces.

Qu'avons-nous vu au cours de cette décennie de débâcles et de promesses gouvernementales non tenues? L'homme qui occupait le siège du passager, l'homme qui avait la carte routière et qui donnait les instructions au conducteur, était l'homme qui disait au premier ministre dans quelle voie le gouvernement devrait s'engager.

Quelle direction le gouvernement a-t-il prise? Où s'en va notre pays? Il recule. Ce recul a été très net dans les domaines de la santé, des relations internationales et des relations interprovinciales. Notre capacité militaire a été gravement réduite. Nous assistons à un vrai déclin dans nos forces armées. Nous sollicitons les ressources à fond. Notre système de justice a été miné. Dans une grande mesure, notre force policière nationale a été politisée, comme Lawrence Martin le signale dans un article paru récemment dans le *Globe and Mail*.

Le gouvernement est pourri jusqu'à la moelle. La corruption gagne maintenant les couches supérieures comme le dessus d'une vieille boîte de crème tandis que d'autres déchets coulent au fond. L'heure du changement a sonné. Le Parti conservateur est fin prêt, doté de nouvelles politiques qui lui permettent de proposer au Canada une solution de rechange claire.

•(1210)

Le premier ministre, lorsqu'il a pris les rênes du Parti libéral et du Canada, semble avoir une fois de plus renié ses engagements. Il a parlé de modifier la façon de faire les choses à Ottawa. L'une de ses expressions favorites, à l'époque où il s'employait à saper les appuis

de son prédécesseur, était le déficit démocratique d'Ottawa. Or, ce déficit s'est encore creusé depuis qu'il exerce le pouvoir.

Avant son arrivée, le déficit démocratique était un problème grave, mais l'attitude et l'approche adoptées à la Chambre des communes n'ont guère changé. Quelques jours ont suffi au premier ministre pour imposer le bâillon dans le débat aux Communes et à l'autre endroit. Le premier ministre n'a pas perdu le temps pour édulcorer ses promesses.

Nous nous rappelons à quel point il tenait à accorder une partie du produit de la taxe sur l'essence aux municipalités. Tout cela est oublié. Il dit aux provinces qu'on en reparlera.

Je sais qu'il m'est interdit de faire état de l'absence du premier ministre, mais il est vraiment devenu comme l'homme invisible pendant la période des questions. Bien que la Chambre soit l'endroit où il est possible de lui demander des comptes, il participe à la folle équipée. Qu'on me pardonne l'expression. Il est parti faire la tournée du pays. Cela me fait penser à une foule en colère, réunie sous la fenêtre du roi, et hurlant: «Nous sommes furieux contre vous.» Or, au lieu d'affronter la foule, que fait-il? Il va se mêler à la foule et hurler sous la fenêtre, derrière laquelle il n'y a personne. C'est une farce monumentale, une abdication de sa responsabilité.

Hier, nous étions le 21 mars, une journée importante, le premier jour du printemps. Cette journée marquait le 100^e jour du règne du premier ministre, de ce petit slogan de mesures immédiates qu'il a lancé et de promesses qu'il a faites au sujet de dizaines de priorités. Il avait toutes sortes de priorités et, si elles ne lui plaisaient pas, il en avait d'autres.

Je voudrais souligner quelques-unes des promesses qui ont déjà été rompues. Avant même le dévoilement de son Cabinet, le premier ministre a évoqué la nécessité d'accroître la représentation des femmes au Parlement du Canada. Il allait accroître considérablement leur nombre. Une femme de plus a été ajoutée à son Cabinet.

Nous avions dans notre course à la direction une candidate qui a obtenu d'excellents résultats. Elle sait qu'elle ne se fera pas taper sur la tête, contrairement à ce que nous avons vu lors de la course à la direction du Parti libéral. Elle briguera un siège aux élections.

Le premier ministre a également promis une plus grande représentation de l'Ouest dans son gouvernement. Son Cabinet comprend en fait moins de ministres de l'Ouest, soit sept, au lieu de huit. Il y a désormais plus de ministres du Nouveau-Brunswick que de l'Alberta. Je sais que ma collègue de Saint John pourrait s'en réjouir.

Il a également promis de s'attaquer au déficit démocratique que j'ai évoqué et, pourtant, six jours après son arrivée au pouvoir, son gouvernement a invoqué la clôture et coupé court au débat à la Chambre des communes. Il a également retardé la réouverture de la législature. Retarder la réouverture la législature, quelle approche très démocratique.

Les crédits

Il s'est servi du Sénat pour forcer l'adoption d'un projet de loi permettant une révision des circonscriptions électorales au plus tard le 1^{er} avril.

En outre, malgré la promesse d'une plus grande réforme démocratique à la Chambre, d'une plus grande indépendance et d'un plus grand nombre de votes pour les députés, le leader de ce prétendu nouveau gouvernement à la Chambre a dit clairement que les députés libéraux ne seront pas autorisés à voter librement sur des questions comme le financement du registre inefficace sur les armes à feu. Il n'y aura pas de vote libre sur le registre des armes à feu.

Nous avons l'habitude de ces volte-face et les Canadiens en ont certainement l'habitude de la part de ce premier ministre.

Sous le règne de ce nouveau premier ministre, on note une tendance à renvoyer davantage de ces sujets controversés à la Cour suprême. C'est une nouvelle tendance, n'est-ce pas, de voir le premier ministre éviter d'aborder directement ces questions à la Chambre des communes?

La Chambre devrait faire son travail concernant ces questions des plus importantes pour les Canadiens. C'est certainement un engagement que prendront le nouveau chef du Parti conservateur et le Parti conservateur lorsqu'ils formeront le gouvernement.

Le premier ministre a également promis de modifier la taxe sur l'essence, sans délai et sans équivoque. Pourtant, il n'y a eu que délais et équivoque dans ce dossier et bien d'autres. À de nombreuses reprises, il a promis, et c'est peut-être l'une de ses meilleures promesses au cours de ses 100 premiers jours à titre de premier ministre, un nouveau processus de nomination d'un commissaire à l'éthique indépendant pour le Parlement.

● (1215)

Cet important chien de garde aurait sans doute pu rappeler à l'ordre certains députés qui le méritaient lors du scandale des commandites. Ce prétendu chien de garde n'est qu'un chihuahua édenté, anémique et décharné qui ne mord pas. Il est temps de redonner du mordant à cette fonction, si elle doit avoir un sens.

Je m'empresse d'ajouter que le conseiller en éthique, toujours en poste et recevant son salaire, a blanchi l'ancien premier ministre de tout soupçon dans le Shawinigate, tout cela pour qu'un juge de la Cour supérieure de Québec blâme ensuite formellement le gouvernement libéral, le Cabinet du premier ministre et la BDC d'avoir persécuté François Beaudoin. Cette manière de traiter un haut fonctionnaire passera à l'histoire comme étant l'une des affaires les plus affreuses du pays.

Il y a également eu des discussions sur le menu législatif. Quel menu imposant ne prévoyait-on pas sous le règne de ce nouveau premier ministre! Des 23 projets de loi dont la Chambre a été saisie depuis l'arrivée du premier ministre, 21 sont des copies conformes de projets de loi présentés par son prédécesseur, le premier ministre Chrétien. Ces projets de loi ont non seulement été présentés de nouveau, mais ils font partie du soit-disant héritage de M. Chrétien.

Cela démontre assez clairement que le premier ministre actuel fait entièrement partie de cet héritage qui n'a rien de glorieux, si je peux m'exprimer ainsi. Les Canadiens veulent de nouvelles idées qui donneront des résultats et permettront de régler les problèmes au chapitre de la péréquation, des soins de santé, des forces armées, des affaires étrangères, de l'environnement et de l'éducation. Des mesures doivent être prises dans bon nombre de secteurs importants et tout ce que le premier ministre et son Cabinet ont trouvé à faire a été de réintroduire, remâcher, ramener et recycler...

Une voix: Régurgiter.

M. Peter MacKay: ...régurgiter les mêmes mesures législatives qui avaient été déposées par l'administration précédente.

Le discours du Trône renfermait des engagements qui remontent à 1993. Là encore, le premier ministre a annulé de sa main le remplacement des hélicoptères Sea King. Si son prédécesseur a promis d'écrire zéro hélicoptère, le premier ministre actuel lui a annulé ce contrat. Cela a coûté un demi-milliard de dollars au pays, sans compter les pièces qui auraient été fabriquées en Colombie-Britannique, les vies qui auraient pu être sauvées, la protection qui aurait pu être offerte aux collectivités côtières dans le reste du pays et le travail important qui incombe à nos militaires.

De même, le discours du Trône a repris bon nombre d'engagements qui avaient été faits par le gouvernement Chrétien, dont l'achat du Stryker ou les 2 milliards de dollars pour les soins de santé. Les 39 promesses définies dans le discours du Trône sont reprises en tout ou en partie de promesses qui avaient déjà été présentées dans le discours du Trône précédent.

Si le premier ministre avait l'intention de répéter le vieux programme libéral que le député de Shawinigan a laissé derrière lui, il a réussi. Il a certainement aligné sa façon de se comporter à la Chambre des communes sur celle de ses prédécesseurs et suivi leur exemple, du moins quand il est à la Chambre.

On peut se demander tout d'abord pourquoi la session a été prorogée? Pourquoi a-t-on tenté de retarder le dépôt du rapport de la vérificatrice générale? C'est une tactique courante. Le prédécesseur du premier ministre actuel a souvent eu recours à des manoeuvres lui permettant de repousser les échéances, d'éviter, de retarder, de nier et de distraire l'attention. Ce sont là des mots et des expressions qui définissent très bien les agissements de l'ancien premier ministre et de son successeur.

Les conseillers du premier ministre ont promis 100 jours de mesures et de décisions concrètes. Au lieu de cela, le gouvernement s'est plutôt retrouvé à la dérive, nageant dans les scandales et tentant par tous les moyens de nier toute responsabilité tant devant la Chambre qu'en comité. Les 100 jours de promesses se sont soldés par des centaines de promesses non tenues.

Autrement dit, c'est exactement le même gouvernement que depuis 10 ans, un gouvernement qu'il convient d'éliminer comme lorsque l'on a procédé au nettoyage des écuries d'Augias de la mythologie grecque.

Cela fait 100 jours que le nouveau gouvernement libéral est au pouvoir et cela fait sans aucun doute 100 jours que les Canadiens espèrent pouvoir se débarrasser du gouvernement à très court terme. Malgré des promesses spectaculaires de changement de culture et d'abolition du favoritisme et du copinage à Ottawa, nous n'avons eu droit qu'à des preuves de copinage chronique et à la poursuite de l'héritage libéral consistant à récompenser les amis et à faire passer le favoritisme et la partisanerie avant toute chose lorsqu'il s'agit de confier des rôles et des postes importants à quelqu'un au sein des sociétés d'État et dans le cadre des autres travaux importants que doit mener le gouvernement.

● (1220)

À propos de la question de mettre fin au copinage, le premier ministre a déclaré: «Nous mettrons fin au copinage. Ce ne sont plus les gens que l'on connaît qui permettront d'ouvrir des portes à Ottawa. Nous reléguerons aux oubliettes de l'histoire la pratique et la politique du copinage». Le premier ministre n'a pourtant fait aucune difficulté pour procéder à des nominations partisans en offrant des postes où il n'existe ni examen ni contrôle parlementaire à peine quelques heures après avoir fait cette déclaration.

Les crédits

Allan Rock a été nommé ambassadeur aux Nations Unies et d'anciens rivaux à la course à la direction, John Manley et Sheila Copps, ont également bénéficié d'offres de nomination partisans. L'entreprise de lobbying bien branchée Earncliffe—cabinet du premier ministre en puissance et bénéficiaire de marchés de millions de dollars attribués par le ministère des Finances à l'époque où le premier ministre en était le responsable—est devenue la plaque tournante de sa campagne à la direction. Maintenant, un grand nombre des employés de la société Earncliffe sont devenus des conseillers principaux et ont été tirés directement des rangs d'Earncliffe pour se voir confier des postes au sein du cabinet du premier ministre.

On a promis une protection pour les dénonciateurs. Mais, finalement, c'est cela que nous voyons aujourd'hui.

Une voix: C'était promis dans le livre rouge.

M. Peter MacKay: C'était promis il y a 10 ans dans le livre rouge. Mais bon nombre des initiatives du livre rouge n'ont pas encore été prises en compte, et encore moins mises en oeuvre.

En 2002, l'Association des produits forestiers du Canada a reçu une subvention de 17 millions de dollars de celui qui était alors ministre du Commerce international. Jusqu'à récemment—cette information est tirée de *Globe and Mail*—Ruth Thorkelson, employée de longue date du premier ministre, était une lobbyiste de la deuxième catégorie au sein de ce groupe.

Il y a beaucoup d'exemples de particuliers qui menaient auparavant une activité de lobbying auprès du gouvernement et qui travaillent maintenant pour le gouvernement. Cette ligne de démarcation, cette protection ou si cette muraille de Chine, si vous voulez, a été percée à maintes reprises par le premier ministre.

Je sais que le temps est limité et que d'autres députés veulent participer au débat. La motion vise surtout à faire ressortir l'évidence, à savoir que «nouveau» est le dernier mot que nous emploierions pour décrire le premier ministre et le gouvernement. On voit se continuer la culture de la corruption que, malheureusement, les Canadiens ont eu à supporter au cours de la dernière décennie.

On peut beaucoup faire ici pour améliorer le triste bilan et le triste héritage laissé par un gouvernement libéral, à la fois passé et actuel. Ils ne font qu'un. Si nous devons nous efforcer d'enfoncer un coin entre l'actuel premier ministre et le précédent, cela serait à peu près impossible, lorsque nous examinons leurs bilans, leurs initiatives, leurs actions ou inactions.

J'encourage tous les députés, y compris ceux du parti ministériel, à indiquer leur appui pour cette motion. Je les encourage à indiquer au nom de leurs électeurs leurs sentiments au sujet de l'inaction, au sujet du premier ministre qui est arrivé à son poste après avoir rongé son frein et sapé son prédécesseur pendant 10 ans, puis il obtient enfin ce rôle et n'a rien d'autre à faire que de défendre son prédécesseur et lui-même et de camoufler leurs traces.

Cette enceinte est un lieu pour l'action, et non pour l'inaction. Les Canadiens se tournent vers cette enceinte pour trouver des orientations et du leadership. C'est ce que nous allons voir à profusion. Nous allons voir l'indication claire d'un gouvernement de rechange qui est en attente, un homme, à savoir le nouveau chef du Parti conservateur, qui est prêt à faire entrer notre pays dans le XXI^e siècle avec confiance, et avec leadership et compétence.

J'encourage tous les députés à exprimer leur appui à cette motion dont la Chambre est saisie.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Madame la Présidente, la lecture de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui m'a rendu

quelque peu perplexe. Je me serais attendu à ce qu'un parti qui a donné l'impression d'être uni en fin de semaine aurait une nouvelle vision. Pourtant, je suis forcé de constater aujourd'hui que ce parti n'a ni nouvelle vision ni nouvelle approche politique. Ces députés font perdre le temps de la Chambre avec des mesquineries politiques. Des gens ont cru que les choses pouvaient s'améliorer, mais ils sont déçus une fois de plus.

J'ai été surpris d'entendre le député parler du livre rouge, celui que j'ai défendu lors de la campagne électorale de 1993. Il a dit que ce livre rouge contenait un engagement à l'égard de l'élimination de la TPS. C'est complètement faux. En effet, il y est question de la révision et de l'amélioration de la TPS. J'ai eu la chance d'être l'un de ceux qui ont parcouru le pays afin de demander aux gens ce qu'ils souhaitaient à cet égard et comment ils voyaient une réforme de la TPS. Je peux seulement supposer que le député n'a jamais lu le livre rouge qu'il critique.

En fait, il n'y a aucun changement de l'autre côté. Ils nous servent encore la même rhétorique, qu'ils soient membres du Parti réformiste ou de l'Alliance ou de n'importe quel autre nom qu'ils choisissent dans les prochains mois. Ils changeront peut-être de nom encore ou bien de couleur, comme une espèce de caméléon qui s'adapte au panorama canadien et change de couleur selon les humeurs. En fait, ils peuvent changer souvent de déguisement mais l'animal est toujours là. Pour moi, c'est le vieux Parti réformiste ou la vieille Alliance.

Je fais simplement une observation. Je ne vais même pas me donner la peine de poser une question, car le député s'est levé et a dit qu'il n'y avait pas eu de changement dans le Parti libéral qui a présenté un nouveau discours du Trône et qui présentera son premier budget demain. Il contiendra des choses très excitantes pour le milieu canadien des affaires, des idées qui donnent matière à réflexion sur la manière de favoriser l'éducation et d'amener davantage de gens à élever la base de connaissances de notre économie. Les gens ont en tête des choses très importantes à l'heure actuelle. Pourtant dès le lendemain de leur congrès à la direction, les députés de ce parti n'utilisent aucun temps de parole à la Chambre pour nous exposer leurs objectifs pour le pays ou leurs politiques ou pour nous parler de choses qui signifient quelque chose.

Le député a parlé des Tim Horton de ce monde et je suis d'accord avec lui, mais les gens parlent des soins de santé. Ils parlent des choses qui les dérangent. Ils ne parlent pas des mesquineries politiques de la Chambre des communes. Ils parlent de choses qui sont importantes pour eux et ce sont les choses que les gens veulent entendre. Je veux simplement dire que ce parti nous ressort toujours les mêmes vieilles choses.

● (1225)

M. Peter MacKay: Madame la Présidente, cette déclaration ambivalente comporte tellement de contradictions que je ne sais même pas par où commencer.

Pour ce qui est d'avoir un exemplaire du livre rouge, comme la plupart des Canadiens, je pense que celui-ci a fini dans le fond d'une cage d'oiseau, car nous savons que ces engagements ont été complètement mis de côté. Partout au Canada, le premier ministre de l'époque a dit qu'il éliminerait, qu'il abolirait et qu'il supprimerait la TPS; il n'y a donc aucune discussion sur cet aspect.

Les crédits

Pour ce qui est du silence sur des questions comme les soins de santé, les forces armées, l'éducation ou l'environnement, le député n'était pas à la Chambre, j'imagine, car j'ai certainement abordé tous ces sujets.

Ce que je veux dire, c'est que, au lieu de régler ces problèmes et de rassembler les ressources nécessaires pour aider les provinces à surmonter leurs difficultés et à dispenser des services dans ces secteurs et d'autres aussi, le gouvernement a gaspillé les deniers publics en les canalisant vers ses amis. Ce n'est pas un député partial de l'opposition qui a découvert tout cela, mais bien la vérificatrice générale, une mandataire objective et impartiale de cet endroit.

Si ce n'est pas là une question importante, je me demande bien ce qui l'est, car l'argent qui aurait permis de régler les problèmes que le député d'en face a signalés était là. Il était prévu dans le budget du gouvernement, et les libéraux ont décidé de le gaspiller de manière sectaire. Ils ont choisi de le gaspiller dans des choses comme le registre des armes à feu, dans des dépenses de DRHC et dans d'autres programmes ruineux dont il a été question à maintes occasions.

Si ce n'est pas ce qui se dit dans les restos du coin, le député doit fréquenter des restaurants huppés, car les commentaires qu'il obtient sont différents de ceux que je recueille dans ma circonscription.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Madame la Présidente, je félicite mon collègue pour les observations qu'il vient de faire de même que pour sa récente nomination au poste de chef adjoint de notre parti. Il accomplira sûrement un travail remarquable à ce poste.

Le premier ministre soutient que c'est un tout nouveau gouvernement qui a pris la barre du pays le 12 décembre dernier. Il se dit l'homme des grandes orientations, plein d'idées nouvelles, qui avait hâte de devenir premier ministre pour mettre en oeuvre son programme ambitieux.

Comme l'a signalé notre chef adjoint, 24 projets de loi ont été présentés jusqu'à maintenant à la Chambre des communes. Trois d'entre eux sont effectivement différents des mesures auxquelles nous avons eu droit la session dernière. Le C-1 est un projet de loi pro forma qui renferme le discours du Trône mais ne propose aucune disposition législative. Le projet de loi C-24 tendait à modifier certaines dispositions de la Loi sur le Parlement du Canada concernant les avantages offerts aux parlementaires. Il n'y était pas question de nouvelles orientations.

Le projet de loi C-18 renfermait certaines dispositions que ne contenait pas le projet de loi présenté la session précédente. La moitié du projet de loi avait été rédigé par le gouvernement Chrétien et étendait la période pour laquelle un paiement de péréquation sera versé. L'autre moitié autorisait le versement d'une somme forfaitaire aux provinces aux termes de l'accord de 2003 sur les soins de santé.

Sur 24 projets de loi, seulement la moitié d'un projet de loi nous vient du premier ministre aux grandes orientations. Le gouvernement a convoqué la Chambre trois semaines plus tard que prévu, puis a appliqué la clôture et pris six jours pour rétablir le programme du premier ministre Chrétien. Le gouvernement est si dénué de vision et d'orientation qu'il s'emploie à mettre sur pied le programme de Chrétien. Pourquoi les gens d'en face se sont-ils débarrassés de l'ancien premier ministre s'ils tenaient tant à appliquer son programme législatif?

Je voudrais que le député nous parle du manque total de vision du gouvernement. De tous les projets de loi que le gouvernement a présentés, il n'en a produit réellement que la moitié d'un. Voilà tout

ce que le premier ministre qui se dit l'homme des grandes orientations a réussi à faire.

• (1230)

M. Peter MacKay: Madame la Présidente, en matière de politiques, peu de députés sont plus informés et mieux articulés que mon collègue d'Edmonton-Sud-Ouest. Je le remercie de travailler ainsi à préparer le nouveau Parti conservateur pour qu'il puisse présenter aux Canadiens un plan d'avenir réfléchi, bien élaboré et bien chiffré dans plusieurs secteurs fondamentaux.

Pourquoi le gouvernement libéral s'est-il donné la peine de changer son chef s'il voulait simplement poursuivre les mêmes objectifs? En fait, la question n'est que théorique. Le changement est né davantage d'un conflit interne au sein du Parti libéral, d'un véritable coup d'État sans effusion de sang et de la lutte de pouvoir qui l'a engendré.

Toutes les belles paroles sur les contacts au sein du CPM et toutes les belles promesses sur les politiques sont disparues. Il s'agit maintenant de déterminer ce qu'ils savaient au CPM et combien d'argent ils ont gaspillé. Voilà ce qui préoccupe les Canadiens.

Les Canadiens aimeraient savoir ce que le gouvernement compte faire maintenant. Il est fort louable de confier des enquêtes à des comités et à des commissions d'enquête publique. Mais, à moins que les gens ne soient disposés à témoigner, à dire honnêtement comment et par qui a été implanté le processus complexe et délibéré qui a mené au versement de fonds aux amis, une bonne partie de la discussion de fond qui devrait avoir lieu est obliérée. Elle est tout simplement écartée.

La vérité indéniable demeure la même. L'ancien ministre des Finances aimait bien parler de son habileté en affaires. Il occupe maintenant le poste de premier ministre. S'il avait géré la Société maritime CSL Inc. comme il a géré le ministère des Finances en gaspillant, ou en consacrant à de mauvaises priorités, des centaines de millions de dollars, son entreprise n'aurait plus maintenant que quelques vieux remorqueurs amarrés dans un port quelconque et ne serait certes pas la multinationale que nous connaissons aujourd'hui. Nous reviendrons sur ce point. Nous nous pencherons un autre jour sur tout ce dossier et sur le rôle que le ministre des Finances a joué dans la création d'échappatoires fiscales pour son entreprise lorsqu'il était au ministère des Finances.

L'idée fondamentale de la motion, c'est que le gouvernement n'a aucune vision, qu'il avance sans gouvernail, qu'il suit les traces du gouvernement antérieur dont le programme était dénué de tout intérêt. En cette époque cruciale, ce n'est pas ce qu'il faut aux Canadiens. Nous avons besoin d'un changement, d'un nouveau gouvernement. Le gouvernement peut essayer de se réinventer. Il peut essayer de nous faire croire que sa vision est nouvelle, que son savoir-faire est différent, mais il est toujours composé des mêmes personnes qui n'ont rien de nouveau à offrir. Il faut déloger les libéraux. Les Canadiens pourront très bientôt se prononcer sur cette question fort importante.

• (1235)

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je me lève aujourd'hui pour participer à ce débat qui résulte d'une motion proposée par le député de Pictou—Antigonish—Guysborough.

Les crédits

Avant de commencer au sujet du contenu du débat, j'aimerais d'ailleurs féliciter son collègue, le député de Calgary-Sud-Ouest, le nouveau chef du Parti conservateur, pour sa victoire d'hier. Par la même occasion, j'aimerais lui souhaiter une bonne lune de miel. Sa rigueur intellectuelle contribuera certainement à alimenter des débats de qualité à la Chambre des communes.

Cette motion est fondée sur des prémisses. Malheureusement, ce sont ces prémisses qui ne sont pas fondées. On parle de déplorer qu'il n'y a pas de renouveau. Or, en disant cela, c'est qu'on n'observe pas ce qui se passe ici. On parle d'absence de projets de loi. Il faut vraiment être écarté de ce qui se passe au Parlement pour conclure qu'il n'y a pas de projets de loi. On parle de réforme démocratique. Ce sont des mots très souvent employés par les députés d'en face, mais je me rends compte de plus en plus que ce sont pour eux des mots creux, puisqu'ils n'ont pas eu le courage de faire la même chose que nous avons faite à cet égard. Ce que je viens de dire, je vais le démontrer.

Notre tout nouveau gouvernement a été assermenté il y a à peine trois mois. Nous avons été confrontés, presque d'entrée de jeu, à un rapport de la vérificatrice générale. Devant des allégations telles que celles faites par les gens d'en face, mais surtout à la suite de ce rapport, jamais un gouvernement n'a agi de façon si rapide, si déterminée et si transparente pour aller au fond des choses. Jamais.

Ce ne sont pas que des mots. Regardons les faits concrets. Pour la première fois, à ma connaissance, dans l'histoire de notre Parlement, des documents du Cabinet ont été révélés à un comité parlementaire pour lui permettre de faire la lumière sur tout cela. C'était la première fois. Une enquête a été menée par le Comité permanent des comptes publics, qui a été convoqué avant le moment prévu de sa convocation. On a mis sur pied une commission d'enquête indépendante, menée par le juge Gomery, qui a des pouvoirs absolument extraordinaires, pour aller au fond des choses. On a fait appel à un procureur spécial pour récupérer des fonds qui auraient été mal employés.

Ce train de mesures est une illustration parfaite de ce que nous voulons faire quand il y a un problème. C'est une illustration parfaite de l'approche que le premier ministre préconise pour traiter des problèmes auxquels notre gouvernement est confronté.

Les conservateurs déplorent, d'une façon assez douteuse d'ailleurs, qu'il n'y a pas de nouveaux projets de loi, et donc qu'il ne se passe rien au Parlement. Dire que le simple calcul, la simple addition d'un nombre de projets de loi représente une juste mesure du travail du Parlement est d'un simplisme que je ne pourrais qualifier.

D'abord, cela démontre qu'ils n'ont absolument rien compris à la réforme démocratique. Cela démontre qu'ils ne sont pas intéressés par le travail des comités. Les comités ne sont pas forcément actifs que dans le domaine des projets de loi. Il y a de nombreuses choses qu'ils peuvent faire, et je pourrais donner des exemples dans quelques minutes. Ils ne sont pas du tout intéressés aux débats exploratoires qui se tiennent en cette Chambre, qui sont si fondamentaux pour qu'on reflète ce que la population canadienne pense des enjeux chauds de l'heure. Tout cela n'est pas compté dans le travail parlementaire?

C'est vraiment vouloir induire la population en erreur que de vouloir limiter le travail de ce Parlement à l'addition du nombre de projets de loi. Malgré cela, je démontrerai dans quelques minutes que beaucoup de choses nouvelles ont été présentées, y compris en matière de projets de loi.

Depuis l'assermentation de notre gouvernement, la réforme démocratique constitue une grande partie non seulement des débats

que nous tenons en cette Chambre, mais aussi des actions concrètes que nous avons prises de ce côté-ci de la Chambre, unilatéralement, et pour lesquelles nous avons invité l'opposition à se joindre à nous. Et jusqu'à aujourd'hui, j'attends encore une réponse à l'invitation que je leur ai faite de réformer ce Parlement pour être plus sensible aux besoins des Canadiens. J'attends encore la réponse.

● (1240)

Maintenant, dans des programmes électoraux, je vois que de très charmants mots sont employés, tels que: «Nous sommes en faveur.» De quelle réforme s'agit-il? Des mots ou des actions? Des mots en face ou des actions que nous avons prises ici?

Je donne un exemple concret de notre application de la réforme démocratique. Mes collègues d'en face le savent et, d'ailleurs, ils ont accepté parce qu'ils n'avaient pas le choix. Politiquement, ce n'était ni valable ni viable de refuser.

Un jugement de la Cour suprême est venu nous dire que les critères que nous avons précédemment, soit d'avoir 50 candidats pour être un parti politique reconnu, ne sont pas des critères constitutionnels. Il fallait prendre des mesures rapides pour corriger la situation et faire écho à ce jugement.

On a réussi à faire deux choses à ce sujet, et ce, très simplement. D'une part, on a réussi à introduire un nouveau projet de loi qui va nous permettre, à court terme, d'empêcher le détournement de l'emploi des partis politiques pour des questions de financement. C'est un peu technique, mais il y a une chose importante là-dedans: pour la première fois de notre histoire, on définit un parti politique. Cela n'existait pas avant dans notre législation. Nous le faisons.

Toutefois, ce que j'ai fait en plus, comme leader du gouvernement à la Chambre et, bien sûr, à l'instigation du premier ministre et de notre Cabinet, c'est de dire: allons plus loin! C'est là que la réforme démocratique devient importante. Allons plus loin!

Les conséquences de ce jugement sont beaucoup plus larges que ce qu'on couvre dans ce projet de loi. Y aurait-il moyen de confier au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, un comité multipartite où tous les partis sont représentés, la responsabilité d'examiner ces conséquences, de produire et de rédiger effectivement un avant-projet de loi, et non pas un avant-projet de loi rédigé par une bureaucratie, aussi bonne soit-elle, ou par un ministre, aussi bon soit-il, mais rédigé par des parlementaires saisis d'un problème à régler qui touche les Canadiens, qui touche la définition d'un parti politique, qui touche le fond même de notre démocratie?

Nous avons mis en application la réforme démocratique. Nous avons annoncé un renforcement du rôle des parlementaires. Je vous rappelle qu'ils n'ont pas encore adhéré à cette réforme. Néanmoins, pourquoi une réforme du rôle des parlementaires? C'est simple. Quand un parlementaire se lève pour voter ici, à la Chambre, et qu'on lui dit comment voter, quand il rentre chez lui dans son comté et qu'il parle avec les gens, ceux-ci lui demandent: «Pourquoi as-tu voté comme cela?» Il leur répond: «Je n'avais pas le choix; j'étais obligé.» Ce n'est pas de la représentation, cela. Ce n'est pas de la représentation; c'est de l'écho, c'est de la transmission d'une décision d'Ottawa dans le comté, et non pas le contraire.

Nous avons introduit le principe du vote libre. Qu'est-ce que cela signifie? Chacun va devoir prendre ses responsabilités. Quand on prend ses responsabilités comme parlementaire et qu'on rentre dans notre comté, on est redevable devant la population. En ayant des votes libres, on donne le pouvoir au peuple de juger ses élus.

Les crédits

Nous l'avons déjà fait jusqu'à présent. À part les votes qu'on a d'ailleurs spécifiés dans le plan d'action, qui touchent les questions de budget ou des questions fondamentales pour le gouvernement, comme un discours du Trône, tous les autres votes qui ont eu lieu ici, se sont faits sur la base d'un vote libre et, en face, sur la base d'un vote non libre. C'est ce que nous avons fait, concrètement parlant.

La réforme démocratique est absolument fascinante. Vous savez que dans cinq provinces, actuellement, d'énormes efforts de réflexion se font à cet égard. En effet, des mesures sont prises. J'ai passé 24 heures à Vancouver. J'ai fait un aller-retour à Vancouver avant-hier pour rencontrer l'Assemblée citoyenne.

[Traduction]

En Colombie-Britannique, l'assemblée de citoyens est une expérience magnifique illustrant que lorsqu'on fait appel à ce que les citoyens ont de meilleur à offrir, on obtient effectivement ce qu'il y a de mieux. Je suis rentré de la Colombie-Britannique fort inspiré. Les Britanno-Colombiens travaillent l'autre aspect de la réforme démocratique et c'est de cette façon qu'ils désignent leurs représentants. Dans cette Chambre, nous avons commencé à examiner la signification du rôle de représentant des citoyens. Ces deux éléments sont complémentaires.

[Français]

J'ai rencontré des étudiants à l'Université de Chicoutimi et des professeurs à l'Université Laval. J'ai rencontré mon collègue, le ministre responsable de la Réforme démocratique, à Québec. Il y a un mouvement fondamental inspirant les jeunes comme les moins jeunes qui commence à se faire jour à l'échelle du pays. C'est un mouvement motivant et idéal sur le plan de la réforme d'une démocratie dans le sens très profond du terme.

Nous sommes une démocratie valable. Nous avons fait nos preuves. Il est temps de passer à l'étape suivante. C'est ce que nous faisons et ils refusent encore d'adhérer à tout cela. Ils sont un métré en arrière. Il n'y a rien à faire!

La réforme démocratique c'est aussi, et j'allais dire surtout, une question de confiance. C'est pourquoi, comme gouvernement, nous avons adopté des mesures qui renforcent les normes éthiques et qui assurent une gestion plus limpide des finances publiques. Tout cela se passe ici et on ose dire qu'il n'y a pas de travail qui se fait ici! Est-ce qu'on est sérieux deux secondes? Est-ce qu'on peut avoir l'ouverture d'esprit de s'éloigner de la petite politique partisane pour comprendre et reconnaître ce qui se passe ici depuis trois mois, juste trois mois?

Pendant que les partis d'en face—et en particulier le Parti conservateur du Canada—s'obstinaient à vouloir faire de la «procédurite» quand nous sommes revenus en Chambre, nous avons imposé une motion de clôture à des débats de procédures pour que nous passions à des questions de substance. En effet, pour nous, il était important que la substance prenne le dessus dans cette Chambre afin de servir le peuple; la procédure non, la substance oui.

• (1245)

[Traduction]

C'est assez fascinant quand on jette un coup d'oeil sur le programme que le présent gouvernement a déjà prévu pour les Canadiens, pour le XXI^e siècle. Examinons-le de plus près. Il y a une nouvelle entente pour les collectivités canadiennes. Il y a des initiatives audacieuses en matière de soins de santé, notamment des transferts aux provinces, bien entendu, mais également la création d'un nouvel organisme en santé publique. Le gouvernement a également pris des mesures novatrices dans le domaine de

l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants et de l'aide aux étudiants, car nous savons que nombre d'entre eux font face à un sérieux endettement.

Le gouvernement a élaboré un programme environnemental fort nécessaire, pour la dépollution des sites contaminés. Il a aussi un plan pour élaborer des connaissances axées sur l'économie du XXI^e siècle. Il fait également la promotion du rôle du Canada sur la scène internationale. Je peux énumérer une liste complète de réalisations qui ont fait suite au dernier discours du Trône. Des modifications ont été apportées ici même, dans cette Chambre, et ces députés ne le savent même pas.

Ce n'est que le début. Demain, mon collègue, le ministre des Finances, présentera le premier budget de ce gouvernement. Fort d'une série ininterrompue de sept budgets équilibrés, le Canada constitue un exemple unique au sein des pays du G-8. Le budget prévoit également de nouvelles mesures de contrôles en matière de finances. En bref, le présent gouvernement a élaboré un plan pour permettre au Canada d'enregistrer des réussites sans précédent.

Winston Churchill a dit un jour que les empires de l'avenir sont les empires de l'esprit. Ces paroles rappellent également à tous que le gouvernement a la responsabilité d'innover.

Il y a quelques mois à peine, le gouvernement du premier ministre est entré en fonctions avec la détermination de moderniser l'appareil gouvernemental et d'offrir des solutions pour dissiper les inquiétudes des Canadiens et pour tenir compte de leurs priorités. Nous avons créé un nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile pour assurer la sécurité de l'ensemble des Canadiens. Nous avons mis sur pied un nouvel organisme, en l'occurrence le Conseil des Canadiens pour la santé dont le rôle est de mieux gérer les risques en matière de santé publique. Nous avons restructuré l'ancien ministère du Développement des ressources humaines pour doter les Canadiens de deux formules solides sur le plan des politiques sociales.

[Français]

Gouverner, c'est aussi écouter. Nous savons tous les défis que pose la mondialisation. Les gens qui manifestent en parallèle des sommets doivent être entendus. Ils représentent une soif de conscience sociale que nous devons tous avoir.

Parmi ces gens qui manifestent aux sommets, il y a beaucoup de jeunes. Notre jeunesse doit être écoutée. Et c'est pour cela qu'il était si important de rétablir le projet de loi C-3 qui permettra à l'Afrique d'obtenir des médicaments de chez nous à des conditions qui seront profitables pour elle, dans le but de lutter contre ces fléaux et contre ces pandémies.

C'est vrai que ce projet de loi a été lancé, au départ, sous l'ancien gouvernement. Je ne m'excuserai pas de continuer à me préoccuper de l'Afrique parce que nous avons changé de gouvernement. Je n'ai pas à m'en excuser. L'Afrique a besoin de notre aide. Nous devons être là pour l'aider.

C'est la même chose avec la loi sur les tarifs. Vous savez qu'il y a des tarifs préférentiels qui permettent aux pays moins développés d'avoir accès à nos marchés sans barrière tarifaire, pour leur permettre effectivement de commencer à développer leurs propres industries. Je n'ai aucune raison de m'excuser que nous ayons rétabli ce projet de loi. Au contraire, j'en suis fier.

Les crédits

En ce qui concerne le projet de loi de loi sur l'éthique, effectivement, nous en avons commencé l'étude il y a quelque temps. D'ailleurs, votre humble serviteur, qui était à l'époque membre du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, a travaillé avec les collègues à l'établissement d'un poste de commissaire à l'éthique qui soit indépendant et qui relève non pas du premier ministre, mais du Parlement. Est-ce que j'allais dire qu'il ne fallait plus le faire parce qu'on a changé de gouvernement? Voyons donc, cela n'a pas de sens. C'était bon, il fallait le faire, nous le faisons.

Je pourrais continuer ainsi très longtemps. Par exemple, nous savons tous à quel point les Canadiens ont à coeur la Loi sur la réglementation de la procréation assistée.

Nous avons commencé le travail sur un projet de loi qui prévoyait des mesures de prévention contre l'exploitation des enfants. Si l'on est sérieux pendant 30 secondes, est-ce qu'on peut dire qu'il fallait laisser tomber le projet de loi parce qu'on a un nouveau gouvernement? Est-ce qu'il fallait dire que, parce qu'on a un nouveau gouvernement, ce n'est plus la peine de protéger nos enfants? Cela n'a pas de sens, c'est ridicule! Bien sûr, c'est un projet de loi qui valait la peine. Bien sûr qu'on l'a rétabli. Et bien sûr que j'espère qu'il finira par être adopté rapidement.

C'est la même chose au sujet d'un projet de loi qui concerne les délinquants sexuels. Pour ceux qui s'intéressent aux aspects techniques, il s'agit du projet de loi C-16.

Nous travaillons non pas en fonction d'un dogme, non pas en fonction d'une division, mais en fonction de ce qui est bon, dans notre perception à nous, pour la population canadienne.

Je voudrais vous parler un peu de leadership en action et d'initiative. Nous formons un nouveau gouvernement, nous préconisons une nouvelle culture; notre approche est nouvelle et nous mettons en oeuvre un nouveau programme. Malheureusement, plutôt que d'essayer de comprendre à quel point c'est important pour les Canadiens, en face, on se contente de rire bêtement et béatement, sans comprendre vraiment ce qui se passe. C'est une révolution qui les dépasse. Ils n'ont pas compris cela encore. Cela prendra du temps, ils comprendront un jour, non pas parce qu'ils veulent le comprendre, mais parce que la population les y forcera.

Aujourd'hui, nous déposons un projet de loi sur les dénonciateurs. Cela veut dire que quelqu'un qui observe, dans la fonction publique, quelque chose qui n'est pas normal ou correct ou acceptable dans la gestion de fonds publics ou dans la façon de faire pourra le dénoncer sans risque de représailles.

J'espère ne pas entendre ici qu'on s'opposera à ce projet de loi. C'est un projet de loi qui signifie qu'on aura davantage de moyens pour s'assurer d'une meilleure gestion de l'appareil gouvernemental.

Le projet de loi sur la Santé—j'en ai déjà parlé—, comprend 2 milliards de dollars en transferts aux provinces plus des arrangements de péréquation. D'ailleurs, le Bloc québécois, qui rigole bien fort, a voté contre la péréquation, dont le Québec profite. En passant, il a voté contre 2 milliards de dollars qu'on donne en santé.

Nous allons également déposer un projet de loi pour mettre en oeuvre une entente avec la Colombie-Britannique, le Manitoba et les premières nations sur l'affectation de portions de parcs nationaux à des réserves, pour répondre à des besoins criants de logement.

Ce que nous voulons offrir aux Canadiens, c'est un gouvernement de passion, un gouvernement inspirant, un gouvernement qui n'a pas peur de l'innovation.

●(1250)

Personne ne peut offrir un gouvernement parfait. Nous ne pouvons pas offrir un gouvernement parfait mais nous avons le devoir, d'une part, d'avoir l'humilité de reconnaître ce qui n'est pas bien fait et surtout, d'autre part, d'en tirer des leçons.

Cette façon de faire les choses est nouvelle. Ce que nous voulons offrir aux Canadiens, c'est un gouvernement droit, qui n'a pas peur de renverser les barrières des préjugés, un gouvernement rassembleur. Ce qui fait la fierté des Canadiens, c'est le leadership de notre pays dans une foule de domaines, qu'il s'agisse de sa crédibilité sur le plan international ou de sa conscience sociale. Nous voulons offrir un gouvernement qui, au lieu de faire les procès du passé, préfère construire les ponts de l'avenir.

Les Canadiens sauront faire la différence entre les allégations politiquement revanchardes d'une motion sans surprise—personne n'est surpris d'une telle motion—et la détermination de notre gouvernement de travailler à développer encore la grandeur de notre pays en puisant son inspiration auprès des citoyens dans toutes les régions du Canada, d'un Canada pour lequel le meilleur reste à venir. Je vous parle d'un Canada d'idéal et de vision, d'un Canada qui saura inspirer notre jeunesse.

Voter pour cette motion, c'est choisir le passé; voter contre cette motion, c'est voter pour l'avenir.

●(1255)

[Traduction]

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, je me réjouis surtout d'entendre le député mentionner la santé. S'il y a une chose que le gouvernement ne peut effacer de l'esprit de tous les Canadiens, c'est bien d'avoir vu les 50 p. 100 promis à l'origine dans la Loi être réduits à 16 p. 100. Les Canadiens de tout le pays le voient à la télé. C'est la publicité la plus efficace qui soit. Qui donc en est à l'origine? Les ministères de la santé de l'ensemble du Canada.

Déclarer ici que le gouvernement corrigera cette situation en injectant 2 milliards de dollars est complètement absurde. Le système de santé au Canada aujourd'hui, la Loi sur la santé et l'avenir sont interdépendants et seront déterminés au cours de la décennie actuelle. C'est à ce sujet que tout le monde écrit. Je ne vois rien se concrétiser à ce sujet sous ce gouvernement.

[Français]

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, j'aimerais savoir si, par ces questions, mon collègue signifie qu'il va appuyer les principes fondamentaux de la Loi sur la santé? J'aimerais savoir s'il va, par cette question, appuyer les principes fondamentaux qui font en sorte que la santé est accessible à tous ceux qui sont malades et non pas à ceux qui ont de l'argent?

Quand on parle de pourcentage de transfert en santé, comment se fait-il que, de façon très pratique, on oublie les points d'impôts transférés? Comment se fait-il qu'on oublie les arrangements pris il y a deux ou trois ans où plus de 30 milliards de dollars ont été transférés en santé. On oublie les 2 milliards de dollars pour la santé. Ils sont très mal placés pour en parler. Ils ont voté contre ce transfert d'argent aux provinces en matière de santé.

Soyons clairs, la santé nous préoccupe tous. Nous voulons tous bien faire, personne ne veut mal faire ici. Cependant, je n'accepte pas les préjugés et les allégations des collègues d'en face selon lesquels on absorbe des chiffres sans même vouloir expliquer la réalité aux Canadiens. Ces chiffres ne sont pas des chiffres avec lesquels je suis d'accord.

Les crédits

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je vais prendre le leader du gouvernement au mot puisqu'il nous parle de santé.

C'est difficile pour nous de croire que c'est un gouvernement qui a changé quand il utilise le même discours, comme il vient de le faire; on nous dit que nous et les provinces avons voté contre la santé. Nous avons voté pour le peu d'argent que vous avez transféré en santé. Vous savez que les besoins sont plus grands. Le rapport Romanow vous dit que vous devez réinjecter jusqu'à 25 p. 100 dans le système de santé. C'est pour cela que nous défendons les intérêts des Québécois et des Québécoises.

J'ai beaucoup de difficultés à trouver une différence quand vous avez le même message que celui de Jean Chrétien lorsqu'il était premier ministre. Il disait aux premiers ministres des provinces: «Pourquoi ne seriez-vous pas contents? Vous avez accepté et signé des ententes.» Les provinces signent toujours des ententes à rabais et vous le savez. Quand serez-vous capables de dire ouvertement que oui, c'est vrai, et que vous n'avez pas mis assez d'argent dans la santé? Dites-le moi et à ce moment-là, peut-être qu'on comprendra. Dites-moi pourquoi vous continuez toujours à dire que les provinces ont ce dont elles ont besoin; vous savez que ce n'est pas le cas.

J'espère que si c'est vrai, vous allez voter sur la dernière motion du Bloc québécois qui propose d'utiliser la moitié des surplus de cette année pour aller à la santé de façon à atteindre votre participation de 25 p. 100 dans les plus brefs délais.

Le président suppléant (M. Bélair): J'aimerais rappeler aux députés de s'adresser à la présidence et non directement à l'orateur.

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, pourrais-je me permettre de demander à mon collègue de faire preuve d'une rigueur intellectuelle dont il a semblé manquer dans ses questions? Je n'ai jamais parlé du fait que les provinces avaient assez d'argent. Je n'ai jamais dit qu'il y avait assez d'argent dans la santé et je n'ai jamais parlé des provinces sur le ton arrogant qu'il veut me prêter. Je n'ai jamais dit cela. Ce que j'ai simplement dit, c'est que le chiffre de 16 p. 100 qui est avancé ne correspond pas à la réalité. C'est tout à fait différent.

La deuxième chose est que nous sommes tous conscients du fait qu'il y a des facteurs absolument évidents qui justifient le fait que les besoins en santé sont de plus en plus grands. Nous constatons bien sûr que la population avance en âge et qu'il y a des besoins qui se développent. Il y a le besoin de se mettre au diapason de la technologie qui est actuellement offerte sur le plan médical. Des efforts supplémentaires doivent être faits à cet égard.

C'est d'ailleurs pourquoi je crois savoir que cet été—je cite de mémoire et si ce n'est pas exactement le cas, on me corrigera—, une rencontre entre les premiers ministres est prévue. Cette rencontre aura lieu pour justement trouver une ou des solutions acceptables pour l'ensemble du pays concernant la santé.

Les provinces ne sont pas des adversaires, elles sont des alliées. Si nous pouvions travailler avec elles au service de la population, j'en serais extrêmement heureux. Non seulement j'en serais extrêmement heureux, mais j'ai confiance que c'est cela qui va se produire parce que nous avons, à la fois les provinces et nous, la responsabilité envers le même citoyen.

•(1300)

[Traduction]

M. Andy Burton (Skeena, PCC): Monsieur le Président, je tiens à souligner certains détails sur lesquels je ne suis pas d'accord avec le leader du gouvernement, malgré tout le respect que je lui dois.

De toute évidence, contrairement à ce que le leader du gouvernement a déclaré, je ne crois pas qu'il s'agisse d'un nouveau gouvernement. C'est au contraire un vieux gouvernement épuisé, formé de vieux visages fatigués dans la première rangée et d'un premier ministre non élu. On a peut-être procédé à des remaniements, mais il s'agit toujours là du même vieux gouvernement.

Devant le scandale actuel, l'arnaque des commandites et la corruption que le gouvernement essaie présentement de mettre en veilleuse, je pense que le gouvernement doit peut-être faire son examen de conscience. Le premier ministre était là. Pendant tout ce temps, il était ministre des Finances. Il était vice-président du Conseil du trésor. Comment ne pourrait-il pas être responsable?

En ce qui concerne notre frontière, la vraie solution au problème de l'ESB consiste à la rouvrir. Cela doit être fait, mais ce gouvernement en a été incapable.

Il a également été incapable de régler le dossier du bois d'oeuvre, qui dévaste des localités dans tout le Canada, en particulier dans l'Ouest.

Je pose donc au leader du gouvernement la question suivante: Quelle sorte de vision est-ce là pour le Canada et les Canadiens?

[Français]

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, la question du bois d'oeuvre est une question qui préoccupe les Canadiens au plus haut point. Cela nous préoccupe aussi.

Comme vous le savez, deux approches sont prises dans ce dossier: la première approche est une approche juridique ou judiciaire, et l'autre approche est la voie de la négociation. Comme on dit en bon français: «It takes two to tango».

Il y a encore beaucoup d'efforts à faire. La situation n'est pas acceptable. Nous avons réaffirmé à plusieurs reprises le principe selon lequel il doit y avoir un véritable libre-échange. Je crois que cela est clair. Il est tellement plus facile de rester assis sur son siège et se lever pour poser une question, comme le grand chevalier sur un cheval blanc qui représente la vertu. Cependant, faire le travail, c'est une autre paire de manches. C'est beaucoup plus complexe que cela.

C'est vraiment prendre les Canadiens pour des valises que de leur faire croire qu'on peut régler cela en un tournemain. Ce n'est pas comme cela que ça marche. Nous sommes déterminés à ce que ça marche, mais pour que cela arrive, il est normal que cela prenne du temps.

Entre-temps, ce qu'il faut, c'est penser aux gens qui en subissent les conséquences et voir comment on peut les aider, car, dans le fond, c'est cela notre préoccupation. C'est sur cela que nous concentrons nos efforts.

Très rapidement, j'aimerais souligner une chose. Comment, en face, peut-on donner des leçons d'intégrité quand, en fait, j'ai entre les mains au moins cinq ou six cas de conflits directs entre ce qui a été dit par leur nouveau chef, par leur ancien chef et le programme qu'ils présentent soi-disant aujourd'hui? Nous n'avons pas de leçon d'intégrité ni d'éthique à recevoir d'eux. Surtout, je leur demande de regarder en avant au lieu de regarder en arrière. Peut-être qu'ils vont trouver des choses intéressantes à regarder.

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je vous annonce que je partagerai les vingt minutes qui me sont imparties avec mon collègue de Argenteuil—Papineau—Mirabel. Lui aussi a beaucoup de choses à dire, surtout après les propos qu'on vient d'entendre du leader parlementaire.

Les crédits

En fin de semaine, j'ai souri lorsque j'ai vu qu'on commençait à paniquer un peu du côté des libéraux, particulièrement avec la nouvelle ministre du Patrimoine canadien, la nouvelle ministre responsable des drapeaux du Canada, qui est tannée d'entendre le mot «scandale». Il ne faut plus parler de scandale. Alors, je tenterai de suivre ses conseils, et j'utiliserai d'autres mots peut-être plus durs, mais je les utiliserai quand même pour tenter de donner un portrait global de ce que ce gouvernement a fait depuis 1993.

Je vous parlerai tout d'abord du dossier du tripotage des commandites, qui a permis à cinq agences amies du Parti libéral du Canada d'empocher des commissions de 100 millions de dollars grâce à la surfacturation des services de production. Il faut comprendre une chose. Si on veut faire de l'argent avec des contrats, il faut que ceux-ci soient élevés. Dans ce cas, le travail qu'ils avaient à faire pour assurer la visibilité du Canada, c'était qu'il fallait que cela paye. Ainsi, pour payer, ils ont facturé des montants incroyables, ce qui leur donnait une plus grande commission. Ce qui fait que des 250 millions de dollars qui étaient disponibles pour ce programme, eux ont bénéficié de 100 millions. Ce n'est pas un scandale, parce qu'il ne faut pas prononcer le mot «scandale», mais moi, je peux vous dire que ce sont des horreurs administratives du gouvernement libéral.

Parlons maintenant du dossier du vol qualifié de la caisse de l'assurance-emploi, qui se chiffre maintenant à 45 milliards de dollars. C'est la cause principale qui fait que les régions du Québec se sont vidées. C'est la cause principale qui fait que les travailleurs saisonniers n'ont plus droit de recevoir des prestations d'assurance-emploi. Cela explique vraiment que ce gouvernement n'est pas du tout connecté à la réalité québécoise et à la réalité canadienne, parce que son programme ne fonctionne pas. Il fonctionne uniquement pour pomper de l'argent. Ensuite, on envoie cet argent pour rembourser le déficit. On appelle cela une taxe déguisée, payée par les plus vulnérables de la société, soit les chômeuses et les chômeurs, ou les petites et moyennes entreprises; ces gens sont venus témoigner à maintes reprises au Comité permanent des finances pour décrier cette injustice. Néanmoins, ce cas n'a jamais réglé.

Des personnes âgées se sont vues privées de dizaines de millions de dollars en Supplément de revenu garanti. Les personnes les plus vulnérables de notre société, celles qui ont travaillé fort pour bâtir une famille, une entreprise, et qui méritent une retraite raisonnable et équitable, se font enlever par ce gouvernement le Supplément de revenu garanti.

On reconnaît sa faute, mais on ne veut pas rembourser. Par contre, si une de ces personnes a le malheur d'oublier un montant quelconque dans sa déclaration d'impôt, les inspecteurs débarquent, on l'étouffe et il faut payer. Cependant, lorsqu'il est question de rétroactivité faisant entièrement suite à l'erreur de ce gouvernement, on recule d'un an, et cela non plus, ce n'est pas un scandale!

Parlons des dizaines de travailleuses et travailleurs du secteur du textile qui ont perdu ou qui perdront leur emploi au cours des prochains mois à cause d'un gouvernement qui a manqué de leadership, alors qu'il savait que les quotas d'importations seraient levés en janvier 2005, et qui n'a pas soutenu le secteur du textile durement touché par cette concurrence envahissante du marché asiatique.

Lors des rencontres de l'Organisation mondiale du commerce, le Canada n'a fait qu'aborder la question financière. On a mis de côté les questions fondamentales telles que l'environnement, la santé, la sécurité du travail, laissant à des pays comme la Chine toute la

latitude nécessaire pour obtenir des coûts de production minimales. C'est ce qu'on appelle un gouvernement qui a manqué de leadership.

Quant au dossier de la maladie de la vache folle, cela a plongé l'industrie bovine et laitière du Québec en pleine crise, alors que l'actuel premier ministre, l'ex-ministre et le ministre actuel de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont complètement abandonné les producteurs agricoles, les acculant à la faillite, à de grosses dettes, sans oublier que ces gens ont vécu des problèmes personnels et familiaux.

● (1305)

Aujourd'hui, par pur hasard, l'as de l'amnésie à la Chambre, l'actuel premier ministre, est en Alberta pour annoncer un programme de soutien. C'est un beau geste d'opportunisme électoral, et ce, au lendemain—toujours par hasard—de l'élection du nouveau chef du Parti conservateur.

L'actuel premier ministre de l'Alberta, M. Ralph Klein, était absent ce matin. Il s'est rendu à Washington. C'est là que la décision doit changer. C'est le gouvernement américain, le gouvernement de George Bush, qui s'entête à maintenir l'embargo sur les exportations de boeuf.

Alors, qu'a fait ce matin le premier ministre? Il a annoncé, encore une fois, une solution politique teintée de partisanerie libérale. Est-ce cela qui me fera croire que ce gouvernement a changé? Je vais vous dire une chose. Il y a effectivement eu un changement dans cette Chambre. C'est un nouveau malaise qui frappe la Chambre et la Colline parlementaire. Mais ne vous en faites pas, ce ne sont que les libéraux qui en sont victimes.

Il s'agit de l'amnésie collective: le premier ministre actuel ne savait pas; le président du Conseil privé ne se rappelle pas; M. Alfonso Gagliano, le tripoteux numéro un des commandites, a tout oublié. Les nouveaux ministres ont perdu des parties importantes des dossiers de leurs prédécesseurs. Je pointe du doigt l'arrogant et suffisant nouveau président du Conseil du Trésor, toujours debout pour parler du changement.

Le changement, c'est que ces gens n'ont pas de mémoire. Les Québécois en ont une mémoire. Ils ont une mémoire collective de fierté. Lors des prochaines élections, ils diront: «Dehors, les libéraux!» C'est ce qui attend ce gouvernement.

Qu'on n'essaie pas de nous faire accroire qu'il y a du changement. Au contraire, c'est du radotage législatif. Ce n'est que jeter de la poudre aux yeux que de dire qu'il y a du changement dans ce gouvernement. La motion présentée aujourd'hui par mes collègues du Parti conservateur canadien en fait justement état.

J'ouvre une parenthèse. Récemment, on a parlé de déficit démocratique. Il est omniprésent dans le Comité permanent des comptes publics, où la majorité des libéraux se traînent les pieds et sont devenus les véritables complices du premier ministre pour tenter de nous faire avaler qu'il n'y a pas de coupables politiques, mais que ce sont une douzaine de fonctionnaires qui sont impliqués.

Peut-être qu'on peut se poser des questions sur le rôle de M. Chuck Guité. On peut également se poser des questions sur Pierre Tremblay, l'ancien chef de cabinet de M. Gagliano, qui est devenu par la suite responsable du programme des commandites. Je ne sais pas si M. Gagliano agit toujours ainsi avec ses anciens employés, mais il nous a avoué, la semaine dernière, qu'il ne lui parlait plus, qu'il n'avait pas eu de contact avec lui.

Les crédits

Je peux vous dire que si M. Gagliano a envoyé Pierre Tremblay prendre la place de Chuck Guité, c'est parce qu'il savait très bien comment fonctionnait le tripotage des commandites, et il voulait surtout s'assurer que cela continue de bien fonctionner. Cela s'est fait sans la présence du sous-ministre. Au fur et à mesure que notre comité avancera, on découvrira vraiment qui a menti dans cette histoire et qui a dit la vérité.

J'ai également rencontré des fonctionnaires qui sont outrés et qui sont révoltés d'avoir été pointés du doigt par l'actuel premier ministre en les rendant coupables de ce scandale. Oui, on parle d'une douzaine de fonctionnaires. Peut-être que M. Guité et M. Tremblay étaient impliqués. Mais là, on voit encore que ce gouvernement, lorsqu'il est question de partisanerie et d'irresponsabilité, est prêt à mettre la faute sur ses propres employés. C'est ce que vous appelez du changement? C'est pour cela que vous pensez que ce Parlement est devenu un Parlement innovateur?

Je n'y crois pas. Les Québécois n'y croient pas et les Canadiens n'y croient pas. Aux prochaines élections, je vous le dis, les Québécois et les Québécoises diront: Je me souviens.

• (1310)

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole au sujet de cette motion du Parti conservateur du Canada qui est toute simple. J'en lirai les grandes lignes:

[...] reconnaisse que le gouvernement en place n'est pas un nouveau gouvernement, mais celui qui a été étroitement mêlé, au cours de la dernière décennie, à des cas de mauvaise gestion, de corruption et d'incompétence, et que, par conséquent, il a perdu la confiance de la Chambre.

D'abord, je remercie mon collègue de Lotbinière—L'Érable de m'avoir permis de partager le temps de parole qui lui était imparti. Je le félicite pour tout le travail qu'il accomplit présentement au Comité permanent des comptes publics.

Il n'est pas facile d'essayer de faire dire la vérité à des gens qui ne veulent pas se souvenir. C'est tout à son honneur d'essayer d'y parvenir par tous les moyens. Comme on l'a vu la semaine dernière lors de la comparution de M. Alfonso Gagliano, il est très difficile de faire avouer à quelqu'un qu'il connaissait quelque chose et qu'il savait quelque chose, alors que d'entrée de jeu, il avait déjà avisé tous les médias qu'il ne connaissait rien et ne savait rien.

C'est ce à quoi nous sommes confrontés avec tout le gouvernement libéral. C'est cela, la dure réalité. Évidemment, je comprends pourquoi le Parti conservateur du Canada présente une motion comme celle-ci en cette Chambre. On essaie de nous dire que c'est un nouveau gouvernement et que finalement, ce n'est la faute de personne. On a ciblé des coupables, on a fait tomber des têtes dirigeantes de sociétés d'État. On a même osé dire, le premier ministre en tête, qu'il y avait un certain contrôle politique. Toutefois, au moment où l'on se parle, on n'est pas capable de mettre la main sur le contrôle politique. Les ministres ne s'en souviennent pas, tout comme le premier ministre, qui a fait l'objet de plusieurs accusations.

Je vous citerai quelques-unes de ces accusations. Celles que je vous citerai n'ont pas été portées par le Bloc québécois. Nous avons relaté ce qui a été dit dans les médias, entre autres concernant l'opération «Un million de drapeaux».

En 1996, la présidente des libéraux fédéraux de la Colombie-Britannique, Mme Doreen Braverman, a informé le ministre des Finances de l'époque, l'actuel premier ministre, que le gouvernement avait contourné les règles d'attribution de contrats et produit de fausses factures dans le cadre de l'opération drapeaux. Toutefois, le premier ministre actuel et ancien ministre des Finances lui a

répondu: «Je ne m'en mêle pas. C'est l'affaire de l'ancienne ministre du Patrimoine canadien.» Il a dit qu'il ne savait rien, sauf que c'est faux. C'est la présidente des libéraux fédéraux de Colombie-Britannique qui a porté cette accusation, et non un député du Bloc québécois.

En février 2002, le président de la Commission politique du Parti libéral, Akaash Maharaj, a écrit une lettre au ministre des Finances, l'actuel premier ministre, pour le prévenir que les rumeurs selon lesquelles les fonds versés aux agences de publicité ont servi à financer le Parti libéral sont de plus en plus persistantes parmi les militants. Encore une fois, le ministre des Finances, l'actuel premier ministre, a fait la sourde oreille. C'était le président de la Commission politique du Parti libéral, et non un député du Bloc québécois.

Ensuite, nous avons appris jeudi dernier, au Comité permanent des comptes publics, de la bouche même de M. Gagliano, que les proches conseillers de l'actuel premier ministre, anciennement ministre des Finances, étaient présents au Comité de coordination des communications chaque fois qu'il y était question d'argent. Je comprends cela, puisque c'est au ministre des Finances à émettre les chèques. Donc, des fonctionnaires et des proches conseillers y étaient présents.

On poursuit la liste des amis de l'actuel premier ministre. Dès 1994, le ministre des Finances dresse sa propre liste de petits amis. Dans un mémo daté du 3 mai 1994, la chef de cabinet de l'actuel premier ministre et anciennement ministre des Finances, Mme Terrie O'Leary, demande à des fonctionnaires du ministère des Finances de considérer diverses firmes de communication pour une campagne publicitaire, dont le consortium Gingko/Groupe Everest. Le président d'Everest, Claude Boulay, a travaillé à la course à la chefferie de l'actuel premier ministre en 1990.

Je pourrais continuer. Finalement, en fin de semaine, les libéraux au Québec nous ont dit qu'il ne fallait plus parler de «scandale», mais plutôt de «dossier». Je vous dirais que plus on avancera dans le dossier du scandale des commandites, plus on sera capable de prouver que l'actuel premier ministre et ancien ministre des Finances savait. Même s'il n'est pas intervenu, il sera aussi coupable que celui qui a commis le crime.

À ce sujet, on verra. C'est de cette façon que le gouvernement nous dit aujourd'hui, et j'entendais tantôt le leader du gouvernement à la Chambre nous le dire: «Nous avons une nouvelle façon de gouverner.»

• (1315)

Jusqu'à présent, tout ce qu'on essaie de faire, c'est d'avoir des lois qui s'appliqueront à l'avenir de façon à ce que plus jamais le Parti libéral ne puisse faire ce qu'il a fait. Je conviens de cela. Sauf qu'aujourd'hui, on n'est pas encore prêts à dire, à la population qui le demande, la vérité sur ce qui s'est passé antérieurement. C'est ce qui est difficile à comprendre.

Sous Jean Chrétien, c'était la même chose. Quant aux 440 questions qu'on a posées—vous l'avez entendu en fin de semaine, M. Chrétien a dit qu'il y avait répondu en anglais, en français et même en joul—, il reste que les résultats étaient les mêmes. Les réponses étaient les mêmes que celles qu'on entend aujourd'hui de la bouche de l'actuel premier ministre et des autres ministres. Personne ne se souvient. C'était la faute de personne. Néanmoins, on essaie de nous dire aujourd'hui que les choses ont changé. Je regrette, mais ça n'a absolument pas changé.

Les crédits

Je continuerai à dire que cela n'a pas changé. En effet, je suis membre du Comité permanent des transports. Ce comité a fourni à ce gouvernement l'actuel ministre des Ressources humaines, qui était de la dernière cuvée de ce Comité permanent des transports, de même que l'actuel ministre du Revenu national. Il y a le député de London-Centre-Nord, qui est maintenant secrétaire parlementaire, et, évidemment, le ministre responsable du Fonds de développement économique du nord de l'Ontario, qui était l'ex-président de ce comité.

Je trouve cela savoureux, parce qu'on nous dit que les choses ont changé. La dernière semaine où le comité a fait ses travaux, nous avions des témoins, en l'occurrence les agents et les agentes de bord, qui venaient nous annoncer que le gouvernement s'apprêtait à déposer une réglementation qui ferait diminuer le nombre d'agents et d'agentes de bord par nombre de passagers. D'un agent ou d'une agente de bord par 50 passagers, ce serait plutôt un agent ou une agente de bord par 40 passagers. Il y aurait donc moins d'agents de bord. C'est un règlement qui, encore une fois, était présenté.

Je me rappelle que toutes les personnes que je vous ai nommées, qui étaient membres du Comité permanent des transports et qui sont passées au Cabinet des ministres, disaient que cela n'avait aucun sens que l'ex-ministre des Transports prenne des décisions sans que celles-ci soient entérinées par le comité.

Croyez-le ou non, l'actuel ministre des Transports s'engage sur une voie voulant faire adopter un règlement pour changer le nombre d'agents et d'agentes de bord dans les avions, sans que le Comité permanent des transports aient approuvé cette solution, ait entendu des témoins ou ait vérifié la sécurité de cette mesure, bien que les libéraux nous parlent et nous remâchent des termes de sécurité en cette Chambre. On n'aura pas fait d'analyses et on s'apprête à faire le changement. Évidemment, c'était décrié par tous les anciens membres du Comité permanent des transports, les députés libéraux qui sont devenus des ministres aujourd'hui.

Néanmoins, l'actuel Comité permanent des transports fait la même chose, c'est-à-dire qu'il appuie le ministre des Transports qui va adopter une réglementation réduisant le nombre d'agents et d'agentes de bord dans les avions, ce qui pourrait peut-être nuire à la sécurité.

Ensuite, une réglementation sur le bruit avait été déposée au Comité permanent des transports par l'ancien gouvernement, soit le projet de loi C-27, dans lequel tout un pan portait sur la pollution par le bruit dans les gares de triage, les gares de train. Je pense à la gare Joffre, à Charny, à la gare Mercier-Hochelaga, dans Hochelaga—Maisonneuve. Il y a là des problèmes. En effet, les citoyens sont confrontés à des problèmes de pollution par le bruit.

Dans le projet de loi C-27, il y avait une modification qui permettait à Transport Canada d'adopter des mesures correctrices. Le problème qu'on a avec la pollution par le bruit dans le système ferroviaire, c'est qu'il n'y a aucune loi—ni municipale, ni provinciale—qui peut venir gérer une propriété du gouvernement du Canada. Toutes les lignes de transport ferroviaires et les gares de triage sont des propriétés fédérales et sont donc soumises à la juridiction fédérale. Donc, aucune norme provinciale ou municipale ne peut s'appliquer.

J'ai mentionné les cours de triage Joffre, à Charny, et Mercier, dans Hochelaga—Maisonneuve, mais il y en a beaucoup partout au Canada. Pour la première fois, il y avait une ouverture qui nous aurait permis de forcer les entreprises qui font de la pollution par le bruit à évidemment essayer de régler ce problème. Cependant, le projet de loi C-27 n'a pas été ramené par le nouveau gouvernement libéral, nous a-t-on dit.

Ainsi, vous comprendrez qu'il est très difficile pour moi d'approuver la position du leader parlementaire du gouvernement à la Chambre qui vient nous dire: «Oui, c'est un nouveau gouvernement.» Il l'a très bien dit dans son discours. La réforme démocratique qu'ils ont déposée doit être faite en tenant compte de la confiance. Le problème qu'on a présentement avec ce gouvernement, c'est que la population n'a plus confiance en lui. Peu importe les mesures qu'ils voudront déposer, les gens ne les croiront pas. Il est donc temps que la population puisse aller en élections pour pouvoir trancher quant à la confiance qu'elle accorde à ce gouvernement.

● (1320)

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NDP): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui une motion du député de Pictou—Antigonish—Guysborough qui demande:

[...] que la Chambre reconnaisse que le gouvernement en place n'est pas un nouveau gouvernement, mais celui qui a été étroitement mêlé, au cours de la dernière décennie, à des cas de mauvaise gestion, de corruption et d'incompétence, et que, par conséquent, il a perdu la confiance de la Chambre.

Je pense qu'il est possible de dire simplement que les partis d'opposition à la Chambre sont d'accord avec cette motion.

Je pense aussi que le parti de la province de Québec en particulier a beaucoup de problèmes avec ce gouvernement, à cause des actions prises avec Groupaction et les autres syndicats.

● (1325)

[Traduction]

Il est intéressant, toutefois, d'écouter tant le libellé de la motion de l'opposition que la réponse du gouvernement. Il y a là une dynamique que je trouve fort intéressante du point de vue historique. J'ignore si cela s'est produit souvent à la Chambre. La dynamique que j'observe maintenant, c'est que nous avons un parti ministériel qui prétend ne pas avoir été là depuis dix ans et n'avoir rien à voir avec le scandale des commandites, et que tout cela est l'oeuvre de quelqu'un d'autre. Nous voyons le premier ministre parcourir le pays sans jamais mentionner le nom de son parti, faisant comme si, encore une fois, le Parti libéral n'existait pas lorsqu'il était membre du gouvernement, comme s'il n'avait été mêlé à rien de tout cela. Le premier ministre prend ses distances le plus possible.

Je dois dire que mes électeurs ne sont pas dupes et, d'après les sondages nationaux, il semble bien que le reste des Canadiens ne le sont pas non plus. Les Canadiens ne sont pas dupes, et cela comprend les habitants de la province de Québec.

Par ailleurs, si je me déplace de ce côté-ci de la Chambre, je constate que l'opposition officielle prétend que son histoire, que les événements qui ont fait ce que ce parti est aujourd'hui, ne se sont pas vraiment produits.

Nous voyons les éléments du Parti conservateur qui sont issus du Parti progressiste-conservateur prétendre que l'ancien premier ministre Brian Mulroney n'a jamais existé et que tous les scandales dont le gouvernement Mulroney s'est rendu coupable durant son règne de neuf ans ne se sont jamais produits. Ou que s'ils se sont produits—et les députés conservateurs empruntent ici une page du scénario du gouvernement libéral—, l'opposition officielle soutient qu'elle n'en est pas responsable, même si l'ancien premier ministre a été très actif durant la dernière course à la direction du Parti conservateur. Malheureusement pour lui, il a appuyé le mauvais candidat.

Les crédits

Ils ne veulent pas reconnaître les scandales qui éclatent au Parti conservateur de l'Ontario, impliquant l'ancien premier ministre et des sommes d'argent que lui et ses proches collaborateurs auraient reçues, une situation qui ressemble drôlement au scandale des commandites. Dans cette nouvelle affaire, des montants d'argent auraient été versés pour des services qui n'auraient pas été rendus ou qui l'auraient été d'une manière disproportionnée par rapport aux montants versés, que ce soit à l'ancien premier ministre ou à un certain nombre de ses proches collaborateurs. La situation est très semblable, mais le proposeur de la motion et son parti prétendent que rien de cela ne s'est produit.

Ce parti prétend qu'il est en quelque sorte le fruit de l'Immaculée Conception et qu'il n'a ni antécédent, ni ancêtre, mais ce n'est pas le cas. Il suffit de penser à ces scandales que j'ai relevés dans des documents que j'ai lus en prévision de ce débat. Par exemple, les conclusions du juge Parker dans l'affaire Sinclair Stevens, qui a été reconnu coupable de 14 conflits d'intérêts pendant sa courte carrière de politicien. Que l'on pense au scandale entourant le revirement dans le contrat d'entretien d'avions. Winnipeg méritait d'avoir le contrat, mais on a préféré le donner à Montréal.

M. Pat Martin: On s'en rappelle.

M. Joe Comartin: J'ai l'appui d'un des députés de Winnipeg qui se souvient très bien, comme l'ensemble de la province du Manitoba d'ailleurs, de ce revirement qu'ils ne sont pas prêts de pardonner au gouvernement conservateur. Il y a eu également l'affaire Oerlikon, où il s'agissait bel et bien de corruption.

• (1330)

Par ailleurs, comment oublier Michel Cogger et ses entourloupettes qui ont duré un bon moment à cette époque au sein du gouvernement conservateur? Je dois dire que cette motion comporte une bonne dose d'hypocrisie de la part du Parti conservateur, lorsqu'on resitue cette histoire dans son contexte.

Je pourrais mentionner d'autres faits. Le gouvernement ayant fait l'objet du plus grand nombre de scandales dans notre pays a probablement été celui de Grant Devine, en Saskatchewan. En effet, plus d'une douzaine de députés de ce gouvernement—je pense qu'il s'est agi de 15 ou de 16—ont fini par être condamnés pour crimes et envoyés en prison. Et la liste se poursuit.

J'aimerais m'étendre un peu sur l'hypocrisie des conservateurs en cette matière. Je mets au défi leur nouveau chef, celui qui est à nouveau chef d'un nouveau parti émanant d'un vieux parti. On décèle chez lui une véritable hypocrisie. Je mets au défi ce nouveau chef relativement à la position qu'il a adoptée lorsqu'il a attaqué notre parti la semaine dernière. Il s'en est pris à nous en affirmant que nous étions en quelque sorte une grande menace pour l'avenir de notre pays, puis a refusé de s'engager dans un débat à ce sujet.

Ma collègue de Vancouver, je crois, a souligné qu'on pouvait réellement déceler une part de crainte chez ce nouveau chef, mais également d'hypocrisie, selon moi. Combien de fois au cours de la campagne de leadership l'avons-nous entendu, lui et ses partisans, reprocher à Mme Stronach de refuser de prendre part à un débat? C'était à bon droit d'ailleurs, puisque quiconque envisage de se lancer en politique dans notre pays doit s'attendre à ce que ses politiques soient examinées attentivement, et un débat est l'une des façons de le faire.

Par conséquent, si le chef de l'opposition officielle, élu au cours du week-end, refuse le débat après avoir attaqué le chef de l'un des autres partis d'opposition, cela mine sa position. Cela montre le niveau d'hypocrisie de sa position ainsi que son manque réel de

respect à l'égard de ce qu'est et de ce que devrait être la démocratie dans notre pays.

J'aborde maintenant la motion, plus particulièrement en ce qu'elle concerne le gouvernement actuel. Ce que nous recherchons, c'est un simple vote de confiance. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes tout à fait en mesure, compte tenu du comportement du gouvernement sous la conduite de l'ancien premier ministre aussi bien que du premier ministre actuel, d'affirmer que nous n'avons pas confiance en ce gouvernement pour diriger le pays et pour assurer la gouvernance du Canada.

Monsieur le Président, je dois vous préciser que j'entends utiliser entièrement les 20 minutes qui me sont accordées; je ne partage pas mon temps de parole.

Étant donné la dynamique actuelle, je me laisserai brièvement prendre au piège qui a été tendu et parlerai des vieux libéraux, du gouvernement sous l'ancien premier ministre. Le scandale des commandites auquel nous sommes actuellement confrontés, qui fait perdre tant de temps à la Chambre et au Parlement au détriment d'autres importants dossiers nationaux, n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. N'oublions pas la gestion éhontée de DRHC ou les scandales informatiques, qui ont commencé par le registre des armes à feu et les sommes qu'on y a englouties, sans parler de la situation actuelle qui semble être plus qu'un problème de mauvaise gestion et pourrait mettre en cause des cas de corruption concernant des systèmes de logiciels et des systèmes informatiques au ministère de la Défense.

Il y a aussi le scandale du centre de santé Fontaine, au Manitoba. En outre, nous attendons toujours que le gouvernement nous éclaire au sujet d'un autre possible scandale mettant en cause un conflit d'intérêts, et peut-être même des actes criminels touchant les activités de la division de l'évaluation environnementale au Yukon. Nous attendons toujours le rapport. Le gouvernement demeure muet. Je ne sais pas à combien d'autres scandales le gouvernement pourra survivre. Je présume qu'il retarde la publication du rapport.

• (1335)

Le scandale des commandites a été la goutte qui a fait déborder le vase pour les Canadiens. Il y a bien cette autre liste, dont je n'ai mentionné que quelques éléments, notamment les cas de mauvaise gestion sinon de corruption, mais le scandale des commandites est ce qui a fait déborder le vase pour les électeurs canadiens.

La semaine dernière, alors que la Chambre était en vacances, j'ai fait du porte à porte dans ma circonscription. Il était intéressant de voir comment les gens perçoivent le gouvernement. Un certain nombre d'entre eux, mais pas beaucoup, ressentaient beaucoup de colère et ont eu des mots durs à l'endroit du gouvernement. Mais la plupart des gens ont dit qu'ils avaient maintenant dépassé le seuil de la colère. Je suis moi-même de souche irlandaise, et les Irlandais ont l'habitude non pas de se fâcher mais de régler leurs comptes. Les électeurs, dans ma circonscription, en sont à ce stade. Ils réclament des élections, afin de pouvoir régler leurs comptes avec le gouvernement, pour tous les actes de corruption dont il s'est rendu coupable au détriment du pays.

Les crédits

Chose intéressante, comme l'a dit plus tôt mon collègue du Bloc québécois, on rationalise. Nous avons entendu le député de Toronto —Danforth dire au Comité des comptes publiques que ce n'était pas si grave que cela. Il a dit que, en grande partie, la somme de 100 millions de dollars déduite des 250 millions de dollars avait servi à payer des produits et d'autres choses; il a dit que c'était du concret. Bien entendu, au fur et à mesure des témoignages, nous avons constaté que cette position manquait de crédibilité.

Ce week-end, la ministre actuelle du Patrimoine a ajouté son grain de sel. Qu'avait-elle à dire? Elle a dit qu'on faisait beaucoup de bruit pour rien, que ce n'était pas réellement aussi important que cela, qu'on exagérait beaucoup, ou quelque chose du genre. À son avis, qu'est-ce que ça prend pour que ce soit important et significatif? Si elle trouve qu'on exagère, quelle doit être la gravité de la situation de l'autre côté de la Chambre avant que les Canadiens soient en droit de dire que le gouvernement est allé trop loin?

Je puis dire aux députés que les Canadiens ont déjà décidé que le gouvernement est allé trop loin et qu'on n'exagère pas la gravité de cet incident.

Je vais parler d'une dernière chose, et tomber encore dans le piège que le gouvernement libéral nous tend même si je pense qu'il est parvenu au point où il ne veut même plus dire qu'il est libéral. Je vais parler du gouvernement actuel. Nous entendons constamment dire par un certain nombre de membres du Cabinet, dont le premier ministre lui-même, et d'autres députés et défenseurs du gouvernement actuel qu'ils ont changé. Ils disent que cela ne se reproduira plus.

À cet égard, j'ai noté certaines des nominations de personnes qui ont participé à la campagne du premier ministre à la présidence du Parti libéral, des gens qui font maintenant partie du cabinet du premier ministre. J'ai ici une liste de quelque 12 ou 15 noms. Plusieurs de ces personnes qui travaillent maintenant au cabinet du premier ministre étaient des lobbyistes inscrits ou ont des liens avec des lobbyistes inscrits. Certaines sont très clairement en conflit d'intérêts puisque leur rôle est de conseiller le premier ministre et l'ensemble de son cabinet et de leur fournir des services.

Il y a par exemple Bruce Young, de la Colombie-Britannique, qui a été inscrit comme lobbyiste. Avant de devenir le principal conseiller spécial du premier ministre, il a travaillé pour un groupe de cliniques de santé privées qui tentait très clairement de miner le système actuel de soins de santé au pays pour le remplacer par un système à deux vitesses. Cet homme travaille actuellement au bureau de premier ministre à titre de conseiller spécial principal.

● (1340)

J'ai déjà été porte-parole de mon parti en matière d'environnement. La nouvelle chef de cabinet adjointe au bureau du premier ministre a été aussi inscrite à titre de lobbyiste. Et dans quel domaine? Elle exerçait des pressions au nom de l'Association des produits forestiers du Canada qui est très intéressée à la façon dont le gouvernement actuel traitera la question des forêts au pays. J'aimerais d'ailleurs préciser que l'une de ces associations—et je crois que c'est exact—fait l'objet de poursuites pour avoir fait de la publicité dans laquelle elle affirmait que les forêts s'agrandissaient au pays, alors que la réalité est tout autre. Elles rapetissent à un rythme effarant.

La liste est loin de s'arrêter là. Les huit personnes nommées au bureau du premier ministre étaient inscrites comme lobbyistes avant leur nomination. Puis, il y a tous les autres qui ont travaillé directement à la campagne à la direction, et qui ont tous des liens avec des lobbyistes ou qui étaient eux-mêmes inscrits comme lobbyistes alors qu'ils travaillaient pour lui et qui sont maintenant

employés à temps plein. Bien sûr le nom de Earncliffe revient sans cesse.

Le fait est qu'ils blâment l'autre gouvernement et qu'ils n'ont aucune part dans tout cela. Je ne sais pas exactement qui était là à l'époque, mais sûrement certain d'entre eux au moins y étaient. Ils aimeraient pourtant nous faire croire qu'ils n'ont joué aucun rôle. C'est ce qu'ils aimeraient faire croire aux Canadiens. Mais ceux-ci ont déjà fait savoir qu'ils ne sont pas dupes.

Ce que je tiens à demander au nom des Canadiens et de l'ensemble du gouvernement, c'est pourquoi, si l'on tient compte du fait que de tels procédés se sont mis en place au cours des 10 dernières années d'administration libérale, depuis 1993, et des personnes qui entourent le premier ministre actuel, nous devrions nous attendre, dès lors que ces personnes conseillent le premier ministre, à autre chose qu'à la répétition de circonstances analogues si le gouvernement devait rester au pouvoir?

Permettez-moi de revenir sur un élément que je trouve troublant en tant que député. Encore une fois, c'est le temps que nous avons été obligés de consacrer à ce scandale—et je ne crois pas qu'il aurait pu en être autrement. Nous devons pourtant régler d'importantes questions, en matière d'environnement, de santé, de défense ou d'éducation. Il faut répondre à bien des questions en matière de politiques publiques, mais nous consacrons tant de temps à ce scandale que le pays en souffre. Ce contre-coup néfaste pour le pays est directement attribuable au gouvernement, soit sous le premier ministre actuel, l'ancien premier ministre ou les deux.

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours que vient de prononcer notre collègue du NPD. J'aimerais intervenir au sujet d'une des nombreuses choses qu'il a mentionnées lorsqu'il s'en est pris directement à notre nouveau chef.

Je voudrais lui signaler que le fait que notre nouveau chef soit invité à participer à un débat ne signifie pas qu'il doit automatiquement tout laisser tomber sur-le-champ pour discuter avec le leader du NPD, aussi formidable que cela puisse être. Si le député en conclut que notre chef n'est pas disposé à discuter parce que l'horaire ne le lui permet pas maintenant en raison de l'imminence des élections, je crois qu'il saute aux conclusions.

En outre, j'aimerais également signaler que, lorsque le premier ministre se décidera enfin à déclencher les élections, les leaders de différents partis auront bien des occasions de discuter, de faire connaître leur vision, mais cela se fera alors de manière disciplinée avec tous les leaders.

Je crois que le député se trompe lorsqu'il interprète la situation et dit que notre chef n'est pas disposé à discuter. L'horaire ne le permet pas actuellement. Nous aurons du temps pour le faire et nous serons heureux de discuter, surtout avec les libéraux, mais aussi avec les néo-démocrates, des valeurs des Canadiens pour les prochaines élections.

Les crédits

M. Joe Comartin: Monsieur le Président, j'ai un peu de difficulté cette position prise par mon collègue du Parti conservateur. Il faut retourner en arrière, peu de temps avant les événements particuliers de la semaine dernière, soit au moment où le chef de l'opposition officielle faisait sa campagne électorale à Calgary. Il a refusé non pas une, ni deux, ni trois, ni quatre mais cinq fois d'engager un débat dans cette circonscription avec le candidat du NPD, le révérend Bill Phipps.

Une voix: Ils ne signifient rien en Alberta.

M. Joe Comartin: Ce qui ne signifie rien, c'est que nous avons obtenu 25 p. 100 du vote cette fois dans cette circonscription; ces 25 p. 100 ne signifiaient rien pour ce chef et pour son parti.

L'autre point que je veux soulever, c'est qu'il a commencé le débat. Il nous a attaqués. Il a attaqué notre chef et notre parti comme perdants. Je dois demander au chef de l'opposition officielle si c'était le cas lorsque Mme Stronach n'engageait pas de débat avec lui, le traitait-elle de perdant?

• (1345)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Windsor d'avoir signalé un certain nombre de choses et d'avoir rappelé l'histoire récente, ce qui éclaire la situation actuelle. Il n'est jamais inutile de revenir en arrière.

Mon collègue a rappelé aux députés que les libéraux et les conservateurs, c'est toujours la même chose, comme nous aimons à le dire au Manitoba. Il a relevé des similitudes entre la corruption qui a gagné le Parti libéral, actuellement au pouvoir, et celle qui entachait le gouvernement conservateur de Brian Mulroney.

Il y avait des types comme Roch LaSalle auprès desquels, à dire vrai, les libéraux d'aujourd'hui paraissent blanc comme neige. La corruption des années Mulroney horrifiait les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, et ils ont rejeté ce parti avec une vigueur telle qu'il ne lui est resté que deux sièges. Il ne faut pas oublier l'histoire récente, lorsque nous entendons le nouveau chef de l'opposition rappeler aux Canadiens la corruption chez les libéraux.

Je remercie le député de Windsor de nous avoir rappelé que nous avons eu le gouvernement le moins populaire de l'histoire du Canada, le gouvernement Mulroney. Une fois par semaine, un ministre malhonnête tombait. Presque toutes les semaines, des ministres conservateurs étaient éjectés, coupables de la corruption la plus flagrante. Ils avaient moins de subtilité que les libéraux. Leurs manières étaient assez brutales.

Chez les conservateurs, la corruption est souvent rude et brutale. Le dernier gouvernement conservateur du Manitoba a été éjecté pour des fraudes électorales et des scandales de corruption.

Il nous semble bizarre d'entendre les lamentations moralisatrices du nouveau chef de l'opposition officielle, qui n'est autre que le vieux Parti conservateur. Il prétend que ce parti sera moins corrompu. Libéraux, conservateurs, c'est toujours la même histoire. D'ici, nous ne voyons aucune différence.

M. Joe Comartin: Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je n'ai rien trouvé dans les propos de mon collègue de Winnipeg que je puisse contester. Toutefois, il est inquiétant, lorsque nous constatons le pharisaïsme qui sert de toile de fond à cette motion, qu'il n'y ait pas de la part des conservateurs un début de reconnaissance du fait qu'ils sont en danger, eux aussi.

Je veux leur dire, à eux et au gouvernement, que nous n'avons pas tellement besoin des protestations sur le fond que nous a données le leader parlementaire plus tôt cet après-midi au sujet de la démocratie

et de la démocratisation de notre institution. Une des plus grandes protections dont nous disposons, c'est qu'il existe ici une démocratie pleine et entière, et que les députés puissent vraiment s'acquitter de leurs fonctions, peu importe le gouvernement qui est au pouvoir à un moment donné ou un autre. C'est là notre plus grande protection contre le fait qu'on laisse un scandale de ce type se développer tant soit peu.

• (1350)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à la Chambre de quoi, précisément, nous débattons aujourd'hui. Nous débattons d'une motion de l'opposition qui se lit comme suit:

En l'absence de nouveau projet de loi présenté par le gouvernement libéral durant la troisième session de la présente législature, que la Chambre reconnaisse que le gouvernement en place n'est pas un nouveau gouvernement, mais celui qui a été étroitement mêlé, au cours de la dernière décennie, à des cas de mauvaise gestion, de corruption et d'incompétence, et que, par conséquent, il a perdu la confiance de la Chambre.

Il n'est pas nécessaire d'étoffer la partie portant sur la perte de la confiance de la Chambre en raison de l'absence de nouveau projet de loi parce que cela est très clair. L'actuel premier ministre libéral a fait campagne pour devenir le chef libéral et le premier ministre sortant de la Chambre des communes pendant probablement cinq ou six ans. Il n'a pas jamais vraiment cessé de faire campagne, mais il est passé à la vitesse supérieure il y a environ cinq ou six ans. Il essaie depuis longtemps d'écarter l'ancien premier ministre Jean Chrétien au moyen d'un coup d'État sans effusion de sang.

Le premier ministre actuel est devenu chef du Parti libéral en promettant des tas de choses telles qu'un nouveau programme, un nouveau pacte pour les villes et une approche globale à maints et maints égards. La Chambre n'a été saisie pratiquement d'aucun nouveau projet de loi depuis que le premier ministre actuel a été élu à la tête du Parti libéral et qu'il a accédé à ses nouvelles fonctions de premier ministre en décembre dernier, c'est-à-dire depuis plus de 100 jours.

L'autre jour, à la télévision, un des ministres du Cabinet libéral s'est fait poser la question. Il a répondu que cela n'était pas tout à fait exact car les libéraux avaient mis de l'avant une mesure législative sur la dénonciation. Une telle mesure sera effectivement présentée. Toutefois, il est intéressant de signaler que l'opposition officielle a mis de l'avant une mesure sur la dénonciation il y a quelque temps déjà, fait que le gouvernement a refusé de reconnaître. Ce ne serait que sous une gouverne libérale, avec des pratiques de corruption bien ancrées, qu'une loi sur la dénonciation s'avérerait nécessaire.

Article 31 du Règlement

Conformément à la tradition de la démocratie parlementaire, les ministres assument la responsabilité de leur portefeuille. Ce fut plutôt triste et embarrassant d'entendre l'ancien ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, affirmer qu'il n'était au courant de rien, la semaine dernière. Le programme de commandites fut pourtant le plus important programme instauré au Canada après la débâche référendaire de 1995 au Québec, lorsque le premier ministre, qui s'était montré impassible, a presque vu le pays lui éclater sous les yeux. C'est à Alfonso Gagliano que fut confiée la responsabilité de l'important programme, assorti de 250 millions de dollars, visant à rehausser l'image du gouvernement fédéral au Québec. Certains principes de base d'une saine gestion financière ont tout simplement été piétinés. N'importe quel vendeur de hot-dogs applique mieux les principes d'une saine gestion financière que le gouvernement libéral avec ce programme de 250 millions de dollars, qui était censé être le programme le plus complet et le plus important en vue de la réunification du pays après la campagne de discorde de 1995.

Avant d'en dire davantage au sujet des scandales libéraux et de certaines sommes associées à ces scandales, j'aimerais répondre aux commentaires formulés par mes collègues de Winnipeg-Centre et de Windsor—St. Clair.

Les discours hypocrites et moralisateurs ne conviennent absolument pas sur de telles questions. Je trouve toujours cela un peu drôle lorsque les députés néo-démocrates et libéraux parlent du Parti conservateur dirigé par Brian Mulroney. Je suis tenté de rappeler aux gens que, lorsque Brian Mulroney est arrivé au pouvoir, en 1984, j'avais sept ans. Je n'étais pas vraiment un des argentiers du régime de Brian Mulroney qui travaillaient dans les coulisses et qui étaient mêlés à la corruption.

Le fait est qu'en politique nous avons tendance à dire que les libéraux sont tous mauvais, que les néo-démocrates ont tous une conduite scandaleuse, ou que les conservateurs ont tous été mêlés à des scandales par le passé.

Le fait est que nous devons tenir des personnes responsables de leurs actes et de leur conduite. Il n'est pas équitable de dire que tous les néo-démocrates du gouvernement de Glen Clark étaient corrompus et irresponsables. Il n'est pas équitable de dire que tous les progressistes conservateurs des gouvernements antérieurs étaient corrompus et irresponsables. De même, il n'est pas équitable de dire que tous les libéraux sont corrompus et élaboussés par les scandales dont nous avons été témoins ces derniers mois.

Ce qui est équitable, c'est de demander qu'on rende des comptes et qu'on agisse de façon responsable. Il est équitable de demander que des gens qui ont des informations soient honnêtes et disent exactement ce qu'ils savent et depuis quand, au lieu de jouer à cache-cache et de se défilier.

Il est vraiment ridicule de considérer la politique, telle que je l'ai décrite, comme un sport professionnel, à savoir que tous les libéraux sont mauvais, tous les conservateurs sont bons, tous les néo-démocrates sont méchants et pareils, et le point de vue change selon la façon dont on envisage la politique fédérale. Cette manière simpliste et franchement puérile de voir la politique est totalement inacceptable. Nous sommes tous des personnes distinctes.

• (1355)

Dans le cas de ce scandale, le problème réside dans les individus qui sont au centre de ce dernier. Ces individus qui sont vraiment responsables du gaspillage de 250 millions de dollars dans le cadre de la combine des contrats publicitaires et de bien plus que cela au cours de la dernière décennie se cachent derrière toutes sortes de jeux politiques et cherchent à utiliser un miroir aux alouettes.

J'ai dû examiner longuement les scandales libéraux au cours de la dernière décennie. Si on additionne tout l'argent qui a été gaspillé, perdu ou dépensé de façon irréfléchie au cours de la dernière décennie, on arrive au chiffre incroyable de 7,093 milliards de dollars. On parvient à ce chiffre en additionnant ce qui suit: deux milliards de dollars pour le registre des armes à feu; l'annulation du contrat d'achat d'hélicoptères; le cafoillis d'un milliard de dollars à DRHC; les chèques de remboursement pour la hausse du coût du chauffage domestique qui ont été envoyés à pratiquement tous ceux qui n'en avaient pas besoin; le fait que de 1992 à 1993, la compagnie appartenant au premier ministre a reçu 161 millions de dollars en marchés gouvernementaux; la combine des contrats de publicité de 250 millions de dollars et les jets Challenger inutiles qui ont coûté 100 millions de dollars.

Si on veut un chiffre global, lorsqu'on additionne tous les scandales et toute la corruption, on parvient au chiffre de 7,093 milliards de dollars. C'est un montant incroyable qui pourrait servir à bien des choses au Canada. Avec cet argent, nous pourrions résoudre un certain nombre de problèmes.

Il est très intéressant de voir comment le débat s'est déroulé non pas simplement au cours des cinq dernières minutes mais depuis un certain temps, et je vois la députée de Brampton-Ouest—Mississauga, une députée anonyme que personne ne connaît. Il est intéressant de voir comment les députés libéraux ont un petit sourire narquois. Ils font preuve d'arrogance car ils sont au pouvoir et pensent être en mesure d'y rester à jamais.

Avec le nouveau Parti conservateur et avec l'élan donné par le choix de notre nouveau chef, nous allons faire perdre aux libéraux le petit sourire narquois et la belle arrogance qu'ils ont affichés au cours de la dernière décennie. Tout cela disparaît à la suite de l'émergence du nouveau Parti conservateur qui offre un autre choix aux Canadiens en matière de gouvernement. Il faut ajouter à cela qu'un grand nombre de Canadiens en ont marre de l'arrogance libérale, de la corruption libérale, du gaspillage d'argent et de tous les scandales dont ils ont été témoins au cours de la dernière décennie.

Les Canadiens et les contribuables méritent mieux. Chose certaine, tous les Canadiens peuvent s'entendre pour dire qu'on aurait dû demander de rendre des comptes aux gens qui savaient ce qui se passait, lorsqu'un quart de milliard de dollars a été consacré à un programme d'importance. C'est ce que nous faisons en tant qu'opposition officielle. C'est pourquoi nous avons présenté cette motion. C'est ce à quoi nous nous attendons de la part du Parti libéral du Canada.

Le président suppléant (M. Bélair): Je signale au député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam qu'il aura encore 12 minutes à sa disposition après la période des questions.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

KENT ELLIS

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour souligner le décès d'une des personnalités les plus aimées de l'Île-du-Prince-Édouard, le docteur Kent Ellis, qui était, à proprement parler, le bon médecin de campagne de l'île.

Article 31 du Règlement

Cet homme qui a pratiqué la médecine pendant 43 ans a été reconnu comme un médecin qui se souciait profondément de ses patients, de sa province et de son pays. À un moment donné, il soignait 3 500 patients, alors que la clientèle moyenne des médecins était de 1 500 patients.

Le docteur Ellis, qui a commencé sa pratique chez lui en 1959, a servi avec diligence chacun de ses patients, chaque famille et chaque génération, et il était respecté de tous.

Il a aussi lancé le Marco Polo Land, un terrain de camping dans un site exceptionnel, et il a fait partie du conseil scolaire de l'unité 3. Il a été un membre actif de l'association touristique, de la commission des services hospitaliers et de santé et de son église et il était le président de la Fondation de l'hôpital Queen Elizabeth. Mais surtout, il a trouvé le temps de témoigner son amour à sa famille.

Le docteur Kent Ellis, cet homme plus grand que nature, sera vivement regretté par tous ceux d'entre nous qui ont eu le privilège et l'honneur de le connaître.

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens de ma circonscription, celle de Calgary-Est, partagent les mêmes objectifs que leurs concitoyens de partout au Canada: les familles veulent élever leurs enfants, les personnes âgées espèrent vivre une retraite paisible, les nouveaux immigrants souhaitent s'établir dans leur nouveau pays et les jeunes aspirent à un avenir meilleur.

Ils travaillent tous fort et paient leurs impôts. En échange, ils s'attendent à ce que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités et fasse preuve d'équité. Mais à quoi ont-ils droit en échange? À du favoritisme, à de l'auto-promotion et à l'utilisation abusive des deniers publics, par exemple, au programme des commandites, au scandale des drapeaux du gouvernement libéral, à un scandale attribuable aux nominations partisans dans le secteur de l'immigration et à M. Gagliano qui se plaint aux Canadiens qu'il est pauvre, alors que nous savons pertinemment que ce n'est pas le cas.

Le moment est venu de se débarrasser de ce gouvernement. De toute évidence, il ne mérite pas la confiance des Canadiens honnêtes qui travaillent fort.

* * *

●(1400)

[Français]

LA CIRCONSCRIPTION DE COMPTON—STANSTEAD

L'hon. David Price (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour enjoindre mes collègues à constater par eux-mêmes la beauté de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter.

Ceux qui souhaitent avoir un aperçu des paysages magnifiques et des superbes bâtiments historiques qui parsèment ma région peuvent aller voir deux films qui ont pris l'affiche au cours des derniers jours et qui ont été tournés dans Compton—Stanstead l'été dernier.

Le premier de ceux-ci, *Taking lives*, mettant en vedette Angelina Jolie, a été tourné en plein cœur de la ville de Stanstead. La magie de Hollywood a fait son oeuvre, car c'est en juillet que les cinéastes sont venus tourner des scènes hivernales dans cette charmante ville.

La deuxième film, *Secret window*, met en vedette Johnny Depp. Il a été tourné dans le pittoresque village de North Hatley où le président français, Jacques Chirac, a aussi séjourné l'été dernier.

La circonscription de Compton—Stanstead est une place extraordinaire.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, le 15 mars dernier, le premier ministre du Canada s'est rendu à Val-d'Or. Il a participé à deux rencontres et il a eu l'occasion de prendre connaissance des nombreuses requêtes provenant de la population de la grande région de Abitibi—Baie-James—Nunavik.

Il a été informé, notamment: de l'importance d'aider l'exploration minière et le secteur minier; de l'urgence de régler la crise du bois d'oeuvre; d'aider le secteur agricole; d'appuyer des projets pour les Cris de la baie James, les Inuits du Nunavik, les Algonquins de Kitchicakik et du lac Simon, et les Centres d'amitié autochtones de Val-d'Or, de Senneterre et de Chibougamau.

Le premier ministre s'est montré très attentif aux demandes de notre grande région-ressource en posant des questions à maintes reprises sur les dossiers.

Il a retenu en particulier deux préoccupations majeures pour la région: la première, le développement économique qui passe par les secteurs de la foresterie, des mines, de l'agroalimentaire, et les autochtones et les Inuits; la deuxième, la question de l'éducation des autochtones et des Inuits.

* * *

[Traduction]

LA COMMUNAUTÉ JUIVE DE TORONTO

L'hon. Art Eggleton (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dénoncer les incidents antisémites survenus dans ma circonscription, York-Centre, au cours du week-end.

Vingt-deux pierres tombales recouvrant la tombe de citoyens d'origine juive ont été renversées au cimetière Bathurst Lawn. Les malfaiteurs ont profané la synagogue Pride of Israel et l'Eitzchaim Jewish Day School en dessinant sur ces immeubles des swastikas et des slogans appelant au génocide. De nombreuses affiches du United Jewish Appeal ont été mutilées.

Cela s'est passé à peine deux jours après que 13 résidences du secteur avoisinant de Thornhill ont été barbouillées de graffitis antisémites. Cela s'est passé le week-end marquant le 60^e anniversaire de l'holocauste en Hongrie, où 500 000 juifs ont péri. Cela s'est passé le jour désigné par les Nations Unies comme la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Cela s'est passé dans les rues de Toronto, chez nous, ces derniers jours.

Selon la Ligue des droits de la personne de B'nai B'rith Canada, le nombre d'incidents antisémites au Canada a doublé ces trois dernières années. C'est inadmissible.

J'exhorte tous les Canadiens à aider leurs voisins juifs à lutter contre le sectarisme. J'exhorte tous les responsables de l'application de la loi au Canada à veiller à ce que les contrevenants soient tenus responsables de leurs actes.

Je demande au gouvernement du Canada de songer à adopter de nouvelles mesures pour combattre la montée de l'extrémisme prenant comme cibles les Canadiens d'origine juive.

LES COLLECTIVITÉS RURALES

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, PCC): Monsieur le Président, l'Ontario rural est menacé par les gouvernements libéraux fédéral et provincial qui ne comprennent ni ne respectent le mode de vie rural.

L'attaque libérale part du principe qu'il est acceptable pour les gouvernements de miner la valeur de la propriété privée sans fournir d'indemnité ou de modifier arbitrairement les taux d'imposition selon des procédés qui s'apparentent à une confiscation, en tout ou en partie, de la valeur de la propriété privée.

En Ontario, cette attaque de la propriété rurale se traduit par la fermeture d'abattoirs locaux qui ne peuvent s'adapter à des règlements arbitraires qui changent continuellement, par l'imposition de nouveaux règlements sur l'évacuation de la sciure, lesquels peuvent entraîner la fermeture de plusieurs petites scieries, et par l'établissement de règlements sur la gestion des éléments nutritifs qui rendent illégales des pratiques courantes qui sont parfaitement sécuritaires.

Enfin, ce qui est encore plus grave, une année s'est écoulée depuis que les libéraux ont adopté la Loi sur les espèces en péril sans la modification que j'avais proposée, laquelle assurait aux propriétaires qui perdent l'usage de leurs terres abritant des espèces menacées le versement rapide d'une pleine indemnité. Le gouvernement a promis que les règlements d'application de la loi allaient prévoir une indemnité. Aujourd'hui, il est clair que le gouvernement libéral a encore menti aux Canadiens du milieu rural.

Personne ne discute le droit des gouvernements de s'approprier des terrains à des fins publiques ou de restreindre l'utilisation de ces terrains, mais priver des Canadiens ruraux de recevoir rapidement une pleine indemnité est injuste. Cela doit cesser.

* * *

LE PARTI PROGRESSISTE-CONSERVATEUR

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, dans l'histoire politique de notre pays, ce jour restera marqué au coin d'émotions contradictoires. L'occasion est joyeuse car le nouveau Parti conservateur a finalement un nouveau chef depuis le congrès du week-end dernier.

Cependant, l'occasion est triste car elle marque la fin officielle du Parti progressiste-conservateur du Canada, la disparition du parti qui fut celui de personnalités aux noms mémorables comme Macdonald, Cartier, Borden, Diefenbaker et Stanfield.

Malheureusement, le nouveau Parti conservateur n'est pas progressiste. Cela montre bien aux Canadiens que la prétendue fusion n'était rien d'autre qu'une prise de contrôle par l'Alliance, comme nous l'avions toujours dit.

Il y a peut-être un nouveau chef conservateur, mais le parti est le même ancien Parti réformiste alliériste où les conservateurs ne sont pas admis.

* * *

● (1405)

[Français]

LE MOYEN-ORIENT

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ce matin, des hélicoptères israéliens ont tiré des missiles sur le chef spirituel du Hamas, alors qu'il sortait d'une mosquée. Deux de ses gardes du corps et cinq passants ont également trouvé la mort.

Article 31 du Règlement

Un véritable tollé s'est élevé, venant de partout. Le Bloc québécois est en accord avec les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne qui s'inquiètent des conséquences de cet assassinat, en déclarant que: «Non seulement les assassinats extrajudiciaires sont contraires au droit international, mais ils sapent le concept même d'État de droit qui est un élément central dans la lutte contre le terrorisme.»

De même, nous appuyons une motion déposée ici aujourd'hui par quatre députés qui précisent que «les lois canadiennes doivent reconnaître les attentats-suicides comme des crimes contre l'humanité».

Le Bloc québécois considère que, de part et d'autre, les gestes de violence doivent cesser, et invite le gouvernement du Canada et les instances internationales à redoubler d'ardeur afin de mettre fin au cycle de la violence au Moyen-Orient. La voie de la paix passe par la fin des violences.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'EAU

M. Christian Jobin (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, Lib.): Monsieur le Président, le monde entier souligne aujourd'hui la Journée internationale de l'eau. L'eau, qui est source de vie, est une préoccupation majeure de notre gouvernement.

Je crois qu'il est approprié de souligner les multiples démarches entreprises par mes collègues de Compton—Stanstead et de Brome—Missisquoi pour défendre la qualité des réserves d'eau de ce pays.

En effet, alors qu'est en cours un projet d'agrandissement de sites d'enfouissement de déchets sur les rives de la rivière Black, à Coventry, au Vermont, mes deux collègues mettent tout en oeuvre pour sensibiliser nos voisins américains aux risques posés par ce projet. Celui-ci menace le principal affluent du lac Memphrémagog, auquel s'abreuvent des centaines de milliers de Canadiens.

Je ne peux malheureusement pas adresser les mêmes félicitations à mon collègue de Sherbrooke, qui, alors que la qualité de l'eau potable de la population qu'il représente est en jeu, préfère s'enliser dans des querelles partisans.

* * *

[Traduction]

LE PARTI CONSERVATEUR

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens ont finalement ce dont ils avaient besoin: un Parti conservateur uni prenant les bonnes mesures au lieu d'un Parti libéral divisé donnant dans l'impair et la corruption.

Notre récent congrès à la direction a attiré les candidats au poste de premier ministre les plus solides depuis fort longtemps. Tony Clement et Belinda Stronach ont illustré l'appétit des Canadiens pour l'expérience et le changement. Bien entendu, aucun candidat ne possède davantage les qualités répondant à ces deux aspirations que celui qui a remporté une victoire éclatante, le député de Calgary-Sud-Ouest.

À titre de premier ministre, cet homme dirigera le Canada vers une nouvelle ère et nous serons alors très fiers de dire que nous sommes des Canadiens. Ce sera l'ère où les Canadiens pourront épargner pour assurer l'avenir de leur famille; l'ère où nous serons en sécurité dans nos rues; l'ère où être malade ne signifiera plus qu'il faudra attendre des mois pour une chirurgie ou un traitement contre le cancer.

Voilà ce qu'il envisage pour le Canada. C'est la vision du Parti conservateur et c'est une vision que tous les Canadiens partagent.

*Article 31 du Règlement***MITCHELL SHARP**

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole devant la Chambre pour rendre hommage à Mitchell Sharp et à sa vie remarquable consacrée au service du public.

Mitchell Sharp a entamé sa carrière dans la fonction publique pendant la Seconde Guerre mondiale, lorsqu'il s'est joint au ministère des Finances en tant que directeur de la division des politiques économiques. Notamment, il a contribué aux négociations sur l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, en 1949.

En 1951, M. Sharp est passé au ministère du Commerce et, après un court passage à l'emploi du secteur privé, il a été attiré à nouveau dans la fonction publique lorsque Lester B. Pearson lui a demandé d'organiser une conférence d'orientation libérale en 1960.

[Français]

Cela a marqué le début de sa grande carrière politique. Il a été élu à la Chambre des communes en 1963 et a servi pendant près de 15 ans au Cabinet. Même après avoir quitté la politique en tant que député, en 1978, Mitchell Sharp est demeuré au service du gouvernement pour une autre génération.

[Traduction]

J'invite tous les députés de la Chambre à reconnaître avec moi la brillante carrière d'un grand homme qui a tellement bien servi son pays et qui s'est mérité le respect de tous les Canadiens.

* * *

• (1410)

LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui que l'Association des femmes autochtones du Canada a lancé sa campagne nationale ayant pour thème «Soeurs d'esprit», pour sensibiliser le public et pour exiger des mesures au sujet de cette tragédie que représente la disparition ou le meurtre de plus de 500 femmes autochtones au Canada.

L'exploitation, le meurtre et la violence à l'égard des femmes autochtones, les travailleuses de l'industrie du sexe et les femmes pauvres augmentent à un rythme inquiétant, mais le gouvernement a été incapable d'agir. Les 61 femmes portées disparues dans la partie est du centre-ville de Vancouver, la fermeture des centres pour femmes et l'accroissement de la pauvreté et de la violence sont autant de signes de l'échec des politiques gouvernementales actuelles.

Le gouvernement affiche ses vraies intentions dans le budget fédéral. Que choisira-t-il cette fois-ci? La rhétorique de la dette ou les besoins réels et criants des femmes autochtones?

La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, est l'occasion d'exprimer notre solidarité dans le cadre de cette campagne. Les néo-démocrates fédéraux ne laisseront pas ces soeurs tomber dans l'oubli. Nous exigeons des comptes de ce gouvernement et de son bilan misérable qui a fait mal à tant de femmes au Canada.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur la réponse du ministre des Ressources humaines et du

Développement des compétences, le 9 mars dernier, concernant l'assurance-emploi.

La réponse du ministre à la question de ma collègue, la députée de Rimouski—Neigette-et-la Mitis, démontre clairement l'incroyable désintérêt du gouvernement libéral face au sort des travailleurs des industries saisonnières, en l'occurrence ceux de la Haute-Côte-Nord et de Charlevoix.

Ces citoyennes et citoyens en ont plus qu'assez. Ils en sont même rendus à bloquer la circulation sur la route 138 pour se faire entendre et montrer au gouvernement fédéral à quel point ils sont exaspérés. Pourtant, ces travailleurs réclament seulement ce qui leur est dû, soit 45 milliards de dollars volés dans la caisse de l'assurance-emploi.

Ces travailleurs doivent faire face à un trou noir chaque printemps, et le ministre s'entête à répéter qu'il existe déjà des fonds de formation pour aider ces travailleurs. Toutefois, ne voit-il pas que ces fonds ne correspondent aucunement à leurs besoins?

Il faut que le ministre s'ouvre les yeux une fois pour toutes. Il doit voir que le système actuel d'assurance-emploi ne répond en rien à la réalité des travailleurs saisonniers.

En terminant, j'invite le ministre à rencontrer ces chômeurs et à leur expliquer les raisons qui le poussent à ne pas leur accorder leur dû.

* * *

[Traduction]

HARRISON MCCAIN

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage aujourd'hui à un grand Néo-Brunswickois et un grand homme d'affaires canadien, M. Harrison McCain, qui est décédé la semaine dernière à l'âge de 76 ans.

M. McCain et ses trois frères ont grandi à Florenceville, au Nouveau-Brunswick. En 1956, ils ont lancé une compagnie qui est aujourd'hui une entreprise internationale de transformation des aliments qui emploie plus de 18 000 personnes sur quatre continents. L'entreprise affiche des ventes annuelles de plus de 6 milliards de dollars. On trouve les frites McCain dans les foyers du monde entier.

Aujourd'hui, la petite collectivité rurale de Florenceville, située sur les rives de la rivière Saint-Jean et abritant le siège social de l'entreprise McCain Foods, pleure le départ de ce grand homme.

Au nom de tous les députés, j'offre mes plus sincères condoléances à la famille de M. McCain et à la collectivité de Florenceville. La réussite de Harrison McCain témoigne de son travail acharné, de sa vision et de sa détermination.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, pendant ses 100 premiers jours à la tête du gouvernement, le nouveau premier ministre a fait du neuf avec du vieux. Bien qu'il ait mis dix ans à se préparer à son rôle actuel et à évincer Jean Chrétien, le premier ministre n'a offert, pendant ces 100 premiers jours, que des mesures réduites, réchauffées, recyclées.

Les 23 projets de loi qui ont été débattus à la Chambre avaient été signés ou parrainés par son prédécesseur, Jean Chrétien.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES***[Traduction]*

Après avoir promis de s'attaquer au déficit démocratique, le premier ministre a retardé de trois semaines l'ouverture de la législature puis, seulement six jours plus tard, son gouvernement avait recouru à la clôture pour mettre un terme à un débat à la Chambre.

Le véritable héritage de ce premier ministre, c'est que pour chaque jour qu'il a occupé son fauteuil, les contribuables ont perdu un million de dollars, qui se sont retrouvés dans les coffres des libéraux par le biais de la combine des contrats de publicité.

L'élection du nouveau chef conservateur sonne le glas de ce gouvernement fatigué, usé et éclaboussé par des scandales. Les 100 premiers jours du premier ministre pourraient très bien marquer le commencement de la fin pour le Parti libéral du Canada.

* * *

LE PROJET DE LOI C-250

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Ind.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le chef de l'opposition pour la victoire historique qu'il a remportée en fin de semaine. Il a prouvé qu'il jouit de l'appui des membres du Parti conservateur du Canada. Il lui incombe maintenant de tendre la main aux Canadiens et de s'assurer leur appui. De nombreux conservateurs animés de préoccupations sociales lui ont fait confiance en tant que chef et ils espèrent qu'il continuera de pratiquer une politique sociale différente.

Je voudrais maintenant parler de la situation du projet de loi C-250. On observe actuellement, au Sénat, un mouvement visant à retarder l'adoption de ce projet de loi litigieux. J'invite ceux de l'autre endroit à jouer leur rôle de second examen objectif à l'égard de cette mesure législative.

Je demande au gouvernement de permettre aux Canadiens de se faire entendre au sujet de ce projet de loi. De nombreux Canadiens estiment que cette mesure empiétera sérieusement sur la liberté d'expression et de religion. Le gouvernement devrait reporter l'adoption de ce projet de loi jusqu'après les prochaines élections, de façon à permettre aux Canadiens de se prononcer sur ce dossier au moment du scrutin.

* * *

● (1415)

L'ITINÉRANCE

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, je me suis rendu plusieurs fois au refuge établi temporairement pour les sans-abri dans ma circonscription pendant l'hiver et j'ai vu quels défis les sans-abri doivent relever.

Dans ma circonscription, la Cambridge Shelter Corporation et la Cambridge Kiwanis Village Non-Profit Housing Corporation se sont donné la main pour corriger la situation en construisant et en exploitant un refuge appelé The Bridges. Cette installation permanente, comprenant des logements de transition et un centre d'accueil, a besoin de l'appui de toute la collectivité pour réussir.

Je demande aux personnes compatissantes et aux entreprises de la circonscription de Cambridge, que je représente, de montrer leur appui à ce projet en faisant un don lors de la campagne de financement «Who Cares?». Travaillons tous ensemble à faire une différence à Cambridge en faisant un don à «Who Cares?».

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Stephen Harper (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je dois demander s'il s'est passé quoi que ce soit pendant mon absence. Il y a deux ans, mes premières questions à titre de chef de l'opposition portaient sur le gaspillage, la mauvaise gestion et la corruption du gouvernement libéral. Deux ans plus tard, nous n'avons toujours pas de réponses. Deux ans plus tard, le gaspillage, la mauvaise gestion et la corruption continuent de caractériser le gouvernement libéral.

Ma question est simple et elle s'adresse au premier ministre. Combien de temps les Canadiens devront-ils attendre avant de savoir qui est responsable et de connaître toute la vérité concernant le scandale des commandites du gouvernement libéral?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, au nom du gouvernement, je tiens à féliciter le député pour son accession à la direction de son parti et lui souhaiter de nouveau la bienvenue parmi nous en tant que chef de l'opposition. Espérons qu'il aura une longue et fructueuse carrière dans ce rôle.

Comme le député le sait, depuis le 12 décembre, le premier ministre a pris une série de mesures très fermes, en commençant par l'annulation pure et simple du programme de commandites, qui a été suivie de l'accélération du travail du Comité des comptes publics, de la création d'une commission d'enquête publique et d'un certain nombre d'autres mesures visant à faire en sorte que les Canadiens obtiennent effectivement les réponses qu'ils méritent.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le député peut bien parler de mesures fermes, mais les Canadiens ont le droit de connaître la vérité. Ils ne connaissent pas la vérité aujourd'hui et ils veulent la connaître.

Le premier ministre a été clair. Il a dit qu'il y a nécessairement eu des directives politiques. M. Gagliano a affirmé la semaine dernière que ces directives ne venaient pas de lui. De qui venaient-elles alors? De l'ancien ministre des Finances? De l'ancien vice-président du Conseil du Trésor? De l'ancien ministre politique de premier plan du Québec? Ils sont tous innocents, et pourtant l'argent n'est plus là.

D'où, au gouvernement, venaient les directives politiques?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a été très clair afin que toutes les réponses soient fournies de façon appropriée après une enquête approfondie.

En plus des mesures que j'ai mentionnées plus tôt, le premier ministre a également nommé un avocat-conseil spécial chargé de récupérer l'argent. Il a pris des mesures disciplinaires contre les sociétés d'État impliquées. Il a annoncé un nouveau processus de sélection des administrateurs, des présidents de conseil d'administration et des présidents-directeurs généraux des sociétés d'État. Il a mis en oeuvre des réformes en ce qui concerne la publicité afin d'assurer la transparence du processus concurrentiel, et nous avons en fait réduit le budget de publicité.

Le premier ministre agit sur tous les fronts.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous ne voulons pas des processus, nous voulons des réponses. Je vais poser ma question encore une fois.

Questions orales

[Français]

Le premier ministre a été très clair. Il a dit, et je cite: «Il doit y avoir eu des ordres politiques.» M. Gagliano dit que ce n'est pas lui. Tous les libéraux disent: «Ce n'est pas moi! Ce n'est pas moi!»

Qui devra être tenu responsable et quand les Canadiens vont-ils le savoir?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle au leader de l'opposition que la forme et le fond sont aussi importants l'un que l'autre. Le gouvernement a pris des mesures pour que des enquêtes poussées aient lieu dans le but, premièrement, de respecter le processus et, deuxièmement, ce qui est tout aussi important, de veiller à ce que les Canadiens obtiennent toutes les réponses qu'ils attendent avec impatience.

● (1420)

[Français]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, en fin de semaine, la ministre du Patrimoine a qualifié le scandale des commandites d'une simple tentative de l'opposition de salir la réputation du gouvernement. C'est tout à fait faux. Contrairement aux propos de la ministre, le scandale est un vrai problème, et les Canadiens s'attendent à recevoir de vraies réponses avant les élections.

Le premier ministre croit-il aussi que le scandale n'existe pas?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant des propos que cite le député, mais je tiens à l'assurer que le gouvernement prend cette affaire très au sérieux, comme le prouvent d'ailleurs les mesures que nous avons déjà prises, l'enquête la plus détaillée et poussée jamais menée.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, dans une lettre illégale concernant une collecte de fonds pour les libéraux, le premier ministre qualifie le scandale des commandites d'événement malheureux. Cela nous rappelle la célèbre phrase de Chrétien: «Quelques millions de dollars ont peut-être été volés».

Aux yeux des citoyens ordinaires qui devront remplir leur déclaration de revenus le mois prochain, cela représente un problème énorme. En nous servant des balivernes pour tenter de minimiser l'importance de cette affaire, la ministre du Patrimoine et le premier ministre manifestent du mépris à l'égard des préoccupations et de l'argent des Canadiens.

Le premier ministre s'engagera-t-il sans équivoque à faire la lumière sur le scandale des commandites avant de déclencher des élections?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, l'autre jour, le premier ministre a déclaré qu'il veillerait coûte que coûte à ce que la question soit élucidée.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le président du Conseil privé, qui pilote le projet de loi sur la protection des fonctionnaires, est justement pointé du doigt par une dénonciatrice pour son implication dans le scandale des commandites. En effet, selon une ancienne employée, le ministre a régulièrement exercé des pressions sur Pierre Tremblay, le directeur du programme des commandites.

Pour reprendre les mots de la fonctionnaire de Travaux publics, est-ce que le président du Conseil privé admettra qu'il «a abusé de son pouvoir» en s'ingérant dans l'octroi de contrats de commandite?

L'hon. Denis Coderre (président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, Lib.): Monsieur le Président, laissez-moi répondre aux amis de Pierre Falardeau, de Jacques Parizeau et de Gilles Rhéaume que cet après-midi, après la période des questions orales, nous irons de l'avant, encore une fois, avec un plan d'action extrêmement rigoureux. Nous mettrons de l'avant cette loi qui protégera notre fonction publique, laquelle pourra assumer ses responsabilités.

Nous sommes très heureux de voir à quel point nous avons une fonction publique extraordinaire. Cela démontre encore une fois la transparence et le sens de la responsabilité de ce gouvernement.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je suis d'accord, nous avons une fonction publique extraordinaire. Le problème, ce n'est pas la fonction publique, ce sont les ministres de l'autre côté.

La fonctionnaire en question travaillait à la direction des communications, aux côtés de Pierre Tremblay, et elle est catégorique: le ministre a contacté Pierre Tremblay à plusieurs reprises au sujet des commandites, en prenant grand soin de ne pas laisser de traces.

Est-ce que le ministre va reconnaître que ses interventions auprès de Pierre Tremblay sont inacceptables, que c'est pour cela que rien n'apparaît à l'agenda, et que tout se faisait en secret, par téléphone, sur des lignes sécurisées?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné en réponse à d'autres questions, des enquêtes détaillées sont en cours afin de permettre à toutes les personnes qui le veulent, de présenter des preuves ou des commentaires au sujet de cette affaire.

On décidera en temps opportun des mesures qu'il conviendra de prendre en réaction à leurs témoignages.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, c'est ici, en cette Chambre, que la transparence doit débiter. Le premier ministre nous a dit avoir rencontré tous ses ministres, dont le président du Conseil privé, avant la formation de son Cabinet, pour vérifier s'il y avait eu quelque implication que ce soit dans le scandale des commandites.

Je demande ceci au président du Conseil privé. Est-ce qu'il peut nous dire s'il a effectivement informé le premier ministre qu'il avait des contacts étroits avec Pierre Tremblay, qu'il utilisait une ligne téléphonique sécurisée pour lui parler et qu'il évitait de mettre ces réunions à son agenda, pour ne pas laisser de traces de ces rencontres avec M. Tremblay? Est-ce qu'il l'a dit au premier ministre?

● (1425)

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit à la Chambre qu'il s'était informé comme il se doit auprès de tous ses ministres et que tous lui avaient dit qu'il n'y avait aucune raison de s'inquiéter.

Questions orales

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, le président du Conseil privé déposera en Chambre le projet de loi pour protéger les dénonciateurs d'actes fautifs dans la fonction publique.

En nommant le président du Conseil privé comme responsable de la Loi sur la protection des dénonciateurs, lui qui est la première personne victime d'une dénonciation, est-ce que le gouvernement ne croit pas qu'il y a un déficit de crédibilité certain? Le dénoncé est celui qui protégera les dénonciateurs? Cela m'apparaît bizarre.

L'hon. Denis Coderre (président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois qu'on assiste à des scènes d'hypocrisie de la part du Bloc. Ce n'est pas la première fois qu'on essaie de salir la réputation des gens.

Non seulement nous sommes très fiers d'appartenir à ce gouvernement, mais nous sommes très fiers de démontrer à l'ensemble des Canadiens que nous allons prendre nos responsabilités. J'espère que le Bloc votera en faveur de ce projet de loi essentiel pour démontrer, encore une fois, de la transparence.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Je suis certain que, en ce moment-même, la machine à propagande libérale est en train de mettre au point un plan pour vilipender le nouveau chef de l'opposition officielle parce qu'il veut privatiser notre système de santé. Or, c'est sous les libéraux que la privatisation progressive de notre système est devenue évidente.

Je demande au ministre de la Santé comment les libéraux peuvent-ils avoir l'audace d'attaquer le chef de l'opposition officielle simplement parce qu'il veut exactement le même genre de système de santé que celui qu'on nous prépare, avec les compliments du Parti libéral?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement tient absolument à la Loi canadienne sur la santé. Nous savons que les cinq principes de la loi sont très prisés des Canadiens, d'un océan à l'autre. Nous respectons les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé.

Nous prenons la viabilité de notre système de santé extrêmement au sérieux, ce qui explique que ce fut le sujet de la rencontre des premiers ministres en janvier. Le premier ministre s'est engagé à tenir cet été une autre rencontre des premiers ministres sur ce même sujet.

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, répéter ce mantra au sujet de la Loi canadienne sur la santé ne suffit pas. Le fait est que le gouvernement n'a rien fait des recommandations Romanow. Il a affaibli la Loi canadienne sur la santé en modifiant le règlement. Il permet la privatisation, sous diverses formes, du système de santé.

Quand les libéraux attaquent les conservateurs dans ce dossier, c'est un peu comme si Bush attaquait Kerry pour avoir inventé des

choses. Le fait est que c'est sous le gouvernement libéral que la privatisation a progressé.

Le ministre de la Santé va-t-il concrétiser sa défense de la Loi canadienne sur la santé et dénoncer la privatisation en disant que son gouvernement ne tolérera pas la privatisation de notre système de santé?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi le député est tout agité parce qu'on s'attaque au Parti conservateur. Ce matin encore, le site Web du parti était toujours logé à l'adresse de l'Alliance canadienne. Il s'agit donc bien de la mainmise de l'Alliance sur le Parti conservateur.

Quoi qu'il en soit, s'il y a une chose que je peux dire, c'est que les Canadiens sont fiers de leur système de santé et qu'ils veulent que nous le défendions. Nous travaillerons en collaboration avec les provinces pour que les Canadiens reçoivent les meilleurs soins de santé qui puissent leur être fournis.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, même s'il était vice-président du Conseil du Trésor et ministre des Finances, tout en s'étant rendu maître du Parti libéral, le premier ministre prétend qu'il ne savait rien du scandale des commandites, ce que soutient aussi Alfonso Gagliano.

Comment le premier ministre peut-il accuser Alfonso Gagliano alors qu'ils jouent tous les deux la carte de l'ignorance?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je répète au député que le premier ministre est absolument déterminé à régler cette question. Il s'y est attaqué de la manière la plus ouverte, la plus exhaustive et la plus transparente. Il ne s'est pas défilé. Il s'est attaqué de front à cette question.

Des voix: Où est-il?

L'hon. Ralph Goodale: Ils demandent où il est. Aujourd'hui, il est en Alberta pour annoncer le versement d'un milliard de dollars aux agriculteurs canadiens. C'est là qu'il est.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, il ne restera rien quand ils auront pris tout l'argent des commandites, alors tant mieux s'ils ont trouvé quelques dollars.

Aucun des deux n'a lu la vérification de 2000. Aucun des deux n'a vu le scandale et la corruption qui se déroulaient à leur barbe même.

Comment le premier ministre peut-il justifier le congédiement d'Alfonso Gagliano alors qu'il a fait preuve de la même négligence que lui quand il était ministre des Finances et vice-président du Conseil du Trésor?

● (1430)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député va chercher très loin pour tenter de salir la réputation du premier ministre. C'est clairement la stratégie de l'opposition.

Questions orales

En réalité, dès le premier jour de son entrée en fonction, le premier ministre a annulé le programme de commandites. Moins de cinq minutes après la publication du rapport de la vérificatrice générale, il a confié au Comité des comptes publics l'examen de la question, il a créé une commission d'enquête et il a désigné un avocat pour recouvrer les fonds.

Depuis lors, il a pris des mesures relativement aux sociétés d'État. Il a pris des mesures pour modifier le processus de nomination. Il a réduit le budget de publicité et il a établi tout un ensemble de nouvelles règles.

Le premier ministre est passé aux actes...

Le Président: Le député de Calgary-Sud-Est a la parole.

* * *

LA COLLECTE DE FONDS

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, les libéraux s'enfoncent de plus en plus dans la corruption.

L'an dernier, les libéraux ont promis d'assainir leur gâchis en limitant les contributions à 5 000 \$ par la loi sur le financement électoral. Voici que nous les surprenons en flagrant délit d'infraction à leur propre loi.

J'ai sous les yeux une lettre signée par le premier ministre dans laquelle il sollicite des dons de 7 000 \$ pour le Parti libéral.

Pourquoi ce premier ministre, qui a déjà du mal avec l'éthique, invite-t-il les Canadiens à enfreindre la loi dans l'intérêt du Parti libéral?

Le Président: La question est tentante, mais je ne suis pas sûr que le financement des partis politiques soit une responsabilité ministérielle dont il faut rendre compte à la Chambre. Je doute fort que la question soit recevable.

Le député voudra peut-être formuler sa question complémentaire de façon qu'elle soit recevable.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, dans sa lettre, le premier ministre invite les gens à faire des contributions illégales de 7 000 \$ par MasterCard. Des sociétés de publicité libérales ont reçu 100 millions de dollars sur l'argent de nos impôts. L'empire maritime du premier ministre a reçu 161 millions de dollars. Les infractions à la loi sur le financement électoral auront une valeur inestimable.

Pourquoi le premier ministre demande-t-il aux Canadiens d'enfreindre la loi dans l'intérêt du Parti libéral?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, l'objectif de la collecte de fonds, qui est expliqué sur le site Web du Parti libéral, dit très clairement que ce qu'on trouve dans la lettre est au pire une coquille. Je crois...

Des voix: Oh, oh.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Calgary-Sud-Est a posé une question. Il doit vouloir avoir la réponse, mais je n'arrive pas à entendre un mot. Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole, et nous allons écouter sa réponse.

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, j'ai moi-même du mal à entendre.

Le site Web du Parti libéral est très clair. Il n'y a rien d'illégal. Si mon collègue a cette lettre, je lui demande de la déposer pour que nous puissions l'examiner de plus près et voir d'où elle vient.

[Français]

LA SANTÉ

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, mercredi dernier, le premier ministre fédéral a écarté du revers de la main une motion unanime de l'Assemblée nationale demandant au gouvernement fédéral de reconnaître le déséquilibre fiscal et exigeant qu'il transfère des fonds qui pourraient notamment être injectés dans le secteur de la santé. Il a expliqué qu'il n'y aurait pas d'argent neuf en santé avant l'été prochain, au moment de la rencontre des premiers ministres.

Comment le premier ministre peut-il rejeter cette motion unanime en refusant d'investir de nouveaux fonds en santé, alors que santé est la grande priorité de tous les gouvernements et de tous les citoyens?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, il est absolument évident que ce gouvernement est profondément engagé à assurer la viabilité à long terme de notre système de soins de santé. C'est la raison pour laquelle le premier ministre a déjà convoqué une première rencontre des premiers ministres au mois de janvier. Il a demandé aux premiers ministres des provinces, aux ministres des Finances et aux ministres de la Santé de s'asseoir ensemble et de faire des recommandations à la prochaine conférence des premiers ministres qui aura lieu l'été prochain.

Pour ce qui est du reste du dossier de la santé, attendons que le ministre des Finances dépose son budget demain. Il y aura certainement, à l'endroit de la santé, la priorité, un grand intérêt...

● (1435)

Le Président: L'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve a la parole.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, ce qui crée problème actuellement dans le système de santé, ce sont les terribles coupures budgétaires que l'actuel premier ministre a imposées au Québec et aux provinces depuis 10 ans, soit au moment où il était ministre des Finances.

Est-ce qu'il ne comprend pas qu'il doit investir dès maintenant et de façon récurrente pour réparer le gâchis qu'il a lui-même créé en santé partout au Canada?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, 34,8 milliards de dollars seront investis au cours des cinq prochaines années pour ce qui est des systèmes de santé. Nous avons assuré, pour les prochaines années, une augmentation de 8 p. 100 par année des budgets de la santé.

Quand on se penche sur le dossier de la santé, tous s'entendent pour reconnaître que la viabilité à long terme du système dépend, bien sûr, d'un financement assuré.

Nous allons travailler avec nos collègues des provinces pour trouver ce financement et faire également des réformes adéquates. C'est ce à quoi les Canadiens s'attendent, et nous allons travailler avec les Canadiens, les provinces et l'ensemble de nos collègues.

LE LOGEMENT SOCIAL

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec attend toujours sa part des 320 millions de dollars pour le logement abordable annoncés dans le budget 2003. Encore cette année, plusieurs familles québécoises vont souffrir de la crise du logement pendant que l'argent dort à Ottawa.

Qu'est-ce que le gouvernement fédéral attend pour dégeler les 320 millions de dollars prévus dans le budget de l'année dernière pour le logement abordable?

[Traduction]

L'hon. Andy Scott (ministre d'État (Infrastructure), Lib.): C'est une bonne question, monsieur le Président, parce que nous avons déjà dépensé plus de 300 millions de dollars. Nous avons créé 14 000 unités de logement, dont plusieurs au Québec. En fait, 3 200 de ces unités se trouvent au Québec, dont 900 à Montréal et 400 dans la ville de Québec. Nous sommes actuellement en négociation pour en établir de nouvelles.

[Français]

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, comment le gouvernement fédéral peut-il justifier qu'il bloque l'accès au Québec à des fonds destinés au logement abordable en invoquant le motif douteux que les autres provinces n'ont pas dépensé tout leur budget en matière de logement?

[Traduction]

L'hon. Andy Scott (ministre d'État (Infrastructure), Lib.): C'est tout à fait le contraire, monsieur le Président. En fait, nous avons eu beaucoup de succès au Québec et ces négociations continuent d'avoir encore plus de succès et d'assurer un plus grand nombre de logements abordables au Québec.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, si j'étais cynique, je croirais qu'il y a des élections dans l'air. Les libéraux reconnaissent enfin que la situation est urgente dans le secteur agricole au Canada. Ils ont encore fait aujourd'hui des promesses qu'ils n'ont pas l'intention de tenir.

Le vrai problème porte sur la réouverture de la frontière. Le premier ministre n'est-il pas d'accord pour dire qu'il serait plus rentable pour lui de se rendre à Washington pour faire avancer ce dossier que de courir les séances de photo à Lethbridge?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai vu la réaction du président de la Canadian Cattlemen's Association ce matin. J'ai vu la réaction du président de la Fédération canadienne de l'agriculture ce matin. J'ai vu la réaction du président de la Fédération canadienne des exportateurs de boeuf.

Ils n'ont pas vu cela comme une simple séance de photos. Ils sont très heureux d'avoir obtenu un milliard de dollars. Ils travaillent également en collaboration avec le gouvernement dans l'autre dossier, c'est-à-dire celui de la réouverture de la frontière.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, personne ne peut nier que nous avons assisté à un vrai «love-in» libéral à Lethbridge ce matin.

Les fonctionnaires d'Agriculture Canada ont admis au comité la semaine dernière que moins d'un tiers de la somme accordée au dossier de l'ESB dans le budget de l'année dernière avait réellement été versée.

Questions orales

L'annonce faite ce matin s'inscrivait dans la même ligne. Il y a encore beaucoup de détails qui manquent. Nous n'avons toujours pas de dates, ni de formulaires d'inscription, tout ce qui pourrait permettre aux producteurs d'obtenir cet argent.

Le ministre attendra-t-il jusqu'après les élections pour donner des détails aux producteurs sur cet argent nouvellement recyclé?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Non, monsieur le Président, il ne s'agit pas d'argent recyclé. Il s'agit de sommes supplémentaires et nous nous attendons à ce que cet argent commence à être versé en avril.

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a utilisé aujourd'hui les souffrances et le désespoir de nos familles agricoles tout simplement pour mousser la campagne libérale.

Le premier ministre était entouré par plus de candidats libéraux que de producteurs lorsqu'il a fait cette annonce.

Le gouvernement sait depuis des mois qu'il a un surplus. Pourquoi a-t-il laissé les exploitations agricoles familiales traverser des moments extrêmement difficiles avant de leur verser de l'argent?

● (1440)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture, la vice-première ministre, le premier ministre et moi-même avons passé un certain nombre de semaines à consulter intensément la Canadian Cattlemen's Association, la Fédération canadienne de l'agriculture et d'autres organisations agricoles pour veiller, tout d'abord, à déterminer le montant exact nécessaire et ensuite, à bien concevoir le programme, car nous voulions qu'il profite directement aux agriculteurs canadiens et qu'il permette de leur verser de l'argent le plus tôt possible. Notre gouvernement ne va pas s'excuser d'aider les agriculteurs du pays.

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, cette crise sévit depuis 300 jours et ce matin, le premier ministre a déclaré que nous devons reconnaître l'urgence de la situation.

Nous luttons depuis le 20 mai 2003 afin que le gouvernement se réveille et offre de l'aide à ces producteurs. Il a fallu 300 jours au gouvernement pour enfin comprendre l'urgence de la situation.

Quand les producteurs vont-ils enfin recevoir de l'argent du gouvernement libéral?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement avait déjà prévu une somme de l'ordre de 500 millions de dollars pour ce programme d'aide.

En ce qui concerne l'annonce faite ce matin, si le député...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis persuadé que le ministre des Finances apprécie toute l'aide qu'il reçoit dans le cadre de sa réponse, mais il semble savoir ce qu'il tente de dire et je ne peux l'entendre.

Les députés devront se calmer et permettre au ministre de donner sa réponse. Il a la parole.

L'hon. Ralph Goodale: Monsieur le Président, si le député s'inquiétait davantage du fond de la question plutôt que de parler pour la galerie, il aurait remarqué que dans une réponse donnée plus tôt, j'ai dit que nous nous attendions à ce que l'argent commence à être versé au mois d'avril.

Questions orales

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Nous avons beaucoup entendu parler des coups très durs que la communauté agricole a subis. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous préciser ce que le gouvernement fait pour aider les familles agricoles.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous entendons une question. La députée a-t-elle terminé sa question?

L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a la parole.

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, il est bon de voir tout le monde être excité à l'idée de voir ces sommes importantes être versées aux familles agricoles aujourd'hui. Je voudrais remercier la députée de Winnipeg-Centre-Sud d'avoir soulevé cette question aujourd'hui. Il est question d'un milliard de dollars, dont les deux tiers vont aller au secteur du boeuf. Si on ajoute cela aux autres programmes, on va ainsi placer les exploitations agricoles dans une bien meilleure position. C'est une bonne journée pour l'agriculture et pour la communauté rurale dans son ensemble.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale ne nous a pas tout dit au sujet de la guerre des étoiles.

Tout d'abord, l'ex-secrétaire adjoint américain à la Défense parle de la défense antimissile comme de la «Guerre des étoiles II». Ensuite, aux États-Unis, la Missile Defense Agency prévoit, dans son budget, 304 intercepteurs disposés dans l'espace. Enfin, George Bush et Donald Rumsfeld ont tous deux promis, dans leurs déclarations, l'arsenalisation de l'espace.

Comment le gouvernement peut-il nier tous ces faits et continuer à prétendre que la défense antimissile ne consiste pas à arsenaliser l'espace?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je le rappelle à la députée, ce que le NPD considère comme des faits ne le sont pas nécessairement pour le reste du Canada. Il importe, par ailleurs, de garder à l'esprit, comme le ministre des Affaires étrangères, le premier ministre et moi-même l'avons affirmé, que le gouvernement s'oppose à l'arsenalisation de l'espace.

La députée est probablement consciente, par ailleurs, que des élections vont être tenues cette année aux États-Unis. Une partie des déclarations que nous entendons sont, à mes yeux, le fruit d'une certaine politique partisane qui a cours aux États-Unis.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, depuis les scandales des commandites jusqu'à la guerre des étoiles, les libéraux refusent de dire toute la vérité aux Canadiens. Les faits allégués par le NPD relativement à la guerre des étoiles se sont révélés exacts. Celle-ci coûterait plus de un billion de dollars. L'arsenalisation de l'espace est le but visé. Elle se traduit déjà par une nouvelle course aux armements.

À la même époque l'année dernière, le Canada a signalé à George Bush qu'il ne participerait pas à la guerre en Irak. Pourquoi le ministre de la Défense ne le rappelle-t-il pas pour lui dire que le

Canada ne participera pas aux pourparlers sur la guerre des étoiles, que ces pourparlers sont contremandés?

• (1445)

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je renvoie la députée à la déclaration que j'ai faite il y a environ un mois sur le chiffre d'un billion de dollars avancé par le NPD. Aux États-Unis, la Missile Defense Agency dépense chaque année environ 9 milliards de dollars. Un simple calcul nous indique que, à ce rythme, il faudrait environ un siècle pour dépenser un billion de dollars. Je crois que les faits sont éloquents.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Le gouvernement a enfin admis avoir eu tort pendant 10 ans, et il présente un projet de loi sur la dénonciation parce qu'il s'est fait prendre et que la honte l'a contraint à agir, mais les conséquences des malversations seront-elles assez sévères pour changer les mauvaises habitudes des libéraux? Le gouvernement va-t-il laisser tomber les vérifications internes et veiller à ce que son nouveau système fasse rapport au Parlement et non à un ministre?

L'hon. Denis Coderre (président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, Lib.): Monsieur le Président, si je me souviens bien, au comité, le député a voté contre le projet de loi sur la dénonciation, mais c'est une autre histoire. Je dirai ceci: gardons tous notre calme. Après la période des questions, je présenterai le projet de loi, puis nous en débattons.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le Président, je me souviens que c'est l'opposition qui a présenté le premier projet de loi.

Joanna Gualtieri était une dénonciatrice au ministère des Affaires étrangères. Le gouvernement va-t-il présenter des excuses pour le mauvais traitement qu'il a réservé à cette fonctionnaire loyale? Les dénonciateurs comme elle pourront-ils recourir aux tribunaux si le système proposé les laisse tomber?

L'hon. Denis Coderre (président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je suis très fier de faire partie du gouvernement, car notre premier ministre, un homme de vision, a proposé un plan d'action et, aujourd'hui, nous le mettons en oeuvre. Nous avons tenu parole. Le député devrait féliciter le gouvernement. Nous présenterons le plan d'action après la période des questions. Non seulement pourrions-nous examiner la question de la dénonciation, mais, comme nous estimons que tous les députés devraient participer à ce processus, ils seront très heureux de l'annonce que je ferai aujourd'hui.

*Questions orales***LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, en parlant de coquilles, le président du Conseil du Trésor s'est levé à la Chambre un jour et il a agité une liste de subventions dans le cadre des commandites comme preuve du fait qu'elles sont ouvertes et transparentes. Le problème, toutefois, c'est que lorsque nous avons appelé les gens qui ont reçu les subventions, ils nous ont dit qu'ils n'ont pas reçu les mêmes montants que ceux qui sont énumérés dans ce livre. C'est plein de coquilles.

Je voudrais savoir quand nous pouvons nous attendre à ce que le gouvernement dépose une version corrigée de chacune des subventions, assortie de tous les petits détails, et donnant le nom du libéral qui a touché la commission.

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, comme le ministre des Finances l'a indiqué, nous avons engagé une série de processus qui est sans précédent, je crois, dans l'histoire moderne de notre pays, en vue de faire toute la lumière sur les circonstances entourant les subventions données dans le cadre du programme des commandites.

Si un député d'en face a des preuves montrant que l'argent devant être versé ne l'a pas été, il devrait les présenter dans le cadre d'un des processus et, particulièrement s'il allègue qu'il s'agit d'une activité criminelle, communiquer ces preuves à la GRC. C'est ainsi qu'on fera avancer les processus, et non en lançant des accusations farfelues à la Chambre.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, pour ce qui est des accusations farfelues, j'ai une preuve et je souhaiterais la déposer. Je voudrais que le ministre la regarde. Le ministre devrait consulter son propre tableau. On parle de Downtown Truro Partnership, 5 000 \$, et voici un talon de chèque au montant de 3 625 \$. Où est allé l'argent? Pourquoi a-t-il privé Truro de cet argent?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le processus que le député d'en face tournait en ridicule plus tôt est justement la raison pour laquelle nous avons mis cela en place, de manière à ce que ce type d'information puisse être présenté. Nous pourrions ainsi voir ce qui est allé aux commissions, ce qui est allé aux activités publicitaires et ce qui a été détourné, le cas échéant. Cela sera soumis à la police. Nous attendons avec grand intérêt que le député présente l'information, afin que nous puissions aller ensemble au fond de ces questions.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre vient d'annoncer l'attribution d'une somme de 680 millions de dollars aux producteurs de bovins, mais cette aide exclut les vaches de réforme qui sont un problème surtout concentré au Québec.

Comment le gouvernement peut-il annoncer une aide aussi substantielle sans prévoir de l'aide pour les agriculteurs québécois aux prises avec le problème des vaches de réforme?

• (1450)

[Traduction]

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.):

Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Le programme des vaches de réforme est en cours. Nous faisons l'inventaire de tous les animaux au pays et nous commencerons à émettre les chèques. J'aimerais également dire à la députée que ce programme d'un milliard de dollars, dont nous avons fait l'annonce aujourd'hui, prévoit également des sommes pour les exploitants de ferme laitière.

[Français]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire vient de parler d'un programme de un milliard, mais on a annoncé à la télévision la somme de 680 millions de dollars. Alors, il faudrait savoir un peu où on en est avec cela.

Les agriculteurs du Québec ont déjà dénoncé l'aide disponible actuellement, puisque seulement les deux tiers des animaux qu'ils abattent sont l'objet d'une compensation.

Comment le gouvernement pourrait-il expliquer aux agriculteurs qu'il n'ait pas daigné améliorer l'aide pour la vache de réforme, alors qu'ils se trouvent dans une situation extrêmement difficile? Est-ce à dire que, pour ce gouvernement, les agriculteurs du Québec ne comptent pas?

[Traduction]

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, les agriculteurs du Québec comptent. Ils produisent, à eux seuls, la plupart des produits laitiers du Canada. Nous serons là pour les aider grâce au programme des vaches de réforme. Nous serons là pour eux. Les 680 millions de dollars sont réservés aux producteurs de bovins uniquement. Il y a un milliard de dollars en tout, mais cet argent ira aux agriculteurs autres que les exploitants de ferme laitière et les producteurs de bovins.

* * *

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ DU CANADA

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, tenez-vous bien, la semaine dernière, pas moins de 278 accusations ont été portées contre un juge de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada qui vendait l'entrée au Canada, dans le cadre d'un stratagème frauduleux du crime organisé. Le juge en question avait été nommé par favoritisme politique grâce à ses liens étroits avec un ministre libéral.

Un jour seulement avant que les accusations ne soient portées, les libéraux ont annoncé que des modifications, superficielles je le signale, seraient apportées au processus de nomination des juges à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, aussi appelée CISR. Pourtant, le problème de corruption dont il est ici question avait été mis au jour depuis plus d'un an. L'annonce de la semaine dernière n'est-elle qu'une tentative cynique des libéraux pour limiter les dégâts?

L'hon. Judy Sgro (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. De toute évidence, depuis sa création en 1989, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada a permis aux conservateurs et aux libéraux de faire des nominations politiques. Cependant, ces pratiques ont pris fin le 16 mars, au moment où j'ai annoncé une série de modifications au système. Dorénavant, les nominations reposeront sur le mérite. Je recevrai avec plaisir toute suggestion que la députée pourrait faire pour améliorer le processus.

Questions orales

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, j'assure aux Canadiens que le prochain gouvernement conservateur mettra de l'ordre dans tout ce gâchis.

L'annonce de la semaine dernière ne va pas beaucoup au-delà du remaniement que les libéraux ont apporté au système, en 1995. La ministre et les personnes qu'elle nommera continueront de mener le bal. Entre-temps, le Parlement n'a toujours pas son mot à dire, sauf en ce qui concerne le choix de la personne désignée par le ministre pour diriger la CISR, choix que le gouvernement peut examiner de toute façon. Ce dernier vient de renommer huit juges de la CISR en vertu des anciennes règles.

Si les nouveaux changements sont vraiment si positifs, pourquoi n'ont-ils pas été mis en place avant que les combines de favoritisme politique des libéraux ne se retournent contre eux?

L'hon. Judy Sgro (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'informe la députée que le ministère utilise depuis un certain temps déjà un processus axé sur les meilleures compétences et que j'envisageais depuis au moins deux mois d'en faire l'annonce.

* * *

LE MULTICULTURALISME

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, M. Doudou Diène, rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance, a rendu public son rapport sur les visites qu'il a effectuées depuis deux ans au Canada, en Colombie, en Côte d'Ivoire, au Guyana et à Trinité-et-Tobago.

Ma question s'adresse à la ministre du Multiculturalisme du Canada. Comment le gouvernement répond-il aux problèmes concernant le Canada dont fait état le rapporteur spécial?

L'hon. Jean Augustine (ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, le Canada fait bon accueil au rapport du rapporteur spécial et nous accordons une attention toute spéciale à ses recommandations et à ses conclusions.

Nombre des questions soulevées par le rapporteur spécial ne nous sont pas inconnues et ne constituent pas pour nous une surprise parce que nous savons qu'il reste encore du travail à faire dans la société canadienne en matière de multiculturalisme, le programme du multiculturalisme étant précisément conçu pour répondre à ces problèmes. Combattre le racisme constitue toujours une priorité pour le gouvernement et pour tous les Canadiens. Ma toute première priorité sera donc d'établir un plan d'action contre le racisme.

* * *

• (1455)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, comme Jean Chrétien avant lui, le premier ministre actuel, et temporaire, n'assure pas un financement adéquat à nos forces armées. En décembre 2003, il déclarait au quartier général de la Défense nationale que, si on envoyait des troupes à l'étranger, il fallait les doter du meilleur équipement.

Or, au seul chapitre des besoins courants, les forces terrestres, navales et aériennes du Canada font face à un manque de fonds qui pourrait atteindre le demi-milliard de dollars. Combien d'argent nos militaires débordés et à court de ressources peuvent-ils attendre du budget qui sera présenté demain?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je n'ai pas vu le budget, je ne suis pas en mesure de répondre à la question du député, mais je puis lui dire très clairement que, dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à fournir aux Forces canadiennes la formation et l'équipement dont elles ont besoin.

Nous procédons actuellement à un examen de notre politique internationale, qui englobe la défense, et qui débouchera sur un plan stratégique qui nous permettra d'aller de l'avant. Je suis impatient de prendre connaissance du plan stratégique, car je crois qu'il aura un effet déterminant sur nos immobilisations dans les forces armées. Par ailleurs, il est important de rappeler que nous donnons actuellement suite à un certain nombre d'importants projets.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, compte tenu que le gouvernement tente désespérément de se démarquer de Jean Chrétien, je ne comprends pas pourquoi le ministre et son gouvernement persistent à annoncer à nouveau des mesures depuis longtemps attendues et que le gouvernement Chrétien avait annoncées l'automne dernier.

Du temps qu'il était président du Comité de la défense, le ministre avait déclaré: «...l'indispensable, dans l'état actuel des choses, est d'accroître le budget de base de façon à assurer un financement constant au cours des années qui viennent.»

Depuis qu'il est en poste, pourquoi le ministre s'est-il montré totalement incapable de convaincre le premier ministre de tenir sa promesse et d'assurer un financement adéquat à nos troupes?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus, l'opposition tire des conclusions extravagantes. Les déclarations que j'ai faites lorsque j'étais président du Comité de la défense concordent en tout point avec mes propos en tant que ministre de la Défense.

Il est également important de se rappeler que, lorsque j'étais président du Comité de la défense, j'ai dit très clairement qu'un nouveau livre blanc était nécessaire, et le parti du député a appuyé le rapport du Comité de la défense, qui insistait sur la nécessité d'un plan stratégique. Le député doit se brancher.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, le Canada est le seul des 53 pays membres de la Commission des droits de l'homme à s'être prononcé contre la reconnaissance de l'eau comme un droit humain essentiel.

Comment le Canada peut-il maintenir son attitude alors qu'aujourd'hui, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, quatre organisations, dont Développement et Paix, ont déposé une pétition en vertu de laquelle 177 000 personnes au Québec et au Canada dénoncent le refus du gouvernement de reconnaître l'accès à l'eau comme un droit humain essentiel?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous examinons toutes les propositions de la Commission des droits de l'homme. Il est très important de connaître quels sont les droits sociaux et économiques.

Questions orales

Mais pour dire que tout le monde a droit à l'eau, il faut reconnaître que nous sommes voisins d'un pays qui a ses perceptions relatives à l'accès à l'eau. C'est le rôle du Canada d'examiner avec d'autres États quelle est la mesure de ce très important concept en droit international. Il faut travailler avec les communautés internationales pour que cela ait une conséquence réelle, pas juste rhétorique comme ce qui est proposé par notre collègue en Chambre.

* * *

[Traduction]

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LIBERTY MUTUAL

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Institutions financières.

Récemment, mes électeurs, Louise Brenneman, Fred Gaskin et Bob Sanders de la Canadian Association of Mutual Policyholders, ont exprimé de sérieuses préoccupations au sujet de la protection des droits des titulaires de police en ce qui concerne la vente éventuelle des activités d'assurance de la Liberty Mutual.

Que fait le gouvernement pour protéger les droits de plus de 350 000 Canadiens qui sont titulaires de police?

● (1500)

L'hon. Denis Paradis (ministre d'État (Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, je sais que le Bureau du surintendant des institutions financières a reçu une demande concernant le transfert des activités d'assurance de la Liberty Mutual. Le transfert demandé nécessitera l'approbation du ministre des Finances.

Par ailleurs, dans le cadre de son évaluation du transfert demandé, le Bureau du surintendant des institutions financières analysera et prendra en compte les conséquences possibles du transfert sur les Canadiens qui sont titulaires de police.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

L'Union européenne a condamné l'assassinat de Cheikh Ahmed Yassine, la qualifiant d'exécution extra-judiciaire. Selon elle, dans ce cas, la condamnation doit être encore plus ferme qu'elle ne l'est habituellement.

Est-ce aussi la position du gouvernement du Canada et, dans l'affirmative, quelle mesure le Canada entend-il prendre au-delà de la condamnation?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous reconnaissons entièrement le droit d'Israël de prendre des mesures en vue de se protéger et de protéger ses citoyens contre des actes de terrorisme. Toutefois, nous condamnons l'assassinat de Cheikh Yassine car nous sommes d'avis qu'un tel acte est contraire aux obligations d'Israël en vertu du droit international, qu'il contribuera à l'instabilité dans la région et qu'il rendra la paix, en vue de laquelle nous travaillons tous, encore plus difficile à instaurer.

Nous appelons toutes les parties à reprendre la feuille de route. Nous les appelons à favoriser la paix dans cette région. Nous appelons toutes les parties à la retenue durant cette période difficile.

[Français]

RAI INTERNATIONAL

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le 7 avril 2003, la communauté italo-canadienne a fait une demande au CRTC pour obtenir une licence de diffusion pour RAI International, une chaîne de télévision publique italienne destinée à la communauté italienne à l'étranger, disponible dans 238 pays. Selon M. Giovanni Rapona, promoteur de l'initiative, le retard de la décision du CRTC est attribuable à un membre influent du Cabinet qui souhaiterait voir cet enjeu reporté après les élections fédérales.

La ministre du Patrimoine canadien peut-elle nous dire si l'absence d'une décision du CRTC est liée aux pressions d'un de ses collègues?

L'hon. Hélène Scherrer (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, ma collègue sait pertinemment qu'avant qu'un service étranger, comme RAI International, puisse être diffusé au Canada par câble ou par distributeur satellite, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes doit donner son accord. Après avoir examiné toutes les observations reçues sur ces propositions, le CRTC prendra une décision au moment opportun.

* * *

[Traduction]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de 11 jeunes filles et garçons qui viennent de partout au Canada et qui sont des champions du Children's Miracle Network 2004. Ces jeunes ont survécu à des maladies ou à des blessures qui menaçaient leur vie et ils ont été choisis pour représenter les enfants auxquels vient en aide chaque année cette organisation qui représente un réseau d'hôpitaux et de fondations pour enfants aux quatre coins du Canada.

[Français]

Ces jeunes gens remarquables sont de véritables champions qui ont su surmonter des obstacles très difficiles pour prendre leur place ici parmi nous.

Je vous invite à vous joindre à eux dans la pièce 216-N pour une réception après la période des questions orales.

Des voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

Le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que M. John Reynolds, député de West Vancouver—Sunshine Coast, a été élu membre du Bureau de régie interne, en remplacement de M. Loyola Hearn, député de St. John's-Ouest, aux fins et en vertu des dispositions de la Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, chapitre 32, Lois du Canada (1997).

M. John Reynolds: Monsieur le Président, pendant la période des questions, le ministre de la Santé a dit que mon parti n'avait pas de site Web. Je tiens à l'informer, pour éviter qu'il n'induisse en erreur tous les Canadiens, que nous avons un site Web, à l'adresse conservative.ca.

Décision de la présidence

Je peux comprendre que le ministre se soit ainsi trompé, car l'autre jour, en dactylographiant Groupaction sur mon clavier d'ordinateur, j'ai abouti sur le site du Parti libéral du Canada.

• (1505)

Le Président: Je constate que le député de West Vancouver—Sunshine Coast est le nouveau leader à la Chambre du Parti conservateur. Il sait sûrement que ses propos relèvent davantage du débat que d'un véritable recours au Règlement.

La députée de Winnipeg—Centre-Nord a avisé la présidence qu'elle soulèverait une question de privilège.

* * *

PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je soulève aujourd'hui la question de privilège. Je demande que la Chambre considère M. Alfonso Gagliano comme étant coupable, à première vue, d'outrage au Parlement.

M. Gagliano a témoigné devant le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes les 18 et 19 mars derniers. Pendant son témoignage, M. Gagliano a éludé à maintes reprises les questions des membres du comité, il a refusé de rendre compte de manière exhaustive d'événements au sujet desquels des témoins avaient déjà témoigné et il a souvent fait des déclarations pouvant seulement être décrites comme étant inexacts.

Le président du comité, le député de St. Albert, a lu à tous les témoins, avant leur témoignage, la déclaration suivante:

...le témoin qui refuse de répondre à des questions ou qui ne répond pas honnêtement pourrait être accusé d'outrage à la Chambre, qu'il ait été assermenté ou non.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. En dépit des autres réserves que j'ai au sujet de son recours au Règlement, la députée de Winnipeg—Centre-Nord désigne les députés autrement que par le nom de leur circonscription. Je pense qu'elle a désigné un député par son nom. Je la prie d'éviter cela.

Mme Judy Wasylcia-Leis: Monsieur le Président, j'ai effectivement parlé du député de St. Albert en indiquant qu'il avait lu la déclaration suivante pour tous les témoins avant le début des témoignages:

...De même, un témoin, assermenté ou non, qui refuse de répondre à des questions ou qui ne donne pas des réponses véridiques pourrait être accusé d'outrage à la Chambre. De plus, les témoins assermentés qui mentent peuvent être accusés de parjure.

Ce texte se trouve à la page 862 de *La procédure et les usages de la chambre des communes* de Marleau et Montpetit.

Lors de sa déclaration liminaire, M. Gagliano a déclaré:

Tout d'abord, permettez-moi de vous expliquer ce qu'un ministre fait et ne fait pas dans le cadre de notre système; un ministre ne gère pas son ministère. Il n'a ni le temps, ni la liberté de le faire.

Je suis convaincue que les ministres d'en face reconnaîtront, comme moi, que ce texte que je viens de lire est trompeur et fautif. Voilà un exemple du genre de déclarations que M. Gagliano a tenu à faire devant notre comité.

En réponse à une question que j'ai posée le 18 mars demandant à l'ancien ministre de nous fournir les noms des membres de son personnel qui avaient participé à la réalisation du programme de commandites, M. Gagliano n'a pas répondu. Au lieu de cela, il a déclaré qu'il devait interroger son ancien chef de cabinet à ce sujet.

Le lendemain, le 19 mars, M. Gagliano a indiqué, en réponse à une question de la députée de Calgary—Nose Hill, qu'il avait communiqué avec son ancien chef de cabinet.

Durant les deux jours, M. Gagliano a fourni une série de réponses stratégiques dont la plupart n'ont servi qu'à empêcher les membres du comité de faire véritablement enquête et de proposer des solutions au scandale des commandites.

Monsieur le Président, je sais que vous renvoyez certains dossiers de cette nature à un comité, mais je soutiens respectueusement que celui-ci doit être présenté à la Chambre toute entière. Le refus de M. Gagliano de répondre complètement aux questions des membres du comité constituait un outrage au processus parlementaire global et je suis d'avis qu'il faut déclarer M. Gagliano coupable d'outrage à la Chambre.

Monsieur le Président, si jamais votre décision était en ma faveur, je serais disposée à présenter la motion appropriée et à proposer le renvoi au comité.

Le Président: Je suis sûr que la députée a des arguments pour appuyer ses dires, mais elle sait comme moi qu'il lui faut présenter ces arguments au comité. C'est au comité que ces réponses ont été données. La Chambre, elle, ne peut réagir qu'au rapport du comité et il n'incombe pas à la présidence de déterminer la valeur ou le mérite des questions posées et des réponses données en comité tant que le comité n'a pas fait rapport à la Chambre et n'a pas demandé à la présidence de se prononcer.

La députée peut soulever la question au comité. Le comité peut déterminer que les réponses offertes constituent une atteinte aux privilèges des membres du comité et faire rapport à la Chambre. Libre ensuite à la Chambre de conclure à un outrage à la Chambre, cela ne pose pas de problème. Toutefois, il serait inapproprié que la Chambre se prononce à ce stade-ci puisque le comité entend encore des témoignages, étudie toujours la question et pourrait lui-même traiter la plainte que formule la députée de Winnipeg—Centre-Nord.

J'invite donc la députée à s'adresser pour l'instant au comité, tant que le comité n'a pas fait rapport à la Chambre.

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le 10 mars par le député de St. John's-Ouest au sujet de la version du Budget principal des dépenses de 2004-2005 qui a été déposée.

Je tiens à remercier le député de St. John's-Ouest d'avoir soulevé cette importante question. Je voudrais aussi remercier le président du Conseil du Trésor, le député de Pictou—Antigonish—Guysborough et le député de Yorkton—Melville de leurs interventions à cet égard.

En soulevant la question de l'état dans lequel le Budget principal des dépenses de 2004-2005 avait été déposé à la Chambre, le député de St. John's-Ouest a affirmé que le gouvernement avait lui-même avoué que ce budget ne représentait pas vraiment ses projets de dépenses pour l'exercice à venir. Il a cité un communiqué du 24 février 2004, qui disait:

En raison de l'ampleur des modifications de l'appareil public annoncées en décembre 2003, le gouvernement prévoit de déposer une version révisée du Budget principal des dépenses plus tard durant l'exercice 2004-2005, ce qui permettra aux organisations nouvelles ou restructurées de disposer de suffisamment de temps pour achever les discussions portant sur les ressources, ainsi que pour dresser leurs plans et priorités, de manière à ce que le Parlement puisse étudier les projets de loi de crédits et autoriser les dépenses définitives. De même, cela permettra au gouvernement de solliciter d'autres autorisations de dépenses qui n'étaient pas encore assez définies pour être inscrites dans le budget principal; ces requêtes sont habituellement présentées au Parlement dans le Budget supplémentaire des dépenses, qui est déposé plus tard durant l'exercice.

D'après le député de St. John's-Ouest, ces propos constituent un aveu, de la part du gouvernement, que la version du Budget principal des dépenses déposée le 24 février 2004 ne correspond pas aux plans des dépenses réels du gouvernement et qu'elle est donc invalide. Il a ajouté que, par conséquent, les comités chargés d'étudier les prévisions budgétaires ne pourront pas évaluer correctement la demande de fonds du gouvernement, ni bien s'acquitter de ce que tous les députés considèrent comme l'une de leurs fonctions les plus fondamentales.

• (1510)

[Français]

Le président du Conseil du Trésor a fait remarquer que le gouvernement est tenu, selon le Règlement, de présenter le Budget principal des dépenses à la Chambre au plus tard le 1^{er} mars de chaque année. Cette obligation est prévue au paragraphe 81(4) du Règlement dont le libellé est le suivant:

Au cours de chaque session, le budget principal des dépenses du prochain exercice financier, à l'égard de chaque ministère du gouvernement, est réputé renvoyé aux comités permanents au plus tard le 1^{er} mars de l'exercice financier en cours. Chaque comité en question étudie ce budget et en fait rapport ou est réputé en avoir fait rapport à la Chambre au plus tard le 31 mai de l'exercice financier en cours.

[Traduction]

Le président du Conseil du Trésor a précisé que le Budget principal des dépenses avait été déposé dans sa version actuelle afin de permettre au gouvernement de satisfaire à l'obligation prévue au Règlement. Il a ajouté que le gouvernement a non seulement déposé le Budget principal des dépenses dans son état actuel, mais aussi fourni des renseignements additionnels sur ses projets de restructuration et fait part de son intention de présenter un budget révisé, une fois les changements organisationnels approuvés par voie législative.

Le député de Yorkton—Melville a dit que les alinéas 81(4)a) et b) du Règlement confient au chef de l'opposition officielle la responsabilité, d'une part, de choisir un budget principal des dépenses pour une étude approfondie en comité et, d'autre part, de désigner, après consultation des chefs des autres partis d'opposition, deux budgets principaux des dépenses pour étude en comité plénier. Il a précisé qu'il serait difficile pour le chef de l'opposition de s'acquitter de ces responsabilités s'il devait fonder ses décisions sur des prévisions budgétaires qui ne sont que provisoires.

Lorsque cette question a été soulevée, j'ai pris soin d'examiner les archives de la Chambre pour voir quelle avait été notre pratique lors de restructurations antérieures du gouvernement. Je voudrais présenter à la Chambre les résultats de mes recherches. Toutefois, il serait utile, avant de commencer, de présenter deux faits concernant nos procédures établies pour l'étude des prévisions budgétaires.

En premier lieu, comme le président du Conseil du Trésor l'a signalé, l'exigence de déposer le Budget principal des dépenses au plus tard le 1^{er} mars de chaque année est une obligation que la Chambre a imposée au gouvernement. Il existe une autre exigence: le gouvernement ne peut demander des fonds que pour les programmes et activités qui ont déjà reçu l'approbation du

Décision de la présidence

Parlement. Il ne peut pas inclure dans le budget des demandes de fonds pour les ministères, organismes ou activités qui n'ont pas encore été approuvés par voie législative par le Parlement. Le Président Jerome a déclaré, dans une décision rendue à ce sujet et dont on peut prendre connaissance dans les *Journaux* du 22 mars 1977, à la page 607:

J'estime que le Parlement autorise le gouvernement à agir en adoptant des lois et lui alloue l'argent pour financer les programmes autorisés en adoptant une loi portant affectation de crédits. À mon avis, il ne faudrait donc pas qu'un crédit serve à obtenir une autorisation qui doit normalement faire l'objet d'une loi...

• (1515)

[Français]

Le président du Conseil du Trésor a indiqué que le gouvernement entend déposer un projet de loi sur la répartition des biens et des responsabilités entre les ministères. Ce projet de loi n'a pas encore été présenté à la Chambre et celle-ci n'a donc pas encore eu l'occasion d'approuver ou de rejeter les propositions du gouvernement. Il serait donc inacceptable d'anticiper ces changements potentiels dans le Budget principal des dépenses sur lequel se penchent les comités à l'heure actuelle.

[Traduction]

En second lieu, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur un point qui, bien qu'il puisse être élémentaire, est pertinent dans le cas qui nous occupe. Les prévisions budgétaires supplémentaires pour un exercice donné ne sont que cela: des prévisions. Nos règles reconnaissent ce fait en prévoyant expressément le dépôt et l'étude de prévisions supplémentaires tout au long de l'exercice.

Les députés savent qu'il est impossible de prédire des mois à l'avance quels seront exactement les montants et les fins de toutes les dépenses gouvernementales pour l'exercice à venir. Et la Chambre ne voudrait pas non plus priver le gouvernement de la souplesse dont il peut avoir besoin pour réagir au mieux des intérêts des Canadiens dans les différentes situations qui surviennent. En même temps, tout changement qui s'impose dans les montants ou les utilisations des fonds au cours de l'exercice doit être soumis à l'approbation de la Chambre.

J'aimerais maintenant revoir brièvement les usages de la Chambre lors de restructurations gouvernementales antérieures. En 1983, le gouvernement a déposé un projet de loi, la Loi organique de 1983, qui visait, entre autres, à remplacer le ministère de l'Industrie et du Commerce par le ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Le Budget principal des dépenses déposé le 22 février 1983, et je renvoie les députés à la page 5628 des *Journaux* du 22 février 1983, contenait des crédits sous la rubrique du ministère de l'Industrie et du Commerce. Malgré le fait que le gouvernement déposa un projet de loi pour remplacer ce ministère le 5 mai 1983, soit le projet de loi C-152, Loi organique de 1983, la Chambre approuva quand même le Budget principal des dépenses le 14 juin 1983 sans qu'y soit fait mention du nouveau ministère. Je renvoie le député aux pages 6008 à 6028 des *Journaux* de la même date.

Dans un autre cas, en 1978, dans le contexte d'une restructuration, le gouvernement demanda une autorisation par voie législative pour créer le ministère des Pêches et des Océans. Dans ce cas, il déposa un projet de loi sur la restructuration des ministères le 20 décembre 1978. Il s'agissait du projet de loi C-35, Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement. Je renvoie les députés à la page 274 des *Journaux* de cette date. Je crois que les députés conviendront que le dépôt d'un tel projet de loi démontre une ferme intention de modifier la structure administrative du gouvernement.

Affaires courantes

Malgré ce fait, le Budget principal des dépenses de 1979-1980, déposé deux mois plus tard le 19 février 1979, ne contenait aucune mention du ministère des Pêches et des Océans. Les prévisions budgétaires des programmes des pêcheries continuèrent à relever du ministère de l'Environnement, qui en conserva la responsabilité jusqu'à l'entrée en vigueur de la Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement.

[Français]

Mon examen des dossiers de la Chambre révèle qu'on n'a jamais dérogé à cet usage. Le Budget principal des dépenses reflète la structure du gouvernement qui existe au moment de son dépôt à la Chambre.

[Traduction]

Force m'est donc de conclure que le Budget principal des dépenses de 2004-2005, dans sa version actuelle, respecte non seulement les exigences du Règlement et les principes énoncés par le Président Jerome, mais aussi les usages suivis par la Chambre lors de restructurations antérieures du gouvernement.

Par conséquent, je statue que, de prime abord, il n'y a aucune atteinte au privilège de la Chambre dans le cas présent.

J'aimerais une fois de plus remercier le député de St. John's-Ouest d'avoir soulevé cette question. Étant donné l'importance renouvelée que revêt l'étude des prévisions budgétaires pour les deux côtés de la Chambre, l'attention rigoureuse qu'il porte aux questions de ce genre est bénéfique pour tous les députés.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 240 pétitions.

* * *

● (1520)

[Français]

LOI SUR LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DÉNONCIATEURS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

L'hon. Denis Coderre (président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-25, Loi prévoyant un mécanisme de dénonciation des actes répréhensibles dans le secteur public et de protection des dénonciateurs.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):

Monsieur le Président, j'apprécie énormément l'occasion qui m'est donnée d'aborder devant la Chambre un sujet qui concerne directement tous les Canadiens, en l'occurrence l'industrie agricole canadienne.

Qu'il s'agisse des agriculteurs qui produisent nos aliments ou des consommateurs canadiens et étrangers qui achètent les produits agricoles canadiens, la question de la nourriture et de la production alimentaire mérite notre attention la plus soutenue.

Du point de vue du consommateur, l'industrie doit offrir des aliments sains de la plus haute qualité, dans le respect de l'environnement. Du point de vue du producteur, l'industrie doit être en mesure de répondre à la demande, tout en exploitant des entreprises rentables qui, je le souligne, contribuent à la vitalité d'un secteur représentant plus de 8 p. 100 du PIB du Canada.

Le maintien, au Canada, d'un secteur agricole fort est une responsabilité qui incombe au gouvernement. L'agriculture, contrairement à d'autres industries, est soumise à des forces indépendantes de sa volonté, susceptibles d'avoir un effet dévastateur sur la production et, par voie de conséquence, sur la vitalité de l'industrie.

Depuis quelques années, l'ouest du Canada est aux prises avec de graves périodes de sécheresse. Dans certains endroits, les conditions de sécheresse demeurent toujours présentes. Par ailleurs, l'an dernier, la crise de la vache folle a gravement affecté l'industrie canadienne de l'élevage. En outre, dans les conditions normales d'exploitation d'une entreprise agricole, la demande des consommateurs et des marchés exerce des pressions à la hausse sur les coûts des intrants.

Au sujet du dernier point, d'abord, je rappelle à mes collègues que le gouvernement, en collaboration avec les provinces et les territoires ainsi que l'industrie, est en train de mettre en place le cadre d'une politique de l'agriculture. Les programmes en voie d'implantation à travers le pays visent à aider les producteurs canadiens à continuer à être les meilleurs pour produire ce que les consommateurs souhaitent. Voilà la meilleure façon d'améliorer le résultat net de n'importe quelle industrie.

Entre-temps, comme je l'ai déjà indiqué, il se produit toujours certaines catastrophes imprévues dont il faut bien s'occuper lorsqu'elles surviennent. Nous devons alors être prêts à apporter une aide financière. La nouvelle politique de l'agriculture comporte une disposition sur la gestion à long terme des risques encourus par les entreprises, une politique équitable pour les producteurs et aussi pour les contribuables canadiens.

Nous sommes en transition entre le précédent programme d'assistance spéciale et les programmes susceptibles d'être plus efficaces à long terme.

Toutefois, vu les circonstances très difficiles que traversent actuellement les producteurs, ceux-ci ont besoin d'une assistance provisoire avant de pouvoir tirer le maximum de profit de ces nouveaux programmes. Voilà pourquoi, il y a tout juste quelques heures, le premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont annoncé une aide d'environ un milliard de dollars en nouveau financement au profit des producteurs, en cette heure difficile.

Affaires courantes

Le programme de transition visant à soutenir l'industrie comporte deux volets. Le premier vise à verser 680 millions de dollars directement aux producteurs de bétail et d'autres ruminants, qui ont fait l'objet d'une interdiction prolongée à la frontière canado-américaine, en raison des deux cas d'EBS détectés en Amérique du Nord. Cet investissement comporte le versement direct aux producteurs d'une somme de 80 \$ par bovin admissible, leurs stocks du 31 décembre 2003 faisant foi. Ce bétail comprend les génisses laitières ainsi que les taureaux et les vaches en pleine maturité.

Le deuxième volet consiste en un versement forfaitaire de transition s'élevant à 250 millions de dollars en faveur des producteurs des diverses denrées admissibles, y compris l'industrie du bétail à travers le Canada. Ces fonds seront versés directement aux producteurs en fonction de leurs déclarations de revenus antérieures et leur permettront de faire la transition jusqu'au nouveau programme canadien de soutien du revenu agricole. J'en dirai davantage sur ce programme dans quelques minutes.

L'annonce faite ce matin comporte également une somme de 65 millions de dollars destinés à couvrir la part du gouvernement fédéral dans le manque à gagner ayant fait l'objet de réclamations au cours de l'année 2002 dans le cadre du programme de soutien du revenu agricole. Cette somme s'ajoute aux 435 millions de dollars déjà accordés par le gouvernement fédéral et permettra au programme d'assumer le nombre record de réclamations formulées en 2002.

Le dernier investissement annoncé ne devrait surprendre personne, puisqu'il ne constitue qu'une étape dans une série de mesures adoptées par le gouvernement en faveur d'une industrie durement frappée au cours des deux dernières années.

Je voudrais simplement rappeler aux députés certaines des mesures que le gouvernement a prises récemment pour venir en aide à l'industrie. En 2003, les producteurs ont reçu près de 5 milliards de dollars d'aide financière des gouvernements. Cela comprend plus de 3 milliards de dollars dans le cadre de programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux comme l'assurance-récolte, le Compte de stabilisation du revenu net et le programme canadien de soutien du revenu agricole. Les quelque 426 millions de dollars accordés aux producteurs bovins dans le cadre du programme de redressement de l'industrie par suite de la crise causée par l'ESB et les 445 millions de dollars du programme fédéral visant à aider les producteurs à faire la transition vers les nouveaux programmes comme le PCSRA faisaient également partie du montant d'aide record.

Nous avons également mis en oeuvre le programme d'animaux de réforme par lequel, avec la collaboration provinciale, jusqu'à 200 millions de dollars pourraient être versés aux agriculteurs cette année. À cet égard, nous avons supprimé les conditions de vente pour abattage permettant aux producteurs d'accéder aux fonds encore plus tôt. En outre, nous avons ramené la date limite initiale au 12 mars 2004 afin qu'un plus grand nombre encore de producteurs puissent enregistrer leurs troupeaux pour profiter du programme.

• (1525)

Les producteurs sont maintenant en train de s'inscrire au programme canadien de stabilisation du revenu agricole ou PCSRA. En cette période de crise, ils pourront profiter de la protection améliorée en cas de désastre qu'offre le programme.

Le PCSRA accorde aux producteurs une protection contre les pertes de revenus, qu'elles soient petites ou grandes, y compris les crises comme celles qu'ils connaissent en ce moment. Des paiements provisoires sont maintenant versés en vertu du PCSRA, en attendant le versement des paiements complets au début de l'été.

Grâce au PCSRA, les agriculteurs canadiens profiteront pour la toute première fois d'une protection permanente en cas de désastre. L'industrie saura ainsi à l'avance à quel niveau de soutien elle aura droit et pourra planifier en conséquence.

Par ailleurs, nous travaillons à l'amélioration du PCSRA. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé au mois de février que nous accorderions une plus grande marge de manoeuvre aux producteurs en ramenant la date limite de dépôt au 31 décembre de cette année. Les agriculteurs ont maintenant jusqu'au 30 avril pour choisir un niveau de protection pour les campagnes agricoles de 2003 et 2004.

Ces changements visent les provinces où le PCSRA est administré par le gouvernement fédéral. Le gouvernement apporte ces changements dans l'espoir que toutes les provinces adhéreront à certains nouveaux éléments que nous proposons d'ajouter au PCSRA, notamment une protection en cas de marge négative, des plafonds plus élevés et des modalités de dépôt simplifiées.

Je puis assurer à la Chambre que le gouvernement est déterminé à faire en sorte que le PCSRA et tous les programmes relevant du cadre stratégique pour l'agriculture continuent de répondre aux besoins des agriculteurs.

Le programme de gestion des risques de l'entreprise et tous les autres volets du nouveau cadre stratégique pour l'agriculture feront l'objet d'un examen annuel.

Le programme de gestion des risques de l'entreprise revêt une importance particulière en ces temps de difficultés financières, mais les travaux entourant les autres chapitres du cadre stratégique pour l'agriculture se poursuivent. Je signale simplement, à titre d'exemple, une nouvelle initiative, sous le volet Renouveau, qui aidera les producteurs canadiens à exploiter les débouchés et à planifier l'avenir de leurs entreprises.

Le programme de services de planification d'entreprises spécialisées, qui est un partenariat fédéral-provincial, permet aux agriculteurs d'obtenir une aide financière en vue de demander à un professionnel de la planification commerciale de dresser des plans d'entreprise agricole détaillés axés sur la diversification, la commercialisation, les ressources humaines, l'expansion, la gestion du risque ou la succession. Chaque agriculteur peut obtenir une aide couvrant 50 p. 100 des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 8 000 \$.

L'aide financière fournie aux producteurs par le gouvernement fédéral est essentielle, mais le rôle de ce dernier va beaucoup plus loin.

La crise de l'ESB, qui a entraîné la fermeture des marchés étrangers à nos exportations de viande de boeuf et de bovins, l'a clairement démontré. C'est la question commerciale la plus grave à laquelle notre industrie soit confrontée, et nous avons fait des efforts acharnés pour obtenir la réouverture des frontières à nos bovins et autres animaux visés, car la crise ne touche pas que les bovins mais aussi les moutons, les cerfs, les lamas, les alpacas et d'autres.

Nos efforts portent fruit. Depuis mai dernier, un certain nombre de pays ont entrepris d'annuler en partie, sinon entièrement, les mesures temporaires qu'ils ont prises. Il est clair, cependant, qu'il faut aller encore plus loin, et nous sommes déterminés à prendre les mesures qu'il faudra pour rétablir nos relations commerciales.

Affaires courantes

Le Canada poursuivra ses efforts en vue d'obtenir le rétablissement de la vente de pratiquement tous les bovins sur pied. Nous exerçons également des pressions en vue d'obtenir le plein rétablissement des échanges commerciaux de tous les autres ruminants, y compris les moutons, chèvres, cervidés et camélidés.

Je partage l'optimisme de mon collègue, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, qui croit que les Américains vont sous peu rouvrir leur frontière à nos exportations d'animaux sur pied. Les risques de l'ESB au Canada sont exactement les mêmes qu'aux États-Unis, et nos deux pays ont pris des mesures similaires pour atténuer les risques de cette maladie pour les humains et pour les animaux.

Une foule de personnes, depuis le premier ministre jusqu'aux fonctionnaires, ont fait valoir cet argument aux États-Unis. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire se rendra à Washington après-demain pour rencontrer la secrétaire américaine Veneman. Inutile de réfléchir très longuement pour savoir au juste quel message il lui transmettra.

Outre notre travail auprès de nos partenaires commerciaux pour résoudre ce problème, le Canada participe aux négociations de l'OMC sur le commerce des produits agricoles. Tout au long des négociations, le Canada a fait valoir que la meilleure façon de progresser était d'aborder les négociations de façon équilibrée, en s'appuyant sur des règles. Du reste, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a réitéré ce message lors d'une réunion du Groupe de Cairns qui a eu lieu récemment au Costa Rica.

Nous continuons de réclamer davantage de concessions au sujet des subventions intérieures qui faussent les échanges commerciaux et de presser les États-Unis et l'Union européenne de signifier clairement qu'ils sont prêts à faire davantage dans ce dossier.

Je peux donner à la Chambre et à tous les Canadiens l'assurance que nous sommes plus déterminés que jamais à faire avancer ces négociations.

Les pourparlers se poursuivent à Genève, et le gouvernement du Canada et son équipe commerciale continueront de travailler avec les groupes intéressés de ce secteur pour parvenir à une entente qui soit dans l'intérêt supérieur des agriculteurs canadiens.

Les efforts que nous déployons pour l'agriculture canadienne, qu'il s'agisse de l'aide financière, de programmes ou de négociations, doivent être guidés par l'intérêt supérieur de l'agriculture. Notre dévouement et notre engagement envers ce secteur ne sauraient être moindres que le dévouement et l'engagement manifestés par tous les agriculteurs qui maintiennent une tradition d'excellence dont tous les Canadiens sont fiers.

Nos agriculteurs ont établi des normes élevées, et je suis fier de dire que le gouvernement actuel s'en montre digne.

• (1530)

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au discours du ministre sur ce qui s'est passé plus tôt aujourd'hui.

Lorsque j'ai vu la séance de photos qui se déroulait à Lethbridge et que j'ai vu les bêtes qui étaient derrière le premier ministre reculer lorsqu'il s'est approché du microphone pour commencer à parler, j'ai pensé que c'était tout à fait approprié. Elles semblaient sentir ce qui s'en venait.

C'était quelque chose que de regarder tous ces aspirants libéraux et d'autres qui ont tenté leur chance mais n'ont pas survécu au processus d'investiture, et ainsi de suite, essayer de se reprendre

après avoir fermé les yeux sur le problème pendant dix mois, sans trop savoir quoi faire.

Qu'ont fait les libéraux jusqu'à maintenant? Ils ont fait des annonces et encore des annonces. Ils ont promis des fonds qu'ils n'ont jamais versés. Ils ont parlé de travailler avec nos partenaires commerciaux, mais n'osent pas le faire, évidemment, à cause de certaines choses qui ont été dites ou faites ces derniers temps.

C'est bien de voir qu'on affecte des fonds à l'agriculture. Ce secteur est le troisième en importance pour sa contribution au PIB dans notre pays et il a besoin d'aide à ce moment-ci. Il éprouve de sérieuses difficultés. Cependant, le gouvernement n'a tout simplement pas fait du bon travail. Ce qu'il offre est loin d'être suffisant.

Nous avons enfin un indice montrant que des élections s'en viennent lorsque le gouvernement commence à se préoccuper du sort des agriculteurs. Entre les élections, il n'en fait aucun cas. Lorsque nous entendons le gouvernement parler de soutenir l'agriculture, un secteur si important pour notre pays, et d'aider les producteurs primaires qui nous assurent un approvisionnement sûr en aliments sains, nous savons que des élections ne sont pas très loin.

Les députés pourront me traiter de cynique, mais, en tant qu'agriculteur, j'ai vu cela année après année, élections après élections.

Analysons ce que les libéraux ont annoncé ces derniers temps, ou commençons plutôt par ce qu'ils ont annoncé mais n'ont jamais été capables de donner. Il a été question, au Comité de l'agriculture, de trouver la personne qui a pris tout l'argent. Les libéraux ont annoncé que les fonds seraient versés aux producteurs, mais ceux-ci n'ont jamais rien reçu. Quelqu'un a dû voler l'argent, et on sait que les gens d'en face sont les rois du vol. Ils comprennent ce concept et c'est pourquoi ils s'empressent de nous dire que quelqu'un a dû profiter de la situation. Où est aller l'argent?

Les fonctionnaires de l'agriculture qui ont comparu devant le comité nous ont appris que, sur les 5 milliards de dollars que les libéraux ont dit avoir consacrés à l'agriculture l'an dernier, seulement un peu plus d'un milliard de dollars ont été effectivement dépensés. Les autres 4 milliards attendent toujours que quelqu'un du ministère décide de leur affectation. C'est cette personne qui s'accroche à l'argent, pas les conditionneurs, les éleveurs ou les propriétaires des parcs d'engraissement. Aucun de ceux qui en ont vraiment besoin n'a obtenu ces fonds.

Le gouvernement a annoncé que 50 autres millions de dollars serviraient à écouler les stocks des congélateurs des conditionneurs, mais même les données d'Agriculture Canada à ce sujet indiquent que seuls 9,9 millions de dollars ont été effectivement utilisés, ce qui représente moins de 20 p. 100.

On ne peut pas dire que les conditionneurs nous ont égorgés. Il est certain qu'ils font en ce moment quelques profits mais ils n'en ont certainement pas fait jusqu'ici. L'intervention du gouvernement n'a certainement pas aidé.

Nous avons vu beaucoup de groupes d'agriculteurs. Le ministre des Finances a pris la parole pour dire que le chef de la Fédération canadienne de l'agriculture était présent. Une seule minute. C'est un candidat libéral qui n'a pas réussi. Il a parlé du représentant de la Fédération canadienne pour l'exportation du boeuf qui se trouvait là, Ted Haney. C'est magnifique. Il a l'intention de se présenter comme candidat à Calgary! C'est une mission suicide pour un libéral, et je lui souhaite bien du courage.

Affaires courantes

Je n'ai plus aucun respect pour ces gens, ou si peu, parce que je me rends compte qu'ils ne représentent pas leurs groupes agricoles puisque les agriculteurs qu'ils sont censés représenter téléphonent à mon bureau pour dire qu'ils ne sont pas d'accord avec la Canadian Cattlemen's Association sur cette question. Cette dernière prétend représenter 90 000 membres. C'est parce qu'ils cochent mon nom chaque fois que je vends un animal et non parce que je m'y suis inscrit.

Il n'y a pas beaucoup d'agriculteurs qui font partie de ces organisations. Il faudrait tenter de trouver de vraies listes. Elles sont probablement aussi bien gardées que les listes libérales dans bon nombre des investitures contestées.

Il y a quelque chose qui ne va pas avec toutes ces annonces. Les médias clament à Toronto et ailleurs au pays que toutes ces sommes importantes sont versées dans le domaine de l'agriculture. Il n'y a pas un agriculteur ou un éleveur qui en a tiré quelque profit que ce soit. L'argent n'a tout simplement pas été versé là où il aurait dû l'être.

Le gouvernement a entre autres annoncé aujourd'hui qu'il ajouterait environ 65 millions de dollars au programme de soutien du revenu agricole. Il s'agit là d'un programme qui a été mis en oeuvre en 2002 en raison de la situation difficile vécue en 2001-2002. Ce programme a été annoncé il y a deux ou trois ans et ce n'est que maintenant que le gouvernement envoie l'argent.

Il n'est pas étonnant que les banques et les institutions financières commencent à s'inquiéter. Elles ne peuvent se fier aux promesses faites par le gouvernement, et il en rajoute maintenant. C'est une bonne nouvelle. Cela aurait dû être fait il y a deux ans. Un tel retard est inadmissible.

Puis, il y a le fonds de transition de 250 millions de dollars prévu pour le nouveau PCSRA. On s'attend à ce qu'il soit accessible à l'automne 2004. Il devrait déjà être en opération depuis avril 2003. Nous sommes déjà en retard de près d'un an dans ce dossier.

Les affectations de 1,1 milliard de dollars prévues pour le Cadre stratégique pour l'agriculture en 2003 ne sont toujours pas attribuées et je suis persuadé qu'une partie de cette somme a été recyclée pour faire partie de cette annonce.

• (1535)

Les libéraux parlent d'un décaissement d'environ 5 milliards de dollars. Si nous examinons les chiffres définitifs pour 2003, nous constaterions un revenu négatif de 13 millions de dollars pour l'agriculture, et cela englobe tous les produits, tous les secteurs, d'un océan à l'autre. Ils ont perdu 13 millions de dollars et le gouvernement fédéral aurait soi-disant injecté 5 milliards de dollars, mais ce montant n'est pas sorti des bureaux. Voilà le problème. Même les bureaucrates du ministère de l'Agriculture affirment que «seulement 1 milliard de dollars sont sortis». Fait-on dans la comptabilité créatrice, là-bas? Oui, dans la meilleure des hypothèses.

Cette transition vers l'automne 2004 est une avance sur une avance. Quelqu'un va récupérer cela. Cela sera puisé dans les crédits affectés en 2003-2004, qui sont déjà en souffrance d'un an. Beaucoup de mes électeurs là-bas ont un besoin urgent de liquidités. Ce qui fait mal à toute l'activité agricole, ce sont les mouvements de trésorerie. Cela ne va pas nécessairement aider, même si je l'espère. J'espère qu'on prouvera que j'ai tort, que je suis un cynique, car j'espère vraiment que cela aidera. De nombreux agriculteurs m'appellent jour après jour pour me dire qu'ils n'en peuvent plus, qu'ils n'y arriveront pas cette année.

Le gouvernement affirme qu'il peut envoyer certains chèques en avril. Quel en sera le montant? Nous ne savons pas. Qui sera

admissible? Nous ne savons pas. D'ici à ce que ces détails soient publiés, cela ne constitue qu'une annonce de plus où il y a plein de beaux discours politiques, mais vraiment très peu de détails.

Toutes ces choses posent des problèmes. Le volet fédéral de l'assurance-récolte, l'an dernier, était de 194 millions de dollars. La Saskatchewan a un déficit de 500 millions de dollars au chapitre de l'assurance-récolte. Un grand fossé nous sépare. Le gouvernement fédéral ne paie pas sa juste part, c'est un peu comme pour les soins de santé. Les primes en Saskatchewan augmentent de 30 p. 100 en moyenne et la garantie diminue de 4 à 5 p. 100, en raison d'un manque de trésorerie. L'engagement fédéral fait défaut. Cela n'est pas soutenable.

Nous voyons ici des annonces qui sont liées à l'imminence d'élections. Cela a peu de choses à voir avec le soutien à un secteur d'activité en crise d'un océan à l'autre. Les députés peuvent me traiter de cynique, mais je crois qu'il s'agit d'opportunisme politique de la part de l'autre côté et je suis vraiment désolé de dire que cela n'aidera probablement pas mes producteurs qui ont désespérément besoin d'assistance.

[Français]

M. Sébastien Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, je qualifie l'annonce faite par le ministre de très décevante, parce que je la considère comme une manoeuvre électorale. Cela fait déjà plusieurs semaines que les producteurs agricoles, particulièrement ceux du Québec, réclament du fédéral une aide substantielle qui leur permettra de sortir de cette impasse.

Il faut comprendre l'importance de l'industrie au Canada. Elle représente 8 p. 100 du produit intérieur brut. Elle implique des hommes et des femmes qui vivent de l'agriculture et qui élèvent leur famille avec les revenus tirés du terroir. C'est donc très important.

Encore une fois, le gouvernement libéral a raté la cible, particulièrement au Québec. Pourquoi? C'est la même chose dans le cas de l'assurance-emploi. Les programmes sont nivelés à l'horizontale, ont très peu d'effet en région et causent des milliers de pertes d'emplois. C'est également la même chose du côté de la crise du bois d'oeuvre. Encore une fois, c'est un programme qui rate la cible et qui fait perdre des emplois aussi dans les régions du Québec.

C'est un programme qui est, selon les dires du ministre, de 1 milliard de dollars, alors que les chiffres sont de l'ordre de 680 millions de dollars. Ce montant permettra aux producteurs de bovins seulement de survivre, et non pas d'améliorer leur sort ou de rétablir les pertes. Cela leur permettra seulement de survivre.

Pire encore, si l'on se fie aux données de Statistique Canada sur les troupeaux, il est probable que le Québec ne reçoive que 7,5 p. 100 de ces montants, soit environ 50 millions de dollars, ce qui est totalement insuffisant. En revanche, les Prairies devraient recevoir tout près de 0,5 milliard de dollars, dont 280 millions de dollars seulement pour l'Alberta.

Le gouvernement libéral n'a pas non plus bonifié son aide pour les producteurs d'animaux de réforme, ce qui est très important au Québec. D'ailleurs, c'était un des éléments majeurs par rapport auquel le Québec avait des attentes sur un tel plan.

Aujourd'hui, c'est une annonce qui est substantielle, certes, pour l'Ouest canadien, pour les producteurs de bovins. Toutefois, le problème, c'est que les producteurs québécois qui sont dans la production laitière sont victimes de la crise de la vache folle, mais ne reçoivent rien aujourd'hui de la part du gouvernement.

Affaires courantes

Le programme existant ne compense qu'à hauteur de 80 \$ par tête abattue et ne couvre qu'environ le quart des pertes estimées. Il aurait fallu accroître cette aide de façon substantielle pour permettre d'avoir un niveau intéressant.

De plus, le programme en place ne couvre que 16 p. 100 du cheptel, alors que ce sont environ 25 p. 100 des bêtes qui deviennent chaque année des bêtes de réforme et qui sont conduites à l'abattoir. Cela veut dire que seulement les deux tiers des bêtes sont couvertes par la protection qui est déjà insuffisante.

Les producteurs du Québec qui sont victimes de la découverte de la vache folle en Alberta voient aujourd'hui les agriculteurs de l'Ouest être aidés par le gouvernement fédéral, tandis qu'eux n'obtiennent pas de compensation raisonnable.

Si le Québec était souverain, s'il disposait de tous ses points d'impôt, nous pourrions décider nous-mêmes de la meilleure façon de soutenir nos agriculteurs. Malheureusement, nos impôts et nos taxes vont en grande partie à Ottawa. Il faut nous battre pour utiliser notre argent comme bon nous semble et d'une façon qui convienne à nos besoins plus spécifiques.

Les agriculteurs du Québec n'auraient jamais été pénalisés par la crise de la vache folle déclenchée en Alberta si le Québec avait été souverain, puisque cela aurait été un problème extérieur au Québec. De plus, les agriculteurs pourraient compter sur leur gouvernement, celui du Québec, pour les soutenir adéquatement, si besoin était.

Définitivement, les producteurs du Québec doivent aujourd'hui se dire que le fédéral ne les sert pas très bien et que le gouvernement doit étendre son aide à la vache de réforme, car c'est son devoir d'aider aussi les producteurs du Québec.

• (1540)

[Traduction]

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour traiter de cette question importante. Nous, de notre parti, estimons qu'il convient de critiquer le gouvernement pour ses programmes lorsqu'il le mérite et de le louer lorsqu'il le mérite également.

Bien que le programme dévoilé aujourd'hui soulève de nombreuses questions, à tout prendre, il est digne d'éloges et constitue un pas dans la bonne direction pour les agriculteurs du pays qui sont en difficulté depuis beaucoup trop d'années.

Ce qui est important au sujet de ce programme, si je comprends bien, c'est qu'il n'est pas partagé à 60 et 40 p. 100. Permettez-moi d'expliquer ce que j'entends par là. Pendant 10 ans, le gouvernement Chrétien avait insisté pour dire que, puisque l'agriculture était une compétence que se partageaient les provinces et les territoires et le gouvernement fédéral, tous les programmes devaient être payés à 40 p. 100 par les provinces et les territoires et à 60 p. 100 par le gouvernement fédéral.

Cette notion existait même si la question portait exclusivement sur des produits liés au commerce. Comme nous le savons, les gouvernements provinciaux ne participent pas aux négociations sur les ententes commerciales. Nous avions toujours pensé que c'était un bobard. C'était un argument intenable. Ce qui est particulièrement encourageant, si je comprends bien l'annonce d'aujourd'hui, c'est que le gouvernement fédéral ne demandera pas aux gouvernements provinciaux de verser 40 p. 100 des fonds destinés aux agriculteurs, particulièrement à ceux de l'industrie des bovins.

Lorsque nous songeons à des provinces comme la Saskatchewan, qui compte 40 p. 100 des terres arables du pays, ou à la province voisine, le Manitoba, nous savons que ces deux provinces possèdent

un vaste troupeau de bovins et une assiette fiscale minimale. Les deux provinces ont dit que, si les gouvernements provinciaux devaient déboursier 40 p. 100 des fonds, elles ne seraient ni en mesure de payer leurs agriculteurs ni de participer au programme.

C'est assurément un pas dans la bonne direction et une bonne nouvelle pour une industrie qui est dévastée depuis la fermeture de la frontière, en raison d'un unique cas d'ESB découvert en Alberta le 20 mai 2003.

Au sujet du programme de partage à 60 et 40 p. 100, j'espère que cela signifie que le gouvernement a fait marche arrière, car les gouvernements précédents n'avaient jamais pris au sérieux cette idée de compétence conjointe et, partant, de financement à 60 et 40 p. 100. Cette idée n'a été lancée que lorsque le gouvernement de M. Chrétien a mis sur pied ces programmes et insisté sur ce partage pendant plus de 10 ans. Nous espérons certes que cela signifie que des améliorations sont en vue.

Mon collègue de Winnipeg-Centre-Nord a dit que les agriculteurs ne priaient plus simplement pour que la pluie tombe, mais aussi pour la tenue d'élections. Je suis d'accord avec le député du Parti conservateur sur ce point. Avec des élections fédérales à l'horizon, le gouvernement fédéral prend soudainement des mesures pour les agriculteurs, pratiquement livrés à eux-mêmes non seulement depuis quelques années, comme le laisse entendre la déclaration, mais depuis bien plus longtemps que cela.

Le président du Conseil du Trésor a signalé que le gouvernement voulait que notre frontière soit rouverte le plus tôt possible à l'exportation de bovins sur pied. Je suis d'accord avec lui, mais je dirais que c'est une solution à très court terme. En effet, je trouve tout à fait intolérable que nous expédions des bovins sur pied dans des usines de transformation aux États-Unis plutôt que d'abattre ces animaux et de produire de la viande désossée et des coupes de boeuf en caisse carton, ici, au Canada, et de fournir des emplois décents aux Canadiens dans l'industrie de transformation des viandes. C'est comme l'exportation de billes de bois au Japon ou dans d'autres pays et le rachat de bois ouvré. C'est un système insensé.

L'industrie bovine canadienne est beaucoup trop intégrée à son homologue américaine. Nos liens étroits ne doivent pas nous empêcher de respirer. Nous devons pouvoir faire les choses de façon différente.

• (1545)

Nous devrions envisager d'interdire les hormones de croissance bovine et les farines carnées pour l'engraissement de tous les animaux, non seulement des ruminants, de manière à pouvoir exporter nos produits dans d'autres pays qui les refusent à l'heure actuelle.

C'est un sujet de débat pour un autre jour. D'une manière générale, le caucus est heureux de l'annonce faite aujourd'hui, d'autant plus que les provinces n'auront pas à dégager ces fonds. Nous espérons que cela augure bien pour l'avenir.

* * *

[Français]

LE CODE CRIMINEL

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ) demande à présenter le projet de loi C-494, Loi modifiant le Code criminel (pornographie juvénile, prostitution juvénile et corruption d'enfants).

Affaires courantes

—Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier mon collègue de Saint-Jean d'appuyer ce projet de loi qui vise à modifier le Code criminel afin de prévoir une peine minimale d'emprisonnement pour les infractions liées à la pornographie juvénile, à la prostitution juvénile ou à la corruption d'enfants. Bien entendu, les enfants sont ce que nous avons de plus précieux. Ce sont aussi des êtres très vulnérables.

Par ce projet de loi, je désire que les législateurs de cette Chambre envoient un message très clair au pouvoir judiciaire à savoir qu'il doit être très sévère dans la détermination des peines pour les prédateurs d'enfants.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 7, 14, 15, 16, 23, 24, 26, 34, 35, 41 et 44.

[Texte]

Question n^o 7—**M. Garry Breitkreuz:**

En ce qui concerne la déclaration suivante de la vérificatrice générale, Sheila Fraser, dans sa lettre du 6 novembre 2003: «Plus tôt cette année, j'ai informé le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes que mon Bureau envisagera la possibilité d'effectuer une vérification d'optimisation du Programme des armes à feu lorsque ce dernier aura évolué vers un état permanent, ce qui, selon Justice Canada, devrait prendre trois ou quatre ans» a) combien de temps faudra-t-il et combien en coûtera-t-il pour mettre en œuvre complètement le Programme des armes à feu; b) combien en coûtera-t-il pour le faire fonctionner chaque année une fois qu'ils aura été mis en place intégralement; c) à combien s'élèveront les coûts directs et indirects pour tous les ministères et organismes gouvernementaux; d) combien coûteront les transferts aux provinces et aux municipalités; e) combien coûteront les contrats qui seront accordés à des entreprises privées; f) combien coûteront les subventions et les contributions; g) à combien s'élèvent jusqu'ici les «coûts additionnels importants» dont a parlé la vérificatrice générale, c'est-à-dire les coûts d'application des règlements et de leur observation, et à combien se chiffreront-ils dans l'avenir; h) quels ont été jusqu'ici les coûts pour l'économie et quels seront-ils dans l'avenir?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Compte tenu que presque 2 millions de Canadiens et de Canadiennes sont titulaires d'un permis les autorisant à posséder des armes à feu et que presque 7 millions d'armes à feu sont enregistrées, la majeure partie de la mise en œuvre initiale du Programme a été accomplie. Comme il a été déclaré dans le Rapport sur le rendement du ministère de la Justice pour l'exercice 2002-2003, les coûts totaux du programme pour le gouvernement fédéral, en date du 31 mars 2003, s'élevaient à 814 millions de dollars. Le financement approuvé pour le Centre des armes à feu Canada pour l'exercice financier en cours, lequel prendra fin le 31 mars 2004, se chiffre à 116 millions de dollars. Les coûts des autres ministères gouvernementaux seront déclarés dans le Rapport sur le rendement du Centre des armes à feu Canada pour l'exercice 2003-2004.

Le gouvernement s'est engagé à livrer le Programme des armes à feu, de sorte que ce programme puisse continuer à atteindre ses objectifs en matière de sécurité publique de façon la plus rentable qui soit.

Question n^o 14—**M. Garry Breitkreuz:**

William V. Baker, commissaire aux armes à feu, a déclaré devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne, le 23 octobre 2003, que le registre des armes à feu fournissait un «outil qui permet aux policiers de retracer les

armes à feu»; il a affirmé que ce registre «aide les policiers à résoudre des crimes et qu'il existe des cas où les policiers ont été capables de retracer l'origine d'une arme trouvée sur la scène d'un crime et ont ainsi élucidé un crime » et que les policiers «... utilisent cette information pour remplir leurs fonctions, mais qu'elle peut aussi aider à appliquer l'ordonnance d'un tribunal»; étant donné que le gouvernement enregistre les armes à feu depuis 1934: a) combien de tentatives ont été faites pour retrouver des armes à feu; b) combien de ces recherches ont été fructueuses; c) combien de crimes ont été résolus grâce à la découverte de ces armes; d) quel est le nombre total d'ordonnances de tribunaux qui ont été mises en application grâce aux informations contenues dans le registre des armes à feu; e) combien d'armes enregistrées et non enregistrées ont été saisies à la suite de l'application de ces ordonnances de tribunaux?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Le Programme national de dépistage des armes à feu a été créé en 1974, en coopération avec le Alcohol, Tobacco and Firearms (ATF) Tracing Center des États-Unis. Ce programme a comme objectif principal de d'assurer la sécurité et la sûreté des Canadiens en fournissant l'information nécessaire aux autorités policières sur les armes saisies au cours d'une enquête criminelle. De l'aide est également fournie au ATF Tracing Center des États-Unis qui, de son côté, nous rend la pareille.

Le Groupe national de dépistage des armes à feu a été formé pour mettre le programme en application. Le Groupe est composé de trois membres réguliers de la GRC et fait partie intégrante du Service canadien de renseignements criminels (SCRC).

Le Groupe national de dépistage des armes à feu aide les enquêteurs à identifier les propriétaires d'armes à feu et procure les renseignements nécessaires aux corps policiers sur les armes non enregistrées, notamment le lieu d'origine, le nom du détaillant et le nom de l'acheteur.

a) En 2003, le Groupe national de dépistage des armes à feu a reçu 8 726 demandes de dépistage (7 001 de corps policiers du Canada, 1 471 des États-Unis et 254 d'organismes internationaux). En 2004, jusqu'au 13 février, le Groupe nationale de dépistage des armes à feu a reçu 1 717 demandes de dépistage (1 600 de corps policiers du Canada, 99 des États-Unis et 18 d'organismes internationaux).

b) Selon le Groupe national de dépistage des armes à feu, il y a eu 4 908 dépistages réussis entre le 1er janvier et le 31 décembre 2003. On entend par dépistage réussi que de l'information sur l'historique de l'arme à feu est fournie aux autorités policières pour les aider dans leurs enquêtes. Les armes n'affichant pas de numéro de série, de calibre ou de marque ne peuvent pas être retracées,

c) d) et e) Le Groupe national de dépistage des armes à feu offre un service de soutien opérationnel aux autorités policières locales et étrangères. Aucune information de suivi, soit l'utilisation des résultats du dépistage, n'est demandée par le Groupe. Pour cette raison, le SCRC ne possède aucune statistique sur ces questions. Dans le cas présent, aucun organisme au Canada, ni même Statistique Canada, ne peut fournir ce type d'information. L'information devrait être recueillie en passant en revue les dossiers des corps policiers du pays qui ont demandé un dépistage, ce qui serait un travail extrêmement laborieux.

Question n^o 15—**M. Garry Breitkreuz:**

Le 16 février 1995, le ministre de la justice Allan Rock a déclaré à la Chambre (p. 9708 du Hansard) L'enregistrement nous aidera à enrayer le fléau de la violence conjugale.» Pour chaque année depuis 1995: a) quel est le nombre total d'homicides familiaux; b) quel est le nombre total d'homicides familiaux commis à l'aide d'armes à feu, selon le type d'armes, et ces armes étaient-elles enregistrées ou non; c) combien de présumés meurtriers avait un permis de possession d'armes à feu; d) dans chaque cas où l'homicide a été commis avec une arme à feu enregistrée, pourquoi le registre des armes à feu n'a-t-il pu prévenir ce meurtre?

Affaires courantes

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Le programme des armes à feu Canada est un élément clé qui compte parmi les efforts émis par le gouvernement fédéral relativement à la sécurité publique. Le 31 décembre 2000 marquait la date limite pour les permis d'armes à feu des particuliers et le 31 décembre 2002 marquait la date limite pour l'enregistrement des armes à feu. Le programme entre maintenant dans la phase de mise en oeuvre et du roulement des opérations. Depuis 1998, plus de 12 000 permis d'armes à feu furent refusés ou révoqués, afin d'assurer la sécurité publique, de prévenir des actes de violence et d'éviter tout acte préjudiciable.

Nous sommes déterminés à livrer le Programme des armes à feu afin que celui-ci puisse continuer à rencontrer son mandat de sécurité publique dans la mesure la plus économique.

Question n° 16—M. Garry Breitkreuz:

Étant donné que l'enregistrement des armes de poing est obligatoire au Canada depuis 1934, comment le gouvernement justifie-t-il les dépenses passées, actuelles et projetées concernant un registre des armes d'épaule, compte tenu que les rapports annuels sur les homicides, publiés par Statistique Canada pour 2000 (tableau 6, page 9) et 2002 (tableau 8, page 16), indiquent que le nombre d'homicides commis au moyen d'armes de poing a connu une hausse constante, passant de 26,9 p. 100 en 1974 à 63,6 p. 100 en 2002, alors que, à l'inverse, le nombre d'homicides commis avec des carabines et des fusils de chasse, qui ne fait l'objet de statistiques que depuis le 1er décembre 1998, a constamment diminué, passant de 65,8 p. 100 à 24,8 p. 100 au cours de la même période de 28 ans?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Le Programme canadien de contrôle des armes à feu contribue de manière importante à l'objectif du gouvernement visant à renforcer la sécurité publique pour la population canadienne.

Le 21 février 2003, le ministre de la Justice et le solliciteur général du Canada ont annoncé un Plan d'action destiné à en renforcer la gestion, à améliorer la prestation des services et à accroître la transparence et la responsabilité. Le Centre des armes à feu met présentement en oeuvre avec succès le Plan d'action du Programme. Au cours de la dernière année, d'importantes améliorations ont été apportées en ce qui concerne l'efficacité et la gestion du Programme. Nous tirons parti de ces améliorations.

Le gouvernement tient résolument à exécuter cet important Programme de sécurité publique de la façon la plus rentable possible.

Question n° 23—Mme Libby Davies:

Le Canada et les États-Unis ont-ils un traité de pêche et dans l'affirmative, quels en sont les détails?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Des traités concernant les pêcheries existent depuis fort longtemps entre le Canada et les États-Unis, les premiers remontant à ceux conclus par l'Empire et négociés par la Grande-Bretagne au nom du Canada. Parmi ces traités, l'on retrouve l'Accord entre le Royaume-Uni et les États-Unis en ce qui concerne les pêcheries d'Atlantique nord de 1912, qui prescrit la méthode à employer pour promulguer des règlements relatifs aux pêcheries et délimite certaines baies de la côte est du Canada.

Mis à part les traités historiques, sept traités bilatéraux concernant les pêcheries sont actuellement en vigueur entre le Canada et les États-Unis:

Accord relatif au merlu du Pacifique entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique: L'accord, récemment négocié, a été signé par le Canada et les États-Unis le 21 novembre 2003, à Seattle, dans l'état de Washington, mais n'est pas encore en vigueur. Il prescrit la formation de comités scientifiques et

de gestion devant déterminer le total autorisé des prises de merlu du Pacifique et les quotas respectifs pour le Canada et les États-Unis.

Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'application de la législation sur les pêches: L'Accord a été signé le 26 septembre 1990 à Ottawa, au Canada, et est entré en vigueur le 16 décembre 1991. Il vise à accroître l'efficacité de l'application des lois et des règlements actuels à l'intérieur des eaux du Canada et des États-Unis, de leurs mers territoriales et des zones établies s'étendant jusqu'à 200 milles marins de leurs côtes.

Traité entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le saumon du Pacifique: Le Traité concernant le saumon du Pacifique a été signé à Ottawa, au Canada, le 28 janvier 1985 et est entré en vigueur le 18 mars 1985. Le Traité oblige le Canada et les États-Unis à mener leurs activités de pêche de manière à assurer un rendement optimal et une exploitation équitable des stocks de saumon. Le Traité établit aussi la Commission du saumon du Pacifique, un organe qui dirige la gestion conjointe des stocks de saumon du Pacifique dans les cours d'eau transfrontières et travaille à la conservation et la gestion des passes migratoires des saumons du Pacifique. Le Traité comprend aussi quatre annexes, aux termes desquelles sont créés des conseils et des régimes de pêches pour réglementer les activités de pêche dans les régions précisées par le Traité, et un protocole d'entente selon lequel chaque pays doit recevoir des bénéfices équivalant au rendement obtenu de saumons originaires de ses eaux. De plus, un Accord sur le saumon du fleuve Yukon a été conclu en 2002 et inclus en tant que huitième chapitre du Traité concernant le saumon du Pacifique.

Traité entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les thoniers (thon blanc) du Pacifique et leur privilèges portuaires: Le Traité a été signé à Washington, D.C., aux États-Unis, le 26 mai 1981 et est entré en vigueur le 29 juillet 1981. Il a été modifié en 1997. Le Traité autorise chaque partie à pêcher le thon blanc dans les eaux relevant de la juridiction de l'autre partie qui sont au-delà des mers territoriales, et à accoster, à transborder et à vendre leurs prises dans certains ports de l'autre partie. Une modification au Traité, qui prévoit des consultations annuelles entre les parties sur les stocks de thon blanc et sur les limites imposées aux thoniers pêchant dans les eaux de l'autre partie, a récemment été négociée mais n'est pas encore en vigueur.

Convention sur les pêcheries des Grands Lacs entre le Canada et les États-Unis d'Amérique: La Convention a été signée le 10 septembre 1954 à Washington, D.C., aux États-Unis et est entré en vigueur le 11 octobre 1955. La Convention traite de l'appauvrissement de certaines des pêcheries des Grands Lacs et vise à prévenir tout autre tort sérieux causé à certaines de ces pêcheries par la lamproie de mer parasite. La Convention prévoit l'établissement de la Commission des pêcheries des Grands Lacs en vue de coordonner et de mettre en oeuvre des programmes de recherche, de conservation et de gestion efficaces.

Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique pour la conservation des pêcheries de flétan du Pacifique nord et de la mer de Béring: La Convention a été signée le 2 mars 1953 à Ottawa, au Canada, et est entré en vigueur le 28 octobre 1953. La Convention maintient la Commission internationale du flétan du pacifique (créée par la Convention pour la préservation des pêcheries de flétan dans l'océan Pacifique du Nord de 1923), un organe qui évalue les stocks de flétans du Pacifique et effectue de la recherche biologique sur ceux-ci. (www.jpnc.washington.edu/halcom)

Affaires courantes

Échange de notes (4 mars et 30 avril 1948) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant les mesures d'hygiène dans les industries de crustacés et certaines questions connexes: Cet accord a été pris par un échange de notes le 4 mars 1948 et le 30 avril 1948 et est entré en vigueur le 30 avril 1948. Il vise à améliorer les mesures d'hygiène dans les industries de crustacés du Canada et des États-Unis et à faciliter l'échange de renseignements concernant l'endossement des certificats relatifs aux crustacés.

Question n° 24—Mme Libby Davies:

Quelle pénalité le gouvernement se verrait-il imposer s'il résiliait le contrat qu'il a signé avec Lockheed Martin relativement à la réalisation du recensement du Canada de 2006 par Statistique Canada?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Le contrat actuel ne prévoit pas en soi de pénalité pour résiliation. Toutefois, il y a deux scénarios possibles pour l'annulation du contrat actuel avec Lockheed Martin Canada: 1) résilier le contrat pour des raisons de commodité, et 2) exercer la disposition du contrat portant sur une porte de sortie. Cette disposition vise principalement à assurer une transition au cas où le Canada déciderait de ne pas conclure de contrat avec Lockheed Martin Canada pour les opérations de suivi. Les coûts liés à ce scénario dépendraient de la façon dont le Canada voudrait aller de l'avant. Les options sont les suivantes: Statistique Canada pourrait exploiter soi-même le système développé par l'entrepreneur ou renoncer complètement à ce système.

Les responsables de Statistique Canada (sc) ont informé TPSGC que si le contrat était annulé en ce moment, SC ne serait pas en mesure de fournir un recensement complet et exhaustif. L'agence ne pourrait être qu'en mesure de recueillir des renseignements démographiques de base et de fournir uniquement les prévisions démographiques qui sont nécessaires au programme de transfert financier. L'agence ne pourrait pas fournir les renseignements requis par un certain nombre de lois et de règlements (Régime de pensions du Canada, Langues officielles, Multiculturalisme, Règlement sur l'équité en matière d'emploi, etc.) nécessitant un recensement exhaustif. SC examine la possibilité de redéfinir la portée du contrat avec Lockheed Martin Canada suite au recensement d'essai. Cette redéfinition proposée du contrat permettrait de fournir un recensement exhaustif et de faire en sorte que seul SC traiterait les questionnaires complétés.

Si le Canada résiliait le contrat actuel pour des raisons de commodité, l'entrepreneur aurait le droit de se faire payer le coût de tous les travaux terminés ou partiellement terminés et des dépenses en immobilisations ainsi que tous les coûts de résiliation du contrat, y compris l'annulation des obligations engagées par l'entrepreneur. Le coût réel dépendrait du moment de la résiliation et pourrait même être équivalent au coût d'achèvement du contrat. Le coût de résiliation du contrat pourrait atteindre de 12 à 15 millions de dollars.

Question n° 26—M. Gilles Duceppe:

Concernant les paiements de subventions et contributions de DRHC, pour les 75 circonscriptions électorales du Québec, pour les années financières 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004, le gouvernement peut-il nous fournir les renseignements suivants: a) le nom de l'organisation récipiendaire; b) la date du versement; c) le montant; d) le nom du programme; e) la circonscription fédérale de l'organisation récipiendaire?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Les renseignements concernant les versements effectués dans le cadre des programmes de subventions et de contributions depuis l'exercice financier 1997-1998 sont offerts en ligne pour toutes les circonscriptions, aux adresses suivantes: 1997-1998/1998-1999 et 1999-2000: http://www.hrdc-drhc.gc.ca/dept/reports/2_lmyax.shtml 2000-2001: http://www.hrdc-drhc.gc.ca/dept/reports/pay-paie/00-01/notex_00-01.shtml 2001-2002: http://www.hrdc-drhc.gc.ca/dept/reports/pay-paie/01-02/notex_01-02.shtml 2002-2003: http://www.hrdc-drhc.gc.ca/dept/reports/pay-paie/02-03/notex_02-03.shtml

2000-2001: http://www.hrdc-drhc.gc.ca/dept/reports/pay-paie/00-01/notex_00-01.shtml 2001-2002: http://www.hrdc-drhc.gc.ca/dept/reports/pay-paie/01-02/notex_01-02.shtml 2002-2003: http://www.hrdc-drhc.gc.ca/dept/reports/pay-paie/02-03/notex_02-03.shtml

Les données relatives à l'exercice 2003-2004 ne devraient être disponibles qu'en novembre 2004, après la publication des Comptes publics du Canada.

Question n° 34—M. Rob Merrifield:

Concernant les actions en justice relatives aux tentatives de Parcs Canada de fermer les aéroports de Jasper et de Banff, quel est pour l'État le coût total cumulatif de ces actions?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Les coûts assumés par l'État pour les actions en justice relatives aux tentatives de Parcs Canada de fermer les aéroports de Jasper et de Banff s'établissent à 26 725,07 \$.

Question n° 35—M. Rob Merrifield:

En ce qui concerne les produits de santé naturels: a) pour quels motifs juridiques les fonctionnaires du gouvernement fédéral interdisent-ils d'importer des produits de santé naturels des États-Unis; b) le gouvernement peut-il interdire l'importation d'aliments ou de produits de santé naturels des États-Unis ou du Mexique en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et, si c'est le cas, en vertu de quelles clauses de l'Accord exactement?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Le *Règlement* sur les produits de santé naturels (*Règlement*), en vigueur depuis le 1er janvier 2004, s'applique à tous les produits de santé naturels (PSN). Le *Règlement* précise les exigences relatives à l'importation des PSN. Les articles A.01.040 à A.01.044 du *Règlement sur les aliments et drogues* qui régissent l'importation sont incorporées au *Règlement*.

L'article 100 du *Règlement sur les produits de santé naturels* précise qu'il est interdit d'importer des produits de santé naturels (PSN) qui enfreignent le *Règlement* ou la *Loi sur les aliments et drogues*. On ne peut pas vendre ni importer ces produits au Canada.

En vertu de l'article A.01.044 du *Règlement sur les aliments et drogues*, un produit de santé naturel dont la vente enfreindrait la *Loi sur les aliments et drogues* ou le *Règlement* peut, dans les cas où un nouvel étiquetage ou une modification rendrait cette vente au Canada conforme à la *Loi et au Règlement*, être importé. Les importateurs qui utilisent cet article doivent: a) aviser l'Inspection de la Direction générale des produits de santé des aliments (IDGPN) de l'importation proposée; et b) étiqueter de nouveau ou modifier le produit de santé naturel pour que sa vente au Canada soit légale d'ici trois mois après l'importation ou la période spécifiée par Santé Canada.

De même, en vertu de la directive d'application sur l'importation de drogues à usage humain pour utilisation personnelle de Santé Canada, l'importation individuelle d'une quantité de drogues suffisante pour trois mois d'utilisation personnelle est permise.

Affaires courantes

La Direction des produits de santé naturels a consulté les experts du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et ceux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les obstacles techniques au commerce et l'ALENA. À l'égard du traitement des problèmes de commerce extérieur, les produits de santé naturels canadiens et importés sont traités sur un pied d'égalité de façon à les soumettre aux mêmes règles de jeu définies dans le *Règlement* en ce qui a trait aux exigences relatives à la licence de mise en marché, à la licence d'exploitation et aux bonnes pratiques de fabrication.

Les dispositions dans les accords internationaux sur l'importation de produits non autorisés sont conformes aux exigences respectives de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Question n° 41—M. John Duncan:

Pour l'exercice 2002-2003, comment se répartissent les allocations gouvernementales à la Commission consultative de la fiscalité indienne?

L'hon. Andy Mitchell (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Pour l'exercice financier 2002-2003, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a alloué à la Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI), en fonction des budgets et des plans de travail approuvés, les fonds énumérés sur le tableau ci-joint.

ACTIVITÉ	ALLOCATION (S)	DÉTAILS
Entente annuelle de financement de base	1 734 178	—aide financière aux Premières nations dotées d'un véritable régime d'impôt foncier et à celles qui travaillent à l'établissement de tels régimes; comprend l'examen de tout règlement administratif initial et annuel touchant l'imposition foncière, et formulation de recommandations au Ministre; formation et logiciels pour l'administration locale des régimes fiscaux; négociation d'ententes multipartites sur la taxation (par exemple, l'Association canadienne des pipelines de ressources énergétiques (ACPRE), et services de règlement des différends.
<i>Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations</i> —Développement institutionnel	1 500 000	—conseils stratégiques en matière de fiscalité au MAINC et participation de nature technique à la rédaction du projet de loi C-19; —examen des enjeux juridiques associés à la migration du système de taxation des Premières nations; —consultations auprès de Premières nations et de contribuables au sujet du projet de loi; —élaboration de plans d'affaires provisoires en vue de la mise en oeuvre d'un régime de taxation renforcé
<i>Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations</i> —Adoption de règlements	484 000	—consultation avec le MAINC et d'autres partenaires pour faire progresser les règlements découlant du projet de loi C-19; —les règlements préliminaires prévoient: des procédures concernant l'application des règlements administratifs, des processus d'appel concernant l'évaluation foncière et la cession de droits et d'intérêts dans les terres de réserves
Recherche en matière de services de santé	11 342	—élaboration d'un projet de recherche axé sur les Premières nations, qui donne suite au rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)— <i>Microéconomie et santé: Investir dans la santé pour le développement économique</i>
Mécanismes provinciaux et territoriaux de prestation de services sociaux	61 821	—enquête sur les différents modes de prestation des services sociaux d'une province à l'autre et des territoires par rapport à la politique du MAINC sur la prestation de services

Atelier sur l'intérêt des Premières nations à l'égard des gains et des avantages réciproques (FN Interest-Based Mutual Gains Workshop)

TOTAL 3 818 341

—séances d'échange d'information avec les Premières nations ayant un régime d'imposition, et discussions élargies sur divers sujets, comme les mécanismes de règlement extrajudiciaire des différends

La vérification annuelle des états financiers de la CCFI, en date du 23 mai 2003, confirme que les montants susmentionnés sont conformes aux dépenses indiquées dans les états financiers.

Question n° 44—M. Gerald Keddy:

Pour faire suite à la déclaration du ministre des Finances du mercredi 4 février 2004 à la Chambre des communes, le gouvernement permettra-t-il aux propriétaires de boisés de la Nouvelle-Écosse d'étaler, à raison de 10 p. 100 par année sur les dix prochaines années, l'impôt sur le revenu applicable aux bénéfices de l'opération de sauvetage occasionnée par l'ouragan Juan?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Le gouvernement du Canada continue de voir s'il y a lieu d'accorder une aide supplémentaire ciblée aux propriétaires de terres à bois par le biais du régime fiscal ou autrement.

En outre, le gouvernement du Canada a déjà commencé à aider les particuliers et les entreprises touchés par l'ouragan Juan. Le 20 octobre 2003, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il verserait une aide financière à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard en vertu des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), aux termes desquels le gouvernement du Canada partage avec les provinces les dépenses admissibles engagées pour réparer les dommages attribuables à un désastre. Les provinces décident de la façon de distribuer l'aide aux victimes de désastres par le biais de leurs propres programmes, et le gouvernement du Canada verse aux provinces des fonds représentant une partie des dépenses liées à ces programmes. Le 4 mars 2004, l'honorable ministre des Pêches et des Océans, a annoncé, au nom de l'honorable vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, le versement de 8 millions de dollars à la Nouvelle-Écosse, en vertu des AAFCC. La province recevra deux paiements de 4 millions de dollars, l'un pour les inondations qui ont sévi sur la majeure partie de la Nouvelle-Écosse continentale au printemps 2003 et l'autre pour les dommages causés par l'ouragan Juan en septembre 2003.

* * *

● (1550)

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n°s 3, 4, 8, 10, 12, 18, 19, 21, 25, 28, 29 et 31 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents en question seraient déposés immédiatement.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

[Texte]

Question n° 3—M. Guy St-Julien:

Relativement au calcul de la subvention annuelle au logement attribuée aux Cris d'Eeyou Istchee de la Baie James (Québec), le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada: a) va-t-il, de concert avec le Grand conseil des Cris, entreprendre un examen immédiat, en vue de fournir une information complète, de ces subventions et si nécessaire une augmentation de celles-ci; b) va-t-il ajuster le paiement de tout arriérés déterminés par cet examen?

(Le document est déposé.)

Question n° 4—M. Guy St-Julien:

Relativement au Programme de logement des Indiens, dont l'Assemblée des Premières nations entend assumer la responsabilité, le ministre va-t-il s'engager: a) à ne transférer aucun élément du Programme de logement à l'Assemblée des Premières nations jusqu'à ce qu'on ait effectué une évaluation adéquate et exhaustive des besoins de logement dans toutes les collectivités des Premières nations; b) à augmenter, entre-temps, les subventions aux collectivités des Premières nations et aux Cris d'Eeyou Istchee de la Baie James; c) à ajuster le montant de la subvention lorsque sera terminée l'évaluation des besoins?

(Le document est déposé.)

Question n° 8—M. John Williams:

En ce qui concerne la rémunération au rendement pour les fonctionnaires des catégories direction (EX) et sous-ministre (SM), quels ont été, pour l'exercice 2002-2003 et pour chaque ministère, organisme et société d'État: a) le nombre d'employés qui ont reçu une rémunération en fonction de leur rendement, ventilé par niveaux à l'intérieur de la catégorie EX (par exemple, EX-1, EX-2 et ainsi de suite); b) le nombre d'employés pour chaque niveau de la catégorie EX; c) le nombre d'employés qui ont reçu une rémunération en fonction de leur rendement, ventilé par niveaux à l'intérieur de la catégorie DM (par exemple, DM-1, DM-2 et ainsi de suite); d) le nombre d'employés pour chaque niveau de la catégorie DM; e) le montant total versé en rémunération au rendement?

(Le document est déposé.)

Question n° 10—M. John Williams:

Concernant les «pertes de biens publics attribuables à une infraction ou autre acte illégal» déclarées par le ministère de la Défense nationale à la page 3.25, volume II, partie II, des Comptes publics du Canada 2002-2003 sous les rubriques suivantes: (i) 5 532 cas de «vol d'effets militaires» totalisant 208 538 \$; (ii) 1 cas de «vol d'équipement de transport» totalisant 206 \$; (iii) 2 cas de «vol de machinerie» totalisant 7 195 \$; (iv) 8 cas de «vol d'équipement de télécommunications» totalisant 4 297 \$; (v) 22 cas de «vol d'équipement électronique» totalisant 18 879 \$; (vi) 18 cas de «vol d'équipement technique» totalisant 32 863 \$; (vii) 4 cas de «vol d'outils» totalisant 4 898 \$; (viii) 5 cas de «vol d'armes» totalisant 1 146 \$; (ix) 1 013 cas de «vol d'équipement spécifique aux militaires» totalisant 38 520 \$; (x) 33 cas de «vol d'équipement non spécifique aux militaires» totalisant 14 762 \$; a) qu'est-ce qui a été volé dans chaque cas; b) quelle était la valeur de chaque article; c) à quel endroit le vol a-t-il eu lieu; d) a-t-on porté des accusations?

(Le document est déposé.)

Question n° 12—M. John Cummins:

En ce qui concerne l'utilisation de la gestion du risque relativement à l'antipaludique méfloquine par Santé Canada et le ministère de la Défense nationale: a) quels antipaludiques ont été administrés au personnel des Forces canadiennes, en précisant le déploiement et le nombre de militaires visés pour chacune des années 2000, 2001, 2003 et 2003; b) l'administration d'un antipaludique est-elle toujours consignée dans le dossier médical de chaque soldat? Dans la négative, préciser chaque cas où l'administration d'un tel médicament n'a pas été consignée dans le dossier médical de chaque soldat et pourquoi; c) un soldat s'est-il déjà plaint que le fait qu'il devait prendre un antipaludique n'avait pas été consigné dans son dossier médical ou de la manière dont cela avait été consigné; d) nommer les effets indésirables touchant le personnel des Forces canadiennes qui ont été signalés pour chaque année et chaque déploiement; e) comment les Forces canadiennes documentent-elles la prophylaxie de la malaria; f) combien de membres des Forces canadiennes déployés à l'étranger se sont suicidés en 2000, 2001, 2002 et 2003 i) pendant la mission, ii) après la mission, iii) combien d'entre eux avaient pris de la méfloquine à un moment ou à un autre; g) quels effets indésirables ont été signalés à Santé Canada durant chacune des années 2000, 2001, 2002 et 2003; h) nommer ou décrire chaque effet indésirable enregistré par Santé Canada durant chacune des années 2000, 2001, 2002 et 2003; i) combien de chacun de ces effets indésirables ont été enregistrés par Santé Canada durant chacune des années 2000, 2001, 2002 et 2003; j) combien des effets indésirables signalés à Santé Canada durant chacune des années 2000, 2001, 2002 et 2003 touchaient des personnes qui avaient pris ce médicament pendant qu'elles étaient dans les Forces canadiennes?

(Le document est déposé.)

Question n° 18—M. James Rajotte:

Depuis 2003, quels subventions, contributions, contrats et(ou) garanties d'emprunt consentis par le truchement d'une société d'État, d'un ministère et(ou) d'un organisme du gouvernement ont été reçus par les sociétés de portefeuille de l'une ou l'autre des diverses «fiducies sans droit de regard» du premier ministre, en indiquant le montant et la date de son versement, les motifs du financement/cahier des charges ainsi que l'état actuel des subventions, contributions et(ou) garanties d'emprunt (remboursées, partiellement remboursée ou non remboursées) ou, dans le cas des contrats, si les obligations contractuelles ont été respectées et comment l'appel d'offres a été administré?

(Le document est déposé.)

Question n° 19—M. James Rajotte:

Depuis 1993, quels contrats de sous-traitance ont été attribués par l'entremise d'une société d'État, d'un ministère et/ou d'un organisme gouvernemental aux holdings de l'une ou l'autre des variantes de la «fiducie sans droit de regard» du premier ministre; quels étaient les montants de ces contrats, les dates de leur conclusion et les énoncés des travaux, ont-ils été exécutés et comment s'est faite l'adjudication?

(Le document est déposé.)

Question n° 21—M. James Rajotte:

Pour chaque exercice financier depuis 1993, en ce qui concerne les décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu rendues par le gouvernement: a) quels ministères rendent des décisions anticipées; b) quels ministères établissent les politiques en matière de décisions anticipées; c) quelles décisions anticipées ont été rendues par suite d'une demande des détenteurs de la «fiducie sans droit de regard» du premier ministre; d) quel était le nom de la société; e) quelle était la valeur des décisions; f) ces décisions touchaient-elles des pays autres que le Canada; g) y a-t-il eu une correspondance entre le ministre des Finances et quelqu'un d'autre de son cabinet au sujet de ces décisions?

(Le document est déposé.)

Question n° 25—M. Pat Martin:

Le conseiller en éthique a approuvé un processus de récusation du premier ministre qui est entré en vigueur le 12 décembre 2003. Compte tenu des activités actuelles de la Canada Steamship Lines et de ses avoirs, dans quels cas précis intéressant quelles entreprises et avoirs le premier ministre devra-t-il se récuser afin d'éviter un risque de conflit d'intérêts perçu ou réel conformément au Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat?

(Le document est déposé.)

Question n° 28—M. Loyola Hearn:

Combien de fois le ministre des Finances a-t-il correspondu avec les six grandes banques canadiennes (BMO Groupe financier, la Banque canadienne impériale de commerce, la Banque Nationale du Canada, le Groupe financier Banque royale du Canada, la Banque de Nouvelle-Écosse et le Groupe financier Banque Toronto-Dominion) ou le service des prêts aux petites entreprises d'Industrie Canada qui s'occupe du programme «Loi sur les prêts aux petites entreprises», entre 1997 à 2002, combien de fois s'agissait-il de prêts particuliers, quelles compagnies étaient visées, et quelle était la valeur du prêt, son but et sa date?

(Le document est déposé.)

Question n° 29—M. Loyola Hearn:

Combien de fois le ministre des Finances a-t-il correspondu avec la Société pour l'expansion des exportations entre les années 1997 à 2002, et concernant ces échanges, combien de fois s'agissait-il de prêts particuliers, quelles compagnies étaient visées, et quelle était la valeur du prêt, son but et sa date?

(Le document est déposé.)

*Affaires courantes***Question n° 31—M. Loyola Hearn:**

Combien de fois le ministre des Finances a-t-il correspondu avec la Banque de développement du Canada entre les années 1997 à 2002, et concernant ces échanges, combien de fois s'agissait-il de prêts particuliers, quelles compagnies étaient visées, et quelle était la valeur du prêt, son but et sa date?

(Le document est déposé.)

* * *

[Traduction]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions n°s 1, 2, 5, 32 et 33 marquées d'un astérisque? Je demande que les réponses aux questions n°s 1, 2, 5, 32 et 33 marquées d'un astérisque soient imprimées dans le hansard comme si elles avaient été lues.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

***Question n° 1—M. Guy St-Julien:**

Pour donner suite au dépôt par les Cris (Eeyou Istchee) de la Baie James (Québec), aux termes de la disposition concernant le règlement des différends contenue dans l'entente conclue par eux en 1995 avec le ministère des Affaires Indiennes et du Nord, au sujet du maintien du financement des coûts de fonctionnement des administrations locales criées en vertu de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, d'une demande de création d'un groupe d'experts chargé d'arbitrer le renouvellement des conditions de cette entente, quand le ministre nommera-t-il son représentant au sein de ce groupe?

L'hon. Andy Mitchell (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): M. Jim McCarthy a été nommé comme représentant du Canada. Les parties se sont également entendues pour nommer le juge Réjean Paul comme troisième membre et président du comité. Le juge Paul devrait tenir une première réunion avec les parties à la fin mars 2004. Ce comité doit examiner la plainte des Cris et soumettre ses recommandations aux parties, suivant les exigences de l'entente de 1995 entre le Canada et les Cris de la Baie James.

***Question n° 2—M. Guy St-Julien:**

En ce qui concerne la convention de 1995 avec les Cris d'Eeyou Istchee de la Baie James (Québec) sur le fonctionnement et l'entretien des collectivités: a) quand le ministère prévoit-il respecter ses engagements concernant la mise en œuvre de celle-ci; b) comment le ministre entend-il s'y prendre pour respecter ses obligations financières en vertu de celle-ci?

L'hon. Andy Mitchell (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): L'entente de 1995 avec les Cris prévoyait que le Canada alloue des subsides annuels pour le fonctionnement des gouvernements locaux criés suivant la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec* et ces subventions ont été payées depuis 1995. Cette entente a expiré en 2001 mais le Canada a continué de fournir les subventions annuelles selon les termes de l'entente. Le renouvellement de cette entente a été retardé de quelques années à cause d'autres négociations en cours et des nouveaux montants élevés demandés par les Cris, mais le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien fera de ce renouvellement une priorité en 2004-2005.

***Question n° 5—M. Bill Casey:**

En ce qui concerne le transport du Navire canadien de Sa Majesté (NCSM) Victoria de l'Atlantique au Pacifique et le signalement de problèmes de chaleur: a) pour quelles raisons a-t-on enregistré des températures aussi élevées dans la salle des machines; b) ces températures étaient-elles liées aux conditions extérieures; c) le sous-marin était-il en surface ou immergé lorsque ces températures extrêmes ont été enregistrées dans la salle des machines; d) est-ce que l'ensemble de la flotte est

touchée par les problèmes liés à la chaleur; e) les températures élevées dans la salle des machines du NCSM Victoria ont-elles mis l'équipage en danger; f) quels appareils de refroidissement supplémentaires seraient nécessaires pour que le sous-marin de classe Victoria puisse naviguer en eaux tropicales; g) à combien estime-t-on qu'il en coûterait pour éviter de grandes accumulations de chaleur dans la salle des machines des sous-marins de classe Victoria afin qu'ils puissent naviguer dans des conditions plus chaudes?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.):

a) La salle des machines des sous-marins de la classe VICTORIA contient de gros moteurs diesel qui, lorsqu'il le faut, fonctionnent dans un espace confiné qui reçoit une quantité minimale d'air de refroidissement. Comme dans toutes les salles des machines des bâtiments de guerre canadiens qui naviguent en régions tropicales, les températures extrêmes y sont inconfortables. Les sous-marins posent le plus grand défi à cet égard, car, à cause du genre de navigation pour lequel ils sont conçus, ils n'ont pas un accès régulier à l'air extérieur. Pour cette raison, tout comme la plupart des salles des machines modernes, celles des sous-marins de la classe VICTORIA sont automatisées; les opérateurs n'ont pas souvent besoin d'y être pendant une période prolongée.

b) C'était la première fois que la marine canadienne utilisait un sous-marin de la classe VICTORIA dans une région tropicale. Les données amassées jusqu'à maintenant suggèrent que le climat (tropical ou tempéré) n'influence pas de façon significative la température ambiante de la salle des machines, car la majorité de l'air extérieur qui y est introduit sert à alimenter les moteurs diesel. Ainsi, le refroidissement et le réchauffement attribuables à l'air extérieur sont limités.

c) Les températures les plus élevées ont été enregistrées en climat tropical immédiatement après que les moteurs diesel ont été arrêtés et que le sous-marin a plongé à sa profondeur opérationnelle. Les températures les plus élevées ont été enregistrées dans la partie supérieure du compartiment qui est situé juste à côté du collecteur d'échappement.

d) La température élevée qui sévit dans la salle des machines dans les climats tropicaux n'est pas unique aux sous-marins de la classe VICTORIA. On retrouve cette température dans la salle des machines de plusieurs sous-marins diesel-électriques.

e) La sûreté de l'équipage était ce qu'il y avait de plus important pour le commandant et l'exposition de l'équipage aux températures de la salle des machines était contrôlée par l'adjoint du médecin du sous-marin. Il n'y a pas eu de blessures reliées au stress thermique pendant le voyage.

f) Le voyage a démontré que, bien qu'ils sont parfois inconfortables, les sous-marins de la classe VICTORIA peuvent être utilisés de façon sûre dans un climat tropical. La marine continuera à examiner les options permettant d'améliorer le refroidissement de l'équipement, l'air climatisé et les conditions de vie dans les sous-marins, car ceux-ci pourraient un jour être utilisés dans les régions tropicales.

g) Puisque la salle des machines est automatisée, il n'est pas pressant d'effectuer des modifications importantes en vue de réduire la température ambiante lorsque le sous-marin se trouve en région tempérée ou tropicale. On évalue présentement des options visant à améliorer le confort dans les emménagements et aux stations d'opération. On va continuer à observer les conditions de travail dans la salle des machines, et à contrôler l'exposition de l'équipage aux hautes températures, comme dans le cas de nombreux soldats canadiens servant autour du monde dans des conditions similaires.

*Les crédits****Question n° 32—M. Bill Casey:**

En ce qui concerne le carénage du NCSM Preserver déjà en cours: a) combien de temps faudra-t-il pour compléter le travail; b) quand les Forces armées canadiennes prévoient-elles remettre le NCSM Preserver en service; c) quel sera le coût total du radoub, c'est-à-dire la peinture, les travaux sur les soupapes, les inspections mécaniques et les autres opérations connexes; d) le gouvernement prévoit-il remplacer tous les navires de soutien logistique du Canada et, dans l'affirmative, combien cela coûtera-t-il aux contribuables?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.):

a) Le contrat de carénage a commencé le 6 janvier dernier et devrait se terminer le 19 novembre 2004. Quand le NCSM Preserver reviendra à son unité de la Marine, il devra passer huit semaines supplémentaires aux installations de maintenance de la Flotte Cape Scott pour qu'on puisse compléter les travaux relatifs aux systèmes du navire.

b) À la suite du carénage et des travaux du Groupe de maintenance de la flotte, le NCSM Preserver sera soumis à un programme d'état de préparation technique afin qu'on évalue les systèmes principaux du navire. On prévoit que le navire et son équipage atteindront un haut niveau de préparation et une pleine capacité opérationnelle dès le mois d'août 2005.

c) Les Chantiers maritimes Halifax ont obtenu un contrat de 17 958 179,27 \$, TVH comprise. En raison de travaux imprévus de 45 429,73 \$, TVH comprise, la valeur actuelle du contrat est de 18 003 609 \$, TVH comprise. Nota: Le contrat comprend des dispositions précisant d'ouvrir et d'inspecter l'équipement. Si ces vérifications révèlent la nécessité d'effectuer des travaux additionnels, ils seront considérés comme des «travaux imprévus», en sus du contrat original. Compte tenu des carénages effectués précédemment, les «travaux imprévus» représentent entre 30 et 35 p. 100 de la valeur du contrat, ce qui pourrait signifier une augmentation de 5,4 à 6,3 millions de dollars par rapport au coût des travaux prévus actuellement.

d) Le gouvernement n'a encore pris aucune décision quant au remplacement des navires canadiens de réapprovisionnement logistique.

***Question n° 33—M. John Herron:**

Concernant le règlement du ministère des Finances relatif aux régimes d'actionnariat des salariés, un revenu est-il imputé aux participants à ces régimes pour la valeur des actions qu'ils acquièrent et, le cas échéant, quelle en est la justification?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):

Lorsqu'une personne achète une action en vertu d'un régime d'actionnariat ouvrier, et qu'elle paie moins qu'un investisseur ordinaire qui fait l'acquisition d'une action semblable au même moment sur le marché libre, la Loi de l'impôt sur le revenu traite la différence comme une prestation d'emploi imposable.

L'acquisition des actions d'une compagnie en vertu d'un régime d'actionnariat ouvrier est clairement une prestation versée à une personne en vertu de son statut d'employé. La taxation de telle prestation vise à assurer un traitement fiscal juste et équitable de toutes les prestations financières reçues dans le cadre de l'emploi—qu'elle soit versée sous forme d'argent comptant ou autre.

[Traduction]

L'hon. Roger Gallaway: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le Président: Il est de mon devoir, conformément à l'alinéa 36(8) b) du Règlement, d'informer la Chambre que l'absence de réponse de

la part du gouvernement à la pétition n° 3730014 est renvoyée d'office au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

Il est de mon devoir, conformément au paragraphe 39(5) du Règlement, d'informer la Chambre que l'absence de réponse de la part du gouvernement aux questions suivantes inscrites au *Feuilleton* est renvoyée d'office à divers comités permanents de la Chambre, soit: la question n° 6, inscrite au nom du député de Yellowhead, est renvoyée au Comité permanent des comptes publics; la question n° 9, inscrite au nom du député de St. Albert, est renvoyée au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires; et la question n° 20, inscrite au nom du député d'Edmonton-Sud-Ouest, est renvoyée au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie.

[Français]

Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 27 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE PROGRAMME LÉGISLATIF

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le Président: Reprise du débat. Le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam avait la parole avant la période des questions orales. Il lui reste deux minutes.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, j'investis judicieusement, mais il ne me reste que deux minutes. Je dois aussi mentionner que lorsque j'ai commencé à parler avant la période des questions orales, j'ai oublié d'informer la Chambre du fait que j'allais partager mon temps de parole avec la députée de Calgary—Nose Hill.

En résumé, la raison pour laquelle l'opposition officielle a présenté cette motion est que la grande majorité des Canadiens sont très déçus du premier ministre en poste, notamment parce qu'il n'a pas proposé de menu législatif et qu'il n'a pas donné d'orientation à notre pays.

À l'heure actuelle, le pays fait véritablement face à des problèmes dynamiques et importants. Nous avons de graves préoccupations relativement à l'infrastructure, au logement, aux forces armées, à l'agriculture, au commerce, aux relations avec les États-Unis et l'Europe, à la défense nationale, à l'immigration et à toutes sortes d'autres questions. Nous sommes confrontés à d'importantes questions d'intérêt général, mais que constatons-nous? Dans ses 100 premiers jours à la tête du gouvernement, le premier ministre a eu des séances de photos avec un personnage en papier appelé Flat Mark et à Lethbridge, en Alberta, avec des candidats libéraux défaits. Nous voyons aussi le premier ministre faire toutes sortes de choses au lieu de proposer un menu législatif concret pour une nation du G-8 qui éprouve des problèmes importants liés à l'urbanisation, l'internationalisation, la mondialisation et une économie qui est loin d'être aussi forte qu'elle devrait être, compte tenu des impôts payés par les Canadiens.

Les crédits

Compte tenu de tout cela, je suis fier d'être membre du nouveau Parti conservateur, d'être aux côtés du nouveau chef élu au cours de la fin de semaine et de proposer aux Canadiens une nouvelle vision pour doter le pays d'un nouveau programme. Ce programme reposera sur les fondements suivants: réductions d'impôts, moins d'interventions gouvernementales, plus grande liberté, réformes démocratique et parlementaire, et respect du droit et du pouvoir des personnes d'exercer un plus grand contrôle sur leur vie. Tel est le programme du nouveau Parti conservateur. Tel est le programme de notre nouveau chef. Telle est la plate-forme électorale que nous allons proposer aux Canadiens au cours de la prochaine campagne, à titre de solution de rechange au programme dépassé, désuet et corrompu du Parti libéral du Canada, et nous sommes fiers de le faire.

Je suis maintenant disposé à répondre à toute question que les députés pourraient vouloir me poser.

• (1555)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je constate que la motion du Parti conservateur dont nous sommes saisis aujourd'hui, concerne la dernière décennie de mauvaise gestion, de corruption et d'incompétence. Un peu plus tôt, le député de Port Moody-Coquitlam-Port Coquitlam a interpellé le député de Windsor—St. Clair, disant que nous avons en quelque sorte laissé entendre que tous les députés conservateurs, de même que les libéraux, pourraient admettre un long passé de corruption. Je pense qu'il a souligné qu'il n'avait que sept ans lorsque M. Mulroney était premier ministre. Je ne crois pas que nous ayons laissé entendre que tous les députés conservateurs faisaient partie de ce groupe. Je dirais que s'il prenait le temps de lire un très bon livre, *On The Take* de Stevie Cameron, il y verrait bel et bien une liste fascinante de certains de ses prédécesseurs.

Il y a véritablement un fil conducteur fort intéressant entre les libéraux, l'ancien et le nouveau Parti conservateur et les anciens et les nouveaux libéraux. Voilà le thème récurrent de ces deux partis qui pratiquent le copinage à tour de rôle, qui s'échangent leurs amis et leurs lobbyistes d'entreprise.

Je remercie le député de ses observations, mais je pense qu'il voudra lire un peu plus pour mieux connaître l'histoire et la grande tradition dont lui et son parti sont issus.

M. James Moore: Monsieur le Président, je puis donner à la députée l'assurance que si je cherche des données factuelles et une analyse concrète de la politique canadienne ainsi que des chiffres, Stevie Cameron ne sera pas la première source d'information que je consulterai.

Ce que les Canadiens voient, c'est le rapport de la vérificatrice générale qui a été déposé il y a quelques semaines et qui fait ressortir un étonnant niveau de corruption qualifié de consternant. En fait, Michael Bliss, un professeur d'histoire de l'Université de Toronto qu'on ne saurait décrire comme un bastion de l'aile droite conservatrice, a dit que le gouvernement actuel est le plus corrompu de l'histoire de notre pays. C'est effectivement fort révélateur, compte tenu du nombre de scandales dont nous avons été témoins dans notre pays et au sein de gouvernements provinciaux, des gouvernements néo-démocrates et, dans le passé, de certains gouvernements progressistes-conservateurs et libéraux.

Ce que j'essayais d'expliquer à la députée de Vancouver-Est, c'est qu'il est irresponsable de prétendre que tous ceux qui ont payé 10 \$ et qui ont adhéré à un parti politique sont corrompus. Je pense que les néo-démocrates viennent de franchir le cap des 100 000 membres à l'échelle nationale, ce dont ils sont très fiers. Le nouveau Parti

conservateur compte bien plus que 250 000 membres. Le Parti libéral compte, je crois, près de 400 000 membres. Il n'est certainement pas juste de dire que tous ces gens qui sont membres de tous ces partis parce qu'ils s'identifient à leur idéologie sont corrompus.

Cependant, il est certainement responsable de la part de la Chambre d'exiger des comptes. C'est ce que le nouveau Parti conservateur fera. C'est ce que nous avons fait ces derniers mois. En fait, c'est ce que nous faisons concrètement depuis 10 ans, à titre d'opposition officielle.

Lors de la prochaine campagne électorale, les Canadiens auront, comme je l'ai dit, un choix très simple, direct et clair. Ils peuvent opter pour le statu quo et choisir le gouvernement libéral qui est décrit comme le plus corrompu de l'histoire du Canada et qui a dépensé plus que n'importe quel gouvernement de l'histoire de notre pays, ou ils peuvent voter pour un nouveau leadership et un nouveau Parti conservateur national qui propose une nouvelle vision fondée sur des impôts moins élevés, moins d'intervention du gouvernement, davantage de liberté, la responsabilité personnelle, une défense nationale solide et une importante réforme de notre système démocratique. Voilà les choix qui s'offriront lors de la prochaine campagne électorale, et je suis fier du parti que je représente.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PCC): Monsieur le Président, je me rappelle en 1997, lorsque je suis arrivé à la Chambre, un agent de financement libéral, en l'occurrence Pierre Corbeil, avait obtenu une liste d'entreprises qui avaient reçu des subventions. M. Corbeil a exercé des pressions sur ces entreprises en leur disant essentiellement que si elles ne donnaient pas 10 000 \$ au Parti libéral du Canada, elles allaient perdre leur subvention. M. Corbeil a été trouvé coupable de quatre chefs d'accusation de trafic d'influence. J'estime que ce que nous avons vu en 1997 n'était que la pointe de l'iceberg.

Je me demandais si mon collègue voulait faire des commentaires sur le début de ce scandale et sur son développement, puisque l'affaire a pris une ampleur étonnante et s'aggrave de jour en jour.

M. James Moore: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que si nous jetons un coup d'oeil aux rapports des vérificateurs généraux en remontant jusqu'à Denis Desautels et même avant, et que nous comparons ces rapports à celui de Mme Sheila Fraser, apparemment, le Parti libéral n'a tiré aucune leçon des scandales du passé.

En conclusion, je voulais signaler, aux fins du compte-rendu, que mon collègue de Dewdney—Alouette a déclaré qu'il ne se briguait pas de nouveau les suffrages aux prochaines élections. Je voulais simplement dire que je suis fier de le considérer comme un ami. Il s'est avéré un député fantastique. C'est un homme de valeur qui a fait un excellent travail à titre de représentant de la circonscription voisine de la mienne. Son absence se fera énormément sentir à la Chambre et je crois que tous les députés sont fiers de le considérer comme un ami.

• (1600)

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, je voudrais relire à l'intention de mes collègues qui viennent de se joindre au débat, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cette motion d'opposition présentée par mon parti, le Parti conservateur du Canada, se lit comme suit:

Les crédits

En l'absence de nouveau projet de loi présenté par le gouvernement libéral durant la troisième session de la présente législature, que la Chambre reconnaisse que le gouvernement en place n'est pas un nouveau gouvernement, mais celui qui a été étroitement mêlé, au cours de la dernière décennie, à des cas de mauvaise gestion, de corruption et d'incompétence et que, par conséquent, il a perdu la confiance de la Chambre.

Dans un premier temps, je voudrais aborder la question de l'absence de nouveau projet de loi présenté par le gouvernement. Six jours seulement après le début de la nouvelle session de cette législature, le gouvernement a imposé la clôture. Pour quelle raison a-t-il mis fin au débat? Il voulait rétablir l'ensemble des projets de loi qui étaient déjà en place à l'ajournement de la Chambre en novembre dernier, et ce, malgré le fait que nous ayons un nouveau premier ministre. Malgré le fait que le nouveau premier ministre ait passé des années, et non pas des mois, de sa vie à sillonner le pays en disant à quel point les choses iraient mieux lorsqu'il dirigerait le Parti libéral.

Le premier ministre a passé des années à parler de ce qu'il ferait et pourtant le premier geste qu'il a posé a été de rétablir les mêmes projets de loi décriés, comportant dans bon nombre de cas des lacunes graves, dont nous discutons depuis des mois. Non seulement il a rétabli les projets de loi, mais il impose également la clôture. Imaginez cela. Le soi-disant nouveau premier ministre libéral est tellement à court d'idées qu'il n'a rien trouvé de mieux que d'imposer au Parlement l'ancien programme législatif, et ce, d'une façon qui va à l'encontre de ses promesses visant à corriger ce qu'il appelle le déficit démocratique. Que peut-il y avoir de démocratique dans le fait de forcer le Parlement à simplement régurgiter l'ancien programme législatif?

Fin février, environ un mois après que le soi-disant nouveau premier ministre fut arrivé au pouvoir, l'information suivante est apparue sur le site Web de la revue *Maclean's*:

La semaine dernière, à Ottawa, tous les sous-ministres se sont vu confier une tâche étonnante.

Le gouvernement a donné à ces hauts fonctionnaires, responsables chacun d'un ministère, 15 jours pour lui remettre un document de 10 pages lui soumettant des idées nouvelles et originales.

Ce remue-ménages à l'échelle du gouvernement constitue la réaction du premier ministre à ce que tous les experts d'Ottawa ont remarqué depuis une semaine: si le scandale des commandites force le report des élections, le gouvernement sera en fort mauvaise posture car il n'a pas de programme.

Les élections risquent d'être retardées, ce qui signifie que le gouvernement risque d'avoir à gouverner. D'où sa demande de réflexion révolutionnaire à l'échelle du gouvernement et les délais ridiculement courts.

C'est en ces termes que *Maclean's*, notre revue spécialiste des affaires nationales, décrit un gouvernement aux abois qui fait pression sur les sous-ministres pour qu'ils produisent quelque chose de nouveau, n'importe quoi tant que c'est nouveau, n'importe quoi qui permettrait aux libéraux de tenir jusqu'à ce qu'ils puissent déclencher les élections en toute sécurité. C'est écoeurant. C'est honteux.

• (1605)

Notre motion parle également de la mauvaise gestion, de la corruption et de l'incompétence des libéraux. Je me contenterai de mentionner quelques exemples. Si on passe en revue chaque ministère, on voit qu'il y a énormément de mauvaise gestion, de corruption et d'incompétence. C'est bien connu. Ce n'est pas le fruit de notre imagination.

Par exemple, à l'Environnement, la vérificatrice générale a relevé plus de 100 sites d'enfouissement de déchets toxiques qui polluent et dégradent le magnifique territoire canadien depuis des décennies. En 10 ans, le gouvernement libéral n'a rien fait pour dépolluer plus de 100 sites d'enfouissement de déchets toxiques.

Passons aux Finances et à la vendetta dont a été victime François Beaudoin de la Banque de développement. Pourquoi? Parce qu'il a osé dire: «Je sais que le premier ministre veut accorder un prêt à son ami, mais c'est un mauvais prêt. Nous ne devrions pas le faire.» Pour avoir fait son travail et protégé l'argent des Canadiens, il a été pourchassé et sa réputation a été salie. En fait, un juge a dit que les personnes nommées par le gouvernement avaient essayé de détruire la carrière de cet homme.

Ensuite il y a Pêches et Océans. Nous sommes tous au courant de la dévastation des stocks de poisson sous la gestion incroyablement incompétente du gouvernement.

Aux Affaires étrangères, on se demande pourquoi tant de subventions de l'ACDI semblent être accordées à des gouvernements étrangers corrompus plutôt qu'aux gens qu'elles sont censées aider.

À la Santé, des millions ont été volés à la Fondation Virginia Fontaine, une affaire de fraude dans laquelle trempe un sous-ministre.

À Patrimoine canadien, nous avons eu droit à cette grande distribution gratuite de drapeaux. Ce projet devait coûter six millions de dollars. On sait maintenant qu'il en a coûté 45 millions de dollars, soit six ou sept fois le montant annoncé au départ par le gouvernement.

À ce sujet, qu'en est-il du registre des armes à feu? Il devait coûter deux millions de dollars. On nous dit maintenant qu'il pourrait coûter deux milliards de dollars, ou plus de 1 000 fois plus. Est-ce ce à quoi nous pouvons nous attendre de la part du gouvernement?

Vient ensuite l'immigration, mon portefeuille. Le tribunal a déclaré que la ministre de l'Immigration et le ministère avaient trompé le Parlement. C'est une cour qui en est venue à cette conclusion. Ce n'est pas une accusation lancée par une opposition méfiante. Ce sont les tribunaux qui ont fait cette constatation.

La semaine dernière encore, 278 accusations criminelles ont été portées contre une personne nommée par les libéraux, par népotisme, du fait de ses liens avec un ministre libéral. Il s'agissait d'un juge de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui a été accusé d'avoir accepté des pots-de-vin pour laisser entrer au Canada des gens qui n'auraient pu y entrer autrement.

Quel type de gouvernement nos vis-à-vis gèrent-ils? C'est pourquoi nous avons présenté cette motion de censure.

Vient ensuite bien entendu l'argent qui manque au ministère de la Défense: 160 millions de dollars qui sont allés à des marchés de sous-traitance pour des ordinateurs et il semble que personne ne sache où l'argent est passé.

Bien entendu, le programme qui nous préoccupe le plus et celui auquel la population s'intéresse le plus cette semaine, est le programme de commandites, dans le cadre duquel on a versé 250 millions de dollars avec très peu de documents à l'appui, très peu de calculs et une description minimale des objectifs visés. Or, il se trouve, selon la vérificatrice générale, que 100 millions de dollars ont été versés sans qu'aucun travail ne soit effectué. Je suppose qu'il s'agissait de commissions ou d'autres choses du genre.

Cela me rappelle ce qui s'est passé il y a quatre ans lorsque nous avons parlé du cafouillis d'un milliard de dollars à DRHC. Selon une autre vérification, des dépenses de programmes d'un milliard de dollars ont été effectuées et aucun contrôle financier n'a été exercé sur 97 p. 100 de cette somme.

Nous sommes maintenant confrontés à ce scandale des commandites. Voici ce que l'un de nos principaux commentateurs politiques dans cette ville avait à dire à ce sujet.

Les crédits

On prétend que des politiciens de premier plan ont utilisé les agences de publicité pour blanchir de l'argent. Ainsi, par exemple, l'épouse d'un politicien de premier plan allait faire du magasinage au centre-ville de Montréal et achetait des vêtements très coûteux. Elle était accompagnée d'une personne représentant l'agence de publicité qui payait avec sa carte de crédit ces achats qui étaient alors imputés à l'agence de publicité qui les faisait ensuite payer au gouvernement du Canada...

Étant donné toutes les choses auxquelles la population est confrontée, étant donné cette grande gabegie, quand on voit l'absence totale d'idées pour faire avancer le Canada au XXI^e siècle, on se dit que cette motion de censure mérite pleinement l'appui de la Chambre. J'espère que même des libéraux auront honte et voteront en faveur de cette motion afin que nous puissions aller de l'avant et donner au Canada l'avenir qu'il mérite.

• (1610)

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Calgary—Nose Hill de son discours et de l'occasion qu'elle nous donne de parler des difficultés que rencontre notre pays à l'heure actuelle. Nous traversons une triste période de l'histoire canadienne lorsque, à l'écran de nos téléviseurs, on peut voir les comités parlementaires discuter du scandale des commandites.

J'aimerais poser à la députée une question au sujet de la responsabilité ministérielle. Ce qui m'a le plus chagriné lorsque j'ai regardé l'ancien ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, témoigner devant le comité, c'est de l'entendre dire qu'il n'exerçait aucun contrôle sur les activités de son ministère. Il n'a pas compris que, lorsqu'on est ministre, certaines responsabilités sont inhérentes au poste.

La députée de Calgary—Nose Hill pourrait-elle nous dire comment on peut changer le système? Comment instaurer des mesures de sauvegarde? Comment pouvons-nous permettre au public de savoir et de croire que le gouvernement veille sagement sur les affaires de la nation?

J'ai une autre question à poser à la députée. Je n'étais pas ici à la Chambre peu après les élections de 1993, mais je crois savoir que le gouvernement a aboli de nombreuses balises, de nombreuses mesures de sauvegarde dans les ministères. Il a fait ces changements afin qu'il n'existe plus de chien de garde au sein des ministères veillant à ce que tout se fasse dans le respect de l'éthique. J'aimerais que la députée réponde à cette question.

Mme Diane Ablonczy: Monsieur le Président, en ce qui concerne la question de la responsabilité ministérielle, nous avons eu la semaine dernière l'occasion d'être témoins du spectacle choquant et honteux d'un ancien ministre qui, dans une réunion de comité, a dit au Parlement: «Je ne dirigeais pas mon ministère. Je ne savais pas ce qui se passait. Je ne suis pas responsable.»

Les Canadiens ne se laissent pas bernier par ces propos. Ils savent que les ministres sont ou ne peut plus responsables. Par exemple, nous savons que chacun des ministres de l'APECA dépense la plus grande partie des fonds de l'agence dans sa propre circonscription. Cela n'est pas une coïncidence. Ce n'est pas parce que le ministre n'a rien à dire. C'est parce que les ministres mènent le bal et il est ridicule, déplorable et méprisable de voir un gouvernement prétendre le contraire.

Le premier geste d'un gouvernement conservateur serait de déclarer sans ambiguïté que les décisions du ministre sont sa responsabilité ultime. Le ministre sera responsable de tout acte répréhensible commis dans le ministère.

En passant, il en était ainsi sous l'ancien gouvernement conservateur. Cela ne rend pas la vie facile, mais combien de ministres ont démissionné du gouvernement lorsqu'il a été révélé qu'ils ne géraient pas les affaires de la façon que le public estimait appropriée? Combien de ministres ont démissionné de l'actuel gouvernement? Aucun, pas un seul, malgré tout ce que j'ai dit dans mon discours, à savoir que cela rétablirait la confiance.

Nous devons rétablir la confiance en rendant le bureau du conseiller en éthique totalement, complètement et intégralement indépendant, et non pas en faisant ce qui est suggéré par les députés ministériels. Ce qu'ils conçoivent comme de l'indépendance n'en est pas. Le premier ministre mènerait encore le bal.

Il nous faut un actuaire en chef du Canada qui soit totalement indépendant, qui surveillerait des programmes comme le régime de pensions du Canada et le régime d'assurance-maladie.

Je souligne en terminant que si nous ne pouvons nous fier au gouvernement pour gérer les deniers publics, pour mettre fin à la fraude, pour ne pas se livrer à la corruption et si nous ne pouvons nous fier au gouvernement pour la gestion de notre argent, alors nous ne pouvons lui faire confiance pour la santé, l'environnement ou pour aider les villes de la bonne façon. Si nous ne pouvons confier notre argent à un gouvernement, nous ne pouvons non plus lui confier les autres aspects importants de notre vie.

• (1615)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je pense que la députée du Parti conservateur cherche à distancer son parti du prétendu nouveau Parti libéral; or sur nombre de questions, il n'y a vraiment aucune différence, qu'il s'agisse de reporter une décision sur l'égalité en ce qui concerne le mariage des homosexuels, d'une réduction d'impôt de 100 milliards de dollars ou d'un appui à la politique du gouvernement en matière de défense nationale antimissile. Quelle différence y a-t-il avec ce qu'a à offrir le prétendu nouveau Parti conservateur? À mes yeux, leurs programmes se confondent. Par conséquent, le choix qui s'offre aux Canadiens, de ce point de vue, n'est pas clair du tout.

Mme Diane Ablonczy: Monsieur le Président, je comprends que des élections approchent et que le Nouveau Parti démocratique cherche à faire des gains aux dépens du Parti conservateur. Tous les partis se livrent à cet exercice.

Question de fait, ce parti s'est choisi un chef il y a deux jours. Nous allons mettre de l'avant un programme. Il est assez périlleux pour la députée, malgré toute la bonne volonté du monde, de critiquer un programme qui n'a pas encore été rendu public.

L'hon. Art Eggleton (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps avec le député de York-Sud—Weston.

Nous siégeons aujourd'hui pour la première fois depuis que, en fin de semaine, le Parti conservateur s'est choisi un chef. J'hésite à parler d'un «nouveau chef», puisqu'il s'agit du chef qu'avait l'Alliance canadienne. En fait, cette transition consacre la prise en main par l'Alliance canadienne, appelée autrefois Parti réformiste. Cette transition achève la confiscation du mot «conservateur».

Qu'a fait ce parti à la Chambre le premier jour après son congrès? Il a présenté une motion demandant à la Chambre de reconnaître que le gouvernement actuel n'est pas nouveau. Il demande à la Chambre d'indiquer qu'elle n'a pas confiance au gouvernement.

Les crédits

Le Parti conservateur aurait fait un bien meilleur usage de son temps, le premier jour après son congrès, s'il avait proposé quelque chose de positif à la Chambre, s'il avait proposé une mesure révélant sa vision du Canada, les changements qu'il aimerait apporter ainsi que les mesures qu'il souhaiterait voir adopter pour le mieux-être des Canadiens.

Au lieu de cela, qu'avons-nous aujourd'hui? Nous sommes saisis d'une motion qui dit simplement que le gouvernement actuel n'est pas nouveau. C'est ridicule. Il s'agit du même parti, mais c'est un nouveau gouvernement. À quoi sert de passer toute une journée à débattre cela? À quoi sert de passer toute une journée à se demander si le gouvernement a la confiance de la Chambre? Le Parti conservateur connaît fort bien la composition des députés de la Chambre. La majorité des députés sont libéraux et accorderont un vote de confiance à leur parti. Les députés conservateurs le savent. Pourquoi gaspillent-ils toute cette journée?

Ces députés ne font aucune contribution positive. Ils ne disent pas aux Canadiens quelle est leur position. Nous n'entendons que des paroles creuses et un flot d'injures. Il font de la basse politique pour soutenir leur motion d'aujourd'hui, et c'est regrettable. Ces députés ont fait perdre beaucoup de temps aux contribuables. Ils ont fait perdre beaucoup de temps aux Canadiens, alors qu'ils auraient pu parler de choses plus positives, à condition d'avoir des choses plus positives à dire sur la façon dont ils voient le Canada à l'avenir, un point de vue qui est peut-être différent de celui des libéraux.

La motion dit que nous n'avons pas présenté de nouveau projet de loi à la Chambre. La Chambre est en session depuis maintenant 6 ou 7 semaines environ et a en fait adopté 12 projets de loi. Elle a adopté des projets de loi portant sur une vaste gamme de questions importantes pour les Canadiens. Nous ne devrions pas sous-estimer cela. C'est le rôle qui incombe à la Chambre. Nous sommes ici pour tenter d'améliorer les conditions de vie des Canadiens. Douze projets de loi en sept semaines, c'est un assez bon bilan, mais cela ne s'arrête pas là.

De nouveaux projets de loi seront présentés. Un projet de loi, portant sur une promesse du premier ministre de protéger les dénonciateurs, a été présenté aujourd'hui. Il avait promis que ce projet de loi serait présenté au plus tard le 31 mars, et nous sommes aujourd'hui le 22 mars.

Ce ne sont pas toutes les questions qui font l'objet de projets de loi. Le gouvernement a beaucoup de responsabilités à assumer envers les Canadiens et doit agir sur des questions urgentes, comme c'est le cas aujourd'hui. Il ne s'agit peut-être pas d'un projet de loi dans le sens où on l'entend habituellement, mais je suis sûr qu'il fera partie du projet de loi financier. Le gouvernement a annoncé aujourd'hui l'affectation de près de 1 milliard de dollars à l'industrie agricole, notamment aux producteurs de bovins. Il s'agit d'un énorme coup de pouce pour cette industrie, en cette période très difficile. Il s'agit d'une initiative importante du gouvernement, et il a pris le temps de la préparer. Ce n'est peut-être pas ce que les députés d'en face appellent un nouveau projet de loi, mais cela fait partie des responsabilités du gouvernement.

Les responsabilités du gouvernement dans le programme des commandites sont très claires. Le premier ministre a réagi très rapidement au rapport de la vérificatrice générale. Il a réagi très rapidement en chargeant le juge Gomery de tenir une enquête publique pour étudier cette question. Nous entendons tous les jours parler des travaux du Comité des comptes publics. Le premier ministre a également nommé un conseiller spécial qu'il a chargé de faire tout en son possible pour recouvrer les fonds.

● (1620)

Je sais que les Canadiens de partout au pays sont choqués de tout ce qui s'est passé, mais le premier ministre a réagi très rapidement et de manière très décisive dans cette affaire. Cela démontre encore une fois que le gouvernement tient à corriger le problème, à aller de l'avant avec les affaires du gouvernement et à s'occuper des dossiers en attente, des dossiers qui faisaient partie du programme défini dans le discours du Trône.

Le discours du Trône prononcé le 2 février dernier présentait un programme très ambitieux dans plusieurs secteurs. Par exemple, dans le dossier que la plupart des Canadiens considèrent comme prioritaire, celui de la santé, on a confirmé le transfert aux provinces d'une somme de 2 milliards de dollars pour financer les soins de santé. Deux milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent, surtout quand on l'ajoute aux autres sommes qui ont été accordées au cours des quelques dernières années pour aider à améliorer le système de soins de santé. Cet argent sera très utile.

Puis, on a annoncé la création d'une nouvelle Agence de la santé publique du Canada et la nomination d'un nouvel agent principal de santé publique. Cela pourrait ressembler aux CDC d'Atlanta peut-être. Ce genre de programme axé sur la santé publique aiderait à régler certains des problèmes et nous placerait dans une position très avantageuse pour pouvoir faire face à une crise comme celle du SRAS ou tout autre crise de santé publique que nous pourrions connaître. Cela nécessitera une mesure législative et l'intervention du gouvernement, et je ne comprends vraiment pas pourquoi l'opposition essaie de faire croire qu'il n'y a rien de nouveau.

En ce qui concerne les autochtones du Canada, le premier ministre a dit clairement que nous allons coopérer avec les premières nations afin d'améliorer la gouvernance dans leurs collectivités. Nous ne leur imposerons pas simplement une solution; nous allons travailler avec eux à sa mise au point. Ainsi, nous allons étendre notre stratégie couronnée de succès à l'intention des autochtones en milieu urbain. À Toronto, il y a de nombreux membres des premières nations, et la stratégie visant les milieux urbains est très importante pour nous. Je sais que, parfois, les gens ne semblent voir que la situation dans les réserves, mais il y a une plus grande partie des autochtones du Canada qui vivent dans les villes et qui ont des défis très difficiles à relever. Il en a été question dans le discours du Trône.

Les services de garde visant nos enfants sont un autre aspect. Il s'agit notamment d'accélérer les mesures prises pour accroître le nombre de places en garderie. À Toronto, nous avons grandement besoin de places en garderie pour aider les familles dont les deux parents travaillent. Nous avons besoin pour nos enfants de services de garde et de services d'éducation de la petite enfance qui soient de qualité. Ce sont là autant d'éléments importants visant à aider nos enfants. Comme on l'a déjà mentionné à maintes occasions, les enfants sont notre richesse la plus précieuse. Ils sont un investissement dans l'avenir. Des services de garde de qualité ont été annoncés dans le discours du Trône. C'est là une autre orientation nouvelle.

Il a également été question de la création de possibilités pour les Canadiens handicapés, particulièrement en ce qui concerne l'amélioration de l'équité du régime fiscal pour les personnes handicapées et les familles qui les soutiennent.

Les crédits

Le déficit démocratique, comme on l'appelle souvent, a été étudié en profondeur. Le premier ministre s'est montré très résolu à faire en sorte que la Chambre fonctionne mieux au bénéfice de tous les Canadiens et que nous devenions tous une part importante du processus décisionnel. Cela va à l'encontre de la concentration de ces pouvoirs au cabinet du premier ministre ou au sein du conseil des ministres. Il est important que nous fassions tous partie de ce processus.

L'action en ce sens sera profitable non seulement aux personnes du côté libéral de la Chambre, mais aussi aux députés de l'opposition, et cela renforcera la structure de nos comités. Cela renforcera aussi notre voix au chapitre lorsqu'il s'agit de déterminer qui sera nommé à la Cour suprême ou à de nombreux conseils et commissions, et nous pourrions mieux examiner les budgets des dépenses, les budgets et les programmes des divers ministères. Ces éléments revêtent de l'importance également.

Enfin, il y a la nouvelle entente pour les villes ou la nouvelle entente pour les collectivités. En ma qualité d'ancien maire de Toronto, c'est une question qui m'intéresse beaucoup. Nous avons annoncé dans le discours du Trône qu'en réalité, nous renoncions à la TPS sur les achats des municipalités. Cela dégage environ 7 milliards de dollars sur 10 ans. Nous avons annoncé que nous verrions à accélérer la mise en place des infrastructures et que nous ferions davantage dans les domaines des transports en commun et du logement.

Il est faux de dire que le gouvernement n'a pas présenté de nouveaux projets de loi ou n'a pas amorcé de nouveaux travaux. Il est faux de dire que la Chambre a perdu confiance. C'est une perte de temps que de s'adonner à ce genre d'activité. Il nous aurait été de beaucoup plus bénéfique d'entendre les conservateurs définir pour nous la contribution positive qu'ils veulent faire. Tout ce qu'ils voulaient faire aujourd'hui, c'est poursuivre la campagne de salissage et faire de politiciaille mesquine.

• (1625)

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC): Monsieur le Président, le député d'en face dit qu'il veut la tenue d'un débat censé sérieux sur des questions sérieuses, soit, mais j'espère qu'il comprend la frustration des députés de ce côté-ci.

Si les députés de ce côté-ci n'ont plus confiance dans le gouvernement, c'est parce que nous avons présenté une litane de motions, même au cours des deux ou trois dernières années, qui ont été expédiées sans ménagement par le gouvernement, ou dont le gouvernement n'a absolument pas tenu compte même lorsque la Chambre les a adoptées. Par exemple, la motion sur la pornographie juvénile mise de l'avant par le député de Wild Rose a été adoptée unanimement par la Chambre, mais le gouvernement n'en a pas tenu compte.

Le député a signalé la fois où John Nunziata a présenté une motion visant à abolir l'article 745 du Code criminel, la clause de la dernière chance pour meurtre au premier degré. La motion a été adoptée. Le gouvernement n'en a pas tenu compte.

Lorsque nous avons présenté une motion portant la création d'un commissaire à l'éthique indépendant, l'actuel premier ministre et tous les députés de l'autre côté ont voté contre cette motion.

Lorsque nous avons présenté des motions sur la liberté de vote, le gouvernement s'y est opposé en disant qu'il trouvait cela absurde et que la tenue de votes libres était impossible.

Récemment, après que le gouvernement eut dit qu'il allait instaurer un nouveau train de mesures en vue de combler le déficit

démocratique, je me suis empressé de poser une question au leader à la Chambre au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, à savoir si les libéraux permettraient à leurs députés de voter librement sur l'élimination du registre des armes à feu, le gouffre d'un milliard de dollars. Il a dit que non, que les députés ne pourraient pas voter contre cette mesure étant donné que la loi avait déjà été adoptée.

Peut-on s'étonner que nous ayons perdu confiance dans le gouvernement? Les Canadiens ont perdu confiance aussi. Peu importe les mesures adoptées dans cette enceinte, l'important...

Le président suppléant (M. Bélair): Le député de York-Centre a la parole.

L'hon. Art Eggleton: Monsieur le Président, des résolutions sont adoptées à la Chambre, mais cela ne veut pas nécessairement dire que le gouvernement n'en tient pas compte. Il ne les appuie peut-être pas. Il peut les examiner.

En fait, certaines de ces résolutions dont parle le député, si je ne m'abuse, sont celles qui demandent au gouvernement d'examiner une question. Le gouvernement examine beaucoup de ces questions, mais n'approuve peut-être pas la direction dans laquelle certains députés de l'opposition veulent s'engager à l'égard de ces questions. Nous pensons que, dans bien des cas, les positions adoptées par les alliés ou les conservateurs, quel que soit leur nom, sont un peu trop extrêmes.

En ce qui concerne le conseiller en éthique, d'accord, c'est une mesure qu'ils préconisaient. Ils peuvent être fiers parce que nous avons dû légiférer à cet égard. Je crois que, de l'avis de tous, c'est quelque chose d'absolument nécessaire, et le premier ministre actuel en a fait une priorité.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, il faut admettre que nous avons ici une situation quelque peu étrange. D'une part, nous sommes saisis d'une motion de l'opposition officielle disant que le gouvernement a perdu la confiance de la Chambre. Cela veut habituellement dire qu'il y aura des élections, et pourtant nous avons entendu aujourd'hui, et auparavant aussi, que le chef de l'opposition ne veut pas d'élections. Il veut en fait attendre à l'automne. J'ai vu qu'il avait dit cela dans les journaux aujourd'hui. C'est un peu étrange.

Puis, nous avons les ministériels qui soutiennent qu'ils ont un programme législatif complet. Je crois que le député de York-Centre a fait une belle tentative pour énoncer ce programme, mais il faut admettre qu'il est plutôt mince. À part les mesures que nous avons déjà étudiées, qu'y a-t-il d'autre? Il n'y a rien d'autre qui s'en vient.

Notre point de vue est que nous devrions déclencher des élections et laisser les Canadiens décider eux-mêmes de leur niveau de confiance.

• (1630)

L'hon. Art Eggleton: Monsieur le Président, je ne pense pas que ce soit le cas. Encore une fois, on ne semble pas comprendre que toutes les initiatives prises par le gouvernement ne font pas nécessairement l'objet d'une mesure législative, même si un grand nombre le font. Aujourd'hui, un projet de loi a été déposé relativement à la protection des dénonciateurs. Une telle mesure s'impose. J'ai fait allusion au conseiller en éthique. Une douzaine de projets de loi ont été déposés au cours d'une période de sept semaines. C'est donc dire que le gouvernement travaille.

Les crédits

L'annonce faite aujourd'hui relativement au programme agricole, de même qu'un grand nombre d'autres annonces, montrent bien que le gouvernement travaille. Le gouvernement travaille jour après jour depuis qu'il a pris les commandes, le 12 décembre. Un certain nombre de comités s'acquittent de diverses tâches afin d'améliorer la qualité de vie des Canadiens.

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, il est bien établi à la Chambre que les motions de censure visent généralement des questions financières. Il est ironique de constater qu'elles découlent habituellement d'un budget.

Dans ce cas-ci, l'opposition a choisi d'agir avant le débat sur le budget en présentant cette motion de censure. Cette mesure ne signifie pas qu'il n'y aura pas de budget ou de débat sur le budget, mais vise plutôt à attirer l'attention, à ce moment-ci, sur la motion présentée.

On peut s'interroger sur la motivation de l'opposition, compte tenu qu'elle utilise le temps qui lui est accordé aujourd'hui pour présenter une motion de censure au motif que le gouvernement ne dépose pas de nouvelles mesures législatives. Tel est le fondement de la motion de censure de l'opposition, qui ajoute «que le gouvernement en place n'est pas un nouveau gouvernement, mais celui qui a été étroitement mêlé, au cours de la dernière décennie, à des cas de mauvaise gestion», et ainsi de suite.

Il est ironique que l'opposition gaspille l'occasion qui lui est donnée de faire ce qui devrait être fait pour favoriser un débat constructif sur les dossiers liés au budget. Les députés de l'opposition agissent de cette façon à la veille de la présentation du budget.

Je le répète, sans vouloir être hypocrite, il semble juste de se demander pourquoi l'opposition gaspille ce temps précieux au lieu de se consacrer aux questions de fond liées à des dossiers comme les relations internationales, la santé, le rôle actuel des Nations Unies face à l'urgence de la situation au Proche-Orient, l'emploi, ou la situation économique du pays. L'opposition préfère s'attarder sur tout ce qui est négatif, comme le laisse entendre sa motion.

Pendant le temps dont je dispose, je vais tenter, au nom des Canadiens, de trouver une explication possible à ce qui semble être un refus obstiné de la part de l'opposition de traiter de questions de fond.

Tout d'abord, et ce qui est des plus importants à la veille du dépôt du budget, pourquoi l'opposition ne planterait-elle pas le décor en prévision du débat sur le budget? Autrement dit, pourquoi ne prendrait-elle pas le taureau par les cornes, pour employer une analogie avec l'agriculture, et ne concentrerait-elle pas son attention de ce point de vue?

Se pourrait-il que l'opposition sache que le discours du Trône, que nous avons débattu au cours des dernières semaines, a trouvé une résonance auprès des Canadiens et que cette dernière sera suivie par un débat animé sur le budget et qu'elle est liée au vigoureux leadership pris par le gouvernement en matière de relations internationales, d'environnement et autres?

En fait, quand on regarde le discours du Trône, comme l'a fait remarquer mon collègue, on voit que nous parlons de questions de fond: un Canada en santé, les questions liées aux autochtones, nos enfants, des possibilités pour les Canadiens handicapés et une nouvelle entente avec les municipalités. Quelle a été jusqu'à maintenant la participation de l'opposition à ce genre de débat? Les députés de l'opposition parlent de corruption, d'une nouvelle génération basée sur la réforme du système démocratique, la

diminution des impôts et une plus grande prise en charge des particuliers par eux-mêmes.

Est-ce là une nouvelle vision des choses? Je dirais, en toute charité, qu'il me semble que si l'opposition désire se livrer à ce genre de nombrilisme, se demandant si le gouvernement est ancien ou nouveau, elle devrait réellement à tout le moins placer sa propre vision des choses, qu'elle soit ancienne ou nouvelle, sous ce même genre de microscope. En outre, il me semble que lorsque nous parlons de vision, nous devrions discuter de la prédilection de l'opposition pour le dossier de la corruption puisqu'elle a dit que c'est à cause de cela qu'on devrait discuter de la perte de confiance.

● (1635)

Bien entendu, quand on n'a ni politique ni vision nouvelles à proposer, la meilleure défense est une bonne offensive, mais je crois que les Canadiens s'insurgeront contre l'opposition si elle continue de parler de corruption dans l'optique où elle le fait.

La réponse au rapport de la vérificatrice générale, en temps et lieu, exposera les faits et la vérité.

Que craint l'opposition pour avoir recours à des tactiques aussi désespérées? Craint-elle que le prochain budget ne propose une vision du Canada et ne crée un espoir qui convaincra les Canadiens, jeunes et vieux, que le Parti libéral et son chef chevronné sont les seuls à pouvoir offrir des politiques progressistes fondées sur la compassion, dans notre monde fragile?

Ce qui est plus grave, c'est le recours à ce vieux tour de passe-passe politique, qui consiste à dire: «Gardez le gouvernement à l'oeil parce que vous pouvez nous faire confiance», sans avoir de vision mais en proposant les mêmes politiques surannées. L'opposition consacre-t-elle le temps dont nous disposons à prôner ce genre de politique?

Je crois que les Canadiens veulent que nous administrions leurs affaires. Ils veulent que nous nous occupions des questions importantes de l'heure.

Il y a beaucoup d'agitation dans les communautés. Les gens sont préoccupés par la criminalité. Ils sont préoccupés par la qualité des soins de santé et des soins infirmiers. Ils ont parlé à leurs députés au sujet de l'avenir de l'emploi, de la croissance et de la compétitivité des communautés comparativement à celles des autres pays. Les habitants de ma circonscription se sont informés de nos politiques concernant l'environnement. Ils veulent savoir comment nous entendons aider les villes et les communautés à régler les questions touchant la qualité de vie environnementale et sociale. Ce sont là des questions de fond, que le discours du Trône a abordées et dont le budget traitera.

Les crédits

Dans le temps précieux qui nous est imparti, et conformément à la tradition parlementaire, l'occasion est donnée à l'opposition de soulever ces questions. Au moment où le gouvernement s'apprête à présenter son budget, on s'attendrait à ce que les députés de l'opposition, qui semblent vouloir démontrer aux Canadiens que leur parti met son cœur et ses ressources à la bonne place, prennent le temps dont ils disposent non pas pour tenter, par un tour de passe-passe, de détourner l'attention des Canadiens des questions importantes, mais pour préparer le terrain à ce débat. Tout ce que je puis dire, c'est que, s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ne sont pas conscients de la belle occasion qu'ils laissent passer mais que le gouvernement, lui, entend bien saisir lors de la présentation du budget.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais bien que mes amis libéraux détruisent les notes de leurs spécialistes en communication qui leur indiquent depuis 10 ans les sujets dont l'opposition devrait parler. «Si seulement l'opposition pouvait parler de ceci, de cela et de cette autre chose; si seulement ils pouvaient parler de ce que nous voulons entendre».

Quand bientôt le parti ministériel traversera la Chambre et qu'il deviendra le parti de l'opposition, quand il bénéficiera d'une journée de l'opposition, je peux garantir que nous n'aurons pas ces notes de spécialistes en communication et que les députés pourront discuter de ce qui leur tient à cœur.

Cela se résume à une question de confiance. La question de la confiance est au cœur du débat d'aujourd'hui et le gouvernement a perdu la confiance des Canadiens. Si le gouvernement n'a pas la confiance de la population, tous les programmes bien intentionnés et toutes les promesses ayant figuré dans les discours du Trône et les livres rouges successifs ne signifient absolument rien. Si le parti ministériel dilapide l'argent des contribuables et, pire encore, s'il le détourne au profit de ses amis, comment les Canadiens pourraient-ils avoir confiance qu'il fera quoi que ce soit? C'est ce sur quoi porte le débat d'aujourd'hui.

• (1640)

M. Alan Tonks: Monsieur le Président, je ne vois pas de question dans ces propos, mais je peux assurer au député premièrement, que je n'ai pas devant moi une marche à suivre et, deuxièmement, que le gouvernement demeure toujours une question de confiance. Cependant, les questions de confiance seront traitées en fonction du processus que le premier ministre a exposé, en ce qui concerne les plus récentes accusations, allégations et situations liées au programme de commandites.

Quoi qu'il en soit, toute question de confiance est également une question d'équilibre; il faut parler des questions de confiance qui sont des constantes dans les sphères politique et collective et également de ce qui se passe dans la vie de notre collectivité. Voilà les questions que le gouvernement tente d'aborder et je soutiens humblement qu'aucune solution de rechange n'a été proposée pour modifier la donne, pour que nous puissions être jugés, non seulement à titre de dépositaires de la confiance du public, mais aussi en fonction de l'initiative que nous avons prise d'accorder la priorité à l'intérêt public supérieur, parmi tout ce que les Canadiens ont le droit d'attendre de nous.

Je crois que ce que nous essayons de montrer c'est que le gouvernement tente de mériter l'entière confiance des Canadiens et d'élaborer, en collaboration avec les citoyens, des politiques axées sur les besoins.

L'hon. Brenda Chamberlain (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Lib.):

Monsieur le Président, je désire faire une observation à l'intention du député conservateur.

Le député a demandé pourquoi nous n'avons pas parlé d'un sujet différent. En réalité, les Canadiens veulent que nous abordions des questions comme la santé. Ils veulent aussi que nous parlions d'agriculture et d'ESB. Ils veulent discuter de l'infrastructure également.

En réalité, le député réformiste devrait parler de ce dont les Canadiens veulent que nous parlions. Voilà ce que devrait faire le député réformiste.

M. Alan Tonks: Monsieur le Président, je reconnais que les députés des deux côtés de la Chambre devraient être chargés de soulever ces questions à la Chambre des communes. L'opinion publique est imprévisible et connaît une période de turbulence, et les Canadiens ont besoin d'orientation et de leadership; ils veulent savoir comment s'en tirer dans un contexte mondial fort concurrentiel.

Il ne fait aucun doute que les Canadiens veulent entendre les différents points de vue exprimés avec respect et selon la procédure par les députés des deux côtés de la Chambre. Il ne fait aucun doute que si nous agissons de cette manière, comme je l'ai mentionné plus tôt en parlant d'utiliser notre temps d'une façon constructive, les deux côtés de la Chambre bénéficieront d'une plus grande confiance, et les Canadiens seront mieux servis.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat aujourd'hui. Je partagerai mon temps de parole.

Les Canadiens ont vu ce qui sautait aux yeux. Ils ont vu ce que nous avons appelé la culture de corruption. La vérificatrice générale a dit que c'était consternant, époustoufflant, inconcevable et incroyable. Telle est la liste des problèmes qui semblent être inhérents au gouvernement libéral et le sont certainement depuis l'arrivée en poste du nouveau premier ministre. C'est ce que nous faisons ressortir aujourd'hui. Nous montrons l'évidence.

Je crois que le gouvernement a perdu la confiance des Canadiens. Je suppose que les libéraux feront corps autour du drapeau libéral aujourd'hui et qu'ils appuieront le gouvernement, mais la vérité se trouve dans les propos qu'ils ont entendus dans leurs circonscriptions.

Les journaux ont cité de nombreux libéraux rapportant ce qu'ils avaient entendu chez eux. Bon nombre d'entre eux ont dit que même leurs propres soeurs ne voteraient pas pour eux et que leurs mères se demandaient s'ils étaient corrompus. Il est maintenant clair que les gens ont perdu confiance dans le gouvernement libéral. J'entends la même chose partout où je passe.

La motion souligne aussi que le gouvernement n'a rien de neuf à offrir. La corruption n'est pas une chose nouvelle, mais on nous l'a certes révélée sous un nouveau jour. Nous avons aussi vu que le gouvernement ne semble pas savoir où il veut aller. Le gouvernement aimerait nous faire croire qu'il est nouveau. Le 12 décembre, un nouveau premier ministre est arrivé en poste et le gouvernement a censé fait du neuf avec du vieux, mais, en réalité, le programme législatif du gouvernement montre bien qu'il n'y a rien de neuf.

Les crédits

Aujourd'hui, les libéraux sont très excités, car ils ont enfin déposé le nouveau projet de loi sur la protection des dénonciateurs. Cela ne fait que 11 ans qu'ils le promettent. Cependant, tous les membres de la fonction publique disent qu'à moins d'un changement de culture chez nos vis-à-vis, le projet de loi sur les dénonciateurs en lui-même n'aidera pas. Jusqu'à maintenant, tous ceux qui courent le risque de dénoncer certaines pratiques, les pauvres petits fonctionnaires qui se mouillent ainsi, le paient chèrement. La culture doit changer. Nous devons créer un nouveau climat et le projet de loi sur la protection des dénonciateurs, qui est la seule mesure utile que nos vis-à-vis aient présentée à cet égard avec 11 ans de retard, ne permettra pas vraiment d'y parvenir.

Je voudrais répondre à deux ou trois observations venant des libéraux. Cela vient de leur aide-mémoire sur la façon de s'opposer au nouveau Parti conservateur dans le cadre du débat; nos vis-à-vis demandent qui sait ce que défendent les conservateurs. Il n'est pas difficile de savoir ce que nous défendons. Fondamentalement, nous nous opposons à pratiquement toutes les positions des libéraux. On en est presque rendu là dans cette enceinte maintenant.

Permettez-moi de vous donner un bref aperçu des choses qu'on aurait dû retrouver dans ce prétendu nouveau programme gouvernemental.

Ainsi, il y a une centaine de jours, ou le 12 décembre, lorsque le nouveau gouvernement libéral est entré en fonctions, pourquoi nos vis-à-vis n'ont-ils pas vérifié les indemnités versées aux gens et aux collectivités touchés par la catastrophe dans le secteur du bois d'oeuvre? La seule chose que le gouvernement a faite jusqu'à maintenant, c'est de dépenser 55 millions de dollars destinés au secteur du bois d'oeuvre pour créer une nouvelle bureaucratie et engager de nouveaux bureaucrates. En Colombie-Britannique, où c'est le pire problème, aucune somme n'a encore été versée aux gens et aux collectivités qui en ont vraiment besoin.

Tout ce que les libéraux auraient pu faire au cours des 100 derniers jours à ce sujet aurait été fortement apprécié par les gens de la Colombie-Britannique et les gens de ma région comme Boston Bar, Lillooet, Hope, Pemberton et le reste. Les gens qui ont soumis des demandes se voient dire que ces demandes sont bloquées par la bureaucratie et que s'ils ne meurent pas de faim d'ici là, un jour, ces demandes pourraient être approuvées.

Le gouvernement aurait pu prévoir un programme d'indemnisation des victimes de l'ESB avant aujourd'hui. Les libéraux ont pratiquement assez dans leur programme d'indemnisation maintenant que si les agriculteurs ont survécu tout ce temps, ils auraient pu pratiquement nourrir leurs bovins pendant la moitié du temps qui s'est écoulé depuis l'arrivée au pouvoir de ce nouveau gouvernement ou, je suppose, garder leurs bovins en vie.

• (1645)

Le gouvernement a attendu des mois pour s'acquitter de cette tâche, et il ne l'a pas encore fait correctement. Je rappelle aux gens que le gouvernement n'a toujours pas versé un seul cent aux agriculteurs. C'est pour cela que nous avons perdu confiance dans le gouvernement. Les libéraux disent les bonnes choses dans le discours du Trône, mais ils ne livrent pas la marchandise.

Qu'en est-il de la réforme démocratique? Les libéraux disent qu'ils vont éponger le déficit démocratique, dont ils sont responsables, soit dit en passant; ils disent que le déficit démocratique est à l'origine d'une crise de confiance dans notre pays. Mon parti a proposé des mesures comme la création d'un poste de commissaire à l'éthique indépendant. Le gouvernement a rejeté cette proposition. Nous avons présenté une motion stipulant que le rejet d'un projet de loi

ministériel n'entraîne pas la dissolution du gouvernement. Le gouvernement a voté contre cette proposition afin de s'assurer que sa volonté de fer soit imposée.

Quand le leader parlementaire s'est présenté devant le comité pour l'étude du Budget supplémentaire des dépenses, je lui ai demandé s'il allait permettre aux députés ministériels de voter contre l'affectation d'autres fonds au registre des armes à feu, auquel a déjà été accordé un montant se situant quelque part entre 1 et 2 milliards de dollars. Il a dit que non, qu'ils allaient en fait voter en faveur parce que s'ils l'ont approuvé, ils doivent le financer. Autrement dit, ils ne pouvaient pas voter contre là-bas. Ils doivent faire ce qu'on leur dit et voter comme le whip et le leader parlementaire le leur disent.

Toutes les fois que nous présentons des motions sur ces questions, le gouvernement vote contre. Nous voudrions bien que, de temps à autre, un vent nouveau souffle dans cette enceinte où l'on entend que l'écho.

Le député de Wild Rose a présenté une motion pour lutter contre la pornographie juvénile et tous les arguments spécieux qui sont invoqués dans les affaires de pornographie juvénile. Voyant que cela leur rapporterait des votes, les libéraux ont voté en faveur de la motion du député de Wild Rose. Ce qui est arrivé par la suite, c'est qu'ils n'ont pu en fait le faire. Ils ont présenté une autre loi qui maintenait les plaidoyers spécieux, laissant libre cours à la pornographie juvénile dans la rue, sur Internet, et permettant aux Canadiens d'y avoir accès. C'est une honte. Ils le font sans cesse.

Mon parti a présenté une motion proposant de céder le produit de la taxe sur l'essence aux municipalités. Nous préconisons cette politique depuis dix ans. Nous avons employé les termes d'un discours que le premier ministre a prononcé devant l'Union of British Columbia Municipalities. Nous avons repris exactement les mots de son discours, nous les avons proposés à la Chambre et nous avons dit que nous prenions le premier ministre au mot. Nous avons donc présenté la motion, qui a été mise aux voix et adoptée presque à l'unanimité. La majorité a été écrasante.

Le lendemain, mon parti a demandé à la Chambre, puisqu'elle s'était prononcée sur la motion, si le gouvernement passerait aux actes. La réponse du gouvernement? « Nous y pensons, mais nous en reparlerons. » En réalité, le gouvernement n'a pas l'intention de bouger. Il n'en a pas été question dans le discours du Trône, et le budget de demain n'en parlera pas non plus. Je prédis ici aujourd'hui que le produit de la taxe sur l'essence ne sera pas cédé aux municipalités comme la Chambre l'a décidé et comme le premier ministre l'a promis.

Faut-il s'étonner que la motion d'aujourd'hui affirme que le gouvernement a perdu notre confiance? Combien de fois faudra-t-il revenir à la charge et présenter des motions de fond les unes après les autres sur le bois d'oeuvre, la politique étrangère, l'augmentation des ressources pour les militaires, une bonne politique environnementale, les changements dans le régime démocratique? À maintes reprises, nous avons proposé des politiques détaillées. On nous a accusé de trop insister sur les politiques. Apparemment, nous avons trop de mordus de politiques dans nos rangs. Les gens d'en face sont effrayés à l'idée qu'on puisse avoir des politiques.

Nous avons proposé une politique. Ce qui est navrant pour les Canadiens, c'est que, même lorsqu'elle est adoptée, ils sont forcés de se dire: « Bien sûr, elle a été présentée et adoptée, mais, avec le gouvernement, cela ne semble pas faire de différence. »

Les crédits

C'est pourquoi le gouvernement a perdu ma confiance. Il ne semble pas comprendre que le Parlement devrait primer, qu'il a le pouvoir suprême. Le gouvernement devrait considérer comme un ordre ce qui est adopté au Parlement. Toutes les bonnes idées ne viennent pas de ce côté-ci de la Chambre, mais elles ne viennent certainement pas toutes de l'autre non plus.

• (1650)

Une culture de corruption s'est emparée du gouvernement et l'a paralysé dans son travail. Il n'arrive pas à proposer de nouvelles lois convenables qui vailent la peine. Il est donc parfaitement normal que les députés, ce soir, en se prononçant sur cette motion d'opposition, votent contre le gouvernement et lui refusent leur confiance. Adoptons cette motion, parce qu'elle correspond à la vérité. C'est ce que les Canadiens réclament.

L'hon. Brenda Chamberlain (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais ramener le député au début de son allocution. Il a dit que son parti était contre tout ce à quoi les libéraux étaient favorables. C'est vrai, et je veux aborder un aspect qu'il n'a pas mentionné dans son allocution.

Le député n'a pas parlé du fait que son parti était en faveur d'une participation à la guerre. C'est un sujet important à aborder. Son parti aurait envoyé mes fils et les fils et les filles d'autres Canadiens dans la bataille et dans une situation dont nous ne serions pas sortis gagnants. Personne n'en est sorti gagnant. Il est important que le Parti réformiste conservateur parle du fait qu'il était favorable à une participation à la guerre. Ces députés devraient parler franchement et le dire aux Canadiens, car, ils peuvent me croire, aux prochaines élections, les Canadiens voudront parler de la position que les conservateurs ont adoptée, et cette position est terrible.

• (1655)

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, évidemment, lorsque j'ai dit que nous étions contre tout ce que les libéraux représentent, je me livrais à une envolée oratoire, ce qui n'est pas un mauvais point de départ, en général. J'y crois véritablement.

Quelle était la vérité au sujet de ce soit-disant débat général sur notre position vis à vis des Américains et de la guerre en Irak? Voici comment cela s'est passé, au cas où la députée aurait une mémoire sélective. Le gouvernement n'a pas présenté de motion à la Chambre. Le premier ministre n'avait pas le courage de le faire. Il a dit qu'il était effectivement trop difficile pour nous d'en discuter, qu'il était trop difficile même d'en discuter entre nous, qu'en fait le Canada ne ferait même pas de recommandation au Conseil de sécurité. Ce qu'il a dit, c'est que le Canada était paralysé, que nous devions faire ce que l'Allemagne et la France nous recommanderaient, parce que nous ne pouvions pas tenir un débat ou un vote. À mon avis, c'était révoltant.

Plutôt que de traiter les Américains de «salauds», ce qu'ont fait ministériels, plutôt que de leur lancer des injures, comme ils l'ont fait en face, nous avons affirmé que nous devions discuter avec les Américains. Nous aurions certainement dû en discuter à la Chambre. Il n'y aurait rien eu de mal à dire que nous appuyons nos alliés, que nous souhaitons que le gouvernement de Saddam Hussein soit renversé. Ils ne pouvaient même pas dire cela en face. Nous aurions alors pu donner notre opinion sur ce qu'il convenait de faire.

Cela aurait été un débat intéressant et utile et nous aurions pu décider, comme dans le cas de l'Afghanistan, d'envoyer des soldats. Nous aurions pu dire que nous participerions au soutien logistique. Nous aurions pu simplement leur souhaiter de réussir. Je ne sais pas ce que nous aurions pu faire, mais le débat aurait dû avoir lieu dans

cette Chambre et non dans les coulisses du Cabinet du premier ministre, caché derrière son bureau, effrayé à l'idée de faire face au problème et même de faire connaître aux Canadiens sa véritable position.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, je sais que j'ai très peu de temps, mais je voudrais jouer avec le député à un petit jeu de vocabulaire. J'ai ici deux listes de qualités. Première liste: démocratique, honnête, responsable. Deuxième liste: non démocratique, malhonnête, irresponsable. Selon le député, les qualités de quelle liste le gouvernement aurait-il intérêt à acquérir et dans quelle mesure ces qualités s'appliquent-elles aux libéraux?

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les Canadiens veulent évidemment un gouvernement honnête, responsable, ouvert et transparent. Fait intéressant à noter, dans les 100 premiers jours de son règne, le gouvernement actuel a lamentablement échoué sur tous ces fronts. Il a perdu 17 points de pourcentage dans les sondages au Québec et une douzaine de points dans le reste du pays, tout cela en une semaine.

Quand le gouvernement se met à rédiger des projets de loi, quand j'apprends, comme aujourd'hui, qu'il veillera à rendre les bandes indiennes plus responsables, transparentes, honnêtes et franches, je me demande souvent ce que les bandes indiennes doivent penser en voyant le Parti libéral tenter de leur faire la leçon? Elles doivent se demander quel comportement adopter. Le gouvernement veut-il qu'elles ne laissent aucune trace écrite de leurs décisions et qu'elles ne rendent aucun compte? Veut-il que les chefs haussent les épaules et disent que cela ne fait pas partie de leur travail? Veut-il qu'ils rejettent la faute sur une personne anonyme? Tout ce que je peux dire, c'est qu'au moins les autochtones ne pourront rappeler leur ambassadeur du Danemark. Pourquoi les chefs indiens et les autochtones du Canada toléreraient-ils que le gouvernement libéral leur fasse la leçon, qu'il leur dise en quoi consiste un gouvernement honnête, ouvert et responsable? C'est impensable.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Fraser Valley de partager son temps de parole avec moi aujourd'hui. Il a fourni des munitions à la députée de Guelph—Wellington pour sa question. À son tour, celle-ci m'a fourni des munitions pour préparer mon intervention lorsqu'elle a demandé un peu plus tôt à l'un de ses propres collègues si les gens ne préféreraient pas nous entendre parler de questions comme les soins de santé, l'éducation et autres plutôt que de faire ce que nous faisons aujourd'hui.

La députée représente une région qui est très rapidement devenue un très solide fief conservateur et elle devrait en être consciente. J'aimerais lui faire savoir que les Canadiens de toutes les régions du pays en ont assez d'entendre le gouvernement parler de tout cela. Ce qu'ils attendent de la Chambre, ce sont des débats de fonds qui mènent à des décisions.

Les crédits

Nous sommes censés proposer des idées visant à amorcer le genre de débat qui pousse le gouvernement non seulement à prendre des décisions, mais surtout à prendre des décisions justes et opportunes. Il devrait y avoir quelque chose qui le force à rendre des comptes. Le gouvernement y a échappé pendant longtemps, mais c'est terminé maintenant. Les députés ministériels d'en face ne pourront plus y échapper dans quelques jours, semaines, mois ou peut-être d'ici un an et demi puisqu'ils essaieront probablement de se cramponner au pouvoir aussi longtemps qu'ils le pourront. Nous serons probablement obligés de les sortir de là de force comme nous l'avons fait avec le gouvernement libéral de Terre-Neuve. Lorsqu'il s'est rendu compte qu'il allait perdre, le gouvernement s'est accroché au pouvoir pour tirer tout ce qu'il pouvait de ce que les gens leur offraient.

Qu'a fait le gouvernement au sujet du développement des ressources? Nous voyons les provinces riches en ressources qui mettent ces dernières en valeur sans disposer des fonds nécessaires simplement à cause des montants récupérés par le gouvernement. Qu'en est-il alors de sa formule de péréquation? Cette formule est tellement idiote que personne n'en bénéficie. Et le système de santé? Le gouvernement parle de quelque 2 milliards de dollars. Cela fait cinq ans que le gouvernement promet deux milliards de dollars pour la santé. Lorsque les provinces recevront cet argent, son apport sera presque nul. En fait, toutes les provinces finissent avec moins d'argent qu'à l'origine à cause de l'incidence sur le programme de péréquation.

Dans le système de santé, la recherche est un secteur qui a été négligé. Nous pourrions dire la même chose dans le cas des pêches. En raison d'un manque de recherche, nous ne savons pas ce qui se passe et, partant, nous perdons des sommes fabuleuses d'argent.

Pensez à tout l'argent que le gouvernement aurait pu économiser à la Chambre si les recherches sur l'amnésie avaient été davantage poussées. Bon nombre des députés ministériels souffrent de cette maladie. Ils ne pouvaient se souvenir de ce qui est arrivé et, à cause de cela, ils ont toujours dépensé de plus en plus d'argent des contribuables sans rendre de comptes.

En ce qui concerne la foresterie, on a déjà mentionné le cafouillage du gouvernement relativement à l'accord sur le bois d'oeuvre. Je me rappelle avoir pris la parole ici. Nous étions d'accord sur cette question. Je me souviens de mes collègues tout autour de moi qui adressaient la parole au ministre responsable d'alors. Nous avons dit que l'accord sur le bois d'oeuvre arriverait bientôt à terme et nous avons demandé quand nous aurions un nouvel accord. Jour après jour, le ministre persistait à dire: «Pas de problème, tout va bien. Nous n'avons jamais perdu une cause à l'Organisation mondiale du commerce. Nous sommes protégés. Il n'y a aucun problème». L'accord est ensuite arrivé à échéance. Que s'est-il alors produit? Il passera à l'histoire que tous les Canadiens se sont fait avoir. Le dossier du bois d'oeuvre a été un vrai fiasco.

• (1700)

Quant à la gestion de nos pêches, elle est inexistante. Fait amusant à signaler, la semaine dernière, le nouveau ministre inexpérimenté des Pêches et des Océans, qui ne saurait distinguer une morue d'un hamburger de McDonald, est venu à Terre-Neuve et a promis toutes sortes de nouveaux fonds. Il a promis de l'argent pour assurer une surveillance aérienne et affecter davantage de bateaux afin d'exercer une meilleure surveillance sur le nez et la queue des Grands Bancs, sur le Bonnet flamand et dans nos eaux, à l'intérieur de la limite des 200 milles.

Une surveillance accrue, cela signifie une chose, et c'est toute une consolation! Cela signifie que nous pouvons délivrer davantage

d'avis aux étrangers. Certains se demandent peut-être ce qu'est un avis, c'est comme une sorte d'avertissement. Lorsqu'on rencontre un aimable agent de la GRC sur l'autoroute, que tout le monde est de bonne humeur et qu'il n'y a pas trop de gens autour, au lieu de nous remettre une contravention pour excès de vitesse, l'agent nous remet un avertissement qui nous recommande essentiellement d'être un bon citoyen, de ralentir et de conduire prudemment, ce que nous devrions faire de toute façon. Nous faisons cela depuis des années.

Au cours des dix dernières années, par l'entremise du ministère des Pêches et des Océans et peut-être même du ministère de la Défense nationale, le gouvernement du Canada a délivré environ 300 avertissements à des étrangers parce qu'ils enfreignaient de manière flagrante nos règlements. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'en haute mer, dans la zone réglementée par l'OPANO et dans nos eaux, nous avons probablement un seul navire de faction à la fois et, pendant certaines périodes, aucun navire du tout. Pendant des mois, l'an dernier, les bateaux de la Garde côtière canadienne sont restés immobilisés parce que le gouvernement refusait de donner suffisamment d'argent pour les alimenter en carburant. Le personnel de nos navires de surveillance et de la Garde côtière ne pouvaient sortir et faire le travail qu'il souhaitait accomplir. Il y a des gens extraordinaires dans la Garde côtière.

Lorsqu'ils attrapaient quelqu'un en train d'enfreindre les règles de manière flagrante, de clairement capturer des espèces visées par un moratoire, de clairement pêcher à l'intérieur de la limite de 200 milles, de clairement faire de la surpêche, de clairement utiliser toutes sortes d'engins illégaux, ils lui servaient un avertissement, ils renvoyaient le navire chez lui et ils demandaient au pays d'appartenance du navire de s'occuper de celui-ci. Savons-nous ce qui se produit alors? Je n'en sais rien et le gouvernement n'en sait rien non plus parce que nous lui avons posé la question. Qu'est-il advenu de ceux qui ont reçu ces 300 avertissements, et combien ont été punis? Le gouvernement n'en sait rien. Il a fait des recherches, mais il n'en sait rien parce qu'une fois qu'on renvoie un navire chez lui, personne ne revient nous dire ce qui lui est arrivé.

Nous allons maintenant déployer plus de bateaux et d'avions. Il y a énormément de surveillance aérienne dans le pays. C'est actuellement une entreprise de Terre-Neuve-et-Labrador qui effectue ce travail, un travail haut de gamme et le meilleur du monde. J'ai un parti pris, mais cette entreprise fait vraiment le meilleur travail du monde. Elle a cependant beau repérer les abus flagrants, le gouvernement, de son côté, doit agir en conséquence et prendre des mesures. Or, aucune mesure n'a été prise, pas la moindre. On s'est contenté d'émettre des avis de comparution, et l'on compte en émettre encore plus.

Pour en revenir au député de Guelph—Wellington, la population canadienne tient-elle à ce que nous tenions encore plus de débats dans cette enceinte? Non, ce n'est pas cela qu'elle veut. Elle veut que nous soyons efficaces. Elle veut nous voir prendre des mesures. Nous avons un gouvernement réactionnaire qui a gaspillé de l'argent dans ce domaine à l'échelle de tout le pays.

Les crédits

Le premier ministre était aujourd'hui en Alberta où il a annoncé qu'un milliard de dollars serait consacré à l'ESB. C'est deux ans trop tard et un milliard de dollars de moins qu'il faudrait. Le premier ministre s'est promené partout au pays en distribuant de l'argent comme un père Noël la veille de Noël ou comme s'il distribuait des sucreries à l'Halloween. Mais peu importe comment le premier ministre traitera la population du pays au cours des prochaines semaines, d'ici les élections. La population canadienne va jouer un bon tour au premier ministre et aux députés d'en face, un tour dont ils se souviendront longtemps. Alors, dans cette enceinte, on cessera de parler et on réalisera, concrètement, ce qui doit être fait dans l'intérêt de la population de ce grand pays.

• (1705)

L'hon. Brenda Chamberlain (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Lib.): Madame la Présidente, le député a dit que le gouvernement libéral n'avait pas mis d'argent dans la recherche et le développement. Je vais parler de mon expérience dans ma région auprès de l'Université de Guelph.

Au cours des trois dernières années, l'Université de Guelph a reçu 151 millions de dollars à des fins de recherche et développement. Je suis d'accord avec le député qu'il faut plus d'argent. La réalité cependant, c'est qu'une grande somme d'argent a été accordée à ce domaine qui est important pour les Canadiens et pour nous dans le cadre des marchés mondiaux. Je veux faire une mise au point quand il dit que le gouvernement n'a pas investi. Le gouvernement l'a fait et l'a fait de façon très sage.

Au cas où le député ne le saurait pas, l'Université de Guelph est une excellente université. C'est même un chef de file au Canada. Elle dispose d'un grand nombre de nouvelles technologies. Elle a mis au point quantité de procédures et de finalités qui ont fait le tour du monde et qui ont fait du Canada un chef de file. Cela ne peut se produire sans la participation financière du gouvernement. Il est probable que le député n'ait pas été au courant des faits, mais il est important de comprendre que cela se produit dans tout le Canada et dans des circonscriptions comme la mienne.

Je ne sais pas si le député comprenait vraiment ce qui se passe au Canada, mais je voulais faire une mise au point.

• (1710)

M. Loyola Hearn: Madame la Présidente, je connais la ville de Guelph et la circonscription de Guelph—Wellington. Au cours des trois ou quatre dernières années, j'y ai probablement pris la parole plus souvent qu'elle-même. Je connais passablement les étudiants de Guelph qui participeront à la prochaine campagne électorale, et c'est là un avertissement que je donne à la députée et non pas un tuyau susceptible de lui venir en aide.

Prenons connaissance de la situation générale en éducation. Nous pouvons investir tout l'argent que nous voulons, mais nous avons besoin d'une bonne planification et d'une bonne consultation. De temps à autre, nous voyons le gouvernement se fixer sur une idée et dépenser de l'argent sans compter. À l'Université Memorial, chez moi, à Terre-Neuve-et-Labrador, tout comme, j'en suis sûr, à l'Université Guelph, beaucoup souhaitent que l'argent soit bien dépensé. Je ne doute pas que l'argent y ait été bien dépensé, mais il s'est agi d'une somme infime en comparaison de ce qui est nécessaire.

Le gouvernement commence à prêter l'oreille à certains des propos que nous avons tenus de ce côté-ci de la Chambre. Peu nous importe

d'où provient l'argent, à la condition que quelqu'un nous le procure. Nous devons investir dans notre jeunesse.

Deux choix s'offrent à notre pays. Nous pouvons investir tôt et former nos jeunes gens de manière qu'ils deviennent des citoyens productifs dans notre société et ainsi les préparer pour le reste de leur vie. Ou bien nous pouvons attendre et réagir plus tard, exactement ce que le gouvernement a fait, et en payer lourdement le prix. Au lieu d'avoir une population productive, nous avons une population qui dépend de l'État. Notre population n'a pas bénéficié de l'éducation qu'elle aurait souhaitée, en raison de sa situation socio-économique ou géographique. Voilà où le gouvernement aurait dû faire preuve de leadership. Si cela avait été le cas, nous aurions une population productive qui participerait à l'enrichissement du pays plutôt qu'une population vivant des autres citoyens canadiens. Cela est facile à comprendre.

M. Andy Burton (Skeena, PCC): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député de St. John's-Ouest de sa nomination au poste de porte-parole du PCC pour les pêches. Je voudrais lui poser une question concernant les pêches.

Il y a quelque temps, le Comité permanent des pêches et des océans, dont le député de St. John's-Ouest était également membre, a déposé un rapport à la Chambre sur la gestion axée sur la conservation de la pêche à la queue et au nez des Grands Bancs et au Bonnet flamand. Le ministre a rejeté le rapport du revers de la main. En fait, il a admis quelques jours plus tard ne pas l'avoir lu. En ce qui concerne le déficit démocratique, notre attention est dirigée vers les questions que nous tentons de régler, et vers les difficultés que nous éprouvons en tentant de le faire. Cela me rappelle la réponse qu'a donnée récemment M. Gagliano devant le comité, où il a été sur la sellette pendant quelques jours.

Je voudrais poser une question au député au sujet de son...

La présidente suppléante (Mme Hinton): Le député de St. John's-Ouest a la parole pour répondre.

M. Loyola Hearn: Madame la Présidente, les propos du député arrivent en plein dans le mille. Le comité a présenté un rapport au ministre des Pêches et des Océans qui l'a rejeté sans même le lire. Il n'avait aucune idée de son contenu, comme M. Gagliano, et il l'a rejeté.

Le gouvernement a également rejeté un rapport unanime qui lui recommandait d'assurer une gestion axée sur la conservation du Nez et de la Queue des Grands Bancs et du Bonnet Flamand. Il s'agissait d'un rapport d'un comité composé de représentants de tous les partis de Terre-Neuve-et-Labrador, y compris des députés et des sénateurs. Notre rapport, qui avait l'appui de tous les députés à la Chambre, était donc également unanime. Qu'a fait le ministre? Il l'a rejeté sans même le lire, la même chose se reproduit.

Permettez-moi de dire aux députés quelque chose de drôle. Mercredi soir, nous voterons sur une motion demandant à la Chambre d'appuyer le fait que le gouvernement du Canada assume une gestion axée sur la conservation du Nez et de la Queue des Grands Bancs et du Bonnet Flamand, notre plateau continental qui s'étend au-delà de la limite des 200 milles. Est-ce que le gouvernement s'en inquiète?

Les crédits

Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans a envoyé aujourd'hui une lettre à tous les députés, pas simplement à ceux de son parti, nous demandant de voter contre cette motion parce que le gouvernement aurait d'autres projets. Les autres projets, et il les a même exposés, consistent à faire ce que nous faisons depuis des années et des années: aller quêmander, n'obtenir aucun résultat et en voir d'autres repartir avec nos poissons pendant que nos usines sont vides, nos bateaux sont vides et que des gens quittent le pays. Ce n'est pas la façon dont nous agissons de ce côté-ci une fois que nous aurons traversé le parquet et que nous serons devenus des députés ministériels.

• (1715)

Mr. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Madame la Présidente, je suis ravi de participer à ce débat. En tant que député ministériel, je ne sais pas si je suis aussi optimiste au sujet de la motion, mais elle ne fait pas exception à toutes les motions de l'opposition en cela qu'elle tente de tenir le gouvernement responsable. Or, de ce côté-ci de la Chambre, il se trouve que nous essayons d'y faire écho.

L'opposition aimerait nous faire croire que les Canadiens ont perdu confiance dans le programme législatif du gouvernement. En réalité, le gouvernement a le plein appui des Canadiens sur plusieurs mesures législatives dont le Parlement est actuellement saisi. Parlons de ces mesures, particulièrement de celles qui visent la protection des droits et de la sécurité des Canadiens.

[Français]

Depuis le début de cette session, plusieurs projets de loi importants ont été débattus devant cette Chambre. Je crois qu'il serait profitable de les regarder de près.

[Traduction]

Je parlerai d'abord d'un projet de loi qui revêt une importance primordiale pour la protection de nos enfants: le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel relativement à la protection des enfants et d'autres personnes vulnérables. Ce projet de loi en est à l'étape de la troisième lecture à la Chambre. Il propose des réformes dans cinq domaines clés. Il renforce les dispositions touchant la pornographie juvénile. Il protège les jeunes contre l'exploitation sexuelle. Il augmente la peine maximale pour des infractions précises perpétrées à l'égard d'enfants. Il facilite les témoignages des enfants victimes et d'autres personnes vulnérables. Il modernise le droit criminel en créant une infraction de voyeurisme.

Le projet de loi a été conçu de manière à améliorer la protection offerte aux enfants contre la violence, la négligence et l'exploitation sexuelle. Les Canadiens connaissent la gravité de la pornographie juvénile. Actuellement, le Canada a certaines des mesures législatives les plus sévères en matière de pornographie juvénile, mais le projet de loi C-12 va encore plus loin en répondant directement aux préoccupations suscitées par l'affaire John Robin Sharpe.

Il s'agit d'une cause dans laquelle le tribunal a trouvé M. Sharpe coupable de possession de photographies pornographiques mettant en cause des enfants. Cependant, M. Sharpe a été acquitté de l'accusation de possession de matériel pornographique écrit destiné à la diffusion ou à la vente. En dépit du fait que le tribunal a estimé que ce matériel était moralement répugnant, M. Sharpe a été acquitté de l'accusation qui pesait contre lui à cet égard du fait que ces descriptions ne correspondaient pas à la définition actuelle de pornographie juvénile écrite, parce qu'elles ne préconisaient pas et ne conseillaient pas la pratique d'activités sexuelles illégales avec des enfants.

Le projet de loi C-12 répond directement aux préoccupations suscitées par l'affaire Sharpe et propose d'élargir la définition actuelle de pornographie juvénile écrite. Il propose en outre d'interdire tous les écrits comparables à ceux de M. Sharpe, dont la caractéristique dominante est la description d'activités sexuelles illicites avec des enfants.

Suite à la préoccupation formulée par un bon nombre de Canadiens portant que certaines personnes pourraient contourner la loi en démontrant la valeur artistique du matériel pornographique, le projet de loi inclut un critère différent issu de la sagesse de la Cour suprême du Canada. Le projet de loi C-12 propose un seul moyen de défense: celui fondé sur le bien public et comportant une interrogation en deux étapes. Le matériel ou l'acte sert-il le bien public? Si la réponse est non, le moyen de défense ne s'applique pas. Dans l'affirmative, il faut poser une autre question. Le matériel ou l'acte va-t-il au-delà de ce qui sert le bien public? Autrement dit, si le matériel ou l'acte risque de causer à la société un tort qui dépasse les avantages possibles pour celle-ci, on ne peut invoquer le bien public comme moyen de défense, même si le matériel ou l'acte possède une valeur artistique, éducative, scientifique, médicale ou autre.

Le gouvernement a aussi clarifié la notion de moyen de défense fondé sur le bien public, y compris son interprétation juridique. Dans sa version modifiée, le projet de loi C-12 définit maintenant le bien public comme incluant les actes ou le matériel qui sont nécessaires ou profitables à l'administration de la justice, à la science, à la médecine, à l'éducation ou à l'art. Cette nouvelle définition inclusive s'inspire étroitement du libellé employé par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Sharpe, ce qui aura pour effet de renforcer le recours à cette décision dans l'interprétation et l'application du moyen de défense fondé sur le bien public.

Le gouvernement reconnaît également que nous devons redoubler d'effort pour mieux protéger les jeunes contre l'exploitation sexuelle à laquelle se livrent ceux qui s'en prendraient de toute autre façon à leur vulnérabilité. Le projet de loi C-12 modifie donc la loi pour permettre aux tribunaux de déduire qu'il y a exploitation sexuelle à partir de la nature et des circonstances de la relation. Essentiellement, cette disposition ôterait aux jeunes âgés de 14 à 17 ans le droit de consentir, ce qui permettrait de déclarer coupable les personnes qui exploitent des adolescents, même si c'est avec leur consentement.

• (1720)

Un quatrième élément a été ajouté à la liste des facteurs à prendre en considération, soit l'âge de l'adolescent. Ainsi, il est plus clair que les tribunaux doivent tenir compte de ce facteur ainsi que de la différence d'âge entre l'adolescent et la personne plus âgée. Jusqu'à maintenant, on supposait que les tribunaux prenaient note de l'âge réel de l'adolescent. Il semblerait que les tribunaux acceptaient cet âge comme une certitude et, par extrapolation, prenaient en considération l'âge de l'autre personne. Maintenant, le tribunal doit tenir compte de l'âge de l'adolescent qui aurait été exploité.

Le projet de loi C-12 propose également une réforme importante dans le but de faciliter le témoignage d'enfants, qu'ils soient victimes ou témoins, et d'autres témoins vulnérables. Si cette partie du projet de loi a moins attiré l'attention que d'autres, elle n'en a pas moins été très bien reçue. Elle a été mise au point en consultation étroite avec les professionnels qui oeuvrent auprès des jeunes victimes.

Les crédits

En outre, le projet de loi C-12 propose de créer une nouvelle infraction de voyeurisme pour mieux protéger la vie privée des Canadiens. Il interdirait l'observation secrète, par quelque moyen que ce soit, ou l'enregistrement dans des circonstances où l'on peut normalement s'attendre au respect de la vie privée, par exemple, lorsqu'une personne est observée ou enregistrée dans un lieu où il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle soit nue ou se livre à une activité sexuelle, par exemple dans une chambre, une salle de bain ou un vestiaire, ou lorsque l'observation ou l'enregistrement est fait dans un but sexuel.

Le projet de loi C-12 interdirait également la publication ou la distribution de tout enregistrement produit par la perpétration d'un acte de voyeurisme. Il permettrait également la saisie de tels enregistrements afin d'éviter qu'ils ne soient distribués ou vendus, ainsi que l'effacement de la mémoire d'un ordinateur, y compris de l'Internet, des versions électroniques de ces enregistrements.

Le projet de loi C-12 est une mesure importante, que les députés de l'opposition et les députés ministériels devraient appuyer et adopter rapidement. Il y a donc lieu de se demander pourquoi l'opposition s'oppose intentionnellement à son adoption? Pourquoi y fait-elle obstacle? Pourquoi l'opposition a-t-elle présenté une motion d'amendement de renvoi en troisième lecture? Les députés de l'opposition auront peut-être quelque chose à dire à ce sujet lorsque j'aurai terminé mon discours. Le projet de loi, qui vise à protéger les personnes vulnérables, est une mesure trop importante pour faire l'objet de jeux politiques à la Chambre. Je demande à l'opposition de renoncer à ses tactiques et d'appuyer le projet de loi.

Un autre important projet de loi relatif à la justice, dont la Chambre est actuellement saisie, est le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur les contraventions et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Voilà un autre projet de loi important. Malheureusement, il a lui aussi fait l'objet d'une motion de renvoi présentée par l'opposition, à l'étape de la troisième lecture, afin d'en empêcher l'adoption.

Les Canadiens n'approuvent pas l'opposition. Certains de nos concitoyens l'appuient sans doute, mais je crois que la grande majorité des Canadiens approuvent l'objet du projet de loi.

Le gouvernement s'est engagé, dans le discours du Trône de 2003, à donner suite aux résultats des consultations parlementaires effectuées auprès des Canadiens, au sujet des changements possibles à la législation sur les drogues, et notamment la modification des peines applicables à la possession de petites quantités de marijuana. Le 27 mai 2003, le gouvernement a déposé un projet de loi qui donne suite à cet engagement. Je le sais, car j'ai siégé au comité de la Chambre qui a travaillé très fort dans ce dossier pendant de nombreux mois, en fait pendant plus d'un an.

Aux termes de l'actuelle Loi réglementant certaines drogues et autres substances, la possession de 30 grammes ou moins de marijuana ou d'un gramme ou moins de résine de cannabis est punissable d'une peine d'au plus six mois d'emprisonnement et/ou d'une amende de 1 000 \$. Tout récemment, deux comités parlementaires—nous en avons parlé ici—ont examiné la question de la consommation de drogues. Le Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments de la Chambre des communes et le Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites ont effectué des études approfondies et ont tenu de nombreuses audiences publiques sur les dispositions législatives touchant toutes les drogues. Les deux comités sont arrivés à la conclusion que des modifications aux dispositions législatives qui régissent ces drogues étaient nécessaires.

●(1725)

Les recherches récentes présentent des données étonnantes. Simplement pour arrondir les chiffres, on peut dire qu'environ 100 000 Canadiens fument du cannabis tous les jours. Approximativement 23 p. 100 des Canadiens ont consommé du cannabis au moins une fois au cours de leur vie, en dépit du fait que c'est une infraction criminelle de posséder cette substance. Au cours des cinq dernières années, les infractions liées au cannabis ont augmenté dans une proportion de plus de 50 p. 100.

Les Canadiens aimeraient voir une réduction de l'incidence sociale négative d'une condamnation criminelle. L'opposition ne voit pas les choses du même oeil. Je crois que l'opposition marche à contre-courant et est déconnectée de la réalité des Canadiens à cet égard.

Les Canadiens ont également exprimé leurs préoccupations face à l'application inéquitable et inégale de la loi, à l'échelle nationale. Les réactions de la police et des tribunaux varient considérablement d'une région à l'autre du Canada, en ce qui a trait aux infractions pour possession de cannabis. Dans les grands centres urbains, les délinquants s'en tirent souvent avec un avertissement verbal et s'ils sont accusés et traînés devant un tribunal, ils recevront vraisemblablement une absolution sous condition ou une absolution inconditionnelle. Cependant, ailleurs, au Canada, la même infraction risque davantage de donner lieu à une accusation et à une condamnation et d'entraîner une amende ou l'imposition d'une peine plus sévère.

À la lumière de ces faits, le présent gouvernement a pris l'engagement de remanier la loi sur le cannabis. Il incombe au gouvernement de s'adapter à la situation et de régler les problèmes qui préoccupent les Canadiens. Cette mesure législative propose de remanier la loi concernant les drogues illicites pour qu'elle corresponde davantage à la réalité canadienne actuelle.

Les objectifs du projet de loi sont de décourager la consommation de cannabis, de réduire les divergences dans l'application de la loi à l'égard de la possession de petites quantités de cannabis, d'améliorer l'application de la loi par les agents de la paix, de moderniser la loi pour qu'elle reflète mieux le point de vue des Canadiens à l'égard de la consommation de cannabis, de réduire les conséquences négatives associées à une condamnation pour consommation de cannabis, de maintenir que la possession de cannabis est une infraction criminelle et de lutter contre les activités de culture commerciale à large échelle du cannabis. Le projet de loi prévoit une importante augmentation des peines pour les personnes trouvées coupables d'avoir fait la promotion des entreprises de culture du cannabis ou d'y avoir eu recours.

Je souligne également que le cannabis figure au nombre d'une grande quantité de drogues illicites qui sont en usage dans nos collectivités. Les drogues consommées varient et comprennent les médicaments sous ordonnance. L'OxyContin par exemple est souvent considéré comme un problème car on en abuse, on le prescrit trop et les ordonnances sont détournées pour en faire le trafic dans la rue. Je crois me rappeler que dans une ville canadienne de la côte atlantique, la drogue de choix vendue dans la rue n'était ni la cocaïne, ni l'héroïne, mais l'OxyContin qui, il va sans dire, est disponible à la pharmacie.

Les crédits

Nous savons tous que le problème de la drogue est grave, non seulement dans les régions urbaines du Canada, mais dans tous les secteurs de la société canadienne. Nous devons continuer à prendre des mesures pour éduquer la population et régler ce problème. Il y a le détournement des médicaments d'ordonnance à d'autres fins, mais aussi le recours aux drogues plus traditionnelles. Je ne veux pas prétendre qu'il s'agit tout simplement d'une autre description habituelle du problème de la drogue, mais il faut dire que l'héroïne atteint toutes les couches du marché. Il y a aussi la cocaïne et le crack, ainsi que les autres drogues dont les gens entendent parler et au sujet desquelles ils lisent des articles dans les journaux.

• (1730)

De toutes les drogues, l'alcool semble être celle qui cause le plus grand tort aux Canadiens, suivie de près par la nicotine je crois. Le tabac est nocif et extrêmement coûteux. Viennent ensuite l'héroïne et la cocaïne, puis toutes les autres substances menant à la toxicomanie et entraînant des coûts pour la société.

Je vous donne seulement mon avis personnel sur le sujet, mais je regarde la situation dans son ensemble et je crois que le cannabis est assez inoffensif comparativement aux autres drogues qui nuisent à la société canadienne. C'est une drogue dont on abuse sans aucun doute, mais elle n'entraîne pas une accoutumance d'une aussi grande portée et ne cause pas autant de morts et de vies brisées que les autres drogues. J'inclus aussi l'alcool parmi les drogues causant la mort, l'éclatement des familles et la destruction des vies. La consommation de cannabis et de marijuana cause certainement un problème que je considérerais même comme important, mais elle ne tue pas et n'entraîne pas l'assuétude autant que toutes ces autres drogues.

Comme nation, je crois que nous devons d'abord nous attaquer aux problèmes les plus préjudiciables. Nous allons inclure toutes les drogues, y compris le cannabis, mais nous devons nous concentrer sur les plus dommageables.

En conclusion, même si les députés de l'opposition n'apprécient pas entièrement le programme du gouvernement, je leur demande de ne plus retarder l'adoption des projets de loi dont j'ai parlé aujourd'hui. Ce projet de loi touche la justice sociale et est d'une importance cruciale. Je prie les députés de l'opposition de se joindre aux autres députés qui voteront oui à la Chambre afin que ces deux projets de loi soient adoptés.

• (1735)

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Madame la Présidente, je vais partager mes 20 minutes avec le député de Cumberland—Colchester. Je suis impatient de l'écouter tout à l'heure.

Je suis préoccupé lorsque je constate un manque distinct d'enthousiasme de la part du gouvernement. C'est comme si celui-ci s'était dégonflé et n'avait plus d'énergie. Il me semble n'avoir aucun enthousiasme à la tâche.

La dernière intervention fournit un bon exemple de quelqu'un qui semble s'excuser au nom du gouvernement plutôt que de proposer des mesures. Le gouvernement nous blâme pour le fait qu'il est paralysé. Je ne crois pas que cela soit équitable et je ne crois pas que cela soit le cas.

Le gouvernement est en place depuis 100 jours, mais, pour l'essentiel, il nous a servi du réchauffé de l'ancien gouvernement Chrétien. Il semble incapable d'initiative. Nous en avons encore eu la preuve aujourd'hui à Lethbridge.

Il était intéressant d'observer la séance de photos à Lethbridge, au cours de laquelle un si grand nombre de ministres cherchaient à faire la promotion du candidat libéral, afin qu'il soit élu dans cette circonscription où il n'a aucune chance. Le député du Parti conservateur qui représente Lethbridge est extrêmement bien respecté et a fait un excellent travail. Après avoir consacré la dernière année au dossier de l'agriculture, il connaît celui-ci à fond. Il a consacré de nombreuses heures à faire en sorte que le gouvernement s'intéresse à la question de l'ESB et il a fait du travail extraordinaire sur cette question.

Il est quelque peu embarrassant, aujourd'hui, d'observer le premier ministre, le vice-premier ministre, le ministre de l'Agriculture et le candidat libéral chercher à convaincre les agriculteurs que les 600 millions de dollars enfin engagés pour régler ce problème, après 300 jours, changeront le sort de l'Ouest canadien.

Je sais que notre député du Parti conservateur a travaillé fort sur ce dossier au cours de l'année dernière et qu'il était content de voir cette somme versée aux producteurs; mais, plus tôt aujourd'hui, il a cherché à savoir pourquoi il a fallu autant de temps. L'une des raisons est mentionnée dans notre motion. Je vais lire les différents volets de cette motion et commenter chacun d'entre eux, si j'en ai le temps. En voici le premier:

En l'absence de nouveau projet de loi présenté par le gouvernement libéral durant la troisième session de la présente législature...

Je veux parler un petit peu de cela. Il est intéressant de noter que sur les 23 mesures législatives que le gouvernement actuel a présentées, 21 étaient simplement des mesures qui avaient déjà été présentées par le gouvernement Chrétien. La grande majorité des projets de loi dont le gouvernement actuel a saisi la Chambre ne sont rien de plus que des projets de loi qui avaient été présentés par le gouvernement Chrétien et qui sont rétablis.

Jusqu'à la semaine dernière, les seuls nouveaux projets de loi consistaient en un projet de loi portant sur le Tarif des douanes et un projet de loi portant, semble-t-il, sur les indemnités en cas de maladie pour les députés. Nous en avons un autre aujourd'hui dans lequel, là encore, le gouvernement a refusé de prendre les mesures qui s'imposent pour régler les problèmes. Le gouvernement présente des demi-mesures et ensuite, comme nous l'avons entendu un peu plus tôt, il se plaint du fait que nous ne les apprécions pas. Si le gouvernement faisait preuve de leadership, nous pourrions bien davantage l'appuyer.

Je veux signaler que le gouvernement ne présente pas de nouvelles mesures législatives. Il a fondamentalement cessé de fonctionner. La semaine dernière, nous avons parlé d'une paralysie fondée sur l'analyse. Le gouvernement est incapable de présenter les mesures législatives dont le pays a besoin.

Le deuxième volet de la motion d'aujourd'hui dit ceci:

[...]que la Chambre reconnaisse que le gouvernement en place n'est pas un nouveau gouvernement...

Il est important de signaler que le gouvernement ne fait que perpétuer un gouvernement qui existait auparavant. En fait, non seulement la majorité des membres du Cabinet sont d'anciens ministres du gouvernement Chrétien, mais beaucoup des promesses faites et des mesures prises sont le fait de l'actuel premier ministre. En fait, bon nombre des mesures qu'il a mises en lumière, lorsqu'il a déclaré qu'il allait changer la culture à Ottawa, ne sont que du réchauffé, des promesses qui remontent dans certains cas à 1993. Nous pensons que si nos vis-à-vis souhaitaient sérieusement s'attaquer aux problèmes, ils auraient peut-être pu prendre les mesures qui s'imposaient au cours des 11 dernières années.

Les crédits

Le gouvernement a inclus des choses remontant à 1993: un rôle accru pour les députés, un commissaire à l'éthique indépendant, un examen des nominations par le Parlement. Il s'agissait de promesses importantes faites dans le livre rouge de 1993, mais aucune n'a encore été tenue.

Après 11 ans, pourquoi quiconque prendrait-il les promesses du gouvernement au sérieux? En fait, le premier ministre s'est prononcé contre certaines des choses qu'il prétend maintenant défendre. Nous savons qu'il a voté contre le commissaire à l'éthique indépendant. Il a voté contre l'élargissement de la Loi sur l'accès à l'information afin de viser les sociétés d'État. En fait, il a voté contre cela à deux reprises.

C'est inquiétant. C'est particulièrement inquiétant pour quelqu'un comme moi qui est engagé en agriculture et qui souhaiterait que les mesures législatives s'appliquent à la Commission canadienne du blé. Beaucoup d'agriculteurs et de producteurs aimeraient savoir ce qui se passe dans les coulisses de la Commission canadienne du blé.

● (1740)

Le premier ministre a voté contre un projet de loi qui aurait permis aux Canadiens de savoir ce qui se passe au sein de leur gouvernement. Le premier ministre ne cesse de répéter qu'il fera ce qu'il a dit qu'il ferait, mais les faits ne corroborent pas ses affirmations. C'était la deuxième partie de la motion.

La troisième partie de la motion est ainsi libellée:

[...] que le gouvernement en place n'est pas un nouveau gouvernement, mais celui qui a été étroitement mêlé, au cours de la dernière décennie, à ces cas de mauvaise gestion, de corruption et d'incompétence...

Nous avons déjà abordé les sujets de la corruption et de l'incompétence dans cette Chambre, et nous y revenons. On dirait que cela ne finit jamais. Le chef de l'opposition officielle a d'ailleurs souligné aujourd'hui avoir posé des questions sur ces sujets il y a deux ans, lors de son arrivée à la Chambre des communes. C'est aujourd'hui son premier jour à titre de chef de notre nouveau parti et il pose de nouveau beaucoup de ces mêmes questions.

Je tenais à souligner le fait que non seulement le gouvernement n'est pas nouveau, mais il ne semble pas du tout intéressé. En fait, il est même rare de voir le premier ministre à la Chambre pour répondre aux questions. Il préfère courir les séances de photos un peu partout au pays. Il est souvent absent, mais même lorsqu'il est là, il n'y est pas réellement non plus. Par exemple, le 25 février dernier, il était présent à la période des questions, mais il n'a pas daigné se lever une seule fois pour répondre aux questions. L'opposition considère que c'est une insulte non seulement envers ses députés, mais envers la population canadienne en général, que le premier ministre ne se montre pas suffisamment intéressé pour se lever et répondre aux questions que les Canadiens nous demandent de poser au gouvernement.

Tellement de promesses ont été brisées et le gouvernement n'est en poste que depuis 100 jours. Le premier ministre a promis toutes sortes de changements, mais malheureusement, rien de tout cela ne s'est concrétisé. Je ne vous donnerai que quelques exemples. Il a promis qu'il accroîtrait le nombre de femmes au Cabinet. Nous savons bien qu'il n'y a qu'une seule femme de plus au Cabinet. Je ne suis pas certain que nous puissions parler d'une augmentation de la représentation féminine.

Puis, il a promis une meilleure représentation des provinces de l'Ouest, mais en réalité, il y a un ministre de moins en provenance de l'Ouest. Nous le voyons aujourd'hui tirer profit d'une séance de photos dans l'Ouest du Canada, mais en fait, il prête moins l'oreille aux provinces de l'Ouest que jamais auparavant. Les ministres de

l'Ouest qu'il a nommés au Cabinet sont considérés comme peu efficaces dans cette partie du Canada. Nous savons qu'ils viennent ici et qu'ils ramènent le message libéral à nos gens. Toutefois, ils ne transmettent pas le message des Canadiens de l'Ouest au gouvernement et ne le font pas comprendre. C'est très décevant. L'une des raisons pour lesquelles je me suis lancé en politique, c'est que le député qui est responsable de notre province est incapable de représenter les intérêts de sa province auprès de son parti ici à Ottawa.

Le premier ministre a promis de se pencher sur la question du déficit démocratique. Cela n'a duré que cinq jours, et le sixième, le gouvernement a eu recours à la clôture pour mettre fin au débat. Nous avons entendu un peu plus tôt un député proposer d'avoir de nouveau recours à cette mesure, de mettre un terme au débat et de faire taire l'opposition pour qu'elle ne puisse continuer à discuter des projets de loi et faire des questions qui sont importants pour les Canadiens une priorité.

Une des choses qui m'ont le plus déçu est survenue l'an dernier. Nous avons vu, supposément, un engagement similaire de la part du gouvernement de partager une partie de la taxe sur l'essence avec les municipalités. Pendant environ deux semaines, on en a beaucoup parlé. À l'époque, l'actuel premier ministre n'occupait pas ce poste et il en faisait tout un plat. Bien sûr, comme nous l'avons vu dans le discours du Trône, le gouvernement ne donnera aucunement suite à cet engagement. Cela a déçu beaucoup de gens et nous souhaitons seulement que le gouvernement fasse mieux son travail.

Je souhaite dire un mot de certains des scandales auxquels le gouvernement en place nous a confrontés. En fait, je vais saluer le *Time Magazine*, car il présente une bonne chronologie des scandales dans son article du 23 février. Il parle d'un des premiers, le Shawinigate. Puisqu'il ne me reste qu'une minute, je vais devoir passer vite. Je ne vais citer que les rubriques: le gâchis du fonds pour l'emploi en janvier 2000; Gagliano sur la sellette en mars 2000; le désastre de la remise sur le carburant en décembre 2001; le désastre de l'APECA en décembre 2001; un rapport qui a disparu on ne sait comment en mars 2002; des accusations de favoritisme en 2002. Cela ne représente que la moitié de la période jusqu'à aujourd'hui. Il y a eu la violation des règles dont on a parlé en mars 2002. Il y a eu la démission de MacAulay en octobre 2002, dans laquelle mon collègue de Crowfoot a joué un énorme rôle pour mettre ce scandale au jour. Nous avons le fiasco du registre des armes à feu qui se poursuit depuis des années. Il y a eu les comptes de dépenses du commissaire à la protection de la vie privée qui ont beaucoup retenu l'attention il y a quelques mois; il a dépensé 380 000 \$ à des voyages et à des activités de représentation en seulement deux ans. Nous avons eu l'incident d'Air Irving et, maintenant, nous avons le rapport sur les commandites qui est revenu en 2004.

La liste se poursuit longuement, mais mon temps est écoulé. Toutefois, il s'agit d'une liste à consultation rapide des raisons pour lesquelles les Canadiens ne font pas confiance au gouvernement, pour lesquelles ils pensent que nous avons besoin d'un changement et pour lesquelles nous attendons avec impatience le jour où nous formerons le prochain gouvernement du Canada.

● (1745)

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais féliciter mon collègue de Cypress Hills—Grasslands pour son discours.

Les crédits

J'aimerais attirer l'attention des députés sur un éditorial paru la semaine dernière, qui a vu l'élection du chef du Parti conservateur. On y disait notamment que les Canadiens, dans leur ensemble, connaissent actuellement un manque de leadership et trouvent que le gouvernement ne fait pas preuve d'un leadership suffisant. Ils ont sous les yeux un premier ministre qui, avant de devenir premier ministre, aspirait depuis si longtemps à occuper ce poste qu'il semble avoir plus cherché à s'emparer de la direction de son parti qu'à savoir ce qui se passait dans son propre ministère. Je crois que le pays paie le prix de cette attitude.

L'une des choses que l'on disait dans cet éditorial, c'est que les contribuables s'attendent à ce que leurs dirigeants politiques fassent la distinction entre ce qui est bien et ce qui est mal lorsqu'ils prennent des décisions. Nous avons vu dans un comité un ministre déclarer: «Je n'avais pas la moindre idée de ce qui se passait dans mon ministère. Je n'en avais pas le contrôle. Je ne suis pas à blâmer. Ne me prenez pas pour cible. Je n'y suis pour rien.»

Mon collègue de Cypress Hills—Grasslands a parlé du leadership dont ce pays a besoin, du leadership ayant cours dans le parti au pouvoir, et de ce qu'il estime être les caractéristiques importantes de ce leadership. Il n'a pas eu assez de temps pour dire tout ce qu'il voulait sur certains des scandales auxquels fait face le gouvernement. Peut-être devrait-il un peu nous parler de ce que le gouvernement au pouvoir devrait faire pour transformer le système et faire en sorte que les Canadiens aient confiance dans leur gouvernement, confiance dans le Cabinet et confiance dans les gens qui sont censés être aux commandes de leur ministère.

M. David Anderson: Madame la Présidente, il est intéressant de voir que le premier ministre a voulu si ardemment et depuis si longtemps diriger le gouvernement et que depuis qu'il a réussi, il a été si inefficace et a fait si peu. Il est important, comme a dit mon collègue, que les décisions soient prises en fonction de ce qui est juste et injuste et que le leadership soit démontré.

C'était à nous fendre le coeur, pourrait-on dire, d'entendre les ministres libéraux témoigner en disant «Je ne savais pas ce qui se passait dans mon ministère. Ce n'est pas ma responsabilité. Ne me blâmez pas. J'ignore qui vous devriez blâmer, mais ne me blâmez pas». Il est assez intéressant d'observer que c'est le genre de moyen de défense que non seulement Gagliano a utilisé mais le premier ministre également. C'est vraiment décevant parce que nous savons maintenant que ses collaborateurs ont été impliqués très tôt dans le choix des agences qui allaient recevoir les contrats de publicité. Nous savons qu'ils faisaient partie de ses proches collaborateurs. Parlant en termes de «notre» et de «nous» dans leur correspondance au nom du ministère, nous discutons du fait qu'ils savaient que ces agences allaient être choisies.

Nous savons qu'ils ont rajusté des contrats. Nous savons qu'un contrat a été augmenté d'un million de dollars pour que l'une des entreprises de publicité puisse toucher une commission de 170 000 \$, et que les collaborateurs du ministre sont impliqués dans cette affaire.

La situation est intéressante car je pensais vraiment que nous ferions du travail sérieux ici mais, au lieu de cela, tout ce que nous voyons, c'est qu'on remet les choses à plus tard. Mon collègue m'a demandé de lui mentionner des choses spécifiques que nous pourrions faire. Je vais parler de certaines des choses qui ont été reportées par le premier ministre. Je pense que si nous passions à l'action dans ces dossiers, nous pourrions accomplir quelque chose ici.

L'un de ces dossiers est le mariage homosexuel. Le gouvernement ne veut pas s'attaquer à la question alors il en a saisi la Cour suprême. Il va attendre jusqu'à l'automne pour mettre le renvoi à la Cour suprême à l'ordre du jour de façon à ne pas avoir à aborder le dossier avant les élections. Faites preuve de leadership et réglez la question.

Le deuxième dossier est celui de l'enquête sur l'affaire Arar. Nous connaissons tous l'histoire de cet homme qui a été emprisonné, qui est revenu au Canada et qui essaie maintenant d'obtenir justice. Qu'a fait le gouvernement? Il a annoncé une enquête de plus et a, une fois encore, remis les choses à plus tard. «Attendons la fin des élections. Avec un peu de chance, nous n'aurons pas à répondre aux questions et peut-être que nous n'aurons jamais à le faire.»

Le troisième dossier est celui des différences relatives aux contrats octroyés à la CSL. Nous avons demandé quel genre de contrats avaient été passés avec la CSL. C'est l'ancienne entreprise du premier ministre. On nous a donné un chiffre et ensuite nous nous sommes aperçus qu'il était des centaines et des milliers de fois supérieur à ce qu'on nous avait dit. Cette entreprise a reçu jusqu'à 161 millions de dollars en subventions. Cette information ne nous est pas venue directement.

Aujourd'hui nous avons entendu l'un de mes collègues parler du fait que les documents soumis par la responsable du Conseil du Trésor n'étaient pas exacts. Quand on les passe en revue on s'aperçoit que l'argent que certains groupes ont reçu pour les commandites ne correspond pas aux chèques qui ont été émis. Nous voulons savoir où est allé l'argent. Le gouvernement pourrait agir rapidement dans ce dossier. Nous pensons qu'il est au courant car cela fait déjà deux ans. Pendant longtemps il n'a rien fait au sujet de l'ex-ministre des Travaux publics. Nous savons que certaines de ces choses pourraient être faites immédiatement.

Et il y a d'autres choses encore telles que l'examen du registre des armes à feu. Combien d'argent allons-nous encore y engloutir?

• (1750)

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Madame la Présidente, c'est un plaisir de prendre part à ce débat. Je tiens à rappeler la motion:

En l'absence de nouveau projet de loi présenté par le gouvernement libéral durant la troisième session de la présente législature, que la Chambre reconnaisse que le gouvernement en place n'est pas un nouveau gouvernement, mais celui qui a été étroitement mêlé, au cours de la dernière décennie, à des cas de mauvaise gestion, de corruption et d'incompétence, et que, par conséquent, il a perdu la confiance de la Chambre.

Voilà toute une déclaration à faire au sujet d'un gouvernement. Les preuves sont très claires. Il est intéressant que nous parlions aujourd'hui de certaines des subventions appartenant au scandale des commandites. Il y en a des pages et des pages, et le gouvernement se contente de dire: «Il s'agit de l'ancien gouvernement. C'est l'oeuvre du gouvernement Chrétien. Ce n'est pas nous.»

Cette liste nous a été donnée par le président actuel du Conseil du trésor et elle n'est pas pertinente. Elle est trompeuse car elle ne nous fournit pas l'information appropriée. La liste précise que des organisations et des événements ont bénéficié d'un certain montant d'argent, et ils n'ont pas reçu ce montant d'argent. Il ont reçu beaucoup moins. Aujourd'hui nous avons été capables de démontrer cela à la Chambre. Le ministre a dit «Prouvez-le.» Nous avons la preuve juste ici.

Les crédits

Nous avons une liste des montants censés avoir été versés et nous avons les chèques d'un montant beaucoup moins élevé. Où est passé le reste de l'argent? C'est une liste énumérant quelque 500 commandites. Il y en a une autre qui en contient 721. On y relève quatre contributions à la fiducie *Bluenose*. L'une s'élève à 2,3 millions de dollars. La fiducie *Bluenose* dit n'avoir reçu que 359 000 dollars. Où sont donc allés ces quelque 2 millions de dollars.

Il n'est pas ici question de l'ancien gouvernement Chrétien. Il s'agit du nouveau gouvernement. Il dit être nouveau, mais il s'agit exactement des mêmes personnes. Elles refusent de répondre aux questions. Le premier ministre est intervenu et a dit: «Je suis furieux et je veux aller au fond de cette histoire.»

Tout ce que le gouvernement a à faire, c'est de nous donner les réponses. Cela fait partie du processus. Ceux d'en face soutiennent que la Chambre des communes n'a pas sa place dans cet exercice, mais il n'en est rien. Nous posons des questions précises et on nous répond que, si nous avons des renseignements ou des preuves, nous n'avons qu'à les produire. Le gouvernement a toute l'information. Il sait tout au sujet des subventions. Il sait à qui les subventions ont été accordées, et qui a touché des commissions.

Aujourd'hui, j'ai posé une question au sujet du festival des tulipes de Truro, en Nouvelle-Écosse. Selon le document déposé par le gouvernement, le festival a reçu 5 000 \$. Le talon de chèque indique 3 625 \$. Où est allé le reste de l'argent? Il ne s'agit pas d'une subvention énorme, mais c'est beaucoup d'argent pour ce festival des tulipes.

Si on passe en revue la liste des subventions, trois autres festivals des tulipes y figurent, mais les subventions n'étaient pas de 3 000 \$ comme dans le cas du festival de la Nouvelle-Écosse. Un autre festival des tulipes a reçu 310 000 \$, par le truchement de Gosselin Communications, une agence de publicité libérale. Dans un autre cas, 172 000 \$ ont été accordés par l'intermédiaire de Groupaction. Il s'agit donc d'une somme justifiée, et le festival des tulipes a sûrement reçu la somme complète.

En Nouvelle-Écosse, on tente d'obtenir 5 000 \$, mais on n'y arrive pas. Le tiers de cette somme s'est retrouvé dans les coffres d'une agence de publicité, alors que des festivals de tulipes commandités par Gosselin Communications ou Groupaction ont reçu des subventions de 310 000 \$, 172 000 \$ et 194 000 \$ respectivement. C'est insensé.

Je voudrais que tous les Canadiens consultent le site Web de Travaux publics, sous «Communications, Programme de commandites». Ils n'en reviendront pas des sommes qui ont été données.

Voici un exemple concernant le bogue de l'an 2000 et Groupaction, et une somme de 1 276 000 \$. Et dire que le bogue de l'an 2000 ne s'est jamais produit. Mon préféré est le numéro 699, qui fait état d'une somme de 200 000 \$ versée à Groupaction pour imprévus.

Pendant que certains tentent de commanditer un événement communautaire comme le festival des tulipes de Truro, sans parvenir à obtenir 5 000 \$, Groupaction présente un compte pour imprévus, quels qu'ils soient, et reçoit 200 000 \$ aux frais des contribuables. Il n'était même pas nécessaire de préciser à quelles fins l'argent devait servir, ni l'utilisation qu'on en a faite. Il a suffi de tendre la main pour que les libéraux donnent sans compter. C'est scandaleux.

J'invite encore les Canadiens à aller sur le site Web des Travaux publics, sous communications et mise à jour sur les commandites. C'est tout à fait scandaleux. Il y en a des pages et des pages. Chaque

fois que je regarde, je trouve d'autres informations et d'autres subventions.

Le ministre dit qu'ils vont examiner toutes les 721 subventions. Ce n'est qu'une petite portion des subventions. Le président du Conseil du Trésor a émis cette liste de subventions. Il y a toutes sortes de subventions. Il y a d'autres listes. Ce ne sont que deux listes, et elles comportent quelque 1 200 subventions.

● (1755)

Le ministre des Travaux publics dit qu'il va analyser 721 de ces subventions. Il devrait analyser chacune d'entre elles, déterminer où chaque cent a été dépensé, qui a obtenu les commissions, quelles agences de publicité libérales ont obtenu toutes ces subventions. Chacune d'entre elles devrait être analysée, pas seulement quelques-unes. Le gouvernement devrait agir de façon responsable. Il possède toutes les informations. Il possède tous les dossiers. Il peut répondre à ces questions.

Le premier ministre affirme qu'il est très mécontent et qu'il va faire toute la lumière là-dessus. Il ne serait pas difficile d'aller au fond des choses. Tout ce que le gouvernement a à faire, c'est ouvrir tous les dossiers, les examiner et faire rapport à la Chambre sur ce qui s'est produit. Toutefois, il n'assume aucune responsabilité. Personne n'admet être responsable. Le gouvernement est devenu un objet de risée. Il a fait de la Chambre des communes un objet de risée parce que, lorsque nous posons des questions au sujet du programme de commandites, les libéraux disent que c'est la tâche du comité et qu'ils souhaitent que celui-ci fasse rapidement son travail.

Cela fait partie du système et les libéraux n'en tiennent pas compte. Ils refusent de répondre aux questions. Ils se cachent derrière ces comités, ces avocats et tout ce qu'ils ont mis en place pour camoufler la situation. Il s'agit du même vieux gouvernement, à n'en pas douter. Ce sont les mêmes personnes. Il n'y a rien de neuf. Même aujourd'hui, le nouveau gouvernement cache ce que l'ancien a fait. Nous demandons aux libéraux d'aujourd'hui de produire une nouvelle liste énumérant toutes les subventions et toutes les commissions versées aux agences de publicité libérales, où qu'elles soient, et de donner tous les détails. Je serai vraiment surpris si nous obtenons ces données. Le nouveau gouvernement nous a fourni des informations, mais ce sont les mêmes vieilles informations; ce geste est répréhensible et trompeur et il induit la Chambre en erreur.

Je vois un grand titre ici disant «Où est donc passé l'argent?» Voilà une excellente question. Il faudrait plutôt dire «Où est donc passé votre argent?» et non «Où est donc passé l'argent?». C'est ce qu'on devrait dire à chacun des Canadiens et chaque Canadien devrait savoir ce qu'on fait de son argent. Le gouvernement pourrait répondre à ces questions, mais il refuse de le faire. La situation est identique à celle du registre des armes à feu; on dépense un milliard de dollars par ici et un milliard par là. Qui sait? La somme est-elle d'un milliard ou de deux milliards de dollars? Je ne le sais pas et il est fort probable que personne ne le sait.

Les crédits

Cependant, est-il possible de dépenser un millier de millions de dollars pour établir une base de données avec tout un parc d'ordinateurs? Je ne veux pas trop simplifier les choses, mais c'est essentiellement ce que le gouvernement devait faire. Il devait créer une base de données informatiques et y enregistrer les armes à feu. Comment a-t-il pu dépenser un millier de millions de dollars pour accomplir cette tâche? Pis encore, certains disent maintenant que la somme s'élève à deux mille millions de dollars. Peu importe le point de vue qu'on adopte, c'est tout à fait insensé. C'est inexplicable. La vérificatrice générale elle-même a dit qu'elle n'y comprenait rien. Il n'y a pas moyen de savoir comment le gouvernement a dépensé les fonds. Tout ce qu'elle sait, c'est qu'à chaque sortie d'argent correspond une entrée aux livres. Cependant, personne n'assume la responsabilité. Il n'y a pas de gestion. Il n'y a pas de reddition de comptes.

Il y a aussi le fiasco à propos duquel l'ancien ministre des Travaux publics, M. Gagliano, a déclaré qu'il n'était pas responsable de son ministère, qu'on ne peut s'attendre qu'un ministre soit responsable de son ministère. Quelle idée saugrenue. Comment peut-on s'attendre à ce qu'un ministre soit responsable de son ministère? Puis, le sous-ministre a nié toute responsabilité. Personne n'est responsable.

Cela dure depuis des semaines, et nous n'avons toujours pas le moindre élément de preuve. Personne n'a dit: «Nous sommes responsables. Nous sommes désolés. Nous avons commis une erreur. Nous n'avons pas fait les choses correctement, nous allons nous amender.» Ils refusent de dire cela. Ils se contentent de dire: «Non, ce n'est pas moi. Ce n'est pas mon ministère. C'est dans mon ministère, mais je ne suis pas responsable.» Il est incroyable que personne n'ait assumé la responsabilité.

Il y a maintenant un changement de tactique. On passe des tactiques du nouveau gouvernement à celles de l'ancien. Pendant le week-end, la ministre du Patrimoine canadien a déclaré que ce n'était pas si grave, que c'était un dossier comme les autres, que c'est la façon de procéder. Comment peut-elle dire cela? Ce n'est pas un dossier. Ce sont des centaines de dossiers et peut-être des milliers, et ils sont là, et chacun mérite une enquête. Ce n'est pas ainsi que les choses doivent se faire.

Je vais dire une chose. Nous avons un nouveau chef. Lorsque que débutera la campagne électorale, elle portera sur l'éthique et personne ne pourra s'attaquer à notre chef en disant qu'il gaspillera notre argent, car il ne le fera pas. Personne ne pourra dire que cet homme volera notre argent, car il ne le fera pas. Tous les Canadiens le sauront. Les libéraux ne pourront en dire autant, car tout le monde sait qu'ils feront main basse sur l'argent du contribuable et l'éparpillent, le gaspilleront. Ils le donneront à leurs amis et en feront ce qu'ils voudront, puisqu'ils pensent que le pays leur appartient et qu'ils ont le droit de le diriger.

● (1800)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Madame la Présidente, le député a raison. Il y a un nouveau chef à la Chambre. Il siège de ce côté-ci de la Chambre et il a un programme tout à fait captivant dont nous avons pu parler toute la journée. La motion a eu en quelque sorte un effet boomerang. De l'autre côté de la Chambre, on trouve l'ancien chef et les mêmes questions auxquelles nous avons répondu il y a longtemps.

J'aimerais que le député nous montre quelque chose de véritablement nouveau de son côté de la Chambre. Toute la journée nous avons expliqué clairement le programme de ce côté-ci de la Chambre, un programme très captivant qui met l'accent sur le

développement de la petite enfance, les soins de santé, le gouvernement des premières nations, les places dans des services de garde de qualité, de nouvelles ententes avec les municipalités en remboursements de TPS, le fonds de durabilité des Grands Lacs et la circulation au poste frontalier de Windsor. Nous avons passé la journée à expliquer notre programme.

Je mets au défi le député de me nommer une politique, autre qu'une politique de l'Alliance canadienne, que le nouveau parti a adoptée. Absolument rien n'a changé. Il n'y a rien de nouveau. Le chef est le même et les politiques sont les mêmes. J'ai beaucoup de respect pour le député. C'est un homme très réfléchi. J'aimerais toutefois savoir s'il y a une politique de l'ancien Parti conservateur que le nouveau parti a adoptée et qui me donnerait à penser qu'il ne s'agit pas du même vieux parti de l'Alliance. J'aimerais seulement qu'on me donne une preuve.

La présidente suppléante (Mme Hinton): La question n'est pas pertinente au débat. S'il le souhaite, le député peut répondre.

M. Bill Casey: Madame la Présidente, j'ai une réponse à donner de toute façon.

Lorsqu'il a commencé ses observations, le député a dit que son parti avait un nouveau programme et une nouvelle approche, et c'est ce que le premier ministre a dit. Il a dit qu'il aurait un nouveau programme. Il donnerait du pouvoir aux parlementaires et leur conférerait une nouvelle autorité.

Tout d'abord, le premier ministre a appliqué la clôture à un projet de loi qui modifierait les limites de ma circonscription électorale. Le premier ministre va susciter une grande confusion simplement pour que nous puissions tenir compte du programme électoral des libéraux. Dans notre pays, le nom de 38 circonscriptions sera modifié à compter du 1^{er} avril, en raison d'un projet de loi que le gouvernement a imposé en invoquant la clôture.

Contrairement à ce que le premier ministre a promis, les députés n'ont pas eu l'occasion de débattre le projet de loi. Ma circonscription, Cumberland—Colchester, se nommerait désormais North Nova.

Un autre projet de loi d'initiative ministérielle, qui suit immédiatement celui-ci, modifierait encore une fois le nom de ma circonscription, probablement le 1^{er} septembre, selon la date de son adoption. Avec ce projet de loi, ma circonscription se nommerait désormais Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley.

Tout cela est fait pour tenir compte du programme électoral des libéraux. Cela suppose de nouvelles cartes électorales et de nouvelles listes d'électeurs. Il faut toutes sortes de choses pour 38 circonscriptions du pays. L'unique raison de toute cette confusion: tenir compte du programme électoral des libéraux. C'est un énorme gaspillage d'argent.

Si les élections étaient déclenchées aujourd'hui, ma circonscription se nommerait Cumberland—Colchester. Si elles étaient déclenchées la première semaine d'avril, elle se nommerait North Nova. Si les élections étaient déclenchées la première semaine de septembre, ma circonscription se nommerait Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley.

Ma circonscription n'est qu'une des 38 circonscriptions qui devraient subir ce branle-bas de combat parce que les libéraux veulent imposer des élections précipitées de crainte de les retarder. Ils savent que les tonnes de dossiers vont prouver qu'ils ont été très négligents avec l'argent des contribuables et que cette décision viendra les hanter.

Les crédits

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, les organisateurs du festival de Mississauga, tenu dans ma circonscription, ont demandé une subvention dans le cadre du programme de commandites. Je crois qu'une subvention de 75 000 \$ a été approuvée, mais n'a pas été versée en totalité. Les organisateurs du festival ont d'abord touché la moitié de la subvention en raison des exigences en matière de rapport. Pour obtenir le reste, ils devaient remettre tous les documents pertinents et prouver qu'ils avaient effectué les tâches qu'ils s'étaient engagés à accomplir.

Je suis pas mal certain que la pile de documents que le député brandit correspond aux demandes de subventions qui ont été approuvées et qui précisent les sommes auxquelles les groupes étaient admissibles à la condition d'exécuter le travail qu'ils s'étaient engagés à faire et de prouver qu'ils avaient respecté les règles du programme de commandites. Par conséquent, j'imagine que très peu de groupes ont pu toucher l'ensemble de la subvention qu'ils avaient demandée parce qu'ils faisaient l'objet d'une vérification a posteriori de la part du ministère.

Donc, il est évident qu'on ne peut se contenter de comparer le talon de chèque au montant demandé et conclure que cela ne correspond pas. La différence entre 5 000 \$ et 4 000 \$ est 1 000 \$; il faut donc conclure que 1 000 \$ se sont envolés. L'argent n'a jamais été versé. Comment a-t-il pu s'envoler s'il n'a jamais été versé?

Le député ne sait pas ou ne comprend pas vraiment de quoi il parle. Il laisse entendre qu'il est en possession d'une liste énumérant les sommes qui auraient dû être versées mais qui ne l'ont pas été, et il veut savoir pourquoi l'argent n'a pas été versé. Le fait que la totalité des subventions n'a pas été versée montre que...

• (1805)

La présidente suppléante (Mme Hinton): Le député de Cumberland—Colchester a la parole.

M. Bill Casey: Madame la Présidente, au contraire, en général, je ne sais pas de quoi je parle, mais dans le présent cas, je sais exactement de quoi je parle.

Cette information a été fournie par le président du Conseil du Trésor et elle confirme le paiement. Le président du Conseil du Trésor a déclaré que les fonds avaient été versés. Les documents font état de 5 000 \$ au titre du partenariat pour le centre-ville de Truro, mais le chèque était de 3 625 \$. Je dis que l'actuel président du Conseil du Trésor a induit la Chambre des communes en erreur.

Le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux a reconnu qu'un chèque de 2,3 millions de dollars avait été libellé à l'ordre de la fondation Bluenose. Le ministre a reconnu que le gouvernement avait fait un chèque de 2,3 millions de dollars, mais ne sait pas ce qu'il en est advenu. Cette affaire remonte à peine à 1997-1998, c'est-à-dire il y a cinq ou six ans.

Le député a affirmé qu'il y avait eu reddition de comptes après la vérification. Le gouvernement n'a pas eu la moindre idée de cette perte de 2 millions de dollars tant qu'elle n'a pas été soulevée à la Chambre. Le gouvernement a fait un chèque de 2,3 millions de dollars, mais n'y a pas accordé la moindre attention. Une organisation libérale de publicité semble avoir obtenu 85 p. 100 du montant de ce chèque.

M. Dennis Mills (Toronto—Danforth, Lib.): Madame la Présidente, je vais partager le temps qui m'est alloué avec le député de Kitchener—Centre.

Je note que le député d'Etobicoke—Nord est présent dans la Chambre et je ne peux m'empêcher de penser à un commentaire qu'il a fait la semaine dernière à la télévision nationale sur la performance

du gouvernement pendant les 10 dernières années en matière de rigueur fiscale. Je qualifie souvent cela d'obsession fiscale. Nous avons remboursé quelque 46 milliards de dollars sur la dette, ce qui représente des économies annuelles de 3 milliards de dollars. En éliminant ce déficit, on économise aux contribuables quelque 115 millions de dollars par jour.

Je ne suis pas particulièrement fier de cela parce que je me situe un peu plus vers le centre gauche. J'aurais préféré qu'une petite partie de cet argent ait été investie dans d'autres domaines où des gens souffrent. Je veux mentionner cela pour démontrer mon point de vue selon lequel, lorsqu'on analyse le bilan d'un gouvernement, on ne peut pas seulement considérer une part d'un budget de plusieurs billions de dollars sur une période de 10 ans.

En ce qui concerne ce soi-disant scandale des commandites, j'ai été attentif au comité et j'ai entendu au cours des dernières semaines une série de fausses déclarations qui couvrent de honte la Chambre des communes. Je pense franchement que ces déclarations sont hypocrites.

D'abord, je tiens à dire à tous les Canadiens que, sur l'ensemble des contrats de cent millions de dollars octroyés sur cinq ans, il y a eu des cas de malhonnêteté. Certains dossiers ont été mal gérés.

L'ancien ministre des Travaux publics, M. Gagliano, a reconnu ce fait devant notre comité, la semaine dernière, et il a dit qu'il avait ordonné une vérification. Étant donné que le rapport de vérification a relevé la présence d'erreurs administratives, le ministre a demandé s'il y avait lieu d'en saisir la police. On lui a dit que non puisqu'il s'agissait d'erreurs administratives. Le ministre a alors lancé un programme en 37 points dans le cadre d'un processus visant à corriger la mauvaise gestion dans certains de ces dossiers.

L'hypocrisie de ces députés et des membres des médias qui savent que ces 100 millions de dollars n'ont pas été détournés me fait bondir. La vérificatrice générale a reconnu que la somme de 100 millions de dollars était l'addition de trois chiffres. Soixante millions de dollars ont été versés à titre de commissions aux agences de publicité. J'ai vérifié auprès du Conseil de la publicité du Canada, et les commissions versées sont conformes aux normes de l'industrie de la publicité. On ne saurait s'attendre à ce que les agences de publicité ne soient pas rémunérées. Le taux standard est de 17 p. 100. Les entreprises qui ont touché deux fois le prix pour certains travaux devraient être sanctionnées, mais elles ont quand même droit à une rémunération de base.

Les coûts de production de 2 000 activités spéciales aux quatre coins du Canada ont totalisé 84 millions de dollars. Seulement 60 p. 100 concernent le Québec. Les calomnies selon lesquelles seul le Québec est concerné me font bondir. Ce n'est pas le cas étant donné que 40 p. 100 des activités ont été tenues aux quatre coins du pays.

• (1810)

Je tiens à être très précis parce qu'un député du Nouveau Parti démocratique a dit devant le comité, la semaine dernière, que les responsables des Jeux panaméricains de Winnipeg n'avaient reçu que 600 000 \$ des 2,2 millions de dollars qui ont été versés pour les Jeux et que la différence manquait. C'est faux.

Les crédits

Ce projet est un des 2 000 projets dont j'étais au courant. Dans le cadre de ces Jeux, on a monté une exposition de 10 000 pieds carrés célébrant la puissance créatrice des Canadiens. Un montant de 1,2 million de dollars puisé à même ces fonds a servi à la conception, à la préparation et à la présentation de cette exposition.

L'opposition a dit que ces fonds avaient disparu. Je dis à tous les députés, mêmes aux députés de ce côté-ci de la Chambre, que l'hypocrisie doit cesser. Les coûts de production des 2 000 projets qui ont été menés d'un bout à l'autre du Canada sur cinq ans ont été élevés. Nous devrions punir les fraudeurs et mettre la police à leurs trousses, mais nous ne devrions pas salir tout le programme de commandites.

J'ai participé à certains de ces projets. Nous nous sommes occupés d'un projet rendant hommage aux familles d'agriculteurs et nous avons utilisé à cette fin des fonds du programme des commandites. Cela a amené le gouvernement à accorder un milliard de dollars supplémentaires pour les agriculteurs six mois plus tôt que prévu. Nous avons utilisé certains fonds pour la visite que le Pape a faite à Toronto, dans le cadre de la Journée mondiale de la jeunesse. Il n'y avait rien de mal là-dedans. Nous avons apporté aux pèlerins des sacs préparés par des détenus de notre pays. Nous avons utilisé une partie de l'argent pour payer les coûts de production du spectacle des Rolling Stones. Il n'y a pas d'argent qui a disparu.

Il est vraiment honteux de ne pas vérifier les coûts de production de chacun de ces 1 987 projets avant de les dénigrer et de condamner les gens; si on le faisait, on reconnaîtrait certainement qu'il a bien fallu que ces 1 987 projets soient assortis de coûts de production.

Nous avons vu les affiches. Certains députés pensent peut-être que nous ne devrions pas appuyer la LCF, la crose, le Festival des tulipes ou les Jeux de la francophonie. Ils ne sont peut-être pas d'accord, mais s'ils avaient assisté à chacun de ces événements, ils auraient vu les affiches. Ils auraient vu la diversité des services offerts et la présence du gouvernement du Canada.

Avant de condamner les gens, avant de dire que 100 millions de dollars se sont volatilisés, ce qui est faux, il faudrait veiller à examiner tous les coûts de production et à établir une distinction entre les véritables coûts de production et les commissions normalement touchées par l'industrie de ceux qui présentent des irrégularités. À mon avis, quand tout cela sera terminé, il subsistera des irrégularités, mais les sommes non justifiées passeront de 100 millions à probablement moins de 10 millions de dollars.

Je n'accepte absolument pas que quelqu'un vole au gouvernement du Canada 10 millions de dollars sur cinq ans, mais l'idée selon laquelle 100 millions de dollars se sont volatilisés par rapport aux coûts de production de 1 987 événements est une imposture. Nous devrions y mettre un terme immédiatement et remettre les pendules à l'heure.

• (1815)

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Madame la Présidente, ce discours m'amuse. C'est une tentative désespérée en vue de défendre l'indéfendable. La corruption ici est si grande qu'elle neutralise complètement tous les effets positifs que le programme aurait pu avoir. Il se trouve justement que lorsqu'on voit ce genre d'activité dans un programme, cela détruit toute la valeur du programme.

En outre, je dirai au député que, à Edmonton, où on a utilisé le programme de commandites pour produire ces drôles de petits ballons qui sont distribués lors des parties de football, j'ai eu beaucoup plus de plaintes concernant le fait que c'était là un gaspillage de fonds publics. En fait, c'est le seul écho que j'ai eu de la part de mes électeurs. Personne ne m'a dit qu'ils étaient heureux que

le gouvernement du Canada ait pris cette initiative et que cela les rendaient si fiers d'être canadiens. Personne n'a dit cela. J'ai posé la question à certaines personnes. Elles ont dit que ces choses étaient tout à fait inutiles et ont demandé pourquoi ne gaspillions de l'argent de cette façon.

Ainsi, même si une partie du programme, comme le député l'a signalé, n'était pas touchée par le scandale, c'était quand même un programme plutôt inutile. Ce qu'il faut faire, si nous voulons promouvoir l'unité dans notre pays, c'est gouverner d'une façon qui soit sans reproche et faire en sorte que les contribuables sachent que leur argent est bien dépensé et bien géré. Voilà comment nous devons promouvoir l'unité, et non pas au moyen de ces programmes bidon.

M. Dennis Mills: Madame la Présidente, je respecte le point de vue du député à l'égard de cette commandite en particulier. Elle n'a peut-être pas atteint l'objectif, mais je n'ai encore jamais rencontré un homme d'affaire ou qui que ce soit d'autre qui dirige une organisation parfaite. Par ailleurs, pour ce qui est de l'idée que les députés siègent ici et que tout ce que nous touchons devrait être parfait, j'estime que c'est de la foutaise. Je crois que c'est de l'hypocrisie. C'est hypocrite de la part de l'opposition de lancer des calomnies et d'insister pour dire que 100 millions de dollars se sont envolés par la porte de service alors qu'on sait fort bien que cela ne s'est jamais produit.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, je pense que notre collègue libéral vient de faire la preuve par l'absurde qu'il faut absolument voter en faveur de la motion présentée par l'opposition aujourd'hui.

On parle de perte de confiance. Est-il justifiable de défendre un système qui a permis de faire des dépenses pour avoir de la visibilité, de donner des pourcentages démesurés à des agences de commandites et d'encaisser de l'argent pour le Parti libéral du Canada, tout cela dans un système organisé d'un bout à l'autre? Est-ce acceptable?

Je poserai une autre question à mon collègue. Est-il aussi acceptable que personne ne soit responsable de rien? M. Gagliano, qui était ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux à ce moment-là, n'est responsable de rien. M. Chrétien, qui était premier ministre, a dit qu'il avait répondu à 200 questions. Le premier ministre actuel, qui a été ministre des Finances, a fait adopter pendant 10 ans des budgets dans lesquels il y avait un fonds secret pour l'unité nationale, et personne n'a été capable de le savoir.

Mon collègue libéral ne se rend-il pas compte que la population en a ras-le-bol de ce comportement selon lequel ce gouvernement libéral agit de la même manière que s'il était propriétaire d'une compagnie, alors que c'est un pays qu'il doit gérer?

• (1820)

M. Dennis Mills: Madame la Présidente, j'apprécie la question du député du parti séparatiste.

Les crédits

[Traduction]

Ni les électeurs de ma collectivité ni ceux des autres régions du Canada n'accepteraient un seul instant qu'on vole le gouvernement et qu'on conclue des marchés comportant des irrégularités. Cependant, ce parti, en l'occurrence le Bloc québécois, a une mission à l'esprit, celle de diviser le Canada, de le détruire. Si d'autres députés à la Chambre et ailleurs au Canada ont une façon de promouvoir la présence fédérale ou d'unifier le Canada qui serait plus efficace que toutes les solutions utilisées jusqu'ici, ils devraient alors nous en faire part.

En réalité, ce que nous avons fait au cours des trois ou quatre dernières années a permis de rassembler les Canadiens. Il faut examiner les chiffres et jeter un coup d'oeil sur le bilan. Le Québec s'est doté d'un gouvernement fédéraliste dirigé par Jean Charest.

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureuse de prendre la parole relativement à la motion de l'opposition parce que, si importantes que soient la rédaction et l'adoption de mesures législatives pour la Chambre, les Canadiens et le Canada, le travail du gouvernement ne se limite pas à ces activités.

Les Canadiens se préoccupent de plus en plus de la situation mondiale. Ils ne veulent pas que leur gouvernement se contente de légiférer, mais qu'il définisse aussi le rôle du Canada dans un contexte international de plus en plus complexe.

La mondialisation confère une dimension internationale à tous les aspects de la vie canadienne. Nous faisons partie d'une communauté internationale au sein de laquelle l'interdépendance devient plus prononcée. Nous avons profité énormément de cette situation au niveau de notre économie. Notre société est en train de devenir l'une des plus diversifiées au monde. Nous sommes en train de bâtir quelque chose de nouveau au Canada, grâce aux contributions apportées par des personnes et des collectivités du monde entier, et grâce aussi à notre façon unique de préserver et de célébrer notre patrimoine de plus en plus riche.

Pendant des siècles notre économie était fondée sur le commerce. Celle-ci s'est développée et renforcée parce que nous avons cherché de nouveaux cadres afin de favoriser des relations économiques plus ouvertes, non seulement en Amérique du Nord, mais dans le monde entier. Aujourd'hui, notre prospérité dépend non seulement du commerce, mais aussi des investissements étrangers faits au Canada et des investissements faits par les Canadiens dans d'autres pays.

Notre prospérité dépend aussi du libre-échange international d'idées dans le secteur des sciences et de la technologie, de la richesse de nos liens culturels, nous avons aussi tiré profit du cadre international fondé sur la primauté du droit en vertu de la charte des Nations Unies, ainsi que de nos alliances avec les États-Unis et nos partenaires européens.

Les Canadiens ont saisi les occasions offertes par ce monde plus ouvert pour donner un marché encore plus international aux fruits de leur créativité, de leur esprit d'innovation et de leur entrepreneurship. Sur le plan de la sécurité, nous avons aussi tiré profit du cadre international fondé sur la primauté du droit en vertu de la charte des Nations Unies, ainsi que de nos alliances avec les États-Unis et nos partenaires européens.

Le Canada jouit d'un dossier remarquable dans la promotion de la sécurité nationale et internationale et dans l'élaboration d'une structure internationale. Le traité d'Ottawa contre les mines antipersonnel est une excellente illustration de notre capacité de prendre une idée proposée par des ONG et d'en faire la promotion à l'échelle mondiale. En effet, cette idée a fait le tour de la planète.

Enfin, notre identité a été grandement façonnée par le rôle distinct que les Canadiens ont joué à l'échelle internationale. Nous sommes des gardiens de la paix. Nous sommes des humanitaristes. Nous sommes connus comme des défenseurs de la dignité et des droits humains ainsi que de la sécurité des personnes. Pendant des décennies, nous avons été l'un des pays les plus activistes au monde, reconnaissant que pour pouvoir devenir le pays que nous voulions être chez nous, nous devons faire notre part, et même un peu plus, au sein de la communauté internationale.

Non seulement le Canada se préoccupe-t-il davantage du monde, mais le Canada et ses valeurs sont de plus en plus importants pour un monde qui change sans cesse et qui devient de bien des manières un endroit très incertain. Le village planétaire dont parlait le Canadien Marshall McLuhan il y a 40 ans est maintenant devenu réalité, et les villages présentent à la fois des avantages et des désavantages en raison de la grande proximité qu'on y retrouve. Si l'économie est meilleure à l'échelle mondiale et que des centaines de millions de dollars ont permis de faire reculer la pauvreté, il en reste toujours et le manque d'équité est même plus flagrant.

De nouvelles faiblesses font surface, certaines présentant le côté sombre de l'interdépendance à l'échelle mondiale et la réaction que tout cela soulève. Le terrorisme en fait partie. La prolifération des armes de destruction massive en fait également partie. Le trafic de gens entre les pays pauvres et les pays riches en est un autre exemple. Il ne faut pas oublier non plus la question du réchauffement planétaire et la destruction de l'ensemble des ressources halieutiques. Ce sont tous là des exemples de problèmes qui ne connaissent pas de frontière.

Nous avons connu au pays les répercussions du SRAS, une nouvelle maladie qui s'est propagée à la vitesse des transports publics internationaux, tout simplement parce qu'un Canadien est rentré au pays après avoir visité un pays étranger.

Il est évident qu'aucun pays n'est en mesure de faire face à toutes les conséquences d'un monde interdépendant. Aucun État ne peut arriver à façonner l'environnement international selon son propre plan. Aucun pays ne peut se permettre de se retirer tout simplement du monde.

● (1825)

Cette nouvelle interdépendance peut uniquement être gérée au moyen d'un processus interdépendant, d'une approche nouvelle. Les pays doivent travailler ensemble et leurs dirigeants doivent assumer cette responsabilité. Un grand nombre de nos institutions et de nos pratiques internationales, qui ont été créées pour faire face à un contexte plus simple, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, donnent des signes de vieillissement. Nous devons participer à leur renouvellement. Nous devons trouver des façons innovatrices et pratiques de cerner les nouveaux enjeux et d'inclure un plus grand nombre de voix de toutes les régions du globe.

C'est là une responsabilité que le Canada sera fier d'assumer, préservant ainsi sa longue tradition d'engagements forts et efficaces au niveau international. Peu de pays ont autant intérêt que le Canada à faire en sorte non seulement de rester au courant des changements qui surviennent, mais aussi de gérer cette évolution et de l'influencer.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement s'est engagé à moderniser en profondeur nos politiques internationales et à renforcer notre capacité d'agir et de continuer d'être un catalyseur en ce qui a trait aux changements qui surviennent à l'échelle internationale. Nous allons nous assurer que le Canada a les moyens de conserver sa réputation enviable et d'améliorer sa position d'influence au niveau international.

Les crédits

Nous avons amorcé ce renouvellement au moyen d'une série de décisions qui incluent le dépôt d'une nouvelle mesure législative pour aider à combattre le fléau du VIH-sida, la tuberculose, la malaria et d'autres épidémies qui déciment l'Afrique. Le projet de loi C-9 facilitera l'accès, pour les pays en développement, aux produits pharmaceutiques indispensables pour lutter contre ces maladies.

Nous avons aussi pris l'engagement de consacrer pas moins de 5 p. 100 de nos investissements dans la recherche, une démarche fondée sur le savoir en vue d'apporter une aide aux pays en développement. Nous avons pris l'engagement de mettre en oeuvre, suite au rapport du PNUD visant à aider à établir une croissance du secteur privé dans les pays en développement, y compris, par l'entremise du projet avec le PNUD, un lien innovateur avec le secteur privé des pays développés et des pays en développement, et un secteur d'entreprise local au Bangladesh.

Nous avons investi dans la capacité de nos forces armées en faisant l'acquisition d'un nouveau véhicule blindé et d'un hélicoptère. Nous avons pris l'engagement de créer le Corps Canada afin d'aider les Canadiens à jouer un rôle important dans l'établissement de bonnes gouvernances démocratiques à l'étranger. Nous envoyons nos forces et d'autres formes d'assistance afin d'aider Haïti à rétablir la primauté du droit, la démocratie et la prospérité. Nous renforçons notre engagement envers le multiculturalisme, notamment dans le cadre de la visite effectuée par le secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan. Celui-ci est le premier dignitaire étranger à nous rendre visite. Il est venu ici afin que nous puissions discuter de la façon dont le Canada peut aider l'ONU à relever ses nouveaux défis.

Enfin, nous avons également entrepris une révision en profondeur de notre politique internationale. C'est la première fois depuis une décennie. Nous devons adopter une nouvelle approche et, pour la première fois, procéder à un examen approfondi et global de nos divers objectifs au plan international ainsi que des instruments dont nous avons besoin pour les atteindre. Nous cherchons à identifier de meilleurs moyens de venir en aide au développement et de promouvoir la bonne gouvernance. Je puis affirmer que, tout au long de mon travail dans le domaine de l'environnement à différents forums internationaux auxquels j'ai participé, la bonne gouvernance n'a cessé d'être un fil conducteur. Nous entendons mieux cibler notre approche à l'égard de ces différents éléments.

Nous allons accroître notre capacité de défense, nous pencher sur notre représentation à l'étranger et, enfin, déterminer comment nous allons accroître notre commerce et nos investissements, comment mieux gérer la relation canado-américaine et soutenir le renouveau multilatéral. Enfin, nous allons rechercher les meilleurs moyens de faire connaître la créativité et le savoir-faire canadiens à travers le monde.

Le résultat de cet examen, qui sera déposé au Parlement cet automne, reflétera non seulement « une approche pangouvernementale », mais également comprendra des propositions visant à faire en sorte que l'engagement global du Canada, établi en fonction de nos valeurs et de nos intérêts, soit mis en oeuvre dans un nouveau partenariat avec les Canadiens.

Au printemps dernier, dans ma circonscription, j'ai tenu un forum sur la politique étrangère. Il s'est agi de l'un des meilleurs que j'aie connus. Les participants y ont manifesté un grand intérêt, non seulement à l'égard du Canada, mais de la façon dont les politiques internationales de notre pays sont mises en oeuvre dans le monde. J'ai constaté un véritable engagement, non seulement à l'égard de notre décision de ne pas participer à la guerre en Irak si ce n'est dans

le cadre d'une force multilatérale, mais, très clairement, à l'égard du fait que ce multilatéralisme représente dans une large mesure l'essence même de l'image que les Canadiens ont d'eux-mêmes.

• (1830)

Cet examen donnera naissance à un programme international pour le Canada, un programme pour le XXI^e siècle fondé sur les meilleures qualités de notre pays: respect de la diversité, créativité et innovation, gouvernance démocratique dans un état de droit.

Voilà un programme riche et complet qui s'offre à nous, et j'entends le mener à bien avec mes collègues parlementaires aussi bien qu'avec mes électeurs de Kitchener-Centre.

M. Roy Cullen (Etoibicoke-Nord, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté les observations éclairées de ma collègue, la députée de Kitchener-Centre et, avant son intervention, les propos du député de Toronto—Danforth. Leurs discours positifs étaient rafraîchissants.

Le gouvernement a reconnu les erreurs commises dans le cas du programme de commandites, et il s'efforce de les corriger. J'ai écouté parler le député de Cypress Hills—Grasslands et le député de Cumberland—Colchester. Ils ont rapidement passé en revue certains événements de notre histoire financière dont nous ne sommes pas fiers. Nous aurions préféré qu'ils ne se produisent pas, mais ils se sont bel et bien produits. Le gouvernement est une grosse organisation, qui dépense 180 milliards de dollars par année.

Il y a d'autres événements, dans notre histoire financière et fiscale, que les députés de l'opposition semblent passer sous silence, notamment l'élimination du déficit de 42 milliards de dollars en trois ans. Mon collègue avait raison. Le déficit annuel de 42 milliards de dollars coûtait chaque année 150 millions au fédéral. Nous avons éliminé ce déficit en trois ans.

Le gouvernement a remboursé 46 milliards sur la dette, ce qui nous permet d'économiser plus de trois milliards de dollars par année, à perpétuité. C'est autant d'argent qui peut être utilisé ailleurs.

Le Canada affiche l'une des croissances économiques les plus fortes parmi les pays de l'OCDE et du G-7. Les députés de l'opposition l'ont peut-être oublié.

Le Canada crée beaucoup d'emplois, et fait mieux que les États-Unis à ce chapitre. Tout au long de cette période, le taux d'inflation et les taux d'intérêt sont demeurés faibles. De nombreux Canadiens ont aujourd'hui les moyens d'accéder à la propriété, et ils le font.

Les Canadiens ont bénéficié de la réduction d'impôt la plus considérable de l'histoire du Canada: 100 milliards.

Nous sommes conscients des problèmes. Les députés d'en face citent des chiffres, comme dans le cas de DRHC. Rappelez-vous les difficultés que nous avons. Mon collègue s'en souviendra certainement. On a avancé le chiffre d'un milliard de dollars. Il est très tentant, du point de vue politique, de lancer un chiffre pareil. Finalement, on a établi, je crois, qu'une somme de 6 000 \$ posait problème.

Ma collègue la députée de Kitchener-Centre croit-elle que les députés de l'opposition oublient tout simplement ces jalons de notre histoire économique, qui sont reconnus mondialement, ou passent-ils délibérément ces faits sous silence à des fins partisans?

Mme Karen Redman: Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec le député, et je pense que les députés d'en face ont attendu très longtemps pour trouver quelque chose qui pourrait contrebalancer notre incroyable dossier.

Les crédits

Nul n'est plus révolté que les députés ministériels quand on pense au fait que des crimes ont été perpétrés dans la gestion du programme de commandites. Toutefois, nous pouvons parler du rapport de la vérificatrice générale parce qu'une vérification interne a été effectuée. Le gouvernement y a réagi et a demandé à la vérificatrice générale de l'examiner. Tous les ans, à l'instar du gouvernement, j'ai hâte de prendre connaissance de ces rapports incroyablement bien conçus de la vérificatrice générale qui permettent au gouvernement de continuer de s'améliorer.

Le député de la région de Danforth a dit qu'aucune entreprise ayant un chiffre d'affaires de plusieurs milliards de dollars ne disposait de systèmes parfaits. Le gouvernement peut parler de la façon dont il améliorera sa gestion, qu'il s'agisse des ressources humaines ou du programme de commandites. Il prend ses responsabilités, il améliore ses systèmes et il résout les problèmes qu'il met au jour. Cela nous permet de discuter de ces choses-là.

Je pense que les députés d'en face ont oublié le fait que nous avons pris des mesures, et nous allons le prouver. Non seulement le premier ministre a-t-il entrepris d'améliorer le processus parlementaire, mais encore il a nommé un juge pour recouvrer l'argent, si c'est possible. De plus, la GRC fait enquête. Nous agissons.

• (1835)

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Madame la Présidente, je n'en crois pas mes oreilles. J'apprécie tous les députés d'en face sur le plan personnel, mais il ne faut pas perdre de vue ce que nous essayons de faire.

La députée se vante d'avoir remboursé une partie de la dette, mais il ne faut pas oublier qu'elle est toujours plus élevée que lorsque les libéraux ont pris le pouvoir, il y a un peu plus de 10 ans. Ils l'ont laissée augmenter, en partie parce qu'ils ont mal géré les fonds. Il est temps qu'ils l'admettent.

Mme Karen Redman: Madame la Présidente, le gouvernement a fait d'excellents investissements au cours des dix dernières années. Au nom du gouvernement et du premier ministre, la gouverneure générale a présenté à l'autre endroit une magnifique vision d'avenir.

Nous avons écouté les Canadiens. Nous investissons en santé. Nous nous attaquons aux problèmes qui préoccupent les Canadiens au lieu d'essayer de faire de la politique mesquine et de marquer des points, comme les députés d'en face essaient de le faire.

La présidente suppléante (Mme Hinton): Le député de Calgary-Est aura quatre minutes, puis je devrai l'interrompre.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Madame la Présidente, la motion de notre collègue demande que la Chambre reconnaisse que le gouvernement en place n'est pas un nouveau gouvernement, mais celui qui a été étroitement mêlé, au cours de la dernière décennie, à des cas de mauvaise gestion, de corruption et d'incompétence. C'est le fondement de la motion.

Nous devrions écouter ces députés, car en fin de compte, ce sont les mêmes qui siégeaient au gouvernement précédent. Le ministre des Finances faisait partie de l'ancien gouvernement libéral. Ce n'est pas un nouveau gouvernement. Or, maintenant, ces députés libéraux disent qu'ils sont aussi furieux que les autres Canadiens.

Notre vis-à-vis a mentionné DRHC et a déclaré qu'il n'était pas question d'un milliard de dollars, mais plutôt de 600 millions de dollars. Ce sont 600 millions de dollars de deniers publics. C'est maintenant 6 000 \$ et peut-être qu'il finira par dire 600 \$. C'est le même gouvernement qui a mal géré les deniers publics des Canadiens. Il a tout un bilan. J'en ai parlé aujourd'hui dans le cadre des déclarations. Nous avons même eu un scandale des drapeaux.

Ces derniers ont été distribués aux Canadiens. Un homme de Vancouver a déclaré qu'on lui avait versé 5 000 \$ pour ne rien livrer, pas un seul drapeau. La facture a été envoyée et l'argent versé. C'est la façon dont le gouvernement fonctionne.

Qu'a dit la vérificatrice générale? Elle a précisé très clairement que le gouvernement ne se préoccupait pas des deniers publics. Et voilà maintenant que les membres libéraux du Comité des comptes publics l'attaquent littéralement et essayent de la discréditer. Aujourd'hui, les libéraux ont essayé de défendre leur bilan. Ils ont dit qu'ils n'étaient pas responsables de toute la gabegie et qu'ils offraient un excellent gouvernement. Les Canadiens pourront leur dire aux prochaines élections ce qu'ils pensent de leur excellent gouvernement. Il est question d'incompétence.

Parlons d'autre chose, comme le ministère de l'Immigration. Nous savons que les libéraux prétendent former un parti qui est tout à fait en faveur des immigrants; ils disent qu'ils veulent des immigrants et des néo-Canadiens. Ils ont même parlé du chiffre de 1 p. 100 de la population, ce qui représente 300 000 personnes. Oublions ces 300 000 personnes. Nos vis-à-vis ne peuvent même pas gérer les niveaux actuels d'immigration, les 220 000 personnes qui entrent au Canada chaque année. Des gens viennent s'établir dans ma circonscription. Il fallait dans le passé 18 mois pour traiter une demande. Il faut maintenant de 36 à 38 mois, et le délai ne cesse d'augmenter.

La vie de demandeurs du statut de réfugié est en jeu. Il était question auparavant de deux à trois ans, et le délai sera maintenant de six ou sept ans. Lorsque j'ai parlé aux agents d'immigration en Inde et ailleurs, ils m'ont donné une réponse simple. Il n'y a pas de ressources et le gouvernement se contente de belles paroles, mais ne prend aucune mesure concrète pour corriger la situation.

Je vois que j'ai épuisé les quatre minutes à ma disposition. J'aurais pu utiliser mes 20 minutes pour parler de l'incompétence du gouvernement.

• (1840)

La présidente suppléante (Mme Hinton): Comme il est 18 h 42 et que c'est aujourd'hui la dernière journée d'opposition pour la période se terminant le 26 mars 2004, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les questions nécessaires pour terminer l'étude des crédits.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Hinton): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Hinton): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Hinton): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Hommage

La présidente suppléante (Mme Hinton): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Hinton): Convoquez les députés.

Avant le vote:

* * *

• (1905)

[Français]

LE CHEF DE L'OPPOSITION

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le chef de l'opposition pour sa victoire éclatante de la fin de semaine. C'est une victoire éclatante et très méritée.

[Traduction]

Ce n'est pas la première fois que le chef de l'opposition est nommé à ce poste, mais c'est la première fois que j'ai l'occasion de le féliciter. Je suis heureux de voir qu'il est nommé pour une deuxième fois, ce qui me permet de le féliciter à nouveau.

Je veux également souligner que c'est une victoire et j'ai une certaine expérience en la matière. C'est une victoire bien méritée. Le chef de l'opposition a travaillé très fort pour obtenir cette victoire et, en fait, nous partageons tous l'enthousiasme que certains députés de son parti éprouvent face à cette victoire.

Je veux parler de certaines autres choses. Premièrement, j'aimerais féliciter son parti pour la tenue du congrès. Ceux qui l'ont suivi savent qu'il s'est très bien déroulé.

Quand j'ai entendu les discours des trois candidats, et le nombre de fois où mon nom a été mentionné en vain, j'ai pensé que je devrais au moins recevoir un prix pour le meilleur second rôle.

Cette Chambre est l'endroit où les grands débats nationaux ont lieu. Le choix du chef du nouveau Parti conservateur donne maintenant à cette Chambre une occasion de tenir ces débats dont les Canadiens pourront être fiers.

Jamais auparavant, ni certainement ces dernières années, les divisions et les divergences d'opinions et de points de vue philosophiques entre tous les partis à la Chambre n'auront été aussi marquées qu'elles le sont aujourd'hui.

Donc, je félicite le nouveau chef. Je le félicite sincèrement et je cède la place aux débats.

[Français]

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, premièrement je voudrais remercier sincèrement le premier ministre pour ses propos d'aujourd'hui que j'apprécie beaucoup; j'apprécie également ses propos de samedi soir car il m'a téléphoné au congrès du Parti conservateur pour m'adresser ses félicitations.

[Traduction]

Je suis gré au premier ministre de ses bonnes paroles. Il m'a appelé samedi soir et je lui ai dit que, en dépit du plaisir apparent que j'avais à l'entendre, j'avais sans doute, à une ou deux reprises, prononcé son nom avec un certain manque de respect.

Je lui ai expliqué qu'il y avait probablement confusion. Je suis un ardent partisan du hockey. Il y a un joueur de hockey avec lequel mon fils et moi avons parfois des difficultés. Il s'agit de Paul Martin,

du New Jersey. Il est ce que nous appelons le diable que nous n'ignorons pas.

J'ajouterai que je suis gré au premier ministre de ses félicitations. L'ironie ne lui a pas échappé. Je pense être le premier chef de l'opposition de l'histoire à être réélu par son parti sans s'être présenté à des élections générales. Toutefois, il y a beaucoup d'ironie en politique ces jours-ci.

J'ai pris note que, aujourd'hui, le ministre des Finances m'a souhaité une carrière longue et réussie à mon poste de chef de l'opposition. Je me contenterai de dire que, d'après ce que j'ai vu ces dernières années, particulièrement l'année dernière, je suis convaincu qu'il est impossible d'avoir une carrière longue et réussie à ce poste, à moins bien entendu qu'on ne fasse partie du Cabinet.

Je tiens à conclure ces quelques remarques en félicitant moi aussi le premier ministre—je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire publiquement à la Chambre—à l'occasion de sa propre élection au poste de premier ministre du Canada. Je sais que c'est une chose à laquelle il aspirait depuis très longtemps. Mon père, s'il était parmi nous, dirait « Méfiez-vous de ce que vous avez souhaité ».

Quoi qu'il en soit, je sais à quel point il chérit son rôle et je sais à quel point il veut servir les Canadiens. Je vais lui dire ce que je lui ai dit lorsque nous avons parlé cette fois-là. Ayant perdu mon propre père au cours de l'année qui vient de s'écouler, j'apprécie plus que jamais à quel point l'influence de nos pères a été importante dans nos vies à nous deux et c'est une chose que nous partageons. Certes, je suis sûr que mon père est fier de moi aujourd'hui tout comme je suis sûr que le père du premier ministre est également fier des réalisations de son fils.

Je terminerai en disant que je me réjouis à l'idée du débat qui s'annonce. Le premier ministre a parlé des divergences claires que nous avons. Je conviendrai avec certains de mes amis du NPD que, de temps à autre, je n'ai pas réellement compris que le premier ministre voulait créer ces divergences. Il me semble que, souvent, il veut me ressembler, mais s'il veut que nous ayons des divergences claires, nous allons certainement accueillir avec plaisir le débat dans le cadre des batailles qui nous attendent.

• (1910)

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je salue à mon tour l'élection du député de Calgary-Sud-Ouest comme chef du nouveau Parti conservateur du Canada. Je le connais depuis 1991, où nous avons eu nos premiers débats l'un contre l'autre, non pas ici à la Chambre des communes, puisqu'il n'était pas élu à ce moment-là, mais au Canada anglais dans les débats télévisés portant sur l'avenir tant du Parti réformiste que sur les positions du Bloc face à l'Accord de Charlottetown qui s'en venait.

Je ne vous apprendrai rien en disant que je ne partageais pas ses opinions sur plusieurs sujets, ni maintenant d'ailleurs. Il n'en reste pas moins que nous avons su, au cours de ces années, développer des positions communes sur un certain nombre de sujets en vertu desquels tous les partis d'opposition étaient d'accord pour affronter le gouvernement.

Les crédits

Quoi qu'il en soit, en démocratie, je pense qu'il est sain et normal que des positions différentes s'affrontent, sinon il n'y aurait pas de débats. Je peux affirmer que j'ai toujours apprécié l'énergie, la rigueur, la ténacité et la hauteur à laquelle il situe les débats.

Je lui souhaite donc bonne chance, surtout au Canada anglais. Quant au Québec, on s'affrontera. Bonne chance!

[Traduction]

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, au nom de mes collègues à la Chambre, je veux certainement souhaiter la bienvenue au chef de l'opposition dans sa plus récente incarnation politique.

On me dit qu'avant de venir à Ottawa, il était un libéral favorable à Trudeau et que, depuis, il a été progressiste-conservateur, réformiste, allianciste et maintenant conservateur. Nous espérons dans son intérêt que cette grande tournée de la droite politique est terminée, que le pèlerinage est arrivé à son terme et qu'il peut maintenant, sans danger, se reposer.

Nous espérons qu'au cours des prochains jours et prochaines semaines, il aura l'occasion de mettre de la chair sur les os de ses prises de position sur les politiques. Nous espérons que nous aurons l'occasion de tenir un débat dans ce pays avec des choix clairs pour les prochaines élections, peu importe le moment où le premier ministre les déclencherà, et je ne vais pas lui donner de conseils là-dessus en ce moment.

J'ai remarqué son allusion aux seconds rôles. Nous pensons que le premier ministre devrait peut-être recevoir le prix du meilleur acteur dans un film étranger, compte tenu de certaines des questions que nous avons soulevées auprès de lui.

Le chef de l'opposition a accusé le NPD de vouloir détruire le système. Le député n'a certes pas hésité à détruire plusieurs systèmes politiques de droite dans sa propre carrière politique, de sorte qu'il est peut-être davantage attaché au changement systémique qu'il n'est disposé à l'avouer.

En tout état de cause, nous serions heureux que se tienne un débat entre lui et notre chef au sujet de la partie du système libéral qu'il veut protéger contre le NPD.

Je présente nos félicitations au chef de l'opposition et formule mes meilleurs voeux à lui et à sa famille au moment où il assume ces nouvelles responsabilités.

* * *

● (1915)

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE PROGRAMME LÉGISLATIF

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le Président: Le vote porte sur la motion.

● (1925)

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 23)

POUR

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey
Bergeron
Blaikie
Bourgeois
Burton
Cardin

Ablonczy
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bigras
Borotsik
Breitkreuz
Cadman
Casey

Casson
Comartin
Cummins
Day
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)
Gaudet
Godin
Gouk
Guay
Hanger
Hearn
Hilstrom
Jaffer
Keddy (South Shore)
Laframboise
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Mills (Red Deer)
Nystrom
Pallister
Penson
Picard (Drummond)
Rajotte
Reynolds
Rocheleau
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Strahl
Toews
Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)
Yelich — 99

Clark
Crête
Davies
Desjarlais
Doyle
Duncan
Epp
Forseth
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gallant
Gauthier
Goldring
Grey
Guimond
Harper
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark
Masse
McNally
Merrifield
Moore
Obhrai
Paquette
Perron
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Roy
Solberg
Spencer
Stinson
Thompson (Wild Rose)
Tremblay
Wayne
White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Alcock
Anderson (Victoria)
Augustine
Bakopanos
Barrette
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brisson
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Cullen
DeVillers
Discepola
Drouin
Efford
Eyking

Allard
Assadourian
Bagnell
Barnes (London West)
Beaumier
Bellemare
Bertrand
Binet
Bonwick
Bradshaw
Brown
Calder
Caplan
Castonguay
Chamberlain
Coderre
Cotler
Cuzner
Dion
Dromisky
Duplain
Eggleton
Farrah

Folco	Fontana
Frulla	Galloway
Godfrey	Goodale
Graham	Guarnieri
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Jackson
Jennings	Jobin
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan	Laliberte
Lancôt	Lastewka
LeBlanc	Lee
Leung	Lincoln
Longfield	MacAulay
Macklin	Mahoney
Malhi	Maloney
Marcil	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCallum	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	Mills (Toronto—Danforth)
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Owen	Pacetti
Pagtakhan	Paradis
Peric	Peterson
Pettigrew	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Price	Proulx
Provenzano	Redman
Reed (Halton)	Regan
Robillard	Saada
Savoy	Scherrer
Scott	Sgro
Shepherd	Simard
Speller	St-Jacques
St-Julien	St. Denis
Stewart	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Tirabassi
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert	Wood— 144

PAIRÉS

Députés

Asselin	Catterall
Dalphon-Guiral	Fournier
Knutson	McTeague
Patry	Peschisolido
Plamondon	Sauvageau— 10

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

[Français]

JOUR DÉSIGNÉ—LE FINANCEMENT DES SOINS DE SANTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 11 mars 2004, de la motion.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 11 mars 2004, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion du député de Joliette relative aux travaux des subsides.

• (1935)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 24)

POUR

Députés

Bachand (Saint-Jean)	Bergeron
Bigras	Blaikie
Bourgeois	Cardin

Clark
Crête
Desjarlais
Duceppe
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet
Godin
Guimond
Lalonde
Marceau
Masse
Ménard
Paquette
Picard (Drummond)
Rocheleau
St-Hilaire
Wasylycia-Leis— 39

Abbott
Alcock
Anderson (Victoria)
Assadourian
Bagnell
Bakopanos
Barrette
Bélanger
Bennett
Bertrand
Binet
Bonwick
Boudria
Breitkreuz
Brown
Caccia
Calder
Caplan
Casey
Castonguay
Chamberlain
Coderre
Cotler
Cummins
Day
Dion
Doyle
Drouin
Duplain
Eggleton
Epp
Farrah
Folco
Forseth
Gallant
Godfrey
Goodale
Grey
Hanger
Harvard
Hearn
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Ianno
Jaffer
Jobin
Jordan
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
Lastewka
Lee

Les crédits

Comartin
Davies
Desrochers
Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)
Gauthier
Guay
Laframboise
Loubier
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Nystrom
Perron
Proctor
Roy
Tremblay

CONTRE

Députés

Ablonczyk
Allard
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Augustine
Bailey
Barnes (London West)
Beaumier
Bellemare
Benoit
Bevilacqua
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Brison
Burton
Cadman
Cannis
Carroll
Casson
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Cullen
Cuzner
DeVillers
Discepola
Dromisky
Duncan
Efford
Elley
Eyking
Fitzpatrick
Fontana
Frulla
Galloway
Goldring
Graham
Guarnieri
Harper
Harvey
Herron
Hilstrom
Hubbard
Jackson
Jennings
Johnston
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)
Keyes
Kraft Sloan
Lancôt
LeBlanc
Leung

Les crédits

Lincoln	Longfield
Lunn (Saanchich—Gulf Islands)	Lunney (Nanaimo—Alberni)
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Macklin	Mahoney
Malhi	Maloney
Marcil	Mark
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCallum
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
McNally	Merrifield
Mills (Red Deer)	Mills (Toronto—Danforth)
Minna	Mitchell
Moore	Murphy
Myers	Neville
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Obhrai
Owen	Pacetti
Pagtakhan	Pallister
Paradis	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Price	Proulx
Provenzano	Rajotte
Redman	Reed (Halton)
Regan	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Ritz
Robillard	Saada
Savoy	Scherrer
Scott	Sgro
Shepherd	Simard
Skelton	Solberg
Sorenson	Speller
Spencer	St-Jacques
St-Julien	St. Denis
Stewart	Stinson
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Thompson (Wild Rose)
Tirabassi	Toews
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Wappel	Wayne
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood	Yelich— 202

PAIRÉS

	Députés
Asselin	Catterall
Dalphond-Guiral	Fournier
Knutson	McTeague
Patry	Peschisolido
Plamondon	Sauvageau— 10

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

[Traduction]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) DE 2003-2004

ADOPTION DU CRÉDIT 1B—GOUVERNEUR GÉNÉRAL

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.) propose:

Que le crédit 1b, au montant de 200 000 \$, sous la rubrique GOUVERNEUR GÉNÉRAL—Gouverneur général—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, soit agréé.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que vous constateriez qu'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre

est actuellement saisie, ainsi que les motions n^{os} 2 et 3 du président du Conseil du Trésor, et que les députés libéraux soient enregistrés comme ayant voté en faveur, sauf les députés libéraux qui aimeraient être enregistrés comme ayant voté autrement.

Le Président: Plaît-il à la Chambre de procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, le whip en chef du gouvernement a-t-il dit que cela s'appliquerait aux trois motions?

Le Président: Oui.

M. Dale Johnston: D'accord, monsieur le Président; les députés conservateurs voteront alors contre.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non à ces trois motions.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique votent non à ces trois motions.

[Traduction]

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, je vais voter en faveur de la première motion, et contre les deux autres.

M. John Herron: Monsieur le Président, je vais voter en faveur des trois motions.

M. Larry Spencer: Monsieur le Président, je vais voter contre.

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, je voudrais ajouter le nom du député de Kootenay—Boundary—Okanagan, qui votera comme l'opposition officielle.

(La motion n^o 1, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 25)

POUR

	Députés
Alcock	Allard
Anderson (Victoria)	Assadourian
Augustine	Bagnell
Bakopanos	Barnes (London West)
Barrette	Beaumier
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brisson	Brown
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Castonguay
Cauchon	Chamberlain
Charbonneau	Clark
Coderre	Collenette
Cotler	Cullen
Cuzner	DeVillers
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duplain	Efford

Eggleton
 Farrah
 Fontana
 Gallaway
 Goodale
 Guarnieri
 Harvey
 Hubbard
 Jackson
 Jobin
 Karetak-Lindell
 Keyes
 Kraft Sloan
 Lanctôt
 LeBlanc
 Leung
 Longfield
 Macklin
 Malhi
 Marcil
 Martin (LaSalle—Énard)
 McCallum
 McGuire
 McLellan
 Minna
 Murphy
 Neville
 O'Brien (London—Fanshawe)
 Owen
 Pagtakhan
 Peric
 Pettigrew
 Pillitteri
 Price
 Provenzano
 Reed (Halton)
 Robillard
 Savoy
 Scott
 Shepherd
 Speller
 St-Julien
 Stewart
 Telegdi
 Thibeault (Saint-Lambert)
 Tonks
 Ur
 Vanclief
 Wappel
 Wilfert

Eyking
 Folco
 Frulla
 Godfrey
 Graham
 Harvard
 Herron
 Ianno
 Jennings
 Jordan
 Karygiannis
 Kilgour (Edmonton Southeast)
 Laliberte
 Lastewka
 Lee
 Lincoln
 MacAulay
 Mahoney
 Maloney
 Marleau
 Matthews
 McCormick
 McKay (Scarborough East)
 Mills (Toronto—Danforth)
 Mitchell
 Myers
 O'Brien (Labrador)
 O'Reilly
 Pacetti
 Paradis
 Peterson
 Pickard (Chatham—Kent Essex)
 Pratt
 Proulx
 Redman
 Regan
 Saada
 Scherrer
 Sgro
 Simard
 St-Jacques
 St. Denis
 Szabo
 Thibault (West Nova)
 Tirabassi
 Torsney
 Valeri
 Volpe
 Whelan
 Wood— 144

Moore
 Obhrai
 Paquette
 Perron
 Proctor
 Reid (Lanark—Carleton)
 Ritz
 Roy
 Solberg
 Spencer
 Stinson
 Thompson (Wild Rose)
 Tremblay
 Wayne
 White (North Vancouver)

Les crédits

Nystrom
 Pallister
 Penson
 Picard (Drummond)
 Rajotte
 Reynolds
 Rocheleau
 Skelton
 Sorenson
 St-Hilaire
 Strahl
 Toews
 Wasylycia-Leis
 White (Langley—Abbotsford)
 Yelich— 98

PAIRÉS

Députés

Asselin
 Dalphond-Guiral
 Knutson
 Patry
 Plamondon

Catterall
 Fournier
 McTeague
 Peschisolido
 Sauvageau— 10

● (1940)

[*Français*]

ADOPTION DU CRÉDIT 1B—CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.) propose:

Que le crédit 1b, au montant de 1 869 152 \$, sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ—Ministère—Dépenses du Programme, du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, soit agréé.

(La motion n^o 2, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 26)

POUR

Députés

Alcock
 Anderson (Victoria)
 Augustine
 Bakopanos
 Barrette
 Bélanger
 Bennett
 Bevilacqua
 Bonin
 Boudria
 Brison
 Caccia
 Cannis
 Carroll
 Cauchon
 Charbonneau
 Collenette
 Cullen
 DeVillers
 Discepolo
 Drouin
 Efford
 Eyking
 Folco
 Frulla
 Godfrey
 Graham
 Harvard
 Herron

Allard
 Assadourian
 Bagnell
 Barnes (London West)
 Beaumier
 Bellemare
 Bertrand
 Binet
 Bonwick
 Bradshaw
 Brown
 Calder
 Caplan
 Castonguay
 Chamberlain
 Coderre
 Cotler
 Cuzner
 Dion
 Dromisky
 Duplain
 Eggleton
 Farrah
 Fontana
 Gallaway
 Goodale
 Guarnieri
 Harvey
 Hubbard

CONTRE

Députés

Abbott
 Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
 Bailey
 Bergeron
 Blaikie
 Bourgeois
 Burton
 Cardin
 Casson
 Crête
 Davies
 Desjarlais
 Doyle
 Duncan
 Epp
 Forseth
 Gagnon (Champlain)
 Gallant
 Gauthier
 Goldring
 Grey
 Guimond
 Harper
 Hill (Prince George—Peace River)
 Hinton
 Johnston
 Kenney (Calgary Southeast)
 Lalonde
 Lunn (Saanich—Gulf Islands)
 MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
 Mark
 Masse
 McNally
 Merrifield

Abloncy
 Bachand (Saint-Jean)
 Benoit
 Bigras
 Borotsik
 Breitzkreuz
 Cadman
 Casey
 Comartin
 Cummins
 Day
 Desrochers
 Duceppe
 Elley
 Fitzpatrick
 Gagnon (Québec)
 Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
 Gaudet
 Godin
 Gouk
 Guay
 Hanger
 Hearn
 Hilstrom
 Jaffer
 Keddy (South Shore)
 Laframboise
 Loubier
 Lunney (Nanaimo—Alberni)
 Marceau
 Martin (Winnipeg Centre)
 McDonough
 Ménard
 Mills (Red Deer)

Les crédits

Ianno
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Paradis
Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Regan
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
St. Denis
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood— 143

Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Keyes
Kraft Sloan
Lancôt
LeBlanc
Leung
Longfield
Macklin
Malhi
Marci
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Peric
Pettigrew
Pillitteri
Price
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St-Julien
Stewart
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Rocheleau
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Strahl
Toews
Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)
Yelich— 99

Roy
Solberg
Spencer
Stinson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Tremblay
Wayne
White (North Vancouver)

PAIRÉS

Députés

Asselin
Dalphond-Guiral
Knutson
Patry
Plamondon

Catterall
Fournier
McTeague
Peschisolido
Sauvageau— 10

ADOPTION DU CRÉDIT 15B—TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES
GOUVERNEMENTAUX

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.) propose:

Que le crédit 15b, au montant de 9 897 950 \$, sous la rubrique TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX—Communication Canada—Dépenses de fonctionnement, du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, soit agréé.

(La motion n^o 3, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 27)

POUR

Députés

Alcock
Anderson (Victoria)
Augustine
Bakopanos
Barrette
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brison
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Cullen
DeVillers
Discepola
Drouin
Efford
Eyking
Folco
Frulla
Godfrey
Graham
Harvard
Herron
Ianno
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
Lastewka
Lee

Allard
Assadourian
Bagnell
Barnes (London West)
Beaumier
Bellemare
Bertrand
Binet
Bonwick
Bradshaw
Brown
Calder
Caplan
Castonguay
Chamberlain
Coderre
Cotler
Cuzner
Dion
Dromisky
Duplain
Eggleton
Farrah
Fontana
Galloway
Goodale
Guamieri
Harvey
Hubbard
Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Keyes
Kraft Sloan
Lancôt
LeBlanc
Leung

CONTRE

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey
Bergeron
Blaikie
Bourgeois
Burton
Cardin
Casson
Comartin
Cummins
Day
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet
Godin
Gouk
Guay
Hanger
Hearn
Hilstrom
Jaffier
Keddy (South Shore)
Laframboise
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Mills (Red Deer)
Nystrom
Pallister
Penson
Picard (Drummond)
Rajotte
Reynolds

Ablonczy
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bigras
Borotsik
Breitkreuz
Cadman
Casey
Clark
Crête
Davies
Desjarlais
Doyle
Duncan
Epp
Forseth
Gagnon (Champlain)
Gallant
Gauthier
Goldring
Grey
Guimond
Harper
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark
Masse
McNally
Merrifield
Moore
Obhrai
Paquette
Perron
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz

Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Paradis
Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Regan
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
St. Denis
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood— 143

Longfield
Macklin
Malhi
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Peric
Pettigrew
Pillitteri
Price
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St-Julien
Stewart
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey
Bergeron
Blaikie
Bourgeois
Burton
Cardin
Casson
Comartin
Cummins
Day
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet
Godin
Gouk
Guay
Hanger
Hearn
Hilstrom
Jaffer
Keddy (South Shore)
Laframboise
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Mills (Red Deer)
Nystrom
Pallister
Penson
Picard (Drummond)
Rajotte
Reynolds
Rocheleau
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Strahl
Toews
Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)

Ablonczy
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bigras
Borotsik
Breitkreuz
Cadman
Casey
Clark
Crête
Davies
Desjarlais
Doyle
Duncan
Epp
Forseth
Gagnon (Champlain)
Gallant
Gauthier
Goldring
Grey
Guimond
Harper
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lunn (Saenich—Gulf Islands)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark
Masse
McNally
Merrifield
Moore
Obhrai
Paquette
Perron
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Roy
Solberg
Spencer
Stinson
Thompson (Wild Rose)
Tremblay
Wayne
White (North Vancouver)

Les crédits

Yelich— 99

PAIRÉS

Députés

Asselin	Catterall
Dalphon-D-Guiral	Fournier
Knutson	McTeague
Patry	Peschisolido
Plamondon	Sauvageau— 10

Le Président: Je déclare les motions n^{os} 1, 2 et 3 adoptées.

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.) propose:

Que le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, à l'exception de tout crédit adopté plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le président, si vous le demandiez, je crois que vous constateriez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, ainsi que la motion suivante, c'est-à-dire la motion portant deuxième lecture, les députés libéraux ayant voté en faveur.

Le Président: J'ai cru comprendre que l'honorable whip a dit que le vote déjà enregistré s'applique à cette motion et à la deuxième lecture. Est-ce exact? Si oui, y a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour que le vote s'applique ainsi?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, je veux simplement qu'on inscrive que je vote contre la motion.

Le Président: Nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi, étant donné que le député a voté contre les deux dernières motions.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 28)

POUR

Députés

Alcock	Allard
Anderson (Victoria)	Assadourian
Augustine	Bagnell
Bakopanos	Barnes (London West)
Barrette	Beaumier
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brisson	Brown
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Castonguay
Cauchon	Chamberlain
Charbonneau	Coderre
Collenette	Cotler
Cullen	Cuzner
DeVillers	Dion

Les crédits

Discepola	Dromisky
Drouin	Duplain
Efford	Eggleton
Eyking	Farrah
Folco	Fontana
Frulla	Galloway
Godfrey	Goodale
Graham	Guarnieri
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Jackson
Jennings	Jobin
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kraft Sloan
Laliberte	Lancôt
Lastewka	LeBlanc
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
MacAulay	Macklin
Mahoney	Malhi
Maloney	Marcil
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCallum
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
Mills (Toronto—Danforth)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Owen
Pacetti	Pagtakhan
Paradis	Peric
Peterson	Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Price
Proulx	Provenzano
Redman	Reed (Halton)
Regan	Robillard
Saada	Savoy
Scherrer	Scott
Sgro	Shepherd
Simard	Speller
St-Jacques	St-Julien
St. Denis	Stewart
Szabo	Telegdi
Thibault (West Nova)	Thibault (Saint-Lambert)
Tirabassi	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert

Wood— 143

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Bachand (Saint-Jean)
Bailey	Benoit
Bergeron	Bigras
Blaikie	Borotsik
Bourgeois	Breitkreuz
Burton	Cadman
Cardin	Casey
Casson	Clark
Comartin	Crête
Cummins	Davies
Day	Desjarlais
Desrochers	Doyle
Duceppe	Duncan
Elley	Epp
Fitzpatrick	Forseth
Gagnon (Québec)	Gagnon (Champlain)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Gallant
Gaudet	Gauthier
Godin	Goldring
Gouk	Grey
Guay	Guimond
Hanger	Harper
Hearn	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hinton
Jaffier	Johnston
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Laframboise	Lalonde
Loubier	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau	Mark

Martin (Winnipeg Centre)	Masse
McDonough	McNally
Ménard	Merrifield
Mills (Red Deer)	Moore
Nystrom	Obhrai
Pallister	Paquette
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Proctor
Rajotte	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Ritz
Rocheleau	Roy
Skelton	Solberg
Sorenson	Spencer
St-Hilaire	Stinson
Strahl	Thompson (Wild Rose)
Toews	Tremblay
Wasylcyia-Leis	Wayne
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Yelich— 99	

PAIRÉS

Députés

Asselin	Catterall
Dalphond-Guiral	Fournier
Knutson	McTeague
Patry	Peschisolido
Plamondon	Sauvageau— 10

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

L'hon. Reg Alcock propose: Que le projet de loi C-26, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

L'hon. Reg Alcock propose: Que le projet de loi C-26, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

*(Vote n° 29)***POUR**

Députés

Alcock	Allard
Anderson (Victoria)	Assadourian
Augustine	Bagnell
Bakopanos	Barnes (London West)
Barrette	Beaumier
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brison	Brown
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Castonguay
Cauchon	Chamberlain
Charbonneau	Coderre
Collenette	Cotler
Cullen	Cuzner
DeVillers	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duplain
Efford	Eggleton
Eyking	Farrah
Folco	Fontana
Frulla	Galloway

Godfrey
Graham
Harvard
Herron
Ianno
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Paradis
Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Regan
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
St. Denis
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood— 143

Goodale
Guarnieri
Harvey
Hubbard
Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Keys
Kraft Sloan
Lancôt
LeBlanc
Leung
Longfield
Macklin
Malhi
Maril
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Peric
Pettigrew
Pillitteri
Price
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St-Julien
Stewart
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey
Bergeron
Blaikie
Bourgeois
Burton
Cardin
Casson
Comartin
Cummins
Day
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet
Godin
Gouk
Guay
Hanger
Hearn
Hilstrom
Jaffier
Keddy (South Shore)
Laframboise
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Mills (Red Deer)
Nystrom
Pallister

Ablonczy
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bigras
Borotsik
Breitkreuz
Cadman
Casey
Clark
Crête
Davies
Desjarlais
Doyle
Duncan
Epp
Forseth
Gagnon (Champlain)
Gallant
Gauthier
Goldring
Grey
Guimond
Harper
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lunn (Saenich—Gulf Islands)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark
Masse
McNally
Merrifield
Moore
Obhrai
Paquette

Les crédits

Penson
Picard (Drummond)
Rajotte
Reynolds
Rocheleau
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Strahl
Toews
Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)
Yelich— 99

Perron
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Roy
Solberg
Spencer
Stinson
Thompson (Wild Rose)
Tremblay
Wayne
White (North Vancouver)

PAIRÉS

Députés

Asselin
Dalphond-Guiral
Knutson
Patry
Plamondon

Catterall
Fournier
McTeague
Peschisolido
Sauvageau— 10

Le Président: Je déclare la motion adoptée. Je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Kilger.)

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby a la parole.

(Article 2)

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor peut-il confirmer que le projet de loi se trouve dans la forme habituelle que prend un projet de loi de crédits?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le président, la présentation de ce projet de loi est identique à celle utilisée lors de la période antérieure d'octroi de crédits, je peux en assurer le député.

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 2 est adopté.)

Le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

Le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Les crédits

(L'article 5 est adopté.)

[Français]

Le président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 6 est adopté.)

Le président: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 7 est adopté.)

Le président: L'article 8 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 8 est adopté.)

[Traduction]

Le président: L'annexe 1 est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe 1 est adoptée.)

Le président: L'annexe 2 est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe 2 est adoptée.)

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 1 est adopté.)

M. Ken Epp: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je souligne qu'à chacun de vos appels un certain nombre de députés disent non. Pratiquement aucun député ne dit oui. Pourtant, vous dites que les motions sont adoptées. Je crois que vous devriez demander aux libéraux de prendre la peine de se réveiller et de dire oui lorsqu'ils dépensent 50 milliards de dollars.

Le président: À l'ordre. Permettez-moi de rassurer le député d'Elk Island et tous les autres députés: oui, à une époque, les gens mettaient ma vue en doute lorsque j'étais arbitre, mais je vous donne tous l'assurance que mon ouïe est excellente.

Le préambule est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président: Dois-je quitter le fauteuil et faire rapport du projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Il est fait rapport du projet de loi.)

● (1945)

[Français]

L'hon. Reg Alcock propose: Que le projet de loi C-26 soit agréé à l'étape du rapport.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que vous constateriez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté en faveur.

Le Président: Est-ce qu'il y a le consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur voteront contre ce projet de loi, mais je demande que le nom de la députée de Kamloops, Thompson and Highland Valleys soit retiré.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront contre cette motion.

[Traduction]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent contre cette motion.

M. John Herron: Monsieur le Président, j'appuierai la motion.

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, je m'opposerai à la motion.

M. Larry Spencer: Monsieur le Président, je voterai contre.

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 30)

POUR

Députés

Alcock	Allard
Anderson (Victoria)	Assadourian
Augustine	Bagnell
Bakopanos	Barnes (London West)
Barrette	Beaumier
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand

Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brisson
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Cullen
DeVillers
Discepolo
Drouin
Efford
Eyking
Folco
Frulla
Godfrey
Graham
Harvard
Herron
Ianno
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Paradis
Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Regan
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
St. Denis
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood— 143

Binet
Bonwick
Bradshaw
Brown
Calder
Caplan
Castonguay
Chamberlain
Coderre
Cotler
Cuzner
Dion
Dromisky
Duplain
Eggleton
Farrah
Fontana
Galloway
Goodale
Guarnieri
Harvey
Hubbard
Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Keyes
Kraft Sloan
Lancôt
LeBlanc
Leung
Longfield
Macklin
Malhi
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Peric
Pettigrew
Pillitteri
Price
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St-Julien
Stewart
Telegdi
Thibault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey
Bergeron
Blaikie
Bourgeois
Burton
Cardin
Casson
Comartin
Cummins
Day
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet

Ablonczy
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bigras
Borotsik
Breitkreuz
Cadman
Casey
Clark
Crête
Davies
Desjarlais
Doyle
Duncan
Epp
Forseth
Gagnon (Champlain)
Gallant
Gauthier

Les crédits

Godin
Gouk
Guay
Hanger
Hearn
Hilstrom
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark
Masse
McNally
Merrifield
Moore
Obhrai
Paquette
Perron
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Roy
Solberg
Spencer
Stinson
Thompson (Wild Rose)
Tremblay
Wayne
White (North Vancouver)

Goldring
Grey
Guimond
Harper
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Keddy (South Shore)
Laframboise
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Mills (Red Deer)
Nystrom
Pallister
Penson
Picard (Drummond)
Rajotte
Reynolds
Rocheleau
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Strahl
Toews
Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)
Yelich— 98

PAIRÉS

Députés

Asselin
Dalphond-Guiral
Knutson
Patry
Plamondon

Catterall
Fournier
McTeague
Peschisolido
Sauvageau— 10

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

Quand lisons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Avec la permission, maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Reg Alcock propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que vous constateriez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, avec les députés libéraux ayant voté en faveur de cette motion.

Le Président: Tout le monde vote oui de la même façon?

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, je crois qu'il y aurait consentement unanime pour appliquer le vote portant sur la motion précédente sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

[Traduction]

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour appliquer le résultat du vote précédent à ce vote?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Les crédits
(Vote n° 31)

POUR

Députés

Alcock
Anderson (Victoria)
Augustine
Bakopanos
Barrette
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brisson
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Cullen
DeVillers
Discepola
Drouin
Efford
Eyking
Folco
Frulla
Godfrey
Graham
Harvard
Herron
Ianno
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Paradis
Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Regan
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
St. Denis
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood— 143

Allard
Assadourian
Bagnell
Barnes (London West)
Beaumier
Bellemare
Bertrand
Binet
Bonwick
Bradshaw
Brown
Calder
Caplan
Castonguay
Chamberlain
Coderre
Cotler
Cuzner
Dion
Dromisky
Duplain
Eggleton
Farrah
Fontana
Galloway
Goodale
Guarnieri
Harvey
Hubbard
Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Keyes
Kraft Sloan
Lancôt
LeBlanc
Leung
Longfield
Macklin
Malhi
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Peric
Pettigrew
Pillitteri
Price
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St-Julien
Stewart
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey
Bergeron
Blaikie
Bourgeois

Ablonczy
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bigras
Borotsik
Breitkreuz

Burton
Cardin
Casson
Comartin
Cummins
Day
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet
Godin
Gouk
Guay
Hanger
Hearn
Hilstrom
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark
Masse
McNally
Merrifield
Moore
Obhrai
Paquette
Perron
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Roy
Solberg
Spencer
Stinson
Thompson (Wild Rose)
Tremblay
Wayne
White (North Vancouver)

Cadman
Casey
Clark
Crête
Davies
Desjarlais
Doyle
Duncan
Epp
Forseth
Gagnon (Champlain)
Gallant
Gauthier
Goldring
Grey
Guimond
Harper
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Keddy (South Shore)
Laframboise
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Mills (Red Deer)
Nystrom
Pallister
Penson
Picard (Drummond)
Rajotte
Reynolds
Rocheleau
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Strahl
Tews
Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)
Yelich — 98

PAIRÉS

Députés

Asselin
Dalphond-Guiral
Knutson
Patty
Plamondon

Catterall
Fournier
McTeague
Peschisolido
Sauvageau — 10

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président: Le vote porte maintenant sur la motion d'approbation des crédits provisoires.

* * *

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.) propose:

Que les crédits provisoires soient adoptés, à savoir:

Qu'une somme n'excédant pas 50 088 477 739, 25 \$, soit l'ensemble des:

1) neuf douzièmes (39 390 712 566,75 \$) du total des montants des postes énoncés à l'annexe 1 et à l'annexe 2 du Budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005 déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi le 24 février 2004 et sauf les postes énumérés ci-dessous:

2) onze douzièmes du total du montant du crédit 40 de la Commission canadienne des grains, du crédit 5 des Ressources humaines et Développement des compétences, du crédit 5 du Développement des ressources humaines (Développement social), du crédit 105 de Statistique Canada, du crédit 10 de la Bibliothèque du Parlement, du crédit 40 du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, du crédit 45 de la Commission nationale des libérations conditionnelles, des crédits 20, 25 et 30 des Transports, du crédit 35 de l'Office des transports du Canada et du crédit 5 du Conseil du Trésor (Annexe 1.1) dudit Budget, 2 688 148 833, 33 \$;

3) dix douzièmes du total du montant du crédit 10 de la Société d'expansion du Cap-Breton, du crédit 20 de la Société Radio-Canada, du crédit 5 de la Citoyenneté et Immigration, du crédit 10 de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, du crédit 1 de la Santé, des crédits 1 et 10 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du crédit 10 de l'Industrie et des crédits 45 et 50 de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada (Annexe 1.2) dudit Budget, 8 009 616 339,17 \$;

soit accordée à Sa Majesté pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je pense que vous constateriez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, ainsi que la motion principale portant deuxième lecture, avec les députés libéraux ayant voté pour.

[Traduction]

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de la sorte?

Des voix: D'accord.

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur présents à la Chambre s'opposent à cette motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront contre cette motion.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent contre cette motion.

• (1950)

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, je vote contre cette motion.

[Traduction]

M. John Herron: Monsieur le Président, je vote en faveur de la motion.

M. Larry Spencer: Monsieur le Président, je vote contre la motion.

* * *

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 32)

POUR

Députés

Alcock
Anderson (Victoria)
Augustine
Bakopanos
Barrette
Bélanger

Allard
Assadourian
Bagnell
Barnes (London West)
Beaumier
Bellemare

Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brisson
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Cullen
DeVillers
Discepola
Drouin
Efford
Eyking
Folco
Frulla
Godfrey
Graham
Harvard
Herron
Ianno
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Paradis
Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Regan
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
St. Denis
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood — 143

Les crédits

Bertrand
Binet
Bonwick
Bradshaw
Brown
Calder
Caplan
Castonguay
Chamberlain
Coderre
Cotler
Cuzner
Dion
Dromisky
Duplain
Eggleton
Farrah
Fontana
Galloway
Goodale
Guamieri
Harvey
Hubbard
Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Keyes
Kraft Sloan
Lanctôt
LeBlanc
Leung
Longfield
Macklin
Malhi
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Peric
Pettigrew
Pillitteri
Price
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St-Julien
Stewart
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey
Bergeron
Blaikie
Bourgeois
Burton
Cardin
Casson
Comartin
Cummins
Day
Desrochers
Duceppe

Ablonczy
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bigras
Borotsik
Breitkreuz
Cadman
Casey
Clark
Crête
Davies
Desjarlais
Doyle
Duncan

Les crédits

Elley
Fitzpatrick
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet
Godin
Gouk
Guay
Hanger
Hearn
Hilstrom
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark
Masse
McNally
Merrifield
Moore
Obhrai
Paquette
Perron
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Roy
Solberg
Spencer
Stinson
Thompson (Wild Rose)
Tremblay
Wayne
White (North Vancouver)

Epp
Forseth
Gagnon (Champlain)
Gallant
Gauthier
Goldring
Grey
Guimond
Harper
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Keddy (South Shore)
Laframboise
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Mills (Red Deer)
Nystrom
Pallister
Penson
Picard (Drummond)
Rajotte
Reynolds
Rocheleau
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Strahl
Toews
Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)
Yelich — 98

Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Cullen
DeVillers
Discepolo
Drouin
Efford
Eyking
Folco
Frulla
Godfrey
Graham
Harvard
Herron
Ianno
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Paradis
Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Regan
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
St. Denis
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood — 143

Calder
Caplan
Castonguay
Chamberlain
Coderre
Cotler
Cuzner
Dion
Dromisky
Duplain
Eggleton
Farrah
Fontana
Galloway
Goodale
Guamieri
Harvey
Hubbard
Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Keys
Kraft Sloan
Lancôt
LeBlanc
Leung
Longfield
Macklin
Malhi
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Peric
Pettigrew
Pillitteri
Price
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St-Julien
Stewart
Telegdi
Thibault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

PAIRÉS

Députés

Asselin
Dalphond-Guiral
Knutson
Patry
Plamondon

Catterall
Fournier
McTeague
Pescholido
Sauvageau — 10

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock propose: Que le projet de loi C-27, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2005, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

[Français]

L'hon. Reg Alcock propose: Que le projet de loi C-27, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2005 soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 33)

POUR

Députés

Alcock
Anderson (Victoria)
Augustine
Bakopanos
Barrette
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brison

Allard
Assadourian
Bagnell
Barnes (London West)
Beaumier
Bellemare
Bertrand
Binet
Bonwick
Bradshaw
Brown

CONTRE

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey
Bergeron
Blaikie
Bourgeois
Burton
Cardin
Casson
Comartin
Cummins
Day
Desrochers
Duceppe

Ablonczy
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bigras
Borotsik
Breitkreuz
Cadman
Casey
Clark
Crête
Davies
Desjarlais
Doyle
Duncan

Les crédits

Elley	Epp
Fitzpatrick	Forseth
Gagnon (Québec)	Gagnon (Champlain)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Gallant
Gaudet	Gauthier
Godin	Goldring
Gouk	Grey
Guay	Guimond
Hanger	Harper
Hearn	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffier
Johnston	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Laframboise
Lalonde	Loubier
Lunn (Saanich—Gulf Islands)	Lunney (Nanaimo—Alberni)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Marceau
Mark	Martin (Winnipeg Centre)
Masse	McDonough
McNally	Ménard
Merrifield	Mills (Red Deer)
Moore	Nystrom
Obhrai	Pallister
Paquette	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Proctor	Rajotte
Reid (Lanark—Carleton)	Reynolds
Ritz	Rocheleau
Roy	Skelton
Solberg	Sorenson
Spencer	St-Hilaire
Stinson	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Toews
Tremblay	Wasylycia-Leis
Wayne	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Yelich— 98

PAIRÉS

Députés

Asselin	Catterall
Dalphond-Guiral	Fournier
Knutson	McTeague
Patry	Peschisolido
Plamondon	Sauvageau— 10

Le Président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt, je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au comité plénier. Je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Kilger.)

Le président: La Chambre étudie en comité plénier le projet de loi C-27.

[Traduction]

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor pourrait-il confirmer que le projet de loi est présenté dans sa forme habituelle?

(Article 2)

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le président, ce projet de loi a essentiellement la même forme que ceux qui ont été adoptés dans les années passées.

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 2 est adopté.)

Le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

Le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 5 est adopté.)

[Français]

Le président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 6 est adopté.)

Le président: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 7 est adopté.)

Le président: L'annexe 1 est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'annexe 1 est adoptée.)

Le président: L'annexe 2 est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'annexe 2 est adoptée.)

[Traduction]

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 1 est adopté.)

Le président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Les crédits

(Le titre est adopté.)

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. Reg Alcock propose: Que le projet de loi soit adopté.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

[*Français*]

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que vous constateriez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, ainsi que la motion principale portant troisième lecture, les députés libéraux ayant voté en faveur.

[*Traduction*]

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote n° 34*)

POUR

Députés

Alcock
Anderson (Victoria)
Augustine
Bakopanos
Barrette
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brisson
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Cullen
DeVillers
Discepola
Drouin
Efford
Eyking
Folco
Frulla
Godfrey
Graham
Harvard
Herron
Ianno
Jennings
Jordan
Karyiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)

Allard
Assadourian
Bagnell
Barnes (London West)
Beaumier
Bellemare
Bertrand
Binet
Bonwick
Bradshaw
Brown
Calder
Caplan
Castonguay
Chamberlain
Coderre
Cotler
Cuzner
Dion
Dromisky
Duplain
Eggleton
Farrah
Fontana
Galloway
Goodale
Guarnieri
Harvey
Hubbard
Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Keyes
Kraft Sloan
Lanctôt
LeBlanc
Leung
Longfield
Macklin
Malhi
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McGuire
McLellan

Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Paradis
Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Regan
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
St. Denis
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood — 143

Minna
Murphy
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Peric
Pettigrew
Pillitteri
Price
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St-Julien
Stewart
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey
Bergeron
Blaikie
Bourgeois
Burton
Cardin
Casson
Comartin
Cummins
Day
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet
Godin
Gouk
Guay
Hanger
Hearn
Hilstrom
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark
Masse
McNally
Merrifield
Moore
Obhrai
Paquette
Perron
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Roy
Ablonczy
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bigras
Borotsik
Breitkreuz
Cadman
Casey
Clark
Crête
Davies
Desjarlais
Doyle
Duncan
Epp
Forsyth
Gagnon (Champlain)
Gallant
Gauthier
Goldring
Grey
Guimond
Harper
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Keddy (South Shore)
Laframboise
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Mills (Red Deer)
Nystrom
Pallister
Penson
Picard (Drummond)
Rajotte
Reynolds
Rocheleau
Skelton

Solberg
Spencer
Stinson
Thompson (Wild Rose)
Tremblay
Wayne
White (North Vancouver)

Sorenson
St-Hilaire
Strahl
Toews
Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)
Yelich— 98

PAIRÉS

Députés

Asselin
Dalphond-Guiral
Knutson
Patry
Plamondon

Catterall
Fournier
McTeague
Peschisolido
Sauvageau— 10

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

• (1955)

L'hon. Reg Alcock propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 35)

POUR

Députés

Alcock
Anderson (Victoria)
Augustine
Bakopanos
Barrette
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Bonin
Boudria
Brisson
Caccia
Cannis
Carroll
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Cullen
DeVillers
Discepola
Drouin
Efford
Eyking
Folco
Frulla
Godfrey
Graham
Harvard
Herron
Ianno
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Paradis

Allard
Assadourian
Bagnell
Barnes (London West)
Beaumier
Bellemare
Bertrand
Binet
Bonwick
Bradshaw
Brown
Calder
Caplan
Castonguay
Chamberlain
Coderre
Cotler
Cuzner
Dion
Dromisky
Duplain
Eggleton
Farrah
Fontana
Galloway
Goodale
Guarnieri
Harvey
Hubbard
Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Keyes
Kraft Sloan
Lancôt
LeBlanc
Leung
Longfield
Macklin
Malhi
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Peric

Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Regan
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
St. Denis
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood— 143

Les crédits

Pettigrew
Pillitteri
Price
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St-Julien
Stewart
Telegdi
Thibault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey
Bergeron
Blaikie
Bourgeois
Burton
Cardin
Casson
Comartin
Cummins
Day
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet
Godin
Gouk
Guay
Hanger
Hearn
Hilstrom
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark
Masse
McNally
Merrifield
Moore
Obhrai
Paquette
Perron
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Roy
Solberg
Spencer
Stinson
Thompson (Wild Rose)
Tremblay
Wayne
White (North Vancouver)

Ablonczy
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bigras
Borotsik
Breitkreuz
Cadman
Casey
Clark
Crête
Davies
Desjarlais
Doyle
Duncan
Epp
Forsyth
Gagnon (Champlain)
Gallant
Gauthier
Goldring
Grey
Guimond
Harper
Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer
Keddy (South Shore)
Laframboise
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Mills (Red Deer)
Nystrom
Pallister
Penson
Picard (Drummond)
Rajotte
Reynolds
Rocheleau
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Strahl
Toews
Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)
Yelich— 98

Les crédits

PAIRÉS

Députés

Asselin
Dalphond-Guiral
Knutson
Patry
Plamondon

Catterall
Fournier
McTeague
Peschisolido
Sauvageau — 10

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

Le vice-président: Comme il est 19 h 55, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 55.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 22 mars 2004

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La motion n° 479

La présidente suppléante (Mme Hinton)..... 1477

Le Code criminel

M. Hanger..... 1477
Projet de loi C-221. Deuxième lecture..... 1477
M. McNally..... 1479
M. Mills (Red Deer)..... 1479
Mme Barnes (London-Ouest)..... 1479
M. Marceau..... 1480
M. Thompson (Wild Rose)..... 1481
M. Macklin..... 1482
M. MacKay..... 1483

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Jour désigné—Programme législatif

M. MacKay..... 1484
Motion..... 1484
M. Shepherd..... 1487
M. Rajotte..... 1488
M. Saada..... 1488
M. Bailey..... 1491
M. Laframboise..... 1492
M. Burton..... 1492
M. Desrochers..... 1492
M. Laframboise..... 1494
M. Comartin..... 1495
M. Epp..... 1497
M. Martin (Winnipeg-Centre)..... 1498
M. Moore..... 1498

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Kent Ellis

M. Easter..... 1499

Le gouvernement du Canada

M. Obhrai..... 1500

La circonscription de Compton—Stanstead

M. Price..... 1500

Le développement régional

M. St-Julien..... 1500

La communauté juive de Toronto

M. Eggleton..... 1500

Les collectivités rurales

M. Reid..... 1501

Le Parti progressiste-conservateur

M. Boudria..... 1501

Le Moyen-Orient

Mme Picard..... 1501

La Journée internationale de l'eau

M. Jobin..... 1501

Le Parti conservateur

M. Jaffer..... 1501

Mitchell Sharp

M. Cullen..... 1502

La violence contre les femmes

Mme Davies..... 1502

L'assurance-emploi

M. Guimond..... 1502

Harrison McCain

M. Hubbard..... 1502

Le premier ministre

M. Rajotte..... 1502

Le projet de loi C-250

M. Spencer..... 1503

L'itinérance

M. Peric..... 1503

QUESTIONS ORALES

Le programme de commandites

M. Harper..... 1503
M. Goodale..... 1503
M. Harper..... 1503
M. Goodale..... 1503
M. Harper..... 1503
M. Goodale..... 1504
M. MacKay..... 1504
M. Goodale..... 1504
M. MacKay..... 1504
M. Goodale..... 1504
M. Duceppe..... 1504
M. Coderre..... 1504
M. Duceppe..... 1504
M. Goodale..... 1504
M. Gauthier..... 1504
M. Goodale..... 1504
M. Gauthier..... 1505
M. Coderre..... 1505

La santé

M. Blaikie..... 1505
M. Pettigrew..... 1505
M. Blaikie..... 1505
M. Pettigrew..... 1505

Le premier ministre

M. Solberg..... 1505
M. Goodale..... 1505
M. Solberg..... 1505
M. Goodale..... 1505

La collecte de fonds

M. Kenney..... 1506
M. Saada..... 1506

La santé

M. Ménard..... 1506

M. Pettigrew.....	1506	La compagnie d'assurance Liberty Mutual	
M. Ménard.....	1506	M. Peric.....	1511
M. Pettigrew.....	1506	M. Paradis (Brome—Missisquoi).....	1511
Le logement social		Les affaires étrangères	
Mme Bourgeois.....	1507	M. Clark.....	1511
M. Scott.....	1507	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	1511
Mme Bourgeois.....	1507	RAI International	
M. Scott.....	1507	Mme Gagnon (Québec).....	1511
L'agriculture		Mme Scherrer.....	1511
M. Ritz.....	1507	Présence à la tribune	
M. Goodale.....	1507	Le Président.....	1511
M. Ritz.....	1507	Le Bureau de régie interne	
M. Goodale.....	1507	Le Président.....	1511
M. Casson.....	1507	Privilège	
M. Goodale.....	1507	Le Comité permanent des comptes publics	
M. Casson.....	1507	Mme Wasylcia-Leis.....	1512
M. Goodale.....	1507	Le Budget principal des dépenses—Décision de la présidence	
Mme Neville.....	1508	Le Président.....	1512
M. Eyking.....	1508		
La défense nationale			
Mme McDonough.....	1508		
M. Pratt.....	1508		
Mme McDonough.....	1508		
M. Pratt.....	1508		
La fonction publique			
M. Forseth.....	1508		
M. Coderre.....	1508		
M. Forseth.....	1508		
M. Coderre.....	1508		
Le programme de commandites			
M. Casey.....	1509		
M. Owen (Vancouver Quadra).....	1509		
M. Casey.....	1509		
M. Owen (Vancouver Quadra).....	1509		
L'agriculture			
Mme Tremblay.....	1509		
M. Eyking.....	1509		
Mme Tremblay.....	1509		
M. Eyking.....	1509		
La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada			
Mme Ablonczy.....	1509		
Mme Sgro.....	1509		
Mme Ablonczy.....	1510		
Mme Sgro.....	1510		
Le multiculturalisme			
Mme Torsney.....	1510		
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore).....	1510		
La défense nationale			
M. Hill (Prince George—Peace River).....	1510		
M. Pratt.....	1510		
M. Hill (Prince George—Peace River).....	1510		
M. Pratt.....	1510		
La Journée mondiale de l'eau			
M. Cardin.....	1510		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	1510		
		AFFAIRES COURANTES	
		Réponse du gouvernement à des pétitions	
		M. Gallaway.....	1514
		Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles	
		M. Coderre.....	1514
		Projet de loi C-25. Présentation et première lecture.....	1514
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	1514
		L'agriculture	
		M. Alcock.....	1514
		M. Ritz.....	1516
		M. Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay).....	1517
		M. Proctor.....	1518
		Le Code criminel	
		M. Marceau.....	1518
		Projet de loi C-494. Présentation et première lecture.....	1518
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	1519
		Questions au Feuilleton	
		M. Gallaway.....	1519
		Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
		M. Gallaway.....	1522
		Questions marquées d'un astérisque	
		M. Gallaway.....	1524
		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
		Les crédits	
		Jour désigné—Le programme législatif	
		M. Moore.....	1525
		Mme Davies.....	1526
		M. McNally.....	1526
		Mme Ablonczy.....	1526
		M. Sorenson.....	1528
		Mme Davies.....	1528
		M. Eggleton.....	1528
		M. Strahl.....	1530

Mme Davies	1530	Deuxième lecture du projet de loi; formation de la Chambre en comité plénier, sous la présidence de M. Kilger	1557
M. Tonks	1531	Article 2	1557
M. McNally	1532	M. Forseth	1557
Mme Chamberlain	1532	M. Alcock	1557
M. Strahl	1532	Adoption de l'article 2	1557
Mme Chamberlain	1534	Adoption de l'article 3	1557
M. Thompson (Wild Rose)	1534	Adoption de l'article 4	1557
M. Hearn	1534	Adoption de l'article 5	1558
Mme Chamberlain	1536	Adoption de l'article 6	1558
M. Burton	1536	Adoption de l'article 7	1558
M. Lee	1537	Adoption de l'article 8	1558
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	1539	Adoption de l'annexe 1	1558
M. Sorenson	1540	Adoption de l'annexe 2	1558
M. Casey	1541	Adoption de l'article 1	1558
M. Bagnell	1543	Adoption du préambule	1558
M. Szabo	1544	Adoption du titre	1558
M. Mills (Toronto—Danforth)	1544	Rapport	1558
M. Epp	1545	Motion d'adoption	1558
M. Crête	1545	Adoption de la motion	1559
Mme Redman	1546	Troisième lecture	1559
M. Cullen	1547	Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	1560
M. Epp	1548		
M. Obhrai	1548		
Le chef de l'opposition		Les crédits provisoires	
M. Martin (LaSalle—Émard)	1549	M. Alcock	1560
M. Harper	1549	Motion d'adoption	1560
M. Duceppe	1549		
M. Blaikie	1550	Adoption de la motion	1562
Les crédits		Projet de loi C-27. Première lecture	1562
Jour désigné—Le programme législatif		Adoption de la motion; première lecture du projet de loi	1562
Motion	1550	Projet de loi C-27. Deuxième lecture	1562
Rejet de la motion	1551	Adoption de la motion	1563
Jour désigné—Le financement des soins de santé		Deuxième lecture du projet de loi et formation de la Chambre en comité plénier sous la présidence de M. Kilger	1563
Motion	1551	M. Forseth	1563
Rejet de la motion	1552	Article 2	1563
Le budget supplémentaire des dépenses (B) de 2003-2004		M. Alcock	1563
Adoption du crédit 1B—Gouverneur général		Adoption de l'article 2	1563
M. Alcock	1552	Adoption de l'article 3	1563
Motion n° 1	1552	Adoption de l'article 4	1563
Adoption du crédit 1B—Conseil privé		Adoption de l'article 5	1563
M. Alcock	1553	Adoption de l'article 6	1563
Motion n° 2	1553	Adoption de l'article 7	1563
Adoption du crédit 15B—Travaux publics et Services gouvernementaux		Adoption de l'annexe 1	1563
M. Alcock	1554	Adoption de l'annexe 2	1563
Motion n° 3	1554	Adoption de l'article 1	1563
Adoption des motions n ^{os} 1, 2 et 3	1555	Adoption du préambule	1563
M. Alcock	1555	Adoption du titre	1564
Motion d'adoption	1555	Rapport	1564
Adoption de la motion	1556	Motion d'adoption	1564
Projet de loi C-26. Première lecture	1556	Adoption de la motion	1565
Adoption de la motion; première lecture et impression du projet de loi	1556	Troisième lecture	1565
Projet de loi C-26. Deuxième lecture	1556	Adoption de la motion	1566
Adoption de la motion	1557	Troisième lecture et adoption du projet de loi	1566

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**